

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE  
séance du vendredi 17 décembre 2010**

La séance est ouverte à 8 h,  
sous la présidence de Monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, nous allons commencer notre séance. Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance, dans l'ordre et par rang d'âge mademoiselle Marine Brenier, et je lui demande de procéder tout de suite à l'appel nominal.

Chère collègue, vous avez la parole.

*Mademoiselle Marine Brenier procède à l'appel des conseillers municipaux.*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Je constate que le quorum est atteint. J'ai pris connaissance que des conseillers excusés ont donné pouvoir pour voter en leur nom durant l'ensemble de cette séance.

Mes chers collègues, avant d'ouvrir cette séance, je voudrais rendre un hommage tout particulier à Gabriel Monnet, fondateur du théâtre national de Nice. Je vous rappelle qu'il en fut directeur de 1969, date de sa création, à 1974. Ce personnage marquant s'est éteint dimanche dernier, à l'âge de 89 ans, et je souhaite en votre nom à chacune et à chacun d'entre vous, rendre hommage à sa mémoire et au rôle qu'il a joué pour donner la dimension qui est la sienne au théâtre de Nice aujourd'hui.

Puis je veux saluer de nombreuses personnalités locales qui ont été promues, notamment à l'ordre national du Mérite, par décret du 13 novembre 2010. Je tiens à honorer la nomination :

- au grade d'officier
  - M. Francis Lamy, préfet des Alpes-Maritimes
  - M. Jean-Michel Cailliau, procureur de la République au tribunal de grande instance de Grasse
- au grade de chevalier
  - Mme Gisèle Kruppert, vice-présidente de la Communauté urbaine, maire de Falicon
  - M. Michel Fuentes, secrétaire général de Force Ouvrière au CHU de Nice

**DOCUMENT PROVISoire EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- M. Hubert Boivin, président départemental des cafetiers restaurateurs et métiers de la nuit des Alpes-Maritimes
- M. Simon Bihar, médecin généraliste et époux de notre chère collègue au Conseil municipal Emmanuelle Bihar

Puis je félicite également, pour leur promotion dans ce grade, de nombreuses personnalités du secteur économique azuréen :

- Michel Baravalle, directeur d'exploitation du centre technique de l'APAVE à Nice
- Daniel Philippe, président de Schneider Automation à Carros
- Anne-Marie Meyer-Warnod, présidente du directoire de Record France à Antibes
- Corinne Joux, PDG de Degometal 4F à Carros
- Éric Marée, président du directoire de Virbac à Carros
- Valérie Blanchot-Courtois, directrice du cabinet de conseil Human Ventures à Sophia-Antipolis

Et puis, en cette fin d'année, je tiens à souligner plusieurs actes d'héroïsme, signe d'espoir, qui ont éclairé ces dernières semaines.

Je remercie tout d'abord, très sincèrement, pour leur courage exemplaire, Sébastien Lefebvre (33 ans) et Bertrand Daveau (22 ans), jeunes gardiens de la paix affectés à la circonscription de sécurité publique de Cagnes-sur-Mer, qui ont été distingués de la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement lors du braquage d'une bijouterie au centre commercial Cap 3000 à Saint-Laurent-du-Var le 15 novembre dernier.

Je veux rendre hommage aussi à Bruno, Jonathan, Tess, Brad et Julien qui ont œuvré de concert pour sauver la petite Zoé des eaux du port de Nice le 8 décembre dernier ; c'est sans doute l'un des plus beaux cadeaux de Noël qu'ils ont pu nous offrir.

Enfin dans le domaine sportif, je veux saluer les nageurs de l'Olympic Nice Natation qui ont remporté quinze médailles aux championnats de France de natation : six en or, quatre en argent, cinq en bronze.

Je tiens, en votre nom, à adresser mes plus chaleureuses félicitations pour ces admirables résultats à Camille Muffat, Yannick Agnel, Charlotte Bonnet, Magali Rousseau, Aleksandra Putra, Anna Santamans et Béryl Gastaldello.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ces mêmes nageurs, pour certains entre eux - je pense à Camille Muffat, Yannick Agnel et Clément Lefert que j'ai reçus en mairie il y a quelques jours de cela, la veille de leur départ aux championnats du monde à Dubaï - nous ont apporté de nouvelles médailles, et cette fois de championnats du monde, puisqu'ils ont déjà remporté quatre médailles dont la médaille d'or dans l'épreuve masculine du 4x100 m nage libre pour Yannick Agnel, la médaille de bronze du 4x200 m nage libre masculin pour Yannick Agnel et Clément Lefert et la médaille de bronze du 4x200 m nage libre féminin pour Camille Muffat.

Les compétitions se dérouleront encore quelques jours et je veux leur souhaiter les meilleures performances possibles.

Je tiens à saluer aussi, et c'est une pluie de résultats, à Aspen aux États-Unis, la Niçoise du Ski Club de Nice Nastasia Noens qui a réalisé la sixième place en slalom, à l'âge de 22 ans, c'est sa plus belle performance, à 3/10<sup>e</sup> de seconde seulement du podium, et je veux souligner la victoire de Christophe Ferrier à Val-Thorens pour la première étape du trophée Andros, puisqu'au volant d'une voiture électrique qui porte les couleurs de Nice Côte d'Azur, il se place ainsi en tête du championnat.

Enfin je veux féliciter la liste menée par Bernard Kleynhoff qui vient de remporter les élections de la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-Maritimes.

Je tiens à saluer parmi nous, ce matin, la présence de 19 élèves de CM2 de l'école Nice Flore mixte II, accompagnés de leur enseignante Madame Pepita Delepaule qui a émis le souhait de pouvoir participer à ce Conseil municipal. Je vous rappelle que cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif intitulé « règles de jeux, règles de vie, droits et devoirs des enfants », où les enfants doivent apprendre les règles des institutions et leur fonctionnement.

Je leur souhaite la bienvenue parmi nous (*applaudissements*).

Mes chers collègues, je vous invite maintenant à adopter le procès-verbal de la réunion du vendredi 17 septembre 2010. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

*[Pas d'observation]*

Le procès-verbal de la séance du vendredi 17 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Je vous apporte une information complémentaire : la délibération n° 7.11 est retirée de l'ordre du jour.

Il y aura des examens de vœux, je vous informe que j'en ai reçu trois du groupe Changer d'Ère et, conformément à l'article 7 de notre règlement intérieur, nous les examinerons en fin de séance.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous propose maintenant de commencer notre ordre du jour et de passer tout de suite à la présentation de notre débat sur les orientations budgétaires.

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,  
ADJOINT AU MAIRE**

**7.1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2011**

**M. LE MAIRE.**- Avant de passer la parole à Christian Tordo, je veux simplement rappeler que j'ai fixé, pour l'élaboration des orientations budgétaires 2011 de la ville de Nice, trois axes politiques forts :

- le maintien de la stabilité des taux de fiscalité, malgré le faible dynamisme des ressources de la collectivité, c'est-à-dire que nous poursuivons le respect de nos engagements en nous acheminant vers une fiscalité en augmentation de 0 %, pas d'augmentation de la fiscalité, ainsi que je m'y étais engagé, de même que ce fut le cas pour le budget 2010 ;
- la poursuite de la politique d'économies initiée en 2010 ; cette politique d'économies ayant pour objectif de dégager les marges d'autofinancement nécessaires, à savoir une marge d'autofinancement évaluée entre 23 et 25 millions d'euros ; nous savons que, pour pouvoir réaliser l'ensemble des projets pour lesquels nous avons pris des engagements devant les Niçois qui nous ont témoigné leur confiance, pour les conduire à bien d'ici la fin de notre mandat ou les initier d'ici la fin de notre mandat, il nous faut dégager, pour ne pas avoir à augmenter la fiscalité, une marge d'autofinancement annuelle de 23 à 25 millions d'euros ;
- pour cela, il fallait que nous poursuivions notre politique d'économies dans les charges de fonctionnement de la Commune, c'est l'objectif que j'avais assigné à la fois à Christian Tordo, notre adjoint aux finances, et à notre délégué au budget Philippe Pradal.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je veux les remercier d'avoir réussi à tenir cet objectif cette année encore où nous sommes en baisse dans nos dépenses de fonctionnement, de même que je veux remercier chacun de nos adjoints et conseillers municipaux ayant une délégation, qui ont veillé auprès de leurs services à ce que nous puissions partout réaliser les économies nécessaires pour pouvoir tenir et respecter ces objectifs.

Sur la base de cette introduction, je passe tout de suite la parole, pour la présentation du rapport 7.1, à Monsieur Christian Tordo.

Cher collègue, vous avez la parole.

**M. TORDO**.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais donc vous présenter ce débat d'orientations budgétaires 2011. D'abord quelques rappels sur l'environnement dans lequel il se situe.

Je ne surprendrai pas en disant qu'il se situe dans un environnement économique incertain, une croissance qui est repartie mais qui est molle et qui s'inscrit - je le rappelle parce que c'est important pour toutes les collectivités qui sont en train de préparer leur budget - dans le cadre d'une crise mondiale sans précédent, crise mondiale qui a d'abord été une crise de l'endettement privé et qui s'est transformée, ou du moins agrémentée d'une crise de l'endettement public, tout simplement parce qu'il était absolument nécessaire d'éviter de retomber dans des catastrophes semblables à la crise de 1929 avec une augmentation, si l'on y fait référence, qui dans la plupart des pays développés avait dépassé les 20 à 25 %.

Cette situation d'endettement public amène l'ensemble des opérateurs publics à concilier les mêmes contraintes : la nécessité de mener une politique de maîtrise de l'endettement mais, dans le même temps, ne pas sacrifier les facteurs permettant la reprise de la croissance, en particulier à travers la consommation et l'investissement.

C'est sur cette base que nous avons établi ce projet budgétaire, comme l'a dit le Maire, sur quelques hypothèses fondamentales qui sont, d'une part, la stabilité de la fiscalité, règle qu'il était inenvisageable de ne pas suivre ; d'autre part, la maîtrise de l'endettement mais aussi, troisième élément, la maîtrise de l'endettement en maintenant un haut niveau d'investissement. La raison est, comme je l'ai indiqué, de pouvoir soutenir l'activité simplement en déroulant les engagements du programme que nous avons pris envers la proximité et l'embellissement de la Ville.

C'est ainsi que nous présenterons un projet de budget avec un niveau d'investissement de l'ordre de 90 à 93 millions d'euros, centré sur la petite enfance et l'éducation, la sécurité et la proximité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ceci, comme cela a été souligné dans les propos liminaires de Monsieur le Maire, nécessite un autofinancement fort et nous aurons en 2011 un autofinancement quasi équivalent à celui de 2010, ce qui est, en tenant compte de la stabilité de la fiscalité, extrêmement rare, tout simplement compte tenu du glissement naturel des coûts liés par exemple, concernant les frais de personnel qui représentent 50 % des dépenses budgétaires, au mécanisme de GVT.

Malgré des augmentations régulières et normales, nous aurons donc la capacité de maintenir le niveau d'autofinancement nécessaire pour supporter l'investissement fort que nous avons indiqué, tout en maîtrisant l'endettement.

Comment ? D'abord par des augmentations très modérées et ciblées des recettes, mais aussi et surtout par la continuation de l'effort d'économies que nous avons engagé dès 2010 :

- dans la gestion des ressources humaines, puisque nous maintenons notre règle de remplacement d'un départ à la retraite sur deux, sauf dans les secteurs prioritaires que nous avons indiqués ;
- la mutualisation : nous continuons dans cette direction pour mutualiser tous les services de support entre la Communauté urbaine et la ville de Nice, et le budget 2011 traduira en particulier les premiers effets positifs de cette mutualisation ;
- et bien sûr, sous la responsabilité de Philippe Pradal, le contrôle strict des consommables, des fluides et des dépenses discrétionnaires.

De ce point de vue, nous présenterons un budget de l'ordre de 600 millions d'euros de dépenses, à savoir environ 497 millions dans le fonctionnement et un peu plus de 100 millions d'investissement, ceci à fiscalité inchangée. Je voudrais quand même rappeler de ce point de vue que, dans le même temps que nous avons décidé de maintenir la fiscalité avec des taux inchangés, nous avons, et il me paraît important de le souligner, la politique d'abattement et d'exonération pour les catégories les plus défavorisées qui est la plus favorable en France. Il n'y a pas à ce jour une ville en France qui ait une politique d'abattement de la fiscalité équivalente à la nôtre.

En termes d'investissement, il est prévu 90 à 93 millions d'euros, ce qui prend en compte d'abord un certain nombre de dépenses que je qualifierai de récurrentes, c'est-à-dire routinières, à peu près à hauteur de 60 millions d'euros, et le lancement d'un certain nombre de projets nouveaux pour environ 60 millions d'euros.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Si on les décline très rapidement, il s'agit de :

- Sur le plan de l'embellissement, de la « coulée verte » pour laquelle nous avons un crédit de paiement de 2 millions d'euros sur 2011 avec un total de 20 millions d'euros dans les années suivantes ; pour l'aménagement des Ponchettes, un crédit de paiement de 200 000 euros avec 500 000 euros à venir sur les années suivantes ; s'agissant de la gare du Sud, 1,3 million d'euros de crédit de paiement et 14,8 millions d'euros les années suivantes.
- S'agissant de la sécurité, une nouvelle tranche d'installation de caméras avec un crédit de paiement de 500 000 euros et des crédits à venir de 1,6 million d'euros.
- La petite enfance : le centre multi-accueil Victor Hugo pour 700 000 euros de crédit de paiement et 300 000 euros pour les années suivantes.
- Les équipements sportifs : 16 millions d'euros.
- S'agissant de l'éducation, dont je rappelle que c'est une des priorités que le Maire avait indiquées, 15 millions d'euros en 2011 avec en particulier le lancement des complexes pour Aimé Césaire, Nice Flore et Saint-Isidore.

Nous ferons tout cela avec un endettement, je le répète, stabilisé. Nous présenterons dans le projet de budget, en janvier, un niveau de remboursement d'emprunts de l'ordre de 45 millions et un niveau d'emprunts nouveaux de 66 millions, ce qui montrerait une augmentation de 22 millions qui est une augmentation théorique puisqu'il s'agit de prendre en compte ce que l'on appelle l'emprunt d'équilibre. Pourquoi l'emprunt d'équilibre ? Tout simplement parce que, dans le projet que nous présenterons, deux éléments viendront en déduction de cet emprunt théorique d'équilibre : d'une part, le passage des autorisations de programme en crédits de paiement qui se traduit généralement et systématiquement par une baisse d'environ 10 % par rapport à ce qui est indiqué ; et d'autre part, la prise en compte d'un taux de réalisation qui sera supérieur à ce que l'on avait pu constater les années précédentes, mais de l'ordre de 80 %. Si l'on tient compte de ces deux éléments, je le répète et je ne le répéterai jamais assez, nous présenterons un budget avec un endettement stabilisé, c'est-à-dire au niveau de l'année 2010.

Cette dette continuera à être gérée suivant les principes que nous avons évoqués en juin 2010 et juin 2009, c'est-à-dire avec la volonté de réduire notre exposition aux taux structurés qui représentent aujourd'hui un peu moins de 25 % de l'ensemble de notre portefeuille de prêts, et en particulier avec ce que l'on a coutume d'appeler un prêt potentiellement toxique qui ne représente pas plus de 5 % de notre endettement et que nous avons pu, grâce à l'action menée avec la direction des finances, figer sur deux ans, ce qui veut dire qu'à ce jour nous n'avons pas de prêt toxique dans notre endettement, et cela nous permet aussi de présenter un taux moyen de notre dette qui, aujourd'hui à 3,03 %, est l'un des plus bas en France.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En conclusion, ce projet d'orientations budgétaires qui nous permettra de bâtir le budget que nous présenterons en janvier 2011, sera la traduction des principes que le Maire a voulu imposer pour préparer ce budget : fiscalité inchangée, maîtrise de l'endettement et fort niveau d'investissement, ceci pour continuer à faire ce que nous avons engagé pour moduler le Nice du XXI<sup>e</sup> siècle dans le cadre d'une maîtrise foncière qui ne sera pas démentie.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

**Mme GAZIELLO.**- Bonjour Monsieur le Maire, bonjour Monsieur Tordo, bonjour mes chers collègues.

Le débat sur les orientations budgétaires est un acte politique majeur dans la vie d'une assemblée politique et la description de l'état des lieux que vous avez faite, Monsieur Tordo, dans lequel nous devons bâtir ce budget, est éminemment déterminante.

Vous décrivez un environnement économique sur fond de crise, de récession, de plans d'aide, de mesures de gouvernance, en résumé de plans d'austérité imposés aux pays de l'OCDE dans le cadre du G20 et visant à rétablir la confiance des marchés financiers. Par conséquent pour la France, un plan de maîtrise des dépenses publiques et une pression accrue sur les collectivités locales se traduisant par un étranglement des ressources de fonctionnement pour notre collectivité.

Alors Monsieur Tordo, Monsieur le Maire, je vous fais une proposition aujourd'hui, écoutez bien, soyez attentifs, vous qui nous reprochez tout le temps de ne pas en faire, je vais vous exposer un DOB en scénario alternatif ! C'est normal, c'est un débat, projet contre projet.

Après le G20 de Londres en 2009, le dernier G20, présidé par la France, a décidé de dicter sa loi aux plus forts plutôt qu'à la subir, selon le principe de Lacordaire au XIX<sup>e</sup> siècle : « *Entre le faible et le fort, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit* ».

Le G20 a donc décidé d'appliquer le risque pénal maximal aux principales multinationales, et notamment les banques qui ont la part belle, qui situent leurs actifs immatériels dans des pays fiscalement attractifs, pour les contraindre à la vérité comptable. En bref, le G20 a décidé de supprimer les paradis fiscaux. La France, dans la foulée, a donc réactualisé ses listes.

Parallèlement, les pays de l'UE doivent de l'argent à des banquiers, la belle affaire ! C'est de l'argent qu'ils ont volé à la collectivité. Remboursons-nous, a décidé le dernier sommet européen !

La Banque centrale européenne a donc racheté la dette des États au lieu de sauver les banques et elle a refinancé les États à 1 %. Et si une banque qui a spéculé lui empruntait, par contre, elle lui prêterait à 8 %.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les marchés vont-ils l'accepter ? S'est-on dit dans les milieux autorisés. Eh bien, le pouvoir politique qui avait donné la primauté à cette oligarchie financière au détriment du travail et de la coopération, seuls créateurs de richesses, l'a repris. L'Union européenne a trouvé la solution la plus efficace pour renégocier avec eux un rééchelonnement de la dette ou une annulation partielle, ce qui revient, dans les deux cas, à réduire la valeur des créances. Elle en a donc fini avec le dogme de la liberté totale de circulation des capitaux en instituant une taxe sur les transactions financières et les mouvements de capitaux. D'ailleurs, les créanciers eux-mêmes préfèrent cette option, calculant qu'un État qui garde des marges de manœuvre budgétaires et politiques sera plus enclin à rembourser. Et puis, l'Union européenne a examiné qu'y a-t-il dans ces dettes, qui sont les créanciers et à combien ont-ils prêté.

Et donc, avant-hier, lors de la loi de finances 2011 à l'Assemblée, la France a refusé de comprimer sa demande intérieure, de rogner sur l'éducation et les investissements de long terme, elle a refusé de plonger notre pays dans le chômage et la stagnation pour des années, elle a refusé de désarmer les services publics qui, pourtant, avaient servi d'amortisseurs à la crise provoquée par le capitalisme financiarisé.

Ce faisant, la France par le biais de son parlement, a commencé à admettre qu'une partie seulement des richesses créées par le travail de tous a servi à satisfaire les besoins réels de la population ; que l'autre partie passée directement dans la poche des rentiers, représentent aujourd'hui 195 milliards par an (ce sont des chiffres Eurostat).

Voilà, l'heure du pragmatisme est arrivée ! Vous admettez bien avec moi que ce n'est pas à proprement parler un communisme de guerre.

Ainsi donc, dans cette loi de finances 2011, l'État engage un véritable partenariat avec les collectivités territoriales pour assurer une synergie dans les réponses aux difficultés de nos concitoyens et accroître les moyens d'action. L'État choisit les territoires contre les banques !

Et puis, comme son déficit public, multiplié par trois en deux ans, va se résorber immédiatement avec la demande et la croissance, et la fiscalité rétablie, la loi de finances a donc voté avant-hier la compensation en totalité des transferts de charges de l'État vers les collectivités.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Elle a indexé la dotation globale de fonctionnement au moins sur l'inflation, comme le prévoyait un amendement voté au Sénat le 24 novembre dernier à l'initiative du groupe communiste, au lieu du gel prévu par le gouvernement qui faisait baisser les dotations de certaines Communes de près de 5 %. D'ailleurs, je rappelle que le congrès des Maires du 23 novembre avait réaffirmé que les collectivités ne sont responsables que d'une faible part de la dette publique mais, avait répondu Georges Tron (Fonction publique) au nom du gouvernement, « la maîtrise des dépenses publiques impose un effort partagé ».

Eh bien à Nice, donc non seulement la dotation globale de fonctionnement ne baisse plus en 2011, comme en 2010 où, pour la première fois, elle avait pris moins 1,5 % et les compensations de l'État moins 11,6 %, mais en plus, l'État rembourse à la ville de Nice le manque à gagner qui lui est imposé ces dernières années (au moins 16 millions d'euros) cumulé sur quatre ans, si la DGF avait simplement suivi l'inflation.

Et donc, Monsieur Tordo, le scénario de faible dynamisme de nos ressources de fonctionnement est aboli, et comme en même temps notre débat d'orientations budgétaires prévoit une forte croissance des taxes liées à l'activité économique, nous pouvons dégager de sérieuses marges de manœuvre qui permettent de financer la réalisation de nombreux équipements de proximité vraiment nécessaires à la population niçoise et à l'ambition d'innovation, de solidarité, d'écologie, de responsabilité et d'émancipation de notre Ville.

Par exemple, les efforts pour la petite enfance par les créations de nouveaux équipements qui vont être réellement programmées, alors que l'ancien DOB ne prévoyait que quelque 700 000 euros pour ce chapitre, tout en concluant par ailleurs des baux à construction sur des terrains communaux pour des opérateurs privés, en prétextant le manque de ressources d'investissement.

Les dépenses de prestige ne sont plus nécessaires, comme par exemple les 700 000 euros scandaleusement alloués à l'Open de tennis en 2010, dont 230 000 euros pour des places et des loges. Qui en a profité ? À la place, ce sont les associations culturelles et sportives de proximité qui voient leurs subventions de fonctionnement tripler, car elles rendent à la population des services beaucoup plus importants (pour mémoire, 700 000 euros c'est le budget annuel de fonctionnement de l'espace Magnan).

Les logements vacants sont préemptés, il y en a 11 % à Nice contre une moyenne nationale de 6 %. Cela permet de mettre du logement social en plein centre de Nice, concourant à la mixité sociale si vivement souhaitée par la communication du gouvernement mais jamais mise en œuvre. Cela concourt aussi à la baisse des loyers du secteur privé, redonnant un souffle d'air au pouvoir d'achat des Niçois.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le pouvoir d'achat relancé par la politique nationale permet aussi d'envisager un afflux touristique très conséquent dans notre Ville qui aura su, avec la reprise en régie de son festival du jazz, par exemple, et je vous en rends acte, et d'autres événements culturels populaires, devenir une Ville d'accueil et d'échanges méditerranéenne très importante. Cela créera des emplois dans le secteur touristique, mais attention, des emplois pérennes, non soumis aux crises récurrentes du capitalisme international.

Enfin les 2,4 millions d'euros de dépenses supplémentaires en caméras de vidéosurveillance rajoutés aux 6 millions déjà dépensés seront supprimés, puisque maintenant nous avons des marges de manœuvre de fonctionnement, nous pouvons donc embaucher des jeunes éducateurs, des jeunes îlotiers municipaux, ou des médiateurs qui règlent les problèmes d'incivilité dans les quartiers.

Pour le grand banditisme, cela ne sert à rien, les attaques à main armée à Nice ont progressé de plus de 100 % pendant l'installation de ces mêmes caméras. Les violences aux personnes ont elles aussi progressé de plus de 4 %. C'est votre CLSPD qui le dit. Mais le service public de la police nationale, qui sera rendu à ses missions premières de protection du citoyen, sera là pour y veiller.

Enfin, comme les contributions directes, celles des ménages niçois, ont franchi aujourd'hui le cap historique de 50 % des recettes de fonctionnement - 250 millions sur 496, puisque sur les 500 millions de recettes il faut enlever les 4 millions de recettes de régie de cantine, nous sommes à 50,4 % de contributions directes alors qu'elles représentaient 49,2 % en 2010 - nous pouvons affirmer aux Niçois qu'un crédit d'impôt sera reversé aux ménages qui n'ont pas droit aux abattements, parce qu'il y en a beaucoup, mais qui sont quand même dans la classe moyenne.

Voilà tout ce qui pourrait changer à Nice si...

Monsieur Tordo, Monsieur le Maire, faire autrement c'est possible, les Niçoises et les Niçois peuvent compter sur nous pour y travailler.

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

**M. CHAUVET**.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, la discussion porte sur un débat d'orientation, ce n'est pas encore la discussion budgétaire.

**M. LE MAIRE**.- Merci d'avoir compris, vous au moins, Monsieur Chauvet.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. CHAUVET.**- Mon intervention portera sur les grandes lignes de ces orientations.

Je vous dis dès l'abord que le document que vous présentez n'entraîne pas de notre part un rejet global ni, je le dis, une acceptation globale.

Le premier aspect que vous développez, c'est fort opportun je crois, est de décrire les circonstances internationales et nationales qui encadrent ce projet d'orientation et vous indiquez très nettement, et là je crois que vous avez raison, que ces contraintes internationales et nationales laissent assez peu de liberté, en vérité, à la collectivité territoriale qui bénéficie d'une certaine autonomie, sans plus. Vous indiquez notamment que le régime actuel des relations financières avec l'État constitue un cadre déterminant pour les budgets des collectivités locales et, cela vient d'être dit, les dotations de l'État étant stabilisées après avoir été réduites, la situation est de ce fait rendue plus aiguë.

J'analyserai les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement au travers de ce contexte général.

En recettes, autofinancement 24 millions, dont acte ; le fonds de compensation de la TVA 8 millions, dont acte encore ; les subventions État, Région, Département 15,9 millions ; cela fait un total de 47,9 millions.

Étant donné que vous envisagez de dépenser dans l'investissement 90 millions ou, selon que l'on prend en compte le remboursement anticipé de la dette, 130 millions, mais je prends le chiffre de 90 millions que vous avez évoqué, Monsieur l'Adjoint, il manque de l'argent. Il manque la différence entre 90 millions et 47 millions d'euros. Alors je vous donne acte que vous avez pris la décision pour 2011 de maintenir les taux de fiscalité et vous le disiez à l'instant, vous sembleriez vous en réjouir, bien sûr on s'en réjouit, mais la vraie vérité est que vous avez augmenté en 2009, il ne faut pas l'oublier, les taux de fiscalité de 17 %. Par conséquent, on aurait pu s'attendre et espérer que vous restituiez aux contribuables niçois les 17 % que vous leur avez imposés en 2009. En ne le faisant pas, en ne les restituant pas, vous maintenez en vérité l'augmentation des taux par rapport à la situation précédente de 2008.

Lorsque vous disiez à l'instant, Monsieur le Maire, « je m'étais engagé à ne pas augmenter les taux de fiscalité », il y a deux solutions : ou bien cet engagement c'est avant 2009, auquel cas vous ne l'avez pas tenu puisque vous avez augmenté en 2009, ou alors c'est après ; évidemment, si vous prenez l'engagement de ne plus augmenter après avoir augmenté de 17 %, dont acte, mais l'effet n'est pas le même, vous en conviendrez.

Alors vous n'augmentez pas, très bien, il vous faut donc trouver de l'argent et, pour cela, vous avez deux leviers.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le premier levier, ce sont les cessions d'éléments d'actif. Soyons clairs, par principe je n'y vois pas d'obstacle. Les éléments d'actif de la Ville sont pour certains porteurs d'intérêt communal et, pour certains autres, ils le sont moins ou ils ne le sont pas du tout, ce sont même des charges. Je veux donc bien comprendre que, au cas par cas, la municipalité se préoccupe de vérifier s'il n'est pas opportun de vendre tel ou tel élément d'actif, c'est vrai, et je dois à la vérité de dire, Monsieur le Maire, qu'hier soir, après notre entretien, j'ai reçu la liste des cessions d'éléments d'actif effectuées en 2010 jusqu'au 30 novembre dernier, et la liste - partielle il est vrai, mais c'est bien normal - des cessions que vous envisagez pour l'année 2011 ; j'ai observé que, globalement, il n'y a pas de remarque à faire sur ces listes, sauf qu'elles sont importantes. Il y a beaucoup d'éléments d'actif qui sont vendus et, cette année, vous projetez 15 millions d'euros, étant rappelé qu'en 2010 vous aviez également projeté 15 millions et que vous êtes en train de les réaliser. Cela fait quand même deux exercices budgétaires consécutifs où vous vendez des éléments de l'actif immobilier de la Ville. Je crois me rappeler qu'il y a un an, on avait dit dans cette salle que la vente des éléments de l'actif est un fusil à un coup. Eh bien, cette année, vous démontrez le contraire, c'est un fusil à deux coups.

C'est une politique que l'on peut mener à court voire à moyen terme, mais on ne peut pas chaque année vendre ce que l'on appelle communément « les bijoux de famille » pour équilibrer le budget. Je pense que c'est une politique relativement inquiétante et, au passage, je vous signale, Monsieur l'Adjoint aux finances, que vous avez loupé une occasion. Il y a deux mois, dans cette salle, vous avez pris la décision de vendre un élément d'actif de la Ville : le site de la gare du Sud, et vous l'avez vendu 1 euro. Si vous l'aviez vendu à son prix réel, c'est-à-dire au bas mot 20 millions d'euros, vous auriez immédiatement entré dans vos caisses 20 millions et vous auriez donc à disposition la moitié de l'argent que vous cherchez présentement.

Le deuxième levier, après les cessions d'éléments d'actif, c'est l'emprunt et, s'agissant de l'emprunt, vous poursuivez une politique dont vous indiquez qu'elle est maîtrisée : en 2009, 50 millions ; en 2010, selon l'orientation budgétaire de l'époque, 40 à 45 millions ; cette année, 70 millions pour équilibrer le budget. Je ne suis pas de ceux, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, qui crient au loup et à l'épouvante devant l'emprunt. L'emprunt n'est pas par essence épouvantable ; il est épouvantable lorsqu'il s'agit de faire face à des dépenses de tous les jours, des dépenses quotidiennes bien sûr. Mais si l'emprunt est fait pour répondre au financement d'éléments structurants dont les Niçois ont besoin, il n'y a aucune raison de s'en priver.

Vous indiquez que vos priorités sont la petite enfance, pourquoi pas, c'est bien, la proximité, pourquoi pas encore, et la sécurité. Je ne ferai pas ici un débat sur la sécurité, ça n'est pas l'objet, simplement j'indique que, selon moi, il faut mettre davantage l'accent sur les moyens humains que sur les moyens matériels, mais nous y reviendrons.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ce qui me paraît préoccupant dans cette orientation générale, c'est précisément que cet emprunt, dont je ne discute pas le principe au départ, ne semble pas correspondre en contrepartie à l'engagement de projets structurants conséquents. J'en veux pour preuve le document annexé sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. C'est une technique bien évidemment tout à fait nécessaire, cette autorisation de programme, on sait que les programmes ne peuvent être réalisés qu'en trois, quatre, cinq ou six ans, on ne peut plus les faire en respectant la règle de l'annualité budgétaire, mais la photographie que vous nous donnez aujourd'hui est relativement inquiétante à certains égards, parce que vous inscrivez au budget 2011 des sommes qui, sur plusieurs postes, sont sans rapport avec le montant total de l'engagement que vous envisagez pour réaliser un programme.

Il y en a une dizaine comme cela. Je vous donne un exemple : pour la trame verte, qui est un bon projet, une bonne initiative, vous inscrivez 2 millions en 2011 et 22,5 millions pour les années suivantes ; cela va de 1 à 10. Alors il y a deux solutions : ou bien sur 2012 et 2013, on va faire un effort considérable pour financer le projet ; ou alors vous financerez le projet sur le moyen voire le long terme. Il y a comme cela dans l'annexe, une dizaine d'exemples qui inquiètent si l'on fait une lecture précise.

Pour en terminer, je prends votre propre conclusion, Monsieur l'Adjoint, vous indiquez que vous entendez poursuivre un programme d'investissements orientés vers la proximité au service des Niçoises et des Niçois. Je dis oui, la proximité bien sûr, mais la proximité c'est la moitié d'une politique municipale ambitieuse parce que, à côté de la proximité, n'y a-t-il pas les grands éléments structurants dont les Niçoises et les Niçois ont besoin ?

Et cela, on ne le voit pas suffisamment apparaître dans votre orientation budgétaire et c'est d'autant plus regrettable que vous présentez aujourd'hui, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, le budget de votre quatrième année ; c'est le quatrième exercice budgétaire. Après celui-ci, il restera deux exercices budgétaires pour mener à son terme la politique ambitieuse que vous aviez annoncée au départ et il me paraît qu'à ce titre-là, notamment au titre des éléments structurants, le compte n'y est pas.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Simplement, lorsque vous évoquez le projet Paillon, c'est « coulée verte », pas « trame verte ». Je vous remercie.

Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Librati.

**M. LIBRATI.**- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, d'abord je note avec satisfaction que vous avez décidé de rendre à nouveau les débats publics par l'utilisation d'un dispositif numérique. Je me félicite de cette décision.

**M. LE MAIRE.**- Sur ce point, je donne une explication précise.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il y avait un marché qu'il fallait solder et je réservais les conditions, pour le solder, d'un débat important où effectivement j'avais besoin en plus d'archiver la totalité des débats, et ce débat portera tout à l'heure notamment sur le Nice Stadium, parce qu'il est important que dans cinq ans ou dans dix ans, nous puissions rappeler les positions, les échanges sur ce qui constituera un acte historique d'aménagement du territoire, un équipement innovant et structurant pour notre Ville. Voilà dans quelles conditions j'ai souhaité utiliser les crédits nous permettant de solder ce marché.

Vous avez la parole.

**M. LIBRATI**.- On va sourire parce qu'on est filmé.

Je reviens sur le débat d'orientations budgétaires, élément important pour le président de la commission des finances que je suis, et la poursuite du ré-endettement progressif de la ville de Nice avec, cette année, un ré-endettement de 22 millions d'euros et 70 millions d'euros d'emprunts nouveaux. Je suis intervenu ici à plusieurs reprises au sujet des risques liés à nos emprunts et principalement à nos emprunts toxiques. La dette de la ville de Nice s'élève actuellement à 411 millions d'euros, dont 140 millions sont des emprunts structurés et 88 millions d'euros des emprunts structurés à risque identifié. Vous nous annoncez donc 70 millions d'euros d'emprunts nouveaux.

Je ne vous poserai que deux questions très simples.

La première : Monsieur le Maire, pouvez-vous prendre aujourd'hui solennellement l'engagement devant cette assemblée de ne plus souscrire aucun nouvel emprunt toxique ?

La seconde : si vous prenez cet engagement, acceptez-vous de modifier la délibération n° 0.2 du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil municipal vous autorisait...

**M. LE MAIRE**.- Monsieur Librati, je vous arrête tout de suite, vous me demandez de prendre un engagement...

**M. LIBRATI**.- Si vous me laissez terminer, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE**.- Non, non, je ne vous laisserai pas troubler l'opinion publique. Qui a souscrit des emprunts toxiques ? Ma municipalité, puisque vous indiquez que nous présentons notre quatrième débat d'orientations budgétaires, a-t-elle souscrit une seule fois des emprunts toxiques ? La réponse est non de votre part, nous n'en avons jamais souscrit. Je n'ai donc pas à prendre d'engagement sur un acte que je n'ai jamais commis et que je ne commettrai jamais. Nous sommes ici pour réparer les erreurs de ceux qui nous ont précédés et que vous n'aviez pas dénoncés en son temps, Monsieur Librati.

**M. LIBRATI**.- Vous m'avez coupé le micro tellement vous êtes à l'aise !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je termine. Je n'ai aucun problème, Monsieur le Maire, et je l'ai toujours dit publiquement, ce n'est pas vous qui avez contracté les emprunts toxiques.

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie.

**M. LIBRATI**.- Mais, si vous me l'aviez demandé gentiment, je vous aurais répondu gentiment.

*[Exclamations sur les bancs de la majorité]*

Je vous demande juste une chose, Monsieur le Maire, pour vous et pour les Maires qui peuvent vous précéder, pardon, vous succéder, en tout cas je l'espère...

**M. LEONELLI**.- C'est un lapsus révélateur !

**M. LIBRATI**.- Je ne sais pas s'il est révélateur, en tout cas c'est un lapsus.

Je reviens sur la modification de la délibération n° 0.2 du 28 mars 2008 qui vous autorisait à souscrire des emprunts classiques mais aussi des emprunts structurés, c'est-à-dire des emprunts toxiques. Tout simplement, avec cette modification, c'est aussi dire aujourd'hui que ce Conseil municipal précise que plus jamais il ne recourra à des emprunts toxiques. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie également d'avoir rappelé que ma municipalité n'avait jamais souscrit d'emprunts toxiques. Bien évidemment, je ne peux pas prendre d'engagement pour mes successeurs et je souhaite que ce soit dans bien longtemps que d'autres aient à en débattre.

Je passe la parole à Monsieur Patrick Allemand.

**M. ALLEMAND**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention aura beaucoup moins de hauteur que celle de Madame Gaziello qui vient d'annoncer sa candidature à la succession de Dominique Strauss-Kahn à la tête du FMI.

**M. LE MAIRE**.- Cela ne m'avait pas échappé !

**M. ALLEMAND**.- Je vais m'en tenir plus modestement à nos orientations budgétaires.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les orateurs qui m'ont précédé l'ont dit, vous avez pris le soin de remettre ces orientations budgétaires dans le contexte, de rappeler les contraintes internationales et nationales, vous avez notamment rappelé la loi de finances 2005, le changement du mode de calcul de la DGF, et vous faites un petit peu comme si vous subissiez ces contraintes nationales mais, Monsieur le Maire, vous étiez membre du gouvernement, vous avez été acteur de ces contraintes qu'aujourd'hui les collectivités locales subissent.

Le changement du mode de calcul de la DGF, votre adjoint aux finances se plaint à juste titre, il dit : au départ c'était en fonction de l'inflation augmentée de la moitié du PIB, après ça a été l'inflation augmentée du tiers du PIB, après ça a été la seule inflation prévisionnelle et, pour 2011 à 2013, c'est le gel. C'est-à-dire qu'en faisant ce constat, vous tuez le moral des collectivités locales puisque le PIB n'influe plus, donc le taux de croissance n'influe plus, l'inflation n'influe plus. Ce n'est plus un gel, c'est une glaciation, et cette glaciation a été décidée par le gouvernement dont vous étiez encore ministre il y a quelques semaines et que, sans ambiguïté, vous le dites vous-même, vous continuez de soutenir. Cette asphyxie lente, vous ne la subissez pas, vous en avez été l'acteur.

Votre adjoint aux finances se plaint aussi de l'atonie des recettes. Effectivement, cette année, il y a une petite baisse de 59 à 58 millions d'euros, recettes liées à l'activité économique, ce qui montre bien qu'entre le discours qui est tenu par nos responsables, y compris par vous-même, comme quoi la crise est derrière nous, comme quoi la reprise est là, en fait lorsqu'on en arrive aux chiffres, on s'aperçoit que les recettes liées à l'activité économique au mieux stagnent. Les droits de mutation reprennent à peine (16 millions au lieu de 15,5 millions) et le produit des jeux de casino diminuent au contraire, en passant de 7,5 millions à 6 millions. C'est pareil, vous nous annoncez cela comme quelque chose de subi, mais c'est une décision du gouvernement qui a autorisé les paris en ligne sur internet et qui fait qu'aujourd'hui, les collectivités locales qui ont des casinos sur leur territoire, et c'est notre cas, subissent cette situation.

Vous parlez ensuite de votre orientation budgétaire et vous avez résumé l'un et l'autre en disant trois items majeurs : stabilité de la fiscalité, maintien des capacités d'autofinancement, gestion raisonnable de la dette.

Deux mots tout d'abord sur la stabilisation de la fiscalité. Vous indiquez que 2011 sera une nouvelle année sans hausse des taux de fiscalité, alors que sept grandes Communes sur vingt l'augmentent, comme six autres l'ont augmentée avant elles en 2009. Mais je rappelle qu'il y avait alors Nice parmi ces Communes, avec une hausse de 17 %. Tous les hebdomadaires économiques l'ont d'ailleurs rappelé, c'était la hausse record de l'année.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Alors, lorsque vous nous dites que vous restez fidèle à votre engagement de fiscalité zéro, la ficelle est un peu grosse. Ce n'est pas parce que chaque année jusqu'à la fin du mandat, ce que je souhaite pour les contribuables niçois, vous arriverez à ne pas augmenter les impôts que vous êtes à fiscalité zéro ; vous n'êtes pas à fiscalité zéro, vous êtes, Monsieur le Maire, à fiscalité 17. Cela a entraîné une hausse de nos recettes, d'ailleurs, puisque l'on est passé de 203 à 243 millions en 2010 et, cette année, il y a une nouvelle progression à 250 millions d'euros.

Vous insistez beaucoup sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment, là-dessus, votre adjoint parle de gestion rigoureuse qui sera maintenue et amplifiée. Je me fais quand même quelques soucis parce que, dans l'amplification, je pense à nos fonctionnaires municipaux. Vous persistez pour l'instant dans la politique de non-remplacement d'un agent sur deux, hormis les secteurs que vous avez définis comme prioritaires (la sécurité, la petite enfance et l'éducation), mais pendant combien de temps allez-vous appliquer cette règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite ? Il y a, et il ne faut pas s'en cacher, un vrai malaise parmi le personnel municipal, il y a des endroits où les conditions de travail se sont fortement dégradées, des secteurs qui sont en tension et, si vous continuez dans cette politique-là qui a bien une limite à un moment ou à un autre, c'est la qualité du service public rendu aux usagers qui va en pâtir, et je pense que lorsqu'on a augmenté les impôts de 17 %, le minimum c'est que les citoyens de cette Ville aient droit à des services publics de qualité.

J'ajoute que vous avez réussi quand même cette performance de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en reprenant en régie municipale les cantines scolaires, ce qui est une bonne chose et nous nous en sommes félicités. Mais j'attire votre attention toutefois, et Mari-Luz Hernandez-Nicaise pourrait le faire beaucoup mieux que moi, sur le fait que cette reprise en régie, compte tenu du contexte global dans lequel cela se passe, c'est-à-dire précisément ce non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, vous conduit à externaliser beaucoup de prestations ; il faut donc quand même que vous soyez vigilant là-dessus parce que cela va coûter cher.

Vous arrivez à maintenir un taux d'autofinancement à 24 millions, malgré cette situation difficile, et vous confirmez vos priorités : petite enfance, proximité, sécurité. Je rappelle toutefois qu'il ne s'agissait pas de maintenir l'autofinancement ; les conclusions du rapport de la chambre régionale des comptes disaient qu'il fallait actionner le levier fiscal, ce que vous avez fait, pour espérer retrouver une marge d'autofinancement plus confortable, aux alentours de 50 millions d'euros, parce qu'il y avait un enjeu à ce moment-là qui était de désendetter la Ville. Or, vous avez actionné le levier fiscal, et fortement, et vous êtes loin du compte : 25 millions d'autofinancement l'année dernière, 24 millions cette année, on peut considérer que c'est stable mais, malgré le levier fiscal, l'autofinancement au mieux stagne.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Alors comment allez-vous faire ? Eh bien, effectivement, il n'y a que deux manières d'actionner votre levier.

Il y a tout d'abord la cession d'actifs, la vente des bijoux de famille, mais le coffre n'est pas extensible à l'infini. Je ne sais pas, Monsieur Chauvet parlait tout à l'heure de fusil à un coup ou à deux coups, quand bien même ce serait une rafale, il y a un moment où cela doit aussi s'arrêter. Vous ne pourrez pas continuer comme cela, c'est une manière artificielle de gonfler vos recettes mais qui ne peut avoir qu'un temps.

Le deuxième levier est l'emprunt : 15 millions d'emprunt supplémentaire en 2010, c'est grosso modo ce que confirmera le compte administratif, je suis plutôt sur une base de 23 millions en 2011 en solde net, compte tenu du remboursement prévu de la dette en capital qui s'élève à 42,4 millions cette année, tout cela va s'ajouter à un stock qui commence à sérieusement augmenter, et cela me préoccupe.

Reprenons les chiffres : 334 millions d'euros en 2006, 414 millions d'euros en 2009, lorsque l'on rajoute ce qui est prévu pour 2010 et ce qui est prévu pour 2011, nous serons vraisemblablement aux alentours de 462 millions d'euros à la fin 2011. C'est très important parce que, vous y revenez dans le débat d'orientations budgétaires, dans votre document vous nous dites que la Communauté urbaine est une réussite. Le débat n'est pas là ce matin, je ne sais pas si c'est une réussite, nous le verrons dans l'instance concernée, mais en tout cas elle existe, ce qui veut dire qu'on lui a transféré des compétences et que ce transfert a bouleversé notre structure budgétaire.

Le budget 2006 était de 980 millions d'euros ; le budget 2011 devrait être, mais Monsieur l'Adjoint peut-être rectifiera ou confirmera, aux alentours de 600/610 millions ; la dette en 2006 était de 334 millions et, en 2011, elle sera de 462 millions.

2006 : 334 millions, 980 millions de budget, cela représente 34 % de l'exercice budgétaire.

2011 : 462 millions, 609 millions de budget, cela représente 75 % d'un exercice budgétaire.

Je sais que cette comparaison n'est pas très académique et que l'on regarde en général cela en annuité de la dette, mais impossible de retrouver cela dans le débat d'orientations budgétaires, et cela donne quand même une idée de ce qui se passe dans cette Ville.

2006 : montant des emprunts 34 % de l'année budgétaire ; 2011 : montant des emprunts 75 % d'une année budgétaire. Voilà votre gestion.

Et quand on a une situation pareille - je vais en venir aux orientations proprement dites - on consacre 1,2 million d'euros aux illuminations.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est la réponse que votre adjoint aux finances m'a faite, par courrier récent, lorsque je lui ai demandé quel en était exactement le coût. Au moment où il y a un débat sur les économies d'énergie, où *Nice-Matin* titrait hier à la une, un titre assez alarmant « état d'alerte », je me suis promené hier soir place Masséna et j'ai compris que l'alerte était passée.

1,2 million d'euros : c'est trois fois plus que ce que vous allez consacrer à la rénovation de la piscine Jean Médecin qui en a bien besoin.

1,2 million d'euros : c'est l'équivalent de la masse annuelle que vous allez consacrer, hors coulée verte, à l'embellissement paysager de la Ville cette année.

1,2 million d'euros alors que l'aide aux bailleurs sociaux pour le logement social va passer de 10 millions à 7,3 millions d'euros.

Ce sont vos choix d'orientation budgétaire, je vous concède qu'à ce stade ils ne sont qu'indicatifs, que nous nous retrouverons au moment du vote du budget, mais j'attire votre attention aussi, sans aucun esprit polémique, sur la frontière fragile qu'il peut y avoir entre indicatif et inexactitude, car ce qui est important c'est de comparer les orientations budgétaires et notamment les annexes d'une année sur l'autre. Or, l'annexe 2010 (c'est la page 25), l'annexe 2011 (pages 23 et 24), je le dis pour aider à la lecture :

Logement social, par exemple, vous annonciez 10 millions d'euros pour 2010, on verra la réalité au moment du compte administratif. Vous annonciez aussi dans votre DOB 2010, 10 millions pour 2011. Or, il n'y a aujourd'hui dans votre annexe 2011 que 7,3 millions d'euros, soit moins 27 %. Vous annonciez en 2010, au-delà de 2011, 30 millions d'euros pour le logement social et là, en 2011, au-delà, vous annoncez 22 millions, soit moins 25 %.

La sécurité : vous annonciez 3 millions d'euros en 2010 et 4 millions d'euros en 2011. Cette année, vous annoncez 3 millions pour 2011 et 1,5 million encore au-delà, c'est-à-dire que manifestement, vous allez continuer à équiper la Ville en caméras de vidéosurveillance. On ne va pas refaire un débat sur la sécurité ici mais, comme nous le disions tout à l'heure, on peut être au moins dubitatif quand on voit que les violences sur les personnes continuent d'augmenter, sans parler du nombre de braquages.

Le grand stade : vous annonciez 500 000 euros pour 2010, 1,7 million d'euros pour 2011, 6,5 millions d'euros au-delà - je vois que vos fiches arrivent - pour un total de 8,7 millions d'euros. Eh bien, en 2011, vous êtes toujours à 1,7 million d'euros pour l'année 2011 mais, au-delà, vous êtes cette fois-ci à 15 millions d'euros. Cela fait quand même un drôle de dérapage, c'est le moins que l'on puisse dire.

Enfin vous annoncez dans vos orientations 100 000 euros pour le développement du carré musulman.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Or, le 17 septembre 2010, c'est inscrit au procès-verbal que nous venons de voter, votre adjoint en charge des cimetières, Auguste Vérola, annonçait 600 000 euros, c'est-à-dire que finalement vous mettez six fois moins que prévu.

Voilà quels sont vos choix. La conclusion de tout cela c'est que vous ne tenez aucun compte des remarques de votre opposition, vos choix c'est que vous préférez baisser de 2,7 millions d'euros sur le logement social pour financer 3 millions de caméras de vidéosurveillance supplémentaires ; vos choix c'est que vous consacrez aux illuminations de fin d'année 1,2 million d'euros, c'est plus que les travaux d'entretien des crèches municipales sur l'année (1,17 million d'euros, c'est inscrit dans votre document d'orientations budgétaires) ; vous consacrez aux études du grand stade 872 000 euros, c'est deux fois plus d'argent qu'au plan handicap accessibilité (486 000 euros d'opérations nouvelles).

Monsieur le Maire, ce sont vos choix, ce ne sont pas les nôtres.

**M. LE MAIRE.**- Merci pour ces réponses qui démontrent bien aux Niçois qu'ils ont bien fait de ne pas vous choisir.

Monsieur Tordo, vous avez la parole.

**M. TORDO.**- Merci Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre d'une manière aussi concise que possible à ces longs développements.

Effectivement, nous avons d'abord entendu Madame Gaziello parler d'une certaine manière comme DSK et puis, Monsieur Allemand, pendant longtemps, je vous ai pris pour Madame Lagarde parce que vous parliez surtout du budget de la France et que c'était le budget de la Ville dont nous parlions.

Néanmoins, pour revenir sur chacune des interventions, Madame Gaziello, vous avez commencé par annoncer un DOB alternatif, j'étais extrêmement intéressé et content parce que je pense que c'est en effet ce que doit être le rôle de l'opposition, malheureusement dans votre déroulé on a un petit peu perdu le fil, tout simplement parce que quand on fait l'accumulation de tout ce que vous dites, on ne voit plus très bien où l'on habite. Vous avez passé beaucoup de temps à nous expliquer l'environnement économique mondial ; je veux simplement faire, à ce stade, deux remarques et ne pas m'engager dans cette direction qui nous prendrait plus de temps.

La première est que ce qui sous-tend votre projet, ce qui sous-tend votre analyse de la situation mondiale, c'est une économie administrée. Cette économie administrée, Madame Gaziello, est tombée en ruines avec le mur de Berlin, tout simplement.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Effectivement, il faut une économie régulée, nous en sommes tous conscients, mais une économie administrée a fait pendant soixante ans la preuve de son inefficacité, a fait la preuve pendant soixante ans de son incapacité à répondre aux besoins des habitants des pays qui l'ont faite, aussi il n'est évidemment pas question que nous allions dans cette direction.

**Mme GAZIELLO**.- Cela n'a rien à voir.

**M. TORDO**.- Deuxième élément, vous évoquez - et je vous remercie parce que c'était quelque chose que je souhaitais clarifier aussi - des marchés pour les décrire comme les gens qui ont un couteau entre les dents en la matière. Mais c'est quoi, Madame Gaziello, les marchés ? C'est quoi ? Ce sont des gens, ce sont souvent des retraités qui ont confié leurs économies à des institutions qui ont prêté à notre pays, parce que dans notre pays, Madame Gaziello, cela fait trente ans que le budget est en déficit, cela fait trente ans que le budget de fonctionnement est en déficit. Ce que vous appelez les marchés, c'est tout simplement des gens qui ont prêté de l'argent pour que nous ayons le type de fonctionnement, le type de niveau de vie que nous avons et, à un moment ou à un autre, effectivement, il faut rendre cet argent qui a été prêté.

Je sais que votre famille politique a quelques problèmes quand il s'agit de rendre ou de rembourser les emprunts qui ont été faits, les porteurs des emprunts russes en savent quelque chose, mais dans une économie non administrée comme nous en avons, tout simplement, quand on prête de l'argent, à un moment il faut le rembourser.

Voilà ce que sont les marchés, Madame Gaziello, ce n'est rien d'autre que cela, ce n'est rien d'autre que des retraités qui ont donné leur épargne pour maintenir le niveau de vie de pays qui se sont trop endettés, ce qui a été malheureusement le cas de notre pays.

Voilà la réponse macro-économique que je pouvais faire à votre commentaire.

Maintenant, je vais répondre d'une manière plus spécifique sur les trois points que vous évoquez.

Sur la petite enfance, je veux simplement rappeler quelques chiffres. Quand nous sommes arrivés aux affaires en avril 2008, il y avait 2 408 places de crèche. Dans les programmes que nous avons mis en place, à fin 2013 nous aurons rajouté près de 1 000 places de crèche ; c'est l'engagement que nous avons pris. Suivant les années, suivant les programmes, cela peut être plus ou moins, mais la tendance est celle-ci. Alors, vous entendre conclure que nous n'attachons pas d'importance à la petite enfance, c'est tout simplement factuellement faux et démenti par les chiffres.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

À ces chiffres de places de crèche s'ajoute la mise en place dès 2008, dans le budget contraint (j'y reviendrai) que nous avons présenté, et comme le souhaitait Monsieur le Maire, de l'aide aux personnes qui ne pouvaient pas trouver de crèche pour leurs enfants ; cela s'ajoute à ces 1 000 places qui seront créées.

Concernant le logement social, je rappelle, et j'y reviendrai tout à l'heure puisque Monsieur Allemand l'a aussi abordé, que ce n'est pas une compétence de la Commune mais une compétence de Nice Côte d'Azur, et il est quelque peu trivial, pour ne pas dire mensonger, de présenter la politique de logement social uniquement en prenant les éléments de la Ville. Je veux aussi rappeler, s'agissant de la Ville, que nous avons mis en place le prêt à taux zéro pour les accessions au logement pour les personnes souhaitant devenir propriétaires, et c'est un succès jamais démenti. À ce jour, et nous aurons l'occasion d'y revenir, c'est près de 600 prêts à taux zéro qui ont été accordés, qui sont financés sur le budget de la Ville et qui ont permis ainsi de mettre de la fluidité dans le marché. C'est aussi un élément important à prendre en compte.

Monsieur Chauvet, je ne m'attendais pas à ce que, ce qui est vrai d'ailleurs pour les intervenants qui vous ont succédé, vous reveniez sur cette augmentation de la fiscalité de 2009. D'abord, vouloir toujours revenir à cette décision montre votre peu de capacité à proposer des solutions, des analyses correspondant à la situation présente.

Néanmoins, Monsieur Chauvet, je vous rappellerai pour rafraîchir la mémoire, que si vous reprenez le débat que nous avons quand il y a eu effectivement cette décision d'augmentation de la fiscalité de 15 %, et non de 17 % comme il a été dit, c'était à la suite d'un audit qui avait été commandé et qui, au vu de la situation que vous nous aviez laissée, justifiait une augmentation de la fiscalité de 22 % ; nous l'avons volontairement limitée à 15 % pour ne pas alourdir la note. Mais cette augmentation, Monsieur Chauvet, n'est pas le résultat de notre gestion, elle est le résultat de la gestion que vous avez eue pendant les douze années précédentes et de la décision que vous avez prise de ne pas présenter un projet de budget avant les élections, parce que justement vous n'aviez pas d'autre moyen que d'augmenter cette fiscalité. Alors, commencer votre intervention par cet élément, je trouve cela quelque peu curieux et révélateur d'une perte de mémoire que je qualifierai de préoccupante.

Les cessions d'actifs, vous avez raison, ce n'est pas une politique pérenne destinée à être poursuivie plusieurs années. Néanmoins quand nous avons des actifs inutiles dans le patrimoine de la Ville, est-ce un acte de mauvaise gestion que de les vendre, et de les vendre dans des conditions les plus favorables pour le budget de la Ville ? Qui peut reprocher ce que nous faisons ? Vous nous avez demandé en commission des finances la liste des ventes que nous avons réalisées en 2010 et celles que nous prévoyions de faire en 2011 ; y en a-t-il une correspondant à un besoin communal qui n'aurait pas dû être réalisée ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vous n'en avez pas cité une. La seule chose que vous avez citée c'est la gare du Sud ; gare du Sud qui n'a rien voir avec ces cessions que nous avons voulu faire et à propos de laquelle je voudrais simplement dire ceci : on peut toujours évoquer de la vendre pour 10, 15, 20 ou 30 millions d'euros, il y a une seule condition, Monsieur Chauvet, c'est qu'il faut un acheteur.

C'est tout ce que je voulais dire sur ces cessions d'actifs.

Avant-dernier élément : l'absence de projets structurants. Je suis là aussi quand même un petit peu surpris. Il me semble, s'agissant de la Ville, à laquelle bien entendu il faut rajouter les projets de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, que ne pas qualifier le projet de coulée verte de projet structurant est une vision quelque peu étroite et, j'allais dire, politicienne de ce débat. Qui peut nier que le projet de coulée verte va restructurer l'ensemble du centre de la Ville ? Qui peut nier que le projet de gare du Sud va restructurer tout le quartier autour de la Libération ? Qui peut justifier que ce qui va être présenté dans quelques jours sur la future gare Thiers n'est pas de nature à restructurer le centre Ville ? Vous pouvez toujours les qualifier de projets non structurants, nous, nous pensons qu'ils sont plus que structurants et je pense que les Niçoises et les Niçois pensent la même chose. Et je n'ai pas parlé, je ne vais pas m'étendre, des projets structurants liés à Nice Côte d'Azur, parce que, bien entendu, quand on ne regarde que la Ville, on n'a qu'une vision partielle des choses ; il a été présenté hier les projets autour du pôle multimodal, qui là aussi peut nier que ce sont des projets forts de restructuration de tout l'ouest de la Ville et de tout l'ouest de ces quartiers ?

Votre critique sur l'absence de projets structurants, si vous me permettez, Monsieur Chauvet, me paraît quelque peu faible.

Enfin les emprunts sur lesquels d'ailleurs sont revenus les autres intervenants.

Je voudrais être tout à fait clair en la matière, parce que je ne vous cache pas que la manière dont vous présentez les choses serait presque, je n'utilise pas le mot, de la malhonnêteté intellectuelle. Pourquoi ? Parce que vous dites « on augmente l'endettement de 70 millions », ou 66 millions exactement. C'est faux, Monsieur Chauvet, si vous ne dites pas en même temps, et Monsieur Allemand dit la même chose ainsi que Monsieur Librati, que dans le même temps, nous remboursons 44 millions de prêts : 66 millions de prêts nouveaux, 44 millions de prêts remboursés, cela fait en net 22 millions sur lesquels je me suis expliqué, mais je vais revenir sur l'explication pour qu'il n'y ait pas de doute en la matière, cela me permettra de répondre en partie à l'intervention de Patrick Allemand.

Cet endettement prévisionnel est lié à ce que l'on appelle l'emprunt d'équilibre. Pourquoi emprunt d'équilibre ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Parce que quand on présente un budget, et je pense que c'est la même chose à la Région, on a un total de dépenses en fonctionnement et investissement, un total de recettes en fonctionnement et investissement et il faut que ce soit égal. Effectivement, compte tenu du niveau d'investissement que nous avons indiqué, nous avons cet emprunt d'équilibre pour équilibrer les recettes et les dépenses. Mais vous avez oublié, je le répète et je le réexplique pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, qu'est-ce que cet emprunt d'équilibre ? Cet emprunt d'équilibre prend en compte le fait que nous avons mis en autorisations de programme pour l'investissement 90 à 93 millions. Or nous savons, parce que c'est la réalité des choses, que les dépenses réelles qui seront dans le compte administratif 2011 que nous présenterons en 2012, ne seront pas de ce niveau. Pourquoi ? Parce que tout naturellement, quand on présente un projet avec une autorisation de programme de X, la réalité des coûts résultant des crédits de paiement est en général 5 à 10 % inférieure. Premier élément de correction. Deuxième élément de correction, si vous regardez sur les dix ou vingt dernières années quel a été le taux de réalisation effectif de ce niveau d'investissement, taux de réalisation effectif ne veut pas dire que l'on ne fait pas les investissements mais que leur échéancier fait que l'on n'aura pas 100 % de cet investissement totalement réalisé à la fin de l'année 2011, et donc, en prenant le taux qui est supérieur de 20 % à ce que l'on a pu constater dans les dernières années, on arrive à environ 72/75 millions, ce qui veut dire, je le répète, que la réalisation budgétaire qui résultera de ce débat d'orientations budgétaires sera faite avec un endettement équivalent, inchangé par rapport à 2010.

Cela me permet d'ores et déjà de répondre à la remarque de Patrick Allemand sur le budget 2010. Vous avez évoqué le fait que, exactement pour les mêmes raisons, nous aurions une augmentation de 15 millions d'euros de la dette à la fin 2010 ; je dis très clairement que vous aurez la possibilité de voir au compte administratif que nous n'aurons pas d'augmentation de l'endettement en 2010 comme nous n'aurons pas d'augmentation de l'endettement en 2011. Cela constitue un des piliers de la politique que nous voulons mener, au même titre que le maintien à niveau de la fiscalité. Ce sont les deux piliers, avec le troisième qui est un niveau d'investissement important, sur lesquels nous avons bâti les budgets des trois années précédentes et sur lesquels nous allons bâtir les budgets des trois années à venir.

Monsieur Librati, je ne reviendrai pas sur l'endettement, je pense y avoir répondu, et je ne reviendrai pas non plus sur les emprunts toxiques qui sont devenus votre antienne conseil après conseil.

Je veux simplement rappeler très modestement que c'est à notre initiative que, en juin 2009, nous avons pour la première fois au sein de cette enceinte fait une information du Conseil municipal sur la politique en matière d'endettement de la Ville ; cela n'avait jamais été fait et je ne crois pas que ce soit fait dans beaucoup de Villes qui sont en particulier administrées par vos collègues, jamais.

**M. LIBRATI**. - C'est faux !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. TORDO**.- Nous avons donc été d'une totale transparence, que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas, Monsieur Librati, nous avons été d'une totale transparence et nous continuerons à l'être, parce que sur cette question-là, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté, il doit y avoir une transparence totale sur les décisions que nous prenons. Là aussi, pour vous rafraîchir la mémoire, je rappelle ce que j'avais dit en juin 2010, et très honnêtement ça sera la dernière fois parce qu'on ne va pas y revenir à chaque fois, notre politique consiste...

**M. LIBRATI**.- Modifiez la délibération !

**M. TORDO**.- Nous n'avons pas voté cette délibération, elle ne nous concerne pas.

**M. LIBRATI**.- Modifiez-la !

**M. TORDO**.- La politique que nous avons indiquée et que nous poursuivrons vise à baser notre endettement sur une politique consistant à orienter tous les prêts existants, dès que possible, en fonction de la situation du marché nous le permettant et, pour les emprunts nouveaux, sur des taux fixes ou flottants sans qu'il y ait des taux structurés. Votre demande, Monsieur Librati, de sortir du prêt potentiellement toxique - il ne l'est pas d'ailleurs pour les deux prochaines années, puisque nous avons pris des mesures, nous ne nous sommes pas contentés de parler - coûterait aux Niçoises et aux Niçois 16 millions d'euros. Est-ce une bonne gestion que de décider sur un risque potentiel de dépenser 16 millions d'euros ? Nous sommes responsables et notre réponse est non.

**M. LIBRATI**.- Ce n'est pas ce que je demande aujourd'hui, vous ne m'avez pas écouté, vous ne m'avez pas entendu, il faut que je vous l'écrive ?

**M. TORDO**.- Nous continuerons à mener en la matière la politique que nous avons indiquée, sans en changer et sans l'infléchir. Vous avez saisi cet élément comme votre manière d'exprimer votre différence. Je constate simplement que vous auriez dû, dès la prise en compte de cet emprunt, avoir la même diligence, nous n'aurions pas trouvé la situation que nous avons trouvée et nous n'aurions pas à déployer des trésors d'efforts...

**M. LIBRATI**.- Je vous rappelle que c'était un Maire UMP.

**M. TORDO**.- ... pour en sortir, parce que ce n'est pas nous qui l'avons créée, ce que nous avons fait depuis que nous sommes élus c'est exactement corriger les excès des précédentes municipalités que vous avez avalisés.

**M. LIBRATI**.- Il n'était pas dans mon parti, il était dans le vôtre.

*[Protestations sur les bancs de l'opposition des groupes Changer d'Ère et Communistes et Républicains]*

**M. LE MAIRE**.- On se calme !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je remercie Monsieur Tordo. De toute façon on sent bien cette excitation qu'il y a dans les propos de l'opposition, mais je vous comprends, vous êtes tellement désarçonnés face à la rigueur et à la transparence qui sont les nôtres, là où vous avez tellement démontré votre incapacité de rigueur, de transparence, d'intransigeance, d'intégrité dans tant de dossiers selon les collectivités que vous représentez ou dans lesquelles vous siégez.

Avant de conclure moi-même ces orientations budgétaires, je vais demander, parce que j'en ai fait un point fort de mes engagements et de l'action de ma municipalité et que l'on peut faire dire tout ce que l'on veut aux chiffres, ce que je sais c'est que Christian Tordo conduit vraiment avec beaucoup de talent et d'excellence l'équilibre des finances publiques qui est un sujet extrêmement complexe, extrêmement difficile ; vous savez, on peut avoir envie d'essayer de faire des démonstrations à tout prix, parce que vous voyez Nice avancer, Nice se développer, Nice se moderniser, Nice devenir une grande signature sur la planète et vous vous demandez comment nous réussissons cela avec une situation financière extrêmement contrainte, je veux remercier Christian Tordo, tous ceux qui l'accompagnent, l'ensemble de nos services qui nous permettent aujourd'hui de respecter nos engagements auprès de tous les Niçois. En même temps, Nice devient cette grande métropole qui aujourd'hui a une revue de presse internationale inégalée en 150 ans d'histoire, inégalée. Nous avons eu la visite du président du plus grand pays au monde qui a choisi Nice, permettez-moi de vous dire que je respecte le président d'un pays de 1 milliard 300 millions d'habitants...

**M. LIBRATI**.- Une dictature !

**M. LE MAIRE**.- ... qui compte et qui, lorsqu'il vient en France comme il va aux États-Unis, comme il va ailleurs, et avec lequel nous avons des intérêts qui ne sont pas négligeables en matière de commerce extérieur, en matière de développement industriel, en matière de soutien à l'activité et à l'emploi dans notre propre pays, quand il fait confiance à la production industrielle française dans le domaine de l'aéronautique, dans le domaine de l'automobile, dans le domaine de la cosmétique, dans le domaine des hautes technologies, dans le domaine des télécommunications, plutôt qu'à d'autres, quand il soutient l'emploi dans notre pays plutôt que de le faire ailleurs, et quand il dit lors de sa visite en France que c'est là qu'il veut aller et pas ailleurs pour voir ce qu'est ce modèle de Ville intelligente et durable...

*[Rires de l'opposition]*

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vous savez, puisque cela vous fait sourire, lorsqu'IBM installe pour l'Europe entière son centre de recherche et développement sur la Ville intelligente et durable au cœur de l'opération d'intérêt national de Nice Côte d'Azur, cela vous fait peut-être sourire, mais pour moi c'est une immense satisfaction. Et lorsque le plus grand chef d'État du monde, comme certains ont pu le voir s'ils s'intéressent à la presse internationale, a été confronté il y a un mois et demi de cela à un bouchon qui a duré dix jours, sur 120 km, et qui a retenu 100 000 personnes, si malheureusement on ne sait pas anticiper le développement du futur, si on ne sait pas le gérer avec les méthodes innovantes que nous mettons en place chez nous, deuxième Ville métropole au monde après Tokyo à avoir instauré le sans contact mobile, bien évidemment dans les orientations budgétaires, aucun d'entre vous n'a envie de le rappeler, en tout cas aujourd'hui nous sommes une référence et un modèle, personne ne pourra le contester, et nous le sommes avec des contraintes extrêmement difficiles. Je ne prétends pas avoir la réponse absolue, mais en tout cas les réponses que nous apportons pour préserver notre équilibre fiscal, notre endettement, dégager des marges d'autofinancement, c'est ce que nous réussissons, c'est ce qui forcément quelque part vous désarçonne et en même temps vous désappointe, parce que vous souhaiteriez tellement que nous échouions, vous souhaiteriez tellement arriver en 2014, rentrer en campagne électorale et dire « voyez, tout ce qu'ils ont promis, ils ne l'ont pas tenu, ils n'ont pas pu le faire, ils n'ont pas respecté leurs engagements ». Eh bien, nous allons vous décevoir, parce que non seulement nous allons respecter nos engagements sur la fiscalité mais, en même temps, nous allons respecter notre programme d'investissement et nous irons jusqu'au bout. Donc je comprends que tout cela puisse vous décevoir.

Et puis, il y a des choses que je n'ai pas envie de vous laisser remettre en cause, comme par exemple dans le domaine social, parce que j'ai voulu faire de Nice aussi une Ville de grande solidarité qu'elle n'était pas, et puisque vous avez souhaité évoquer la petite enfance, Madame Gaziello, je vais laisser le soin à mon adjointe en charge de la petite enfance d'apporter un démenti implacable et flagrant à ce que vous avez osé affirmer il y a quelques instants.

Madame Monier, vous avez la parole.

**Mme MONIER-PIERRE.** - Merci Monsieur le Maire.

Bonjour, mes chers collègues.

En effet, on a beaucoup parlé de la petite enfance. Je voudrais quand même rappeler des chiffres. Quand nous avons été élus, Monsieur le Maire, vous aviez noté plus de 1 600 enfants à temps plein en liste d'attente, et je laisse de côté tous ceux qui étaient à temps partiel et toutes les mamans qui ne travaillaient pas et qui auraient aimé bénéficier au moins de quelques journées pour faire des démarches ou reprendre des cours.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il y avait un challenge important socialement, humainement et professionnellement à relever. Tous les leviers ont été utilisés pour tenir nos engagements. Tout à l'heure on présentera le contrat enfance qui est un contrat extraordinaire, c'est vrai que cela marque une ambition pour la ville de Nice et pour les jeunes parents de cette ville, puisque ce contrat enfance sera trois fois supérieur à ce qui avait été fait lors des deux autres contrats enfance précédents, avec la création à la fin du mandat de 1 000 places supplémentaires.

Comment avons-nous fait ? Nous avons utilisé du développement municipal jusqu'à terme, à la fin du mandat, nous aurons créé entre six et huit structures municipales supplémentaires, portant à vingt-huit le nombre de structures municipales. Nous avons aussi continué ce qui existait déjà, le partenariat avec les associations, et nous avons utilisé un nouveau levier qui est une structure mixte Ville/entreprises où nous avons souhaité associer les entreprises de la Ville, et je tiens à les remercier parce qu'elles jouent le jeu, elles ne se sont pas appuyées exclusivement sur la municipalité pour prendre en compte les employés et le retour au travail, elles participent avec la Ville à l'effort pour permettre aux employés d'avoir un accueil correct, simplifié, humain, pour que les enfants soient aussi accueillis. Nous utilisons un levier qui existe depuis 2004, qui est utilisé dans toutes les grandes Villes de France, qu'elles soient de gauche ou de droite, il n'y a pas de commune mesure, cette dynamique des entreprises qui ont envie d'aider leurs employés. La Ville a montré l'exemple en utilisant des partenariats, effectivement, et dans ces structures qui sont de véritables professionnels de la petite enfance, puisque chaque entreprise avec laquelle nous travaillons gère en moyenne 300 crèches en France, nous avons développé un partenariat dans lequel nous réservons la moitié des places.

Pourquoi ? Parce que je rappelle quand même des chiffres. Construire une crèche, rien qu'en investissement - je ne parle pas du fonctionnement qui représente 15 000 euros par an et par place - coûte 3 millions d'euros. Pour tenir nos engagements, si nous avions fait exclusivement des crèches municipales, cela aurait coûté 70 millions d'euros exclusivement pour la construction, sans parler du fonctionnement ni des employés de ces crèches car, quand on construit une crèche de 40 places, on engage 15 à 17 personnes. Là, avec cette dynamique de partenariat que nous avons mise en place, non seulement nous créons les places, puisque cette année est la première année où nous avons plus de réponses positives que de réponses négatives, 700 enfants supplémentaires ont été accueillis par rapport aux années précédentes, nous continuons cet effort. Les économies substantielles que nous faisons en n'investissant pas sont redéployées pour mes collègues qui en ont besoin eux aussi. Il n'y a pas que la municipalité et la population qui doivent payer pour les structures d'accueil ; si des entreprises ont la volonté de se manifester et d'aider leurs employés, je pense que c'est normal ; quand on parle de mutualisation, on parle de mutualisation dans tous les sens.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Nous tiendrons nos engagements, la Ville ne s'est pas désengagée puisque, à la fin du mandat, en ayant créé 1 000 places supplémentaires, nous aurons répondu aux besoins de la population.

Initialement, nous étions à 72 % de taux de présence municipale, à la fin du mandat nous serons à 84 % de taux de présence municipale sur toutes les places de la Ville. Cela prouve qu'il y a eu vraiment une volonté municipale. Je rappelle que cette volonté est celle du Maire, c'est une volonté de l'équipe qui est très volontariste, puisque ce n'est pas une obligation de construire des crèches et d'accueillir les enfants ; il y a un souci social, un souci professionnel d'accompagner toutes les jeunes familles niçoises pour qu'elles puissent trouver un mode d'accueil qui leur corresponde.

Nous n'avons pas oublié le social puisque 22 % des enfants sont accueillis à l'heure actuelle dans les structures qui bénéficient de demi-journées d'accueil pour permettre à toutes les mamans qui n'ont pas d'emploi à l'heure actuelle soit de reprendre des études, soit d'engager des démarches.

La couverture sociale est prévue, trois établissements ont un fonctionnement très particulier. Nous travaillons sur « Espoir banlieue », avec Dominique Estrosi-Sassone, sur l'Ariane et nous ferons la même chose au niveau de l'ANRU. Il y a donc non seulement une politique d'accueil mais aussi une politique d'accompagnement des familles.

Nous faire le reproche d'utiliser des partenaires qui ont envie de s'investir, qui ont envie aussi de participer à l'effort pour les Niçois, je pense que c'est nous faire des reproches qui ne sont pas justifiés.

En ce qui concerne les travaux, il ne vous a pas échappé que, l'année dernière, nous avons fait des travaux dans treize structures municipales sur vingt-deux. Cette année, nous en faisons dans six structures. Cela veut dire que dix-neuf structures municipales sur vingt-deux auront bénéficié de travaux. Nous continuons donc notre effort et, à chaque fois que nous faisons des travaux, ce n'est pas parce que nos structures sont complètement à l'abandon, c'est pour entretenir et maintenir toujours un niveau d'excellence.

Ayant imposé à tous nos partenaires d'avoir un niveau d'excellence et de qualité, nous travaillons en coordination, nous donnons un cahier des charges très exigeant, la ville de Nice se donne le même au niveau de l'accueil, du remplacement du personnel, de la professionnalisation et des travaux. Nous continuons et, tous les jours et chaque année, nous prévoyons un budget pour maintenir nos structures dans un niveau d'excellence.

Je ne vois donc pas en quoi la petite enfance aurait à rougir de quoi que ce soit au niveau de la ville de Nice. Nous sommes montrés en exemple. C'est vrai, il y a aussi l'allocation qui a été mise en place et qui permet à beaucoup de familles aussi de bénéficier de modes d'accueil. Il n'y a pas que du collectif, c'est une des spécificités de Nice de se dire que l'accueil c'est exclusivement des crèches.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Dans beaucoup de Villes de France, on privilégie aussi les assistantes maternelles ; je rends hommage aux assistantes maternelles qui font un travail formidable, qui sont de véritables professionnelles de la petite enfance, elles accueillent les enfants et suivent des formations régulières. Nous nous devons aussi, professionnellement, de les accompagner et de permettre aux familles d'en bénéficier. Personne n'oublie que les horaires d'accueil dans une structure collective sont de 7 h 30 à 18 h 30. Nous avons une spécificité dans notre Ville, c'est que les horaires ne sont pas les mêmes pour tout le monde, tout le monde n'est pas fonctionnaire ou tout le monde n'a pas ce type d'horaires. Il faut donc proposer des modes d'accueil alternatifs. Aussi, pour permettre à tout le monde de trouver une solution, une allocation a été mise en place. Cherchez ailleurs en France des Villes qui soient aussi dynamiques pour la jeunesse, pour les petits, et qui permettent aux parents d'aller travailler ou de retourner au travail dans des conditions aussi particulières et aussi satisfaisantes.

*[Applaudissements de la majorité]*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Merci à Françoise Monier pour le travail remarquable qu'elle fait, conformément aux objectifs que je lui ai assignés. Sincèrement, Madame Gaziello, qu'y a-t-il de honteux à travailler non pas au menu mais à la carte ? Mais je sais que cela va à l'encontre de votre conception même des choses. Monsieur Tordo a tellement bien résumé ce que vous incarniez, on voudrait presque vous mettre dans du formol pour pouvoir vous conserver, afin que dans quelques décennies, dans un musée, on puisse dire « voyez, ce sont les derniers ».

**Mme GAZIELLO.**- C'est nous l'avenir, ce n'est pas vous.

**M. LE MAIRE.**- Il faut que l'on vous garde, on a besoin de se rappeler à quoi ressemblait une certaine époque que certains veulent oublier de toutes leurs forces. Voyez, notre modèle c'est d'offrir à chacun en fonction de ses espérances. Il y a des familles qui veulent que leurs enfants soient à proximité de chez elles, il y en a qui veulent qu'ils soient à proximité de leur travail. Nous vivons aujourd'hui dans un ensemble où, tenez, il y a même des choses qui ne relèvent pas de la Communauté urbaine parce que ce n'est pas de sa compétence, mais un peu quand même parce qu'elle a en charge le développement économique et, quand nous accompagnons l'association des chefs d'entreprise et des industriels de la zone d'activité de Carros Le Broc, qui est la grande zone d'activité industrielle de Nice Côte d'Azur, quand au plan économique nous soutenons sa démarche et qu'en même temps elle prend l'initiative, à la demande de ses salariés, de créer une crèche d'entreprise cofinancée par l'addition de toutes ces entreprises, nous nous trouvons partenaires. C'est quand même à des papas niçois et à des mamans niçoises que nous apportons une réponse. C'est une réponse au cas par cas que l'on souhaite apporter.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

J'étais tellement effondré de voir, en arrivant ici, que nous étions à un niveau de 1 200 mamans qui ne pouvaient pas dans notre Ville trouver une place pour leurs enfants alors qu'elles avaient besoin de travailler, d'avoir des activités sociales, leurs responsabilités, que j'ai demandé que l'on « mette le paquet » sur ce sujet. Nous pouvons revendiquer le fait qu'aujourd'hui, en moins de trois ans de mandat, sur ces 1 200 places, nous en avons déjà livré plus de 300. Françoise Monier, puisque vous êtes ancrés à fond et pour ne garder que ce chiffre sur les places purement municipales, vient de vous rappeler qu'avec près de huit établissements de plus, nous serons à vingt-huit, c'est-à-dire à plus de 35 % en un mandat. En un mandat dans l'histoire de la Ville, nous aurons aménagé pour la petite enfance 35 % d'établissements de plus que ce qui existait au début du mandat ; 35 % de plus : je voudrais que chacun mesure ce que cela représente.

Nous arrivons au terme du débat d'orientations budgétaires. Certains ont raisonnablement rappelé, d'autres ont oublié de le dire, qu'il s'agissait d'orientations budgétaires et en aucun cas du vote du budget. Ceci étant, les grandes orientations qui ont été présentées constitueront plus ou moins le cadre de notre budget.

On vous a entendus, on vous a écoutés et mon engagement sur la fiscalité reste le même. Je n'ai interrompu personne, je veux rappeler qu'en temps de parole j'ai indiqué hier à la conférence des présidents que chacun ferait ce qu'il veut, alors que dès lors que l'assemblée est éclairée, je pourrais parfaitement vous interrompre, ce qui est la pratique traditionnelle, dont Pierre-Paul Leonelli, Dominique Estrosi-Sassone ou Bernard Baudin pourraient témoigner, de l'assemblée régionale : on vous dit 5 minutes et, à 5 minutes et 15 secondes, on vous interrompt. Ici, dans notre assemblée, Entente Républicaine, 2 élus sur 69, 10 minutes 30 de temps de parole. Que l'on ne me dise pas que je ne suis pas un grand démocrate. Parti communiste, 2 élus représentés sur 69, 9 minutes 40. Changer d'Ère, 9 élus, 18 minutes 20 pour s'exprimer sur le budget. J'estime que j'ai permis à chacun de largement s'exprimer.

Simplement un petit complément.

Madame Gaziello, toutes les réponses vous ont été apportées.

Monsieur Chauvet et Monsieur Allemand, je remercie Monsieur Allemand d'avoir rappelé, Monsieur Chauvet, que c'est un rapport de la chambre régionale des comptes qui soulignait les exigences de monter la fiscalité. Il a fallu que ce soit Monsieur Allemand qui vous le rappelle, c'est bien. Celui-ci a rappelé qu'à notre arrivée, la municipalité précédente, dont vous étiez membre de la majorité, n'avait pas voté le budget alors que la date limite exigée par le code général des collectivités territoriales pour voter un budget est le 31 mars. Élus la dernière semaine de mars, nous avons huit jours pour présenter un budget. Nous sommes au mois de décembre, la tradition est de voter un budget entre décembre et janvier. Pourquoi votre municipalité n'avait-elle pas fait voter le budget 2008 ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Tout simplement parce qu'elle avait ce rapport de la chambre régionale des comptes disant que si vous ne vouliez pas être mis sous tutelle, Monsieur Chauvet, il aurait fallu que vous augmentiez la fiscalité de 22 %. C'est ce que tous les documents officiels rappellent et il est bon de temps en temps de faire cette petite piqûre de rappel. Merci à Monsieur Allemand de l'avoir faite. Il m'est très utile, Monsieur Allemand, que vous me rendiez ce service.

Par contre, en réponse à Monsieur Allemand, je rappelle qu'au lieu de 22 %, nous avons réussi à nous en tenir à 15 % en faisant des économies phénoménales. Depuis, le seul fait de ne pas augmenter notre fiscalité et de respecter mon engagement de ne pas l'augmenter, d'ailleurs c'est curieux, l'année dernière en 2009 on payait l'impôt voté en 2008, j'avais eu droit à toutes les accusations sur les orientations budgétaires, sur le vote et, quelques mois plus tard, forcément, sur ce qui en découlait, la réception de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Fin 2009 orientations budgétaires, vote du budget, je trouve que l'information est restée très neutre sur notre 0 % d'augmentation et je n'ai pas vu de grands commentaires lorsque les feuilles de taxe d'habitation et de taxe foncière sont arrivées dans les boîtes aux lettres de chacun de nos concitoyens, en leur disant très clairement qu'il n'y avait eu aucune augmentation et que nous allions poursuivre de la même manière.

Commentaires ou pas, les Niçois en regardant leurs feuilles, sont capables de faire leur propre jugement. Lorsque vous me dites qu'il faudrait baisser, permettez-moi de vous dire que Nice, cinquième Ville de France, se trouve aujourd'hui en bonne place en matière de taxe d'habitation, parce qu'à force de ne pas augmenter, forcément on descend dans le tableau. Ne pas augmenter constitue une baisse parce que, ne pas augmenter, ce n'est même pas suivre l'inflation et c'est forcément, par voie de conséquence, une baisse.

Dans le tableau arrive en tête, Monsieur Allemand, votre amie Martine Aubry à Lille. Viennent ensuite la ville de Nîmes, la ville de Marseille, la ville de Strasbourg, la ville de Nantes, la ville de Brest, la ville de Rennes, la ville de Bordeaux, la ville de Montpellier, la ville de Grenoble, la ville de Dijon. Il y a une immense majorité de vos copains là-dedans. Nice n'arrive qu'en 12<sup>e</sup> position, à égalité avec Lyon, avec un taux de 21,33 % là où, à Lille, on est à 33 %. 21 % à Nice et 33 % à Lille. Bienvenue chez les Ch'tis ! Franchement, je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de Niçois qui auront envie de se rendre, pour payer un taux d'impôt de 33 %, chez la secrétaire générale du Parti socialiste auquel vous appartenez.

Quant à la taxe foncière, parce que c'est ce que l'on nous promet pour la France de demain si jamais la dame de Lille réussit son pari pour 2012, nous trouvons en tête Grenoble avec un taux de 38 %, puis Angers, Montpellier, Nîmes, Reims, Le-Havre, Bordeaux, Nantes, Rennes, Brest, Dijon, Toulon, Marseille, Lille, Saint-Étienne, et Nice arrive en 16<sup>e</sup> position.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est-à-dire que Nice, cinquième ville de France, est au niveau de la taxe d'habitation en 12<sup>e</sup> position, douze points en-dessous de Lille qui est en tête, et pour la taxe foncière bâtie, avec un taux de 23 %, en 16<sup>e</sup> position derrière Grenoble qui est en tête avec un taux de 38 %.

Cela fait du bien de le dire, de le rappeler, de le préciser.

**M. CUTURELLO.**- Et les valeurs locatives ?

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Chauvet, vous parlez de la vente des actifs et Monsieur Allemand, de la même manière, considère qu'il s'agit de la vente de bijoux de famille. Franchement, si la vente d'un appartement au 235 ou au 239 boulevard de la Madeleine, d'une autre rue Maccario, d'une villa dont on se demande pourquoi la Ville en possède encore, la villa Primavera, ou encore d'un logement au 35 rue Peyrolière présente un intérêt pour l'activité économique, sociale, culturelle et sportive de la Ville et que vous considérez que c'est la vente des bijoux de famille, eh bien voyez-vous, ne pas augmenter la fiscalité, garder des marges d'autofinancement et en même temps, grâce à ces cessions d'actifs, livrer la Lauvette, le stade de l'ouest, le stade Nicolaï, le stade de la Clua, le stade de Saint-Roch, livrer le deuxième stade de Saint-Roch que nous allons inaugurer dans quelques jours de cela en gazon synthétique sur les anciens entrepôts des Galeries Lafayette, ou encore le grand local des associations que nous avons présenté avec le président du Conseil général à Saint-Roch, etc., dire aux Niçois que l'on se débarrasse d'un logement rue Maccario pour en même temps permettre à leurs enfants, sans que cela ait un coût pour la Ville, de pouvoir jouer au foot, de faire du sport, d'avoir des équipements culturels dans de meilleures conditions, c'est un choix que nous avons fait, vous avez envie de le contester, il n'y a pas de problème, continuez à le contester, nous ne faisons qu'expliquer de quelle manière nous gérons parfaitement les finances et le patrimoine de la Ville.

D'ailleurs je suis très étonné, Monsieur Allemand, parce que lorsque je fais des acquisitions et des investissements pour la Ville sur les Ponchettes, plutôt que de laisser s'installer des commerces qui ne correspondent en rien à l'image que je veux donner du Nice ancien et de ce haut lieu touristique, pour être sûr qu'un jour je le recéderai à un artisan, à un restaurateur qui incarnera parfaitement la culture niçoise et la manière dont je souhaite accueillir dans ma cité, vous vous opposez à cette acquisition en disant que ce n'est pas le rôle de la Ville, mais le jour où je le revendrai, vous me direz « vous vendez les bijoux de famille » ! On voit bien que vous êtes dans une contradiction totale avec vous-même, Monsieur Patrick Allemand. Vous savez, la mémoire est longue, je n'oublie rien, aussi faites attention quand vous prononcez quelque chose parce que, jusqu'au bout, je répéterai les inepties que vous avez prononcées un an ou deux ans plus tôt, avant de venir prétendre le contraire devant l'ensemble de l'assemblée communale.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Chauvet, franchement, vous osez parler de la gare du Sud ! Monsieur Chauvet, quand je pense que vous étiez prêt, pour construire une nouvelle mairie et quitter cet endroit de la rue de l'Hôtel de Ville, à investir 245 millions d'euros sur le dos des Niçois, là-haut ! Je sais que vous faites tout pour empêcher que, trente ans après, nous puissions enfin faire de cette friche et de cette verrue un lieu exceptionnel avec lequel les Niçoises et les Niçois puissent renouer, en étant toujours aussi procédurier que vous l'êtes depuis le début de ce mandat et en essayant de ralentir devant les instances administratives la procédure d'aménagement de la gare du Sud.

Moi, je veux que les Niçois sachent que vous voulez les priver de cet équipement qu'ils attendent depuis trente ans. Trente ans qu'ils l'attendent ! Mais la différence entre vous et nous, c'est que la Ville va investir 15 millions d'euros là où vous vouliez en mettre 245 et, en plus, vous vouliez en mettre 245 pour être plus confortablement installés dans une salle du Conseil municipal alors que nous, cela nous va très bien et c'est au contraire pour en faire un outil économique, un outil qui soutient l'emploi, un outil qui apportera des réponses précises, en faisant la plus belle halle marchande entre Gênes et Barcelone, au bord de la Méditerranée, en conservant son architecture culturelle et historique.

Pourquoi 1 euro ? Ce n'est pas 1 euro, Monsieur Chauvet, là aussi c'est un énorme mensonge. L'évaluation des Domaines est de 18 millions, vous pouvez donc me dire qu'il fallait le vendre à 18 millions. En réalité, nous l'avons vendu 24 millions d'euros. Pourquoi, mes chers collègues ? Parce que ceux à qui nous avons cédé pour 1 euro réalisent en notre lieu et place un parc de stationnement souterrain de 700 places qui est financièrement déficitaire ; c'est aussi la réalisation d'un cinéma multiplex que je me suis opposé à laisser bâtir à l'ouest de la Ville, à l'Arénas, parce que je voulais conserver une activité culturelle forte sur l'artère principale de la ville de Nice ; la réalisation d'une résidence étudiante ; la prise en charge en même temps des coûts de dépollution qui sont estimés entre 3 et 4 millions d'euros ; il y a des coûts de dépollution pour pouvoir engager le chantier. Tout cela représente une estimation globale de 24 millions d'euros que n'apporte pas la Ville, que celui auquel nous cédon le terrain réalise pour le compte de la Ville. C'est-à-dire que là où nous aurions pu, selon l'estimation des Domaines, le vendre 18 millions d'euros, en réalité c'est 24 millions d'euros qui sont apportés à la Ville et pas 18 millions d'euros, donc 6 millions d'euros de plus. Ceci pour que chacun soit aussi parfaitement éclairé sur ce sujet.

Vous évoquez, tout comme monsieur Allemand, la sécurité : il faudrait plus, il faudrait plus, il faudrait plus. Simplement une chose, nous aurons recruté à la fin de cette année plus 75 policiers municipaux. Estimez-vous qu'il faille en recruter davantage ? Plus 75. C'est ce que vous m'avez demandé tout à l'heure. 75 agents municipaux de plus, nous sommes la première police municipale de France et la mieux équipée.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Et là où vous osez comparer le coût de la vidéo-protection au recrutement de 75 personnes, ces 75 personnes il faut les payer tout le temps, c'est une charge de fonctionnement permanente qui sera inscrite à tous les budgets : les salaires, les charges, les congés de maladie, les postes et le matériel à mettre à disposition, ce sont des charges permanentes. Nous investissons 6 millions d'euros pour un programme de 654 caméras de vidéosurveillance, avec subvention de l'État.

Je me réjouis d'ailleurs, je savoure, mais c'est pour le fun, qu'hier le Parlement ait voté - comme quoi mon retour au Parlement n'est pas inutile, bien au contraire - dans la Loppsi 2 excellemment rapportée par mon ami Éric Ciotti, député et président du conseil général des Alpes-Maritimes, un amendement qui sanctionne les Maires qui, en France, n'appliqueront pas les conditions de la loi de prévention de la délinquance de mars 2007 et notamment qui ne mettront pas en œuvre un CLSPD ou un conseil des droits et des familles. Tiens, tiens, c'est justement ce que je préconisais l'été dernier ! Eh bien, la majorité parlementaire a décidé de le mettre en œuvre hier.

Moi, je me réjouis que la ville de Nice soit récompensée par le gouvernement en se voyant doter de subvention pour financer son réseau de caméras de télésurveillance et que les Villes qui ne respecteront pas la responsabilité qui est la leur, le rôle qui doit être celui du Maire, c'est-à-dire le principal acteur de la prévention de la délinquance, se voient désormais sanctionnées. C'est ni plus ni moins ce que j'ai toujours préconisé et l'on verra que la ville de Nice sera parmi les Villes les plus exemplaires de France à cet égard. Merci aux législateurs, en tout cas, de prendre la ville de Nice en référence pour donner quelques avertissements à d'autres Maires de notre pays qui ne suivraient pas la bonne voie et le bon exemple.

Je voudrais simplement, puisque vous nous avez donné ces quelques leçons en matière de dette et de fiscalité, vous préciser également, Monsieur Allemand, qu'en ce qui concerne la dette vous avez indiqué un montant erroné. Je ne peux pas laisser dire cela, c'est important, mais cela doit être une erreur de lecture de votre part, je sais que vous êtes toujours fâché avec les chiffres. Vous indiquez que nous sommes à un taux d'endettement de 462 millions d'euros ; je précise qu'il n'est pas de 462 millions d'euros mais de 431 millions d'euros. Il est important que, dans notre compte-rendu analytique, les choses soient précisées à cet égard.

Je veux également, puisque vous parlez de notre fiscalité, la nôtre est plutôt d'un bon niveau, je l'ai rappelé, mais puisque vous représentez une grande collectivité, franchement, quand entre 1997 et 2009 on affiche au conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur une augmentation de la taxe foncière bâtie de 107 %, de la taxe foncière non bâtie de 105 % et de la taxe professionnelle de 118 %, je pense qu'il vaut mieux rester modeste ; et sur la seule période qui va de 2004 à 2009, Monsieur Allemand, vous avez en charge une augmentation de la fiscalité de 65,8 %. Eh oui, Monsieur Allemand, cela a été proposé et vous avez voté pour.

**M. ALLEMAND.** - Et vous de 82 % !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LE MAIRE.**- 65 % d'augmentation ! On vient nous expliquer que ne pas augmenter les impôts à Nice ce n'est pas bien. Bon, d'accord.

Quant à l'emprunt et à la dette, je vous donne une petite indication, mes chers collègues : la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a une dette de 306 euros par habitant, en comparaison à Rhône-Alpes qui est à 199 euros et le Languedoc-Roussillon à 180 euros, presque la moitié. Je dis que la perte de Monsieur Frêche, qui était un homme parfaitement respectable, est une grosse perte, mais en tout cas sachez peut-être, par respect pour sa mémoire, vous inspirer de la bonne gestion qui était la sienne en Languedoc-Roussillon par rapport à celle qui est la vôtre en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Quant aux éclairages, pour terminer là-dessus, parce que c'est quand même intéressant, là aussi vous nous dites « c'est extraordinaire mais c'est beaucoup trop ». Il y a deux ans, Monsieur Librati s'était plaint du manque d'illuminations dans la Ville. Je vous rappelle - au-delà du fait que je souhaite bien évidemment faire plaisir à Monsieur Librati mais surtout aux Niçoises et aux Niçois et aux acteurs touristiques, mais les Niçois principalement, qui nous font savoir très massivement leur immense satisfaction de l'effort qui est fait, et je veux saluer notamment Rudy Salles, l'Office du tourisme et l'ensemble des services municipaux qui y ont largement contribué - que les éclairages de Noël sont réalisés cette année par des LED qui consomment dix fois moins que l'éclairage traditionnel. À titre comparatif, pour la seule place Masséna qui est, même si vous avez envie de le contester, une belle réussite, la facture de l'éclairage était de 35 000 euros l'année dernière ; alors que nous avons plus d'éclairage sur la place Masséna cette année, la facture ne sera que de 7 200 euros. C'est vous dire là aussi, en termes de consommation, les efforts que nous avons faits.

Nous sommes le deuxième pôle touristiques de France ; je regardais l'autre soir ces reportages sur Lyon Ville des lumières, si j'étais dans le Conseil municipal de Lyon, je ne sais dans quels termes je devrais m'exprimer si j'étais vous-même, Monsieur Allemand, mais en tout cas je trouve que c'est une belle promotion, une belle référence pour la Ville ; certes c'est un grand rendez-vous pour Lyon parce que c'est un événement sur lequel Lyon souhaite beaucoup investir et investit beaucoup plus que notre Ville, nous, nous avons d'autres grand rendez-vous, notamment celui du carnaval, mais il n'en demeure pas moins qu'en ces fêtes de fin d'année où le syndicat du tourisme et le syndicat de l'hôtellerie m'indiquent un taux de remplissage particulièrement conséquent, le fait que la ville de Nice puisse être là aussi une Ville qui démontre sa qualité d'accueil et un environnement attractif pour nos visiteurs et qui soutient donc l'emploi, ce n'est pas de l'investissement simplement pour améliorer la qualité de vie de cette fin d'année et le bonheur des Niçoises et des Niçois, c'est aussi pour soutenir l'activité et l'emploi dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration et, parce que c'est notre principale activité, c'est un devoir de notre part d'être toujours plus innovants et toujours plus créatifs dans ce domaine.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Voilà, mes chers collègues. Quand on nous dit qu'il faut consacrer plus d'efforts à structurer la Ville, lorsque je vois d'où nous venons, lorsque je vois les chantiers qui ont été lancés, lorsque je vois ce qui sera réalisé d'ici la fin du mandat, lorsque je vois l'embellissement de notre patrimoine, la Miséricorde rue Saint-François-de-Paul, la place Rossetti, bientôt la place Saint-François, l'avenue Jean Médecin, parcelle par parcelle, on va s'attaquer au boulevard Gambetta, les grands équilibres entre l'est et l'ouest du département, la coulée verte, à chaque fois comme à Saint-Roch la semaine dernière, je suis très surpris parce que vous venez ici essayer d'expliquer quelquefois l'inexplicable et, en même temps, lorsque des centaines de Niçois viennent participer à la présentation de nos projets, au lancement des concertations, vous êtes absents de tout ! Vous n'êtes jamais présents pour apporter une contribution mais simplement pour contester ici, au sein du Conseil municipal, et même pas dans les conseils de quartier, jamais vous ne venez exprimer ou expliquer quoi que ce soit. En tout cas, en matière de donneurs de leçons, vous êtes parfaits.

Je sais une chose, c'est qu'un mandat m'a été confié, des engagements ont été pris ; la rigueur des orientations budgétaires et du budget qui traduira ces orientations et que nous vous présenterons au mois de janvier nous permettra de les respecter et de les tenir, et je ne doute pas un seul instant que nous en serons largement remerciés par la confiance des Niçoises et des Niçois. En tout cas merci à la majorité de soutenir cette action et d'y apporter sa contribution, et je vous donne rendez-vous bien évidemment maintenant, pour que cela se traduise dans les faits, lors du budget primitif que nous présenterons au mois de janvier prochain.

Il n'y a pas de vote sur ces orientations budgétaires puisque ce n'était qu'une présentation et que des orientations, et dans ce prolongement, conformément à la conférence des présidents, nous allons immédiatement passer à la présentation de l'ensemble des dossiers qui doivent nous permettre d'engager la procédure finale pour la réalisation du Nice Stadium.

Je vous rappelle qu'un certain nombre de dossiers sont inscrits à l'ordre du jour, il y en a onze. Six doivent être présentés par Monsieur Christian Tordo, adjoint en charge des finances : le 7.24, le 7.25, le 7.26, le 7.27, le 7.28 et le 7.29. Quatre doivent être présentés par Monsieur Alain Philip : le 5.1, le 5.2, le 5.3 et le 5.4. Un doit être présenté par Monsieur Gilles Veissière, adjoint en charge des sports : le 13.1. C'est l'addition, en accord avec chaque président de groupe, de ces onze dossiers qui permet d'engager la procédure finale. Voilà pourquoi j'ai proposé que l'on présente ces onze dossiers dans leur ensemble avant que chaque groupe puisse, en prenant tout le temps qu'il souhaitera, apporter sa réaction et nous faire part de sa position.

Simplement, avant d'engager le débat sur ce sujet, je voudrais avoir une pensée pour Marc Stellardo, le fils du président de l'OGC Nice et ancien premier adjoint de la ville de Nice Gilbert Stellardo, qui est décédé il y a deux semaines.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Marc jouait un rôle important au sein du staff de l'OGC Nice et, au moment où nous allons décider de cet avenir, parce que je sais combien c'était un garçon engagé et passionné aussi par l'avenir de notre équipe et de tout ce qui peut lui permettre de pouvoir briller et rayonner au plus haut sommet du podium, je veux avoir une pensée pour lui.

Avant de passer la parole à Christian Tordo, un petit rappel.

Encore une fois, j'ai souhaité que les choses soient enregistrées parce que, si nous aurons un débat d'orientations budgétaires tous les ans, bien évidemment, et c'est un débat important, là c'est une fois sur soixante ans ; peut-être plus, peut-être un peu moins, mais en tout cas c'est l'équipement sportif structurant, je dirai presque du département des Alpes-Maritimes et l'un des deux plus importants de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cela mérite donc vraiment que chaque mot de la part de chacun soit pesé. Cette séquence, en ce qui concerne la majorité, je n'ai pas envie vis-à-vis des Niçoises et des Niçois de la manquer et de donner l'impression que nous aurions hésité, que nous ne serions pas certains de nos choix et que sur quoi que ce soit nous ne leur apporterions pas tous les éclairages nécessaires qui ont prévalu à ces choix.

Je veux donc rappeler d'abord le respect de toute la procédure qui a été conduite.

Nous avons d'abord, dans la séance du 19 décembre 2008, approuvé le lancement des études pour la réalisation d'un équipement sportif et économique, je dis bien un équipement sportif et économique, puisque c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui et pas d'un stade, et qui comportait un stade. Je rappelle que ce dossier a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, avec l'abstention de Changer d'Ère.

Le 23 avril 2009, la commission d'appel d'offres, présidée par Madame Hernandez-Nicaise, a désigné une équipe pluridisciplinaire pour assister la ville de Nice. Je vous rappelle que cette équipe, qui a donc été arrêtée par la commission d'appel d'offres, est constituée de spécialistes de renommée internationale ; c'était votre choix :

- PricewaterhouseCoopers pour la partie financière et le développement durable
- TAJ pour le juridique et la fiscalité
- ISC pour la programmation sportive et les coûts
- Atelier Xavier Lauzeral pour l'architecture

Les principales références de ce groupement que vous avez choisi en commission d'appel d'offres pour éclairer la ville de Nice et l'assister en matière de maîtrise d'ouvrage, sont celles-ci : les stades de Lille, Marseille, Le-Mans, Le-Havre, Wembley, London Olympic Stadium, Emirates Stadium, Parc des Princes qui est en cours, Nancy qui est en cours et Bordeaux qui est en cours. Il ne s'agit donc pas d'un petit groupement, d'un petit bureau d'études non expérimenté.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je ne participe pas au choix de la commission d'appel d'offres, elle est présidée par Madame Hernandez-Nicaise, je pense que vous ne vous êtes pas trompés en faisant appel à l'un des bureaux d'études les plus compétents dans ce domaine et ayant de telles références.

Cette équipe a produit une évaluation préalable pour conseiller la ville de Nice sur le programme et sur le mode de réalisation de cet équipement.

Cela nous a conduits, lors du Conseil municipal du 23 octobre 2009, après avis favorable de la Mission interministérielle d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP) en date du 14 octobre 2009, d'approuver le programme et de décider de recourir au contrat de partenariat pour la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du Nice Stadium. J'avais fait distribution à l'époque, en ce même Conseil municipal du 23 octobre 2009, du courrier du ministère de l'Économie et des Finances en date du 14 octobre 2009 qui m'indiquait que - le rapport parvenu à la Mission le 25 septembre faisait suite à des échanges entre nos services et ceux du ministère - compte tenu du délai très court qui lui était imparti, la Mission avait examiné ce dossier en priorité et avait donné un avis favorable à la réalisation de ce grand projet en contrat de partenariat tel qu'il leur avait été présenté. Donc une procédure parfaitement validée par le ministère de l'Économie et des Finances.

Que précisait le programme tel qu'il nous a été proposé par le même groupement qui nous recommandait d'utiliser la procédure du partenariat public privé ? Il nous proposait un programme qui précisait une jauge de 35 000 places, un caractère multifonctionnel de l'équipement, une inclusion du musée national du Sport, un programme immobilier d'accompagnement dans le périmètre du PPP, en conformité au cahier des charges de l'Euro 2016, et un haut niveau d'exigence au titre du développement durable.

Je vous rappelle que, lors de ce même Conseil municipal, le rapport a été adopté à la majorité absolue, il y a eu un vote contre des groupes Changer d'Ère et Communistes et Républicains et une abstention du groupe Entente Républicaine.

Je vous rappelle la procédure.

Le PPP était le seul moyen pour nous de financer un stade, car à ceux qui ont prétendu à l'époque qu'il fallait que ce soit un financement public, qu'il soit de 120, 130, 150 ou 200 millions d'euros, en aucune manière lorsque l'on voit le budget présenté par Christian Tordo ou ces orientations budgétaires aujourd'hui, sur la base et le fondement des documents administratifs et de chaque compte administratif présenté au cours des années écoulées, la municipalité de Nice ne pourrait se permettre de réaliser un tel équipement.

Cela veut dire : ou un stade, ou pas de stade.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Donc, pour qu'il y ait un stade, il fallait, conformément aux préconisations de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, en passer par cette procédure qui présente pour avantage, alors que le coût du projet ne peut être assumé par la collectivité seule, d'avoir un seul interlocuteur pour la conception, la réalisation et l'exploitation, la garantie par l'exploitation d'activités sur le site du fait de sa multifonctionnalité. Je vous rappelle que quand on parle d'un équipement beaucoup plus vaste qu'un seul stade, le stade du Ray aujourd'hui est utilisé vingt fois par an, l'équipement sur lequel je vais vous demander de vous prononcer sera utilisé deux cents fois par an, soit dix fois plus, et les ressources financières générées par cette activité sont formellement déduites du coût assumé par la Ville.

Ce sont des choses qu'il faut préciser.

À partir de là, nous avons lancé l'appel à concurrence. Je veux, à cet instant et de cette tribune, remercier l'ensemble des groupements qui ont candidaté. Je veux dire une chose, lorsqu'on lance un appel à concurrence, on peut ne pas avoir de réponse par rapport au cahier des charges qui était le nôtre ; on peut avoir des réponses qui ne répondent pas totalement à notre cahier des charges ; et on peut aussi avoir des réponses qui ne soient pas de grandes et belles signatures. Il se trouve que Nice a attiré tant sur la crédibilité des entreprises qui ont souhaité candidater que des signatures architecturales, les plus grandes signatures nationales et internationales. Je dis bien : les plus grandes signatures nationales et internationales.

Je veux saluer le travail qui a été fourni par l'ensemble des groupements qui ont participé à l'appel à concurrence lors de cette procédure de près d'une année, les études et le travail produit par les candidats attestent du grand intérêt porté par ces concurrents. La qualité des projets remis et des réponses fournies dans un dossier d'une très grande complexité atteste de leur volonté à réaliser ce nouveau stade. L'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage a étudié chaque projet répondant aux sept critères de sélection des offres. Ces sept critères figurent dans le règlement de consultation avec leur pondération. J'insiste beaucoup sur ce point parce qu'on peut se demander pourquoi ce projet plutôt qu'un autre et comment a-t-il été sélectionné, sachant qu'il est sélectionné sur la base du rapport qui est rendu par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qu'a choisi la commission d'appel d'offres de la ville de Nice.

Il y avait sept critères. Il aurait pu être très difficile pour nous d'arrêter un choix selon les différentes notes apportées par notre assistant. Les sept critères étaient les suivants :

1) **Qualité architecturale du projet et insertion dans le site**

Appréciation : Projet de grande qualité architecturale, en parfaite harmonie avec le traitement des espaces extérieurs.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

L'architecte a réussi une remarquable insertion du projet dans le périmètre du contrat de partenariat et dans le paysage de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var, avec notamment une conjugaison parfaite avec le futur éco-quartier qui sera réalisé à l'est du stade.

2) Développement durable

Appréciation : Le candidat a traité avec une grande ambition l'ensemble des huit sous-critères liés au développement durable. Tous ces sous-critères sont contrôlables et pénalisables. De surcroît, alors que seul était imposé un critère d'énergie positive pour le stade et l'ensemble de ses fonctions, le candidat s'est engagé sur l'ensemble de l'équipement, y compris le musée et le programme immobilier d'accompagnement.

3) Adéquation au programme fonctionnel

Appréciation : Le projet obtient la meilleure note au niveau de la conformité du programme, avec une parfaite adéquation de son projet avec les importantes exigences du cahier des charges de l'UEFA pour l'Euro 2016.

4) Qualité de l'exploitation et de performance technique du stade et de ses espaces annexes

Appréciation : Le candidat pressenti s'engage fermement à réaliser de nombreux spectacles et activités extra sportives, diminuant ainsi la redevance financière à charge de la ville de Nice. La qualité de ses programmes de maintenance, entretien et GER permet d'assurer un retour du bien à la Ville au terme du contrat dans d'excellentes conditions.

5) Modalités de réalisation du projet

Appréciation : Le candidat s'engage de manière ferme et pénalisable sur les délais d'autorisation de construire et de réalisation du projet, fiabilisant ainsi la date de mise en service programmée à la mi-2013. Ce candidat s'engage également le plus fortement sur l'ampleur de la part d'exécution confiée à des PME et artisans locaux.

6) Coût global de l'offre

Appréciation : C'est de loin le candidat qui a le mieux optimisé financièrement son projet, contribuant ainsi à la diminution de la redevance annuelle financière à la charge de la ville de Nice.

7) Qualité de l'offre contractuelle et financière

Appréciation : C'est également le groupement qui, de par la qualité de ses engagements contractuels, permet la plus grande fiabilisation des objectifs de cette opération, dont le plus important d'entre eux dans toutes les réalisations, la réalisation du stade lui-même.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Cela signifie que sur les sept critères soumis à l'ensemble des candidats, le groupement qui a été retenu est celui qui arrive en tête dans la notation sur chacun de ces critères. Meilleure note sur chacun des critères imposés et exigés et donc meilleure note sur la moyenne générale.

Quand j'entends ici ou là des jugements sur le coût global de l'offre, je pose la question, pour ceux qui gèrent des affaires publiques : quand vous lancez un appel à concurrence, vous recevez des projets, vous avez un calendrier et vous avez le coût global de l'offre, l'appréciation de l'assistant que vous avez choisi en commission d'appel d'offres qui vous dit que c'est de loin le candidat qui a le mieux optimisé financièrement son projet ; vous prenez, en plus des six autres critères où il arrive en tête, celui qui a le mieux optimisé financièrement les choses. C'est le coût gagnant-gagnant pour le contribuable et pour celui qui appréciera la qualité du projet.

Les caractéristiques du projet dont nous allons débattre maintenant sont les suivantes :

Il s'agit donc bien de construire un stade multifonctionnel de 35 000 places, doté de toutes les fonctionnalités et tous les équipements pour l'organisation de l'Euro 2016. Je précise qu'il permettra également la pratique du rugby au plus haut niveau international et qu'il sera doté d'une capacité multifonctionnelle autorisant l'accueil de concerts ou autres grands événements d'audience internationale. La totalité des tribunes seront abritées, 50 loges seront réalisées, des salons seront réalisés pour 4 000 places réservées aux VIP, ce qui est la tradition dans ce type d'équipement. Ces installations permettront l'accueil de plus de 200 événements par an, garantissant ainsi un soutien à l'emploi et à l'activité économique par voie de conséquence. Cette politique événementielle s'appuiera sur un programme marketing ambitieux et un engagement de recettes d'exploitation conséquent.

Voilà les précisions que je souhaitais vous apporter.

J'ai précisé que nous aurions le musée national du Sport qui sera transféré du Parc des Princes au Nice Stadium.

**Mme GAZIELLO**.- Il est dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, avenue de France.

**M. LE MAIRE**.- De toute façon il est dans une cave.

Il permettra d'accueillir les galeries thématiques permanentes et des expositions temporaires. Le musée intégrera également un restaurant.

Nous avons toute la programmation commerciale de cet ensemble qui se compose d'environ 29 000 m<sup>2</sup> de commerces, de loisirs et d'activités.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Nous débattons sur cet ensemble et non pas sur un stade, pour ceux qui disent que c'est beaucoup pour un stade, c'est tout un pan de l'activité économique. Vous disiez tout à l'heure que l'on n'avait pas de vision structurante ni de projets structurants, je veux que l'on imagine l'Éco-vallée, le pôle multimodal tel que nous l'avons présenté hier, l'ensemble de l'équipement du Nice Stadium et des infrastructures autour, oui nous structurons la ville de Nice, nous l'équilibrons en même temps que nous équilibrons l'ensemble de notre Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur. C'est donc de cet équipement que nous allons maintenant débattre et je propose à Christian Tordo de présenter les cinq premiers rapports.

**M. TORDO.**- Merci Monsieur le Maire.

Je vais présenter six délibérations, certaines à caractère purement technique et d'autres, en particulier la 7.25, plus générales par rapport au projet qui vient d'être exposé.

**7.24 NICE STADIUM - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DELEGATION DE PAIEMENT**

**M. TORDO.**- Il s'agit d'une délibération technique dont l'objet est de permettre à la Ville de récupérer l'éventuelle soulte positive résultant du débouclage des instruments de couverture des taux. Il faut pour cela une convention de délégation de paiement, selon les articles 1275 et suivants du code civil, et il faut donc autoriser le Maire à signer cette convention.

**7.25 NICE STADIUM - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PARTENARIAT**

**M. TORDO.**- Cette délibération est importante. Il s'agit de donner l'autorisation au Maire de signer le contrat de partenariat avec le groupement Nice Eco Stadium et de l'autoriser à contracter les engagements de subventionnement.

Quelques rappels succincts sur le calendrier. Je ne fais que répéter ce que le Maire vient de préciser d'une manière beaucoup plus précise et détaillée :

- délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2009 approuvant l'engagement du projet après avis favorable de la MAPPP ;
- mise en concurrence avec avis à candidature le 27 octobre 2010 ;
- dialogue compétitif essentiellement sur le deuxième trimestre 2010, les offres finales étant reçues le 10 septembre 2010 ;
- identification du candidat ayant la meilleure offre le 11 octobre 2010.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Un mot sur les candidats. Il y avait quatre dossiers, trois ont été retenus et c'est donc en définitive le groupement Vinci Caisse des dépôts et consignations qui a été classé premier sur les sept critères retenus.

Sur le plan financier, c'est quand même un élément essentiel de ce projet, même si bien évidemment c'est loin d'être le seul par rapport aux enjeux d'urbanisme qui ont été évoqués, il est important, avant de le détailler, de bien distinguer le coût de construction et le coût pour la Ville. Pourquoi ? Parce que le coût de construction en définitive, en étant un petit peu provocateur, ne concerne pas la Ville ; le coût de construction est le coût que va payer le groupement qui a été sélectionné, c'est-à-dire Nice Eco Stadium.

Je rappellerai de ce point de vue qu'à ce stade de la délibération, ce coût se monte à 204 millions d'euros HT en valeur 2013, ce qui effectivement représente une augmentation par rapport à l'évaluation préalable. L'explication est liée, d'une part, à l'inclusion d'un parking souterrain de 1 000 places qui, au-delà de l'aspect esthétique, va bien sûr favoriser le stationnement, pour 18 millions d'euros ; et d'autre part, à la prise en compte de nouvelles contraintes de sécurité qui s'appliqueront à toutes les enceintes quelles qu'elles soient, pour 12,8 millions d'euros, ainsi que la révision de prix naturellement entre 2009 et 2013. Cela nous amène donc à ce coût de construction dont je rappelle qu'il ne concerne pas la Ville mais le groupement Nice Eco Stadium.

Ce qui est important concernant la Ville, et c'est le deuxième volet, c'est la redevance annuelle d'usage que va payer la Ville. Dans la délibération qui vous est présentée, cette redevance est évaluée à 7,8 millions d'euros, ce qui représente moins que les 8,3 millions d'euros qui avaient été annoncés lors de l'évaluation préalable en octobre 2009. Ceci prend en compte la fourchette basse de la contribution de l'OGC Nice sur laquelle Gilles Veissière reviendra. La fourchette haute nous amènerait alors à une redevance annuelle de 6,8 millions d'euros, à comparer aux 8,3 millions d'euros de l'évaluation préalable.

Il me paraît important d'insister sur cet aspect, parce que le coût d'usage de ce projet pour la Ville est réduit par rapport aux évaluations qui étaient faites, c'est la réalité de la délibération qu'il vous sera demandé d'approuver.

**7.26 NICE STADIUM - ACCORD AUTONOME SUR LE CONTRAT DE PARTENARIAT**

**M. TORDO.**- C'est là encore une délibération technique qui porte sur l'accord autonome sur le contrat de partenariat. L'objet est de permettre d'éviter une suspension du contrat et donc de sécuriser les délais afin d'éviter des coûts supplémentaires pour la Ville.

**DOCUMENT PROVISoire EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**7.27 NICE STADIUM - CONVENTIONS TRIPARTITES**

**M. TORDO.**- Autre délibération technique : il s'agit d'autoriser le Maire à signer les actes. Le montage financier permettant au groupement de bénéficier de taux favorables, par exemple à ce jour 3,77 % sur trente ans, ce qui est tout à fait favorable, est lié au fait que le mécanisme repose sur une cession de créances. Il faut signer un acte d'acceptation pour chaque cession de créance, la délibération consiste à autoriser le Maire à signer ces actes d'acceptation.

**7.28 NICE STADIUM - ACCORD SUR LA CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION**

**M. TORDO.**- Compte tenu du fait que la durée du bail à construction du projet immobilier d'accompagnement (PIA) est de 99 ans, ce qui est comparable par exemple aux baux qui avaient été accordés pour Nice Étoile et le Méridien, il faut consentir à la société de valorisation une promesse de bail à construction et la ville de Nice, en application du code général des collectivités territoriales, doit donner son accord sur le montage et donc autoriser le Maire à la signer.

**7.29 NICE STADIUM - FINANCEMENT PROPRE DE LA VILLE DE NICE**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.29, enfin, concerne le financement propre de la ville de Nice. Il s'agit d'autoriser un subventionnement de 16 millions d'euros, échelonné sur les trois prochaines années.

Voilà, Monsieur le Maire, les six délibérations concernant le Nice Stadium.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur l'Adjoint.

Monsieur Alain Philip, pourriez-vous nous présenter maintenant les quatre rapports concernant votre domaine de compétence sur le Nice Stadium.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
ADJOINT AU MAIRE**

**5.1 NICE STADIUM - BILAN DE LA PROCEDURE DE  
CONCERTATION ORGANISEE DANS LE CADRE DE  
L'ARTICLE L.121-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**M. PHILIP.**- Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la première délibération concerne le bilan de la procédure de concertation organisée dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement et l'article L.121-8 plus spécifiquement.

Vous savez que dans le cadre du Grenelle 2, il est prévu d'organiser une concertation publique, ce qui a été le cas. Je voudrais souligner tout particulièrement l'intérêt très fort des Niçoises et des Niçois pour ce projet.

Il y a eu bien sûr la concertation organisée du 29 octobre au 29 novembre 2010, avec deux réunions publiques, la première réunion publique présidée par le Maire à Saint-Isidore, à laquelle 800 personnes ont participé ; ensuite l'exposition qui s'est tenue au Forum de l'urbanisme avec notamment la maquette que vous avez dans la salle des fresques, mais aussi l'ensemble des panneaux de ce projet. Je précise que 3 500 personnes ont visité cette exposition. Sur les 3 500, 204 ont émis des observations sur le registre. Vous en avez la copie dans la délibération. Sur ces observations, je précise que 14 personnes sur les 204 sont opposées à ce projet.

Mais la concertation n'est pas réduite à cela. Vous avez tous pu le suivre dans notre quotidien régional *Nice-Matin* qui a organisé lui-même une concertation, Radio France Bleu Azur a aussi organisé des concertations sur son antenne et, ce qui ressort de la très grande majorité de ces débats et de cette concertation, c'est effectivement une attente très forte des Niçoises et des Niçois pour ce projet.

**M. LE MAIRE.**- Et l'OGC Nice.

**M. PHILIP.**- Dernier point, j'allais y venir, Monsieur le Maire, l'OGC Nice lui-même a organisé une concertation sur son site : 1 257 votes ont été exprimés, 4 % seulement des votes disent « pourquoi pas, mais », les autres sont complètement favorables à ce projet.

Pour conclure, vous avez les documents de la concertation, aujourd'hui cette concertation confirme l'attente importante des Niçoises et des Niçois pour le projet qui vous est proposé.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les trois prochaines délibérations sont techniques.

**5.2 NICE STADIUM - AUTORISATION DONNEE PAR LA VILLE DE NICE POUR LE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN LUI APPARTENANT**

**M. PHILIP.**- La délibération n° 5.2 concerne l'autorisation donnée par la ville de Nice à l'équipe retenue de déposer le permis de construire sur le terrain concerné de Saint-Isidore.

**5.3 NICE STADIUM - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BOULEVARD DES JARDINIERS : DEMANDE DE DECLASSEMENT**

**M. PHILIP.**- Cette délibération concerne l'avis du Conseil municipal sur la demande de déclassement du domaine public du boulevard des Jardiniers, en sachant que le projet et le PLU prévoient notamment le déplacement du boulevard des Jardiniers. Pour réaliser le stade, il faut déclasser du domaine public le boulevard des Jardiniers, uniquement sur le terrain concerné par le stade, je le précise.

**5.4 NICE STADIUM - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CREATION PAR NICE COTE D'AZUR D'UNE VOIE D'ACCES AU TERRAIN DE NICE STADIUM PAR LE NORD**

**M. PHILIP.**- Enfin, dernière délibération, il s'agit de l'avis du Conseil municipal sur la création par Nice Côte d'Azur d'une voie d'accès au terrain du stade par le nord. Cela concerne simplement la partie nord de la voie des 40 mètres. Il s'agit d'autoriser cette voie pour le dépôt du permis de construire. Les terrains ont été acquis, on peut donc la réaliser immédiatement. Vous savez que par ailleurs, au niveau de la Communauté urbaine, nous avons lancé toutes les opérations sur le reste de cette voirie.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint. Pour terminer, je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux sports pour le rapport 13.1.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**13.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU NICE STADIUM  
A L'OGC NICE COTE D'AZUR**

**M. VEISSIERE.**- Cette convention permet de définir les conditions de mise à disposition du Nice Stadium à l'OGC Nice, le niveau de prestation qui y est associé ainsi que la redevance annuelle correspondante.

La redevance est calculée avec une composante fixe de 1 million d'euros et une composante variable proportionnelle au chiffre d'affaires.

C'est la raison pour laquelle je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser la signature de la convention de mise à disposition du Nice Stadium à l'OGC Nice et, dans un deuxième temps, autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur l'Adjoint.

Maintenant que nous en avons terminé avec la présentation de l'ensemble des rapports et avant de passer la parole aux représentants de l'ensemble des groupes qui, lors de la conférence des présidents, ont fait part de leurs souhaits, je vous propose, parce que tous les membres du Conseil, hélas, n'ont pas participé à toutes les réunions auxquelles des centaines de Niçois ont participé, que l'instant de quelques minutes, nous vous projetions des éléments complémentaires d'information sur la conception et la réalisation du stade. Il y en a pour deux fois 3 minutes exactement.

*[Projection sur la conception et la réalisation du Nice Stadium]*

**M. LE MAIRE.**- Voilà quelques éléments complémentaires d'explication qui ne sont pas inutiles à notre débat.

J'ai quatre demandes de prise de parole pour le groupe Changer d'Ère, une pour le groupe Entente Républicaine et une pour le groupe Communistes et Républicains.

Je passe tout de suite la parole au groupe Communistes et Républicains. Monsieur Injeu, vous avez la parole.

**M. INJEY.**- Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Tout d'abord une remarque sur votre histoire de filmer, de mémoire, effectivement c'est intéressant, il aurait été intéressant que l'on ait les archives des premières discussions sur le projet, parce que c'est le troisième que l'on examine en Conseil municipal, celui de 2002, 2003, je ne sais plus...

**M. LE MAIRE.**- Oui, mais ce n'était pas sous ma présidence.

**M. INJEY.**- Non mais, ceci dit, c'est très bien pour la mémoire parce qu'à l'époque, on aurait pu voir qui a dit quoi et qui a changé d'avis en cours de route, en particulier à la veille des dernières municipales, c'est donc toujours intéressant.

Sur cette question de mémoire, justement, Monsieur le Maire, entre ce que l'on annonce, les engagements, les propositions et ensuite la réalité, je me permets aujourd'hui, puisque nous sommes près des fêtes de Noël, de vous offrir un livre, avec beaucoup de respect, je vous l'offre pour les salariés concernés : « *Portrait d'une lutte, les Molex pour mémoire* ». Je me rappelle que, le 15 janvier 2010, en tant que ministre de l'Industrie, vous avez déclaré à la presse, lors de votre présentation des vœux : « Le dialogue social l'a emporté ». En effet, on sait ce qu'il est advenu de Molex. Je me permets de vous offrir ce livre pour ne pas oublier, justement, pour garder la mémoire et une certaine humilité par rapport aux événements.

Monsieur le Maire, je le disais, c'est la troisième fois, depuis 2001 que je siège dans cette assemblée, que j'ai à examiner un projet. Trois projets en huit ans, sans compter les effets d'annonces intermédiaires, comme vous-même d'ailleurs l'avez souligné tout à l'heure, en octobre 2009, c'est une belle performance mais ce n'est pas la seule. La principale n'est certainement pas la progression de la qualité des projets, malgré des films publicitaires. Franchement, je me suis tapé plus de 1 000 pages du dossier, je pense que là c'est une caricature. Les petits oiseaux autour du stade, je vous invite à écouter les petits oiseaux près de l'autoroute A8, on n'a pas besoin de ce type de propagande. J'ai examiné profondément les dossiers, ce n'est pas la progression de la qualité des dossiers qui m'a marqué, d'ailleurs d'un point de vue sportif, je constate que le projet précédent, que j'ai combattu, sur le plan sportif me semblait bien meilleur, avec en particulier l'intégration d'un centre de formation. Aujourd'hui, on a remplacé un centre de formation par un musée. Drôle d'évolution. Je ne veux pas commenter, je suis pour les musées, mais cela me paraît assez particulier comme évolution.

L'autre performance, même si effectivement les projets ne sont pas les mêmes, dans cette accumulation de projets il y a surtout un point marquant : l'explosion des budgets, projet après projet.

Le premier, sous l'ère Peyrat, était estimé à 53 000 000 euros dans sa version 30 000 spectateurs ; c'était une reconstruction sur le site du Ray.

Le deuxième projet version Peyrat plaine du Var, dont il est interdit dorénavant de dire que le stade était grand, était estimé à 90 000 000 euros.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Votre pré-projet en octobre 2009, quant à lui, monte, grimpe, explose, employez l'expression que vous voulez, à 157 000 000 euros.

Et votre projet aujourd'hui atteint un sommet avec un budget annoncé de 243 516 000 euros, TTC il est vrai, ainsi que précisé dans l'annexe 2.

Près de 500 % d'augmentation en huit ans entre le premier et le dernier projet, la progression est aussi foudroyante, Monsieur Tordo, qu'une bulle spéculative ! Mais peut-être que l'investissement en vaut la chandelle.

C'est sans *a priori*, sans caricature que j'ai examiné le dossier. Je dis « sans caricature », Monsieur Tordo, car tout à l'heure vous avez caricaturé les propos de ma collègue quand par exemple un certain nombre de propositions - c'est un aparté mais il a son intérêt - faisaient plus l'objet de régulation du capitalisme, de moralisation du capitalisme telle qu'avait pu l'annoncer le président de la République, quand par exemple on sait qu'aujourd'hui, la Banque centrale refinance les banques privées à l'origine du crash financier à 1 % et que ces mêmes banques privées refinancent la dette des États à 8 %. Effectivement, aujourd'hui il y a un problème sur la notion de refinancement et qui on refinance avec quoi.

Je ferme la parenthèse. Non, j'en ouvre une autre : l'économie dirigée telle que les propositions avancées par Emmanuelle Gaziello, par exemple la politique mise en œuvre par le général de Gaulle était une économie dirigée. Je m'excuse, nous en sommes bien loin et, aujourd'hui, vous avez quand même une vision qui s'insère dans un schéma et effectivement le rôle des fonds de pension de retraite est dévastateur au niveau des marchés financiers. C'est bien la raison pour laquelle, Monsieur Tordo, nous ne sommes pas pour la capitalisation mais nous sommes pour une retraite par répartition, justement pour éviter ce genre de chose.

**M. LE MAIRE.**- Revenez au sujet, s'il vous plaît, Monsieur Injey, sans quoi je serai obligé de vous interrompre.

**M. INJEY.**- Monsieur le Maire, à partir de maintenant, je me concentre uniquement sur le stade.

**M. LE MAIRE.**- Comme je ne sais plus à quel moment vous ouvrez et vous fermez les parenthèses, cela commence à être difficile à suivre.

**M. INJEY.**- C'est la dernière.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est un dossier très complexe. Je pourrais faire plein de remarques, je pourrais ouvrir une parenthèse dans le dossier, parce que vous êtes à nouveau député de la 5<sup>e</sup> circonscription, mais dans le document, à un moment on parle de la gare SNCF à Saint-Isidore, je m'excuse, ce n'est pas une gare SNCF à Saint-Isidore, c'est la gare des chemins de fer de Provence.

J'aurai plusieurs remarques. Je serai assez court.

Sur le bien-fondé sportif d'un tel projet, ce qui est en cause aujourd'hui, tout au moins pour ma part, ce n'est pas la nécessité d'un nouveau stade, nous sommes tous d'accord là-dessus au moins depuis dix ans, il faut faire ou refaire le stade du Ray, mais ce qui fait débat c'est bien le profilage en fonction des réalités sportives ; la possibilité de recevoir des rencontres internationales, par exemple, ce projet doit être éligible à recevoir de telles rencontres et doit donc répondre aux exigences de l'UEFA : nombre de places dans le stade, parking, parking de bus, loges, équipements, la liste est très longue, tout cela pour organiser, ainsi que cela est précisé page 60 du document « programme fonctionnel », je cite :

*« L'Olympic Nice Stadium sera en possibilité d'accueillir les matchs de l'Euro allant jusqu'aux huitièmes de finale, excepté le match d'ouverture. »*

Au maximum c'est un huitième de finale. Et plus loin, page 128 du même document, je cite :

*« Les recommandations de l'UEFA ne doivent cependant pas être le noyau de la réflexion architecturale, car cela ne représente qu'une infime partie dans la vie du projet. Malgré tout, il est nécessaire de les intégrer. »*

En d'autres termes, une infime partie de la vie du projet, en clair les 90 minutes au mieux d'un huitième de finale imposent des contraintes pour les 27 ans à venir. Est-ce bien raisonnable ?

Et si ce n'est pas le caractère international du stade, c'est sans doute les possibilités locales. Une remarque au passage, Monsieur le Maire, tout à l'heure vous disiez qu'aujourd'hui on utilise vingt fois par an le stade du Ray, on utilisera le futur stade deux cents fois ; je m'excuse, quand on dit que le stade du Ray est utilisé vingt fois, c'est la pelouse centrale ; je pense que l'on n'utilisera pas deux cents fois la pelouse centrale du futur projet.

Vous citez à un moment donné, dans les différents documents, la fréquentation moyenne de la Ligue 1, un peu plus de 22 000 spectateurs, sans mentionner à aucun moment la réalité locale. Je ne ferai pas ici, pour être court, le récapitulatif du nombre de spectateurs à Nice en moyenne depuis cinquante ans, mais une évidence s'impose : pour des raisons multiples et diverses liées à la sociologie de la Ville, à sa réalité sportive, à son histoire, notre réalité ne sera jamais celle de certains clubs.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il faut arrêter de faire comme si. Nice ne sera jamais, à l'image de Marseille, Saint-Étienne, Lyon, Lens ou bien encore Lille, un club à forte attraction régionale.

Un seul exemple, depuis huit ans, depuis le débat sur les stades, je prête une attention particulière à la vente des produits dérivés dans les grandes surfaces et dans les stations-services, et en particulier, parce que c'est notre région, entre ceux de l'OM et ceux de l'OGC Nice : dans toutes les grandes surfaces autour de Nice, y compris Nice, le mètre linéaire est équivalent entre les produits dérivés de l'OM et ceux de l'OGC Nice. Passé le Var et surtout passé la Siagne, il n'y a plus de produits dérivés de l'OGC Nice. C'est un fait.

D'ailleurs je note, peut-être un moment de prise de conscience dans le document, que cette réalité de la faible attractivité du club est intégrée puisque, page 30 du document, il y a cette phrase exquise (je cite) en parlant de la petite jauge du stade, de l'ordre de 15 000 à 20 000 places : « *certaines matchs de l'équipe résidente ayant une attractivité moindre* ».

On nous propose donc de construire un stade de 35 000 places mais en ayant en tête une configuration à 15 000. Au demeurant, une moyenne de 15 000 spectateurs pour l'OGC Nice constituerait déjà une belle progression (on est en-dessous de 10 000) mais il y a quand même une marge entre 15 000 et 35 000, la marge entre la prise en compte des réalités ou ce que l'on pourrait appeler la folie des grandeurs.

Deuxième remarque, cela concerne le montage financier et le coût du projet. Là, je vous dis le honnêtement, vous ne faites pas dans la dentelle.

Déjà dans le projet « plaine du Var » de la municipalité précédente, le coût pour la Ville sur trente ans était de l'ordre de 185 millions d'euros pour la Ville et les finances publiques, 20 millions d'euros au titre de la compensation d'investissement et près de 5,5 millions d'euros de subvention pendant trente ans. Vous, vous dépassez de très loin votre prédécesseur : 60 millions d'euros d'apport d'argent public, plus le versement d'une redevance. Alors là, Monsieur Tordo, je vous signale que dans vos documents le montant net de la redevance peut monter jusqu'à plus de 10,5 millions d'euros en fonction des critères qui sont pris ; c'est dans l'annexe 16 page 9. Donc 60 millions d'euros plus une redevance qui va, en fonction des hypothèses, de 6 à 10 millions d'euros pendant 27 ans, c'est au total aux alentours de 300 à 350 millions d'euros. 300 à 350 millions d'euros pour un stade qui sera souvent en jauge à 15 000, si l'on considère que le Gym reste en Ligue 1 pendant 27 ans, à raison de vingt matchs par an, cela représente un coût de plus de 35 à 40 euros par match et par spectateur. Est-ce bien raisonnable ?

Mais ce n'est pas tout. C'est déjà beaucoup mais, avec le montage du programme immobilier d'accompagnement, on atteint des sommets.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

L'esprit, dans le cadre du partenariat public/privé, Nice met à disposition de Vinci les terrains dont une partie concerne le programme immobilier d'accompagnement de 30 000 m<sup>2</sup> SHON. Vinci loue ce terrain à une filiale qu'elle va constituer, avec un bail à construction pour 99 années en contrepartie de 25 millions d'euros d'un loyer principal hors taxes.

Ces 25 millions d'euros HT sont versés, je vous l'accorde, pour financer la construction du stade, mais je remarque que cet apport de 25 millions d'euros HT n'aura pas coûté beaucoup d'efforts au bailleur, d'une part, et d'autre part, je suis quand même assez surpris qu'une telle procédure ne fasse pas l'objet d'un appel d'offres spécifique. Belle opération pour la filiale de Vinci qui, pendant 99 années, va louer 30 000 m<sup>2</sup> SHON. Belle opération aussi pour Vinci tout court qui, via l'exploitant du stade, peut encaisser un loyer complémentaire pouvant se monter à 3 millions d'euros par an, en fonction (je cite page 21 du projet de bail à construction) de « *l'implantation d'une surface commerciale à haute fréquentation, adjacente au programme immobilier d'accompagnement* » ; cela veut dire adjacente au périmètre sur lequel on discute aujourd'hui. Au-delà d'être d'accord ou pas avec cette formule de bail à construction, cela amène deux remarques :

C'est un manque à gagner indéniable pour la ville de Nice, car si au lieu d'avoir Vinci, nous avons la ville de Nice, celle-ci aurait pu bénéficier du loyer principal, 25 millions d'euros, mais surtout des loyers complémentaires et, pour une période de 25 ans, je n'irai pas jusqu'à 99 ans, cela peut représenter de l'ordre de 75 millions d'euros. Le manque à gagner, si la Ville était directement le loueur dans le bail à construction, s'élèverait donc, entre le loyer principal et le loyer complémentaire, pour les années à venir, à 100 millions d'euros.

Si je récapitule, entre l'argent public versé pendant 27 ans, soit 300 à 350 millions d'euros, et ce manque à gagner de 100 millions d'euros, nous atteignons des sommets et le coût gagnant-gagnant entre public/privé dont vous faisiez état tout à l'heure, Monsieur le Maire, pour le contribuable, c'est coût perdant pour le contribuable et coût gagnant pour le privé. À ce coût je n'ajoute pas tous les investissements annexes de voirie, de tramway, prolongation de la ligne 3, ligne de tramway spécifique, toute une série de choses bien évidemment qui sont à rajouter.

Évidemment le recours au PPP a une facilité, vous l'avez dit, cela va vous permettre très concrètement d'inaugurer le stade avant les municipales, à la rigueur pourquoi pas. Ceci dit, les obligations des grandes entreprises comme Vinci sont de fournir aux actionnaires un retour sur investissement de 12 à 15 % et, effectivement, ce retour investissement de 12 à 15 % par an, c'est le contribuable niçois qui va le payer.

Autre remarque, dans ce bail à construction, d'une manière insidieuse, je le disais tout à l'heure, presque par hasard au détour d'une phrase, nous voyons apparaître cette possibilité de surface commerciale à haute fréquentation, adjacente au programme immobilier d'accompagnement.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En plus des 30 000 m<sup>2</sup> dans le PIA, il y a autre chose qui se profile, et pas de simples commerces, tel que cela peut être dit dans deux ou trois phrases.

Et là, Monsieur le Maire, j'en viens à ma troisième et dernière remarque, qu'êtes-vous en train de nous faire sur la plaine du Var ?

Mes collègues sont sans doute un peu perdus dans les chiffres, alors pour vous donner un ordre d'idée, Carrefour Lingostière c'est 14 800 m<sup>2</sup> ; nous, nous avons déjà 30 000 m<sup>2</sup> de commerces et autres. Le nouveau centre commercial de Bonne à Grenoble (53 commerces, 6 restaurants et tout le reste) c'est 17 000 m<sup>2</sup> ; nous, c'est l'un plus l'autre, et plus encore je ne sais quoi avec l'éco-quartier adjacent, c'est 13 hectares à urbaniser, c'est la zone UAd sur le PLU ; à urbaniser avec comme critères dans la présentation du PLU (page 255), je cite, « *hauteur maximale des constructions : sans objet, de façon à permettre la conception architecturale la plus innovante* » ; « *coefficient d'occupation des sols : il n'est pas fixé de COS de façon à permettre la conception architecturale la plus innovante et la plus économe d'espace* ». En clair, ce que nous a montré la vidéo et ce qu'il y a autour de l'éco-quartier, je ne dis pas que c'est une escroquerie intellectuelle, mais cela ne correspond pas à la réalité de ce qui va se faire, ne serait-ce qu'en hauteur, sur les bâtiments.

Petit à petit se dessine un vrai projet pour la plaine du Var. Il s'exprime d'ailleurs de manière assez explicite - est-ce un hasard ou un acte manqué ? - page 2 de l'annexe 5 sur le cahier des charges du PIA, où l'on parle de « la vallée commerciale ». Voilà la destination unique que vous réservez à cet espace géographique : une accumulation de parkings et de grandes surfaces, avec au milieu un stade, sorte de caution, le sport souvent sert de caution à des grandes entreprises pour se refaire une image, là il nous sert de caution pour l'aménagement de la plaine du Var, avec tout le reste, par-ci par-là des zones vertes. Là-dessus d'ailleurs, le document « programme fonctionnel » est assez éloquent (page 12) : « *Ils (les terrains agricoles) pourraient conserver leur usage et participer d'un aménagement s'apparentant à un parc agricole où seule leur vocation naturelle pourrait être conservée, leur usage évoluant vers des pratiques plus ludiques et plus récréatives* ». Amen, il n'y a plus d'agriculture dans cette partie-là de la plaine du Var.

Monsieur le Maire, pour quatre raisons au moins, le bien-fondé sportif, le coût pour les finances publiques...

**M. LE MAIRE.**- « Amen » pour un communiste, ça fait drôle !

**M. INJEY.**- Je vais vous étonner, Monsieur le Maire, j'ai fait cinq ans de scolarité chez les Pères maristes, comme quoi moi, Monsieur le Maire, je ne suis fermé ni borné à rien, je n'ai pas d'œillères, au contraire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je disais donc, n'essayez pas de m'écarter de mon propos, il y a au moins quatre raisons pour lesquelles nous allons voter contre l'ensemble des délibérations se rapportant à ce projet, et je ferai un commentaire sur la dernière, sur la redevance du Gym :

- 1) le bien-fondé sportif par rapport à l'ampleur du projet
- 2) le coût pour les finances publiques
- 3) le montage juridique en particulier avec le bail à construction
- 4) enfin, la conception qui sous-tend votre projet, à savoir transformer cette vallée du Var non pas en une éco-vallée mais en une gigantesque zone commerciale

Nous voterons donc contre.

Concernant la délibération n° 13.1 sur la redevance de l'OGC Nice, quel que soit le projet de stade, c'est pourquoi le rentrer en déduction de la redevance je trouve que c'est un peu gros, quel que soit le projet de stade, il y aura une redevance de l'OGC Nice.

Enfin, toute dernière remarque, Monsieur Tordo, tout à l'heure vous avez dit que vous n'augmentez pas l'emprunt, c'est vrai, sauf que le PPP est une manière comme une autre d'augmenter indirectement les contraintes financières de la Ville et cela, pour 27 ans.

Je vous remercie.

**M. TORDO**.- Non.

**M. LE MAIRE**.- Merci Monsieur Injey. Finalement, vous avez gardé de beaux restes de votre passage chez les maristes !

Je passe maintenant la parole à Monsieur Chauvet pour le groupe Entente Républicaine.

**M. CHAUVET**.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, j'interviendrai dans un esprit un petit peu différent, je n'ai pas été élevé chez les maristes et je suis venu, Monsieur le Maire, sans cadeau pour vous mais aussi sans poison, parce que quelque part c'était un cadeau un peu empoisonné que vous offrait notre collègue, même si c'était sur le trait de l'humour.

Un grand stade oui, bien sûr qu'il faut faire un stade, on ne peut plus continuer avec le stade du Ray qui date, m'a-t-on dit ces derniers jours, de 1927. À Saint-Isidore oui encore, cela me paraît le lieu choisi. Avec un grand architecte comme celui qui est pressenti ce matin, bien sûr, pourquoi pas, c'est le meilleur projet, il semble très beau, pourquoi pas. Mais, il y a tout de même un mais qui est important, il me paraît que ce stade de football, ce grand projet accompagné d'un programme immobilier représente un endettement considérable pour la Ville et une sorte d'abandon.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Un endettement, c'était la fin du propos de notre collègue Injey, c'est vrai que le PPP, qu'on le veuille ou non, est une façon pour trente ans d'endetter la Ville. C'est tellement vrai d'ailleurs que parmi les pièces annexes figure - c'est une obligation légale - un document faisant apparaître l'incidence que l'engagement financier aura sur les capacités de financement de la Ville. C'est donc bien que dans l'esprit du législateur lui-même, de près ou de loin, nous sommes là devant un emprunt, et un emprunt considérable puisque d'une trentaine d'années.

Et puis le PPP par nature, pour parler très simplement, c'est un surcoût pour l'acheteur, pour le commandeur public, c'est un petit peu comme un leasing, si vous me permettez la comparaison : quand on achète un véhicule automobile au comptant, on le paye 10 000 euros, à crédit on le paye 15 000 euros et, en leasing, tout le monde sait qu'on le paye encore plus cher. Là, c'est un peu la même démarche, mais c'est le choix que vous avez fait. Dont acte. Mais ce choix s'accompagne quand même d'un élément presque nouveau parce que celui-ci n'était pas envisagé au départ : c'est le bail à construction sur le programme immobilier d'accompagnement.

Ce bail à construction est une surprise et ce n'est pas une bonne surprise pour nous, parce que cela va être une sorte d'abandon pour un siècle d'une superficie énorme de terrains et, quand on sait que les terrains sont ce qu'il y a de plus rare, que la ville de Nice n'a plus de possibilité de développement au nord, elle n'en a pas sur la mer, il n'y en a pas au mont-Boron, il n'y a que sur la plaine du Var qu'il y a ces possibilités de développement, on peut redouter qu'avant une période de dix, vingt, trente ans, on soit en situation de pénurie de terrains et donc, immobiliser pour 99 ans l'entier terrain paraît un motif d'inquiétude.

Et puis aussi, cette immobilisation se fera dans des conditions financières qui ne me paraissent pas avantageuses, même si les Domaines sont passés par là. Tout à l'heure Bob Injey disait 25 millions d'euros le loyer ; ou j'ai mal lu le dossier, ou il se trompe ; en vérité c'est 25 millions qui vont être payés la première année par le preneur, c'est une affaire pour la municipalité en place, elle va encaisser 25 millions, très bien, mais après, que va-t-il se passer ? Il va se passer encore 98 années et la lecture du dossier me permet de dire que, pendant ces 98 années, mon cher collègue, le preneur versera un loyer chaque année, d'un euro par an. Ce n'est pas 25 millions chaque année, il versera 98 années un euro. Ceci me permet de dire : la Ville encaissera 25 millions, c'est bien, mais dans dix ans, dans quinze ans, dans vingt ans, nos successeurs dans trente ans percevront un euro. C'est en ce sens que je dis qu'il y a là un véritable abandon bien sûr du terrain, mais aussi des capacités des produits financiers qui normalement auraient dû décoller pour les générations à venir.

Je voudrais confronter ces deux remarques générales à une troisième qui est l'évolution générale du produit football, parce que nous parlons essentiellement d'un stade de football, même s'il y a un programme immobilier par ailleurs. Et là, je fais trois remarques.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le produit football, et nous raisonnons en 2010 mais il faut se dire quel raisonnement faudra-t-il tenir pendant un siècle, quelle sera l'évolution du produit football pendant un siècle. On observe, c'est une première remarque, que de plus en plus, ce que les politiciens n'ont pas réussi à faire, c'est-à-dire l'Europe économique de bonne façon, l'Europe politique, le football l'a réussi. L'Europe du football fonctionne bien, ça marche. Sur les écrans de télévision, nous voyons tous les mois, à raison d'une semaine par mois environ, le mardi des matchs européens, le mercredi des matchs européens, le jeudi des matchs européens, le lundi des matchs anglais, le lundi encore des matchs espagnols. Donc l'Europe du football se fait et ma première préoccupation est de dire : que deviendront les championnats nationaux dans cinq ans, dix ans, vingt ans ? Peut-on réellement envisager que les championnats nationaux gardent leur force et leur vigueur dans quelques années, lorsqu'on sait par exemple que tous les clubs de football disent que leur survie dépend de leur participation aux championnats européens ?

Deuxième remarque, en France même, un certain nombre de grands spécialistes et de responsables du milieu du football préconisent de passer de vingt à dix-huit clubs. Cela veut dire moins de matchs et, par conséquent, moins de recettes.

Troisième élément qui me paraît important dans l'évolution du football, c'est la violence incroyable. Avant, on allait au foot pour se faire plaisir, en famille, on y va désormais entouré de policiers. Il y a eu deux morts à Paris en trois ans, des matchs annulés, des matchs reportés, à Nice cette année encore, des matchs à huis clos, à Nice également, il y a une violence inouïe qui fait que l'on peut se poser des interrogations légitimes sur le football dans les années à venir. C'est tellement vrai que je crois le mois dernier, il y a eu à l'initiative du gouvernement, les états généraux du football. C'est incroyable ! Pourquoi fait-on les états généraux du football si ce n'est pour s'interroger ? Que devenons-nous, que devient ce produit ? Les états généraux c'était quatre mois avant la prise de la Bastille, cela veut dire que l'on est dans une période pré révolutionnaire, et quatre ans après, on coupait la tête du roi.

Le football est donc en danger. C'est un produit économiquement très porteur, c'est vrai, mais personne ne peut prédire quelle sera l'évolution du foot dans les dix, vingt, trente ans et plus à venir.

Deuxième remarque sur l'affluence, et là j'en viens à un sujet plus local, l'affluence envisagée. Le dossier quelque part est un pari sur l'avenir. On parie que, parce que le stade sera plus confortable et plus beau, le public va doubler. L'affluence est actuellement de 10 000 spectateurs en moyenne et l'on parie sur 22 000 ou 23 000 me semble-t-il. On prend comme élément de comparaison, si j'en juge le dossier, les villes de Caen ou de Sochaux, mais qui ne sont pas comparables à Nice. Nice est une Ville qui, en termes de loisirs, fait une offre beaucoup plus élargie, beaucoup plus considérable que ne le font nos amis de Sochaux, de Caen ou d'autres Villes. Nous avons une Ville beaucoup plus porteuse d'intérêt, ce qui diminue l'accrochage à l'équipe de football.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est la raison pour laquelle il me paraît présomptueux de parier sur le fait que l'affluence sera doublée par le fait de la construction de ce nouveau stade.

On peut aussi redouter la descente en deuxième division. Si la descente se produisait, le public diminuerait, cela paraît évident.

Et, pour rester dans l'actualité, Monsieur le Maire, je lis dans le journal que jeudi prochain, il y aura un match de football au stade du Ray : c'est le match Nice-Boulogne. J'observe que les spectateurs qui sont allés voir le match Nice-Toulouse et le match Nice-Marseille le 5 décembre dernier, ceux qui sont allés au stade, qui ont payé leur place, bénéficient de l'entrée gratuite pour le match de jeudi prochain Nice-Boulogne. Cela veut donc dire deux paiements pour le prix de trois matchs ; on en vient à offrir les places pour inciter les Niçois à aller voir leur équipe de foot qui paraît-il vient d'obtenir un très bon résultat. Alors, c'est à se demander si véritablement on peut parier sur le fait que l'on va passer de 10 000 à 23 000 quand on en est à dire dans le journal : s'il vous plaît, achetez deux places de foot, je vous offre trois matchs.

Je terminerai par une dernière remarque qui concerne l'aléa sportif. Il est prévu dans le contrat du PPP l'aléa sportif, c'est-à-dire le fait que l'équipe de football puisse, le cas échéant, n'en déplaise aux supporters, descendre en deuxième division, et le dossier révèle qu'au cours des trente dernières années, l'OGC Nice est descendu pendant onze ans en deuxième division. Je ne souhaite pas bien sûr, personne ici ne souhaite que cela se reproduise mais, statistiquement, on peut penser que si pendant les trente dernières années, on est descendu pendant onze ans, on peut redouter que pendant les trente années à venir, on descendra quelquefois en deuxième division, peut-être une dizaine d'années ; rien ne permet de l'exclure. Que prévoit le contrat ? Le contrat prévoit que le risque, l'aléa sportif sera pris en charge pas par le club de football, pas par le partenaire, mais par nous, par le troisième larron, par la ville de Nice, par le contribuable.

Toutes ces raisons me font non pas revenir en arrière, il faut le stade, beau bien sûr, moderne, là-bas, mais me semble-t-il, il y a quelques années j'étais positionné comme vous l'êtes aujourd'hui sur un stade de 35 000 places, mais je me demande s'il ne fallait pas descendre un petit peu en-dessous, la jauge à 28 000 ne serait-elle pas suffisante compte tenu de l'évolution de ce sport, du club de football en place l'OGC Nice ? Il me semble qu'une ambition un peu plus mesurée aurait permis de répondre suffisamment aux besoins sportifs et aux besoins d'accompagnement, sans pour autant obérer de telle façon les finances publiques. Et surtout, un montage juridique différent, me semble-t-il, notamment par la suppression du bail à construction, aurait permis de conserver une maîtrise des sols beaucoup plus importante pour la Ville, maîtrise des sols qui deviendra tôt ou tard tout à fait indispensable.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir écouté.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie. Pour le groupe Changer d'Ère j'ai une demande principale d'intervention de Monsieur Patrick Allemand sur les rapports 7.25 et 5.4 et une demande ensuite pour que de manière complémentaire puissent s'exprimer Monsieur Yann Librati sur le 7.26, Monsieur Fetnan sur le 5.1 et Madame Hernandez-Nicaise sur le 7.27, le 5.2 et le 5.4. Monsieur Allemand, vous avez la parole.

**M. ALLEMAND**.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais passer très vite sur la 5.4 qui est l'accès par le nord au stade, simplement pour vous dire et vous suggérer de prévoir quand même une jonction entre le tramway, la gare Saint-Isidore et le stade. Je ne la vois pas ; or c'est un objectif qui paraît réaliste quand on tient compte de la manière dont évolue le tramway, vraisemblablement en un mandat vous ne ferez au mieux que 450 mètres de tramway, l'extension jusqu'à Pasteur ; il y a 800 mètres du stade à Saint-Isidore, c'est peut-être une manière d'avoir une véritable approche de développement durable pour des coûts et dans des délais raisonnables.

C'est tout ce que je voulais dire sur la délibération n° 5.4 et je vais maintenant évoquer la délibération n° 7.25.

Concernant la 7.25, c'est sans surprise que je vous indique que nous ne vous autoriserons pas à signer cette convention, en tout cas ce sera sans notre vote. Ce n'est pas le débat mais je me suis exprimé publiquement à plusieurs endroits là-dessus, je pense qu'aujourd'hui, dans la situation de la Ville, il y avait d'autres équipements structurants prioritaires à privilégier.

Ensuite parce que nous sommes, et cela a été dit mais je suis obligé de le répéter, devant une dérive des coûts qui est invraisemblable, surtout dans des temps de crise, pour des collectivités locales et territoriales. Nous sommes passés de 57 millions d'euros en 2001, premier projet Peyrat, à 83 millions en 2006, deuxième projet Peyrat et premier projet à Saint-Isidore ; ensuite vous aviez évoqué en 2008 la somme de 157 millions d'euros et nous aboutissons finalement au projet Vinci-Wilmotte, 245 millions d'euros, que vous avez d'ailleurs déjà présenté aux Niçois comme choisi alors que, soit dit en passant, c'est seulement aujourd'hui que le Conseil municipal se prononce.

Le coût du stade est donc multiplié par quatre. C'est ahurissant. Pour 35 000 places, cela met la place à 7 000 euros. À titre de comparaison, le groupe Vinci construit actuellement au Havre un stade de 25 000 places pour 83 millions d'euros. À titre de comparaison, même si ce n'est pas le même pays, mais un club ô combien prestigieux, la Juventus de Turin reconstruit en cœur de Ville un stade qui a été présenté à la presse le 9 décembre dernier, 43 000 places pour 120 millions d'euros.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Alors, je veux bien que ce soit un stade révolutionnaire du point de vue du développement durable - ce n'est pas forcément l'opinion de Mari-Luz Hernandez-Nicaise mais elle le dira beaucoup mieux que moi - mais c'est quand même cher.

Cette formule du partenariat public/privé pose de nombreux problèmes. D'abord, elle n'est permise que grâce à la présence providentielle du musée national du Sport sur 5 000 m<sup>2</sup> qui, parce que c'est un équipement public, vous permet ainsi de l'utiliser. Vous pouvez remercier Monsieur Laporte, bref secrétaire d'État aux Sports, de vous l'avoir attribué. Mais, très objectivement, aucun Niçois ne me parle du musée national du Sport, personne. Vous par contre, je comprends, pour la raison que je viens d'indiquer, que vous y soyez particulièrement attaché.

Plusieurs questions restent en suspens au moment où nous votons et ne contribuent pas à faire la clarté sur les réelles implications financières.

Tout d'abord les subventions. Le projet a évolué. Vous étiez parti sur un scénario à 75 millions d'euros, très optimiste. Pour l'instant même si l'Euro est acquis, vous n'avez de certains qu'un engagement de l'État à hauteur de 18 millions d'euros et un engagement du Conseil général à hauteur de 20 millions d'euros. La Région n'a encore rien dit. Et qui d'autre ?

Vous avez donc prudemment revu, dans le contrat définitif que vous soumettez au vote des élus, vos objectifs à la baisse puisque vous évoquez maintenant la somme de 60 millions d'euros.

Ensuite, la redevance de l'OGC Nice. Celle-ci variera entre 3 et 4 millions d'euros. On parle ce matin d'un seuil minimal de 1 million d'euros, vous avez donc réussi à moduler la redevance, mais il n'empêche que le nombre de spectateurs est extrêmement important pour la redevance puisque, pour que le partenaire encaisse 4 millions d'euros par an, il faut 23 000 spectateurs de moyenne. Sur trente ans, on peut considérer peu ou prou que la redevance atteindra 90 à 120 millions d'euros. Monsieur le Maire, nous ne sommes même pas, comme le disait Monsieur Chauvet qui était optimiste, à 11 000 spectateurs de moyenne, nous sommes à 7 500 spectateurs de moyenne. Et pour le match de l'année que les Niçois attendent, le derby contre l'OM, nous avons fait 12 152 spectateurs, c'est-à-dire que nous étions pour ce match, qui est considéré comme le plus important de l'année, deux fois moins nombreux que la moyenne retenue dans le montage financier. Par quel miracle allez-vous faire venir à Saint-Isidore tous ces spectateurs ?

Je connais votre réponse : la qualité de l'infrastructure. Mais c'est une illusion ; une illusion dans une Ville comme Nice qui est une Ville du sud. Contrairement à ce qu'affirme la dernière étude commandée par la Ville au cabinet PricewaterhouseCoopers, ce sont les performances sportives du club qui font venir le public et non le potentiel d'accueil du stade.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il est également à noter qu'en cas de dépôt de bilan du club, le paiement du loyer de l'OGC Nice est garanti par la Ville. Bien entendu personne ne le souhaite, puisque ce n'est jamais arrivé mais cela a failli nous arriver il y a cinq ans, au moment où la DNCG a failli nous retirer le statut professionnel.

La transaction est toute évoquée pour parler de l'aléa sportif. Le partage du risque entre la sphère publique et les opérateurs porte essentiellement sur les résultats sportifs de l'OGC Nice ; on parle d'objectif de performance dans le montage juridique. Cette clause, vous avez réussi à la réduire dans les dernières négociations, mais elle demeure. Or l'OGC Nice, comme l'ont dit mes collègues précédemment, a passé quand même sur les trente dernières années, onze années en Ligue 2. Il y a donc un risque pour la Ville.

Ce partenariat public/privé représente sur 27 ans un blocage moyen annuel. Bob Injey dit 10 millions, Monsieur Tordo dit 7,5 millions, moi je vais dire 8,5 millions parce que le chiffre de 7,5 millions est hors taxes. Cela fait beaucoup. Nous venons de débattre des orientations budgétaires, c'était le dossier précédent, et nous avons tous vu que nous avons du mal à maintenir un autofinancement à 24 millions d'euros, toutes les difficultés que nous avons à rester sur cette crête. 8,5 millions d'euros par an, c'est plus du tiers de notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire que vis-à-vis des générations futures, ce que nous allons faire est très grave.

Je vous le dis, aux prochaines élections municipales, si j'étais niçois et que je ne voulais pas voter pour Changer d'Ère, je ne voterais pas Estrosi, je voterais Vinci, parce que le groupe Vinci, lui, réalise une opération qui est particulièrement intéressante.

Vous lui concédez l'utilisation de l'arène sportive pour des spectacles, c'est inscrit dans le PPP, deux fois par an ; tout à l'heure vous avez parlé de deux cents fois mais en fait, tout le monde a bien compris qu'il s'agissait de l'ensemble du complexe et des équipements annexes. L'utilisation de ces équipements deux cents fois par an, c'est un très bonne nouvelle pour le palais Acropolis et une très bonne nouvelle pour la salle Nikaïa !

Aux 245 millions que cela va coûter à la Ville, aux 90 millions à 120 millions de redevance que le club résidant va devoir verser au constructeur exploitant, aux aléas sportifs que je viens d'évoquer, il faut ajouter le fait que le constructeur va, certes par un biais détourné puisqu'il s'agit d'une filiale, exploiter 29 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et de services. Cette filiale, cela a été excellemment dit, va payer un euro par an, mais il faudrait savoir ce qu'elle va encaisser. 29 000 m<sup>2</sup>, cela veut dire que si l'on reste très raisonnable, taux d'occupation moyen de 85 %, 25 000 m<sup>2</sup>, à un prix très bas, 150 euros/m<sup>2</sup> annuel, c'est très bas, vous pouvez tous vérifier les cours, cela représente 3 750 000 euros par an sur trente ans : 112 millions supplémentaires encaissés par la filiale. 245 millions partenariat public/privé la Ville, 90 à 120 millions le club, 112 millions l'exploitation des surfaces commerciales et de services ; cela veut dire un total entre 447 et 477 millions d'euros.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Pour ce qui nous concerne, effectivement, comme l'ont dit mes prédécesseurs, c'est une fuite budgétaire.

On transforme des dépenses d'investissement lourdes que l'on ne peut pas faire sans emprunter lourdement, en dépenses de fonctionnement qui sont moins coûteuses à court terme mais sur une durée beaucoup plus longue, et l'on compromet les marges de manœuvre de la Ville pour longtemps et pour les prochaines mandatures.

Alors bien entendu, et ce sera la fin, le partenariat public/privé a un avantage précisément, c'est que la Ville n'a pas à emprunter, c'est le partenaire privé qui le fait à sa place. On pourrait croire que ça s'arrêterait là, mais pour voir ce que je vais maintenant vous dire, il ne faut pas se contenter de lire les 100 pages du contrat de partenariat public/privé, il faut lire les plus de 1 000 pages des annexes, il faut avoir un bon président de la commission des finances, parce que dans le contrat de partenariat public/privé sur lequel vous allez vous prononcer, le diable n'est pas dans le détail, il est dans les annexes. Et je vous renvoie directement à l'annexe 17 intitulée « plan de financement » et à la page 11 de cette annexe 17, chapitre 2-3.

Que dit le deuxième paragraphe ? Il dit ceci :

*« Dans l'hypothèse où il apparaît que les ressources financières engagées par le partenaire seront insuffisantes compte tenu d'une augmentation des taux d'intérêt au-delà de 4 % par an, la ville de Nice mettra en place un financement public permettant au partenaire de boucler son plan de financement. »*

C'est-à-dire que oui, le partenaire va emprunter à 2 %, mais qu'il se garantit en assumant une hausse maximale du taux de 2 % supplémentaires. Eh bien, dans une période économique aussi folle que celle que nous traversons et que personne ici ne peut maîtriser, où la crise financière n'en finit pas de commettre des soubresauts, où le système bancaire de pays entiers s'effondre, y compris dans la zone euro, la Grèce il y a quelques mois, l'Irlande récemment, peut-être demain le Portugal ou l'Espagne, dans une période où l'euro connaît des fluctuations invraisemblables au gré des spéculations internationales contre lesquelles la Banque centrale européenne doit se défendre et où l'on sait que la variation des taux d'intérêt est une des armes majeures de la régulation monétaire, voilà ce que vous vous apprêtez à voter : aléa sportif partagé par la Ville, aléa économique garanti par la Ville, aléa monétaire garanti au partenaire au-delà de 4 % ; aucun risque pour le partenaire privé, c'est pour cela qu'il faut voter Vinci, tous les risques pour les contribuables niçois.

Voilà le bilan de cette négociation et du contrat de partenariat public/privé que vous nous présentez ; vous comprendrez que, dans cette optique-là, nous ne pourrions pas vous autoriser à le signer et nous voterons contre.

**M. LE MAIRE**.- Merci. Monsieur Librati pour le 7.26.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LIBRATI**.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, j'avais une question notamment sur la nature de ce prêt, je vous avoue que j'ai eu du mal à en comprendre tous les contours. Je pense que je pourrai avoir l'occasion d'avoir une discussion avec l'adjoint aux finances qui pourra notamment me donner des éléments sur la nature de cet emprunt.

Mais finalement, je voudrais juste dire une chose. Vous nous avez donné l'occasion ce matin, Monsieur le Maire, d'entendre Madame Monier nous expliquer quelle était la politique mise en place notamment en faveur des crèches...

**M. LE MAIRE**.- Attendez, on reste sur le stade et le 7.26.

**M. LIBRATI**.- Oui, sur le 7.26, tout à fait. C'est juste une comparaison par rapport au chiffre de 8 millions d'euros que la ville de Nice va dépenser tous les ans et pendant 27 ans, ces 8 millions d'euros je les compare avec les 3 millions d'euros de coût d'une crèche annoncé par Madame Monier, cela veut dire que pendant 27 ans on fait le choix de dépenser 8 millions d'euros d'un côté alors que c'est l'équivalent de trois crèches par an. C'est une comparaison que je laisse à votre libre appréciation.

**M. LE MAIRE**.- Merci pour cette brève intervention assez décalée. Je passe la parole maintenant à Monsieur Fetnan pour le 5.1.

**M. FETNAN**.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, vous avez l'air d'être satisfaits du bilan de la concertation sur le projet du Nice Stadium : 2 400 visites, nous avez-vous dit, avec 204 avis déposés, c'est bien peu pour notre grande Ville, c'est peu pour un tel projet. Un projet qui va nous coûter un quart de milliard d'euros, et je ne le prononce pas en francs comme le font certains. Un projet qui va amputer notre autofinancement de 30 % sur près d'un tiers de siècle. Un projet qui va nous endetter là aussi sur près d'un tiers de siècle. Alors, Monsieur Philip, permettez-moi de penser que deux réunions publiques et quelques panneaux au Forum de l'urbanisme, et ce quelle que soit la qualité de ces panneaux, ce n'est pas suffisant pour informer et mobiliser nos concitoyens sur des projets de telle ampleur.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE**.- Merci. Madame Hernandez-Nicaise, vous avez la parole.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE**.- Merci Monsieur le Maire.

J'aimerais intervenir sur deux aspects des délibérations proposées au vote sur le Nice Stadium : j'interviendrai très brièvement sur les délibérations de Monsieur Tordo, car l'essentiel a déjà été dit par mes collègues, et un peu plus longuement sur les délibérations de Monsieur Philip.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur le partenariat public/privé, j'aimerais rappeler après votre propre rappel de mon rôle à la commission des appels d'offres, que je ne suis intervenue que pour attribuer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la rigueur des textes, et cela m'a valu quelques frictions importantes avec Monsieur Bossert, nous avons dû écarter des équipes, cela n'avait pas l'air de lui plaire beaucoup mais il le fallait, et mon rôle s'est borné à ajuster le traitement des propositions en fonction des critères de pondération qui étaient extrêmement mal rédigés et qu'il a aussi fallu longuement examiner.

On a fait le meilleur choix possible mais ce n'est pas en faisant le meilleur choix que nous pensions possible que c'était forcément le meilleur choix dans l'absolu, ni que ce groupe allait faire les préconisations qui me plaisaient. Je joue mon rôle, mais je n'ai aucune part dans le choix actuel et dans le projet qui nous est présenté. Que ce soit très clair.

**M. LE MAIRE.**- Simplement sur ce point, Madame Hernandez-Nicaise, je vous en donne acte bien évidemment et à aucun moment je ne mets en cause votre liberté d'appréciation sur le projet qui vous est soumis aujourd'hui. J'ai rappelé très clairement le rôle qui a été le vôtre et qui est toujours le vôtre avec beaucoup de hauteur, de compétence et de rigueur sur les choix soumis à la commission d'appel d'offres sous votre présidence, et je vous remercie d'avoir rappelé dans quelles conditions vous aviez arrêté le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Votre rôle s'en est tenu à celui-là mais, en tout cas, c'est un choix qui s'est fait sous votre autorité et sous votre rigueur et je lui ai fait confiance, de même que je fais confiance à notre assistant à maîtrise d'ouvrage qui découle de ce choix. Pour le reste, bien évidemment, cela ne sous-entend en rien, Madame Hernandez-Nicaise, que c'est une contribution au choix du projet lui-même ni à la procédure retenue pour son financement.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Très bien.

Pour revenir au partenariat public/privé, j'aimerais faire un rappel du code général des collectivités territoriales. L'article L.1414-1 précise entre autres qu'un contrat de partenariat (parce que cela semble très peu connu dans l'assistance) est un contrat global qui comprend au moins trois éléments :

- le financement privé d'investissements nécessaires au service public sur une longue durée
- la construction des ouvrages et équipements
- leur maintenance et/ou leur exploitation

L'objet premier d'un contrat de partenariat est l'amélioration du service rendu aux usagers, ce qui entraîne des objectifs de résultat, en particulier en matière d'entretien et de performance. En contrepartie, le partenaire peut optimiser la gestion par une exploitation « hors service public » dont il tire une rémunération ce qui, on l'a vu, est largement le cas.

Revenons au Nice Stadium : il sera confié en exclusivité à un club privé et l'exploitation hors service public sera l'organisation de spectacles par le partenaire. Où est le service public ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En cherchant bien, on trouve, c'est le petit appendice triangulaire qui abritera le musée national du Sport, que l'on va nous livrer « coquille vide », pour lequel je n'ai jamais vu le moindre programme muséologique et qui va nous coûter 250 000 euros par an pendant trente ans. Et, pendant ce temps, on attend le muséum d'Histoire naturelle, soit dit en passant.

C'est pour le moins tiré par les cheveux.

Sur le plan de financement, beaucoup a été dit. Je tiens quand même à vous faire remarquer que cinq jours francs pour décortiquer les 77 pages du contrat et la multitude d'annexes, c'est un petit peu se moquer de la démocratie. Pour le PLU, Monsieur Philip a eu la correction, à ma demande, de nous adresser avec une certaine anticipation les documents qui sont quand même extrêmement lourds, on aurait pu faire de même pour cette opération qui va nous engager sur trente et cent ans.

Je reprends à mon compte ce qui a été dit sur l'accord autonome.

Sur les modalités de cessions de créances, je tiens à pointer que la négociation a abouti à un taux actuel de 3,77 % ce qui reviendra à payer, si ce taux se maintient, trois fois l'emprunt initial au bout de trente ans, mais ce taux est variable car il est indexé aux fluctuations du marché et, s'il dépasse 4 %, c'est la Ville seule qui va payer. Cela risque d'être beaucoup, beaucoup pour le contribuable niçois.

Je reviens aussi brièvement sur la promesse de bail. Nous cédon au partenaire, sur une surface commerciale de 29 000 m<sup>2</sup> SHON, des baux à construction d'une durée de 99 ans. Cette part fixe du loyer que l'on verse initialement est de 25 millions d'euros, avec ce fameux euro symbolique les 98 années suivantes, je trouve que c'est vraiment très, très, très rentable pour Vinci et ses comparses. Et la petite phrase sibylline qui nous parle d'un éventuel loyer complémentaire pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros pour la construction et l'exploitation d'une surface commerciale à haute fréquentation me fait irrésistiblement penser à une certaine marque dont le nom commercial commence par I. Quelle est la compatibilité d'une telle installation dans une éco-vallée ?

De plus, la société de valorisation pour la promesse de bail n'est pas encore créée : nous sommes donc appelés à donner notre blanc-seing sur une structure inconnue.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Quant à la redevance annuelle de la Ville, j'ai déjà dit lors du conseil précédent et lors du débat de mardi, que je vous remercie d'avoir organisé parce qu'il y avait tous les services et c'était intéressant, que j'estimais qu'elle reposait sur des prémisses fausses : les 25 000 spectateurs par match, le triplement des recettes grâce à des VIP pléthoriques et hypothétiques, le maintien de l'OGCN en 1<sup>ère</sup> division. Je n'insisterai pas davantage.

Nous avons donc un contrat dont la pertinence légale ne me semble pas une évidence, c'est un projet extrêmement coûteux pour un gain social quasi nul, des risques pour les générations futures que nous ne maîtrisons pas. C'est un projet de riches, le sommes-nous, le resterons-nous ?

La suite de mon intervention concerne plus particulièrement la notion d'éco-stade telle qu'elle a été présentée dans la concertation publique et par Monsieur Philip. Pour moi, cette présentation de l'éco-stade relève de ce que j'appelle la cosmétique verte.

Le texte de présentation disait :

*« Le projet pressenti propose un véritable modèle d'éco-conception et d'éco-construction avec la mise en œuvre de technologies innovantes qui contribueront à faire de l'Olympic Nice Stadium un des tous premiers éco-stadiums du monde. »*

Quel lyrisme et quelle prétention !

En effet, ni la charpente en bois, que l'on connaît depuis le Moyen-âge, ni les couvertures ETFE qui sont utilisées dans de nombreuses structures dans le monde entier, ni la récupération de l'eau de pluie, ni la géothermie ne sont en soi des nouveautés ébouriffantes. C'était le minimum que de les employer ici après tout le bruit fait autour de l'Éco-vallée.

Je reconnais que la construction elle-même est belle et qu'elle est effectivement très économe en énergie. Mais quand même, on peut dire à propos de la structure en bois que l'arbre cache la forêt, parce que la charpente en bois permet d'économiser un certain nombre de tonnes de béton, d'accord, mais j'aimerais avoir le ratio, que je ne trouve nulle part, entre les tonnes de béton économisées par la charpente en bois, qui est soi-disant doublée par une charpente en acier, avec les tonnes de bois nécessaires pour édifier les gradins et le socle du stade qui va abriter deux étages de parking. On ne le sait pas.

Et le projet ne se limite pas à un stade mais il inclut 29 000 m<sup>2</sup> de commerces. Si c'est pour aboutir à un autre temple de la consommation comme Plan-de-Campagne autour de Marseille, ce n'est ni écologique ni socialement acceptable dans une perspective de sobriété économique que nous allons être obligés d'envisager.

Ce qui me semble le plus dangereux dans toute l'histoire c'est la mise en danger de la ressource en eau.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est de mon point de vue le maillon faible de tout le projet. Tellement faible que c'est pour cela que je parle de cosmétique verte destinée à cacher les vrais problèmes.

Les 23 hectares du site de Saint-Isidore consacrés à cette opération se situent entièrement dans le lit majeur du Var (le lit mineur se trouve à 250 mètres seulement) et donc au-dessus de la nappe alluviale, exactement au droit des zones de captage de la rive droite qui alimentent Nice et Saint-Laurent en eau potable, et tout proches des futurs sites de captage programmés sur Saint-Isidore.

D'après les mesures piézométriques du BRGM qui ont été faites dès le début des premiers projets, on sait que pour une excavation de 7 mètres, il ne resterait qu'une pellicule de 50 centimètres de sol au-dessus du niveau le plus haut de la nappe phréatique.

Les plans exposés ne permettent pas d'apprécier la profondeur des piliers de fondation. Je suppose que l'on va édifier tout cela sur des structures de type micro-pieux ; d'après les documents que j'avais eus sur les projets antérieurs, les micro-pieux devaient s'enfoncer à au moins 14 mètres, donc en plein dans la nappe phréatique. Si le niveau inférieur du parking souterrain est au-delà des 7 mètres, il empiétera aussi sur les strates supérieures de la nappe et les systèmes utilisant l'eau de la nappe comme fluide caloporteur réfrigérant plongent également dans la nappe et utilisent cette eau.

Comment pouvons-nous croire que, dans ces conditions, ce gigantesque chantier ne met pas en péril la ressource en eau de plus de 600 000 habitants, qui seront au moins 800 000 dans trente ans ?

Tout ceci doit faire l'objet d'une étude d'impact préalable au permis de construire et, si j'ai bien compris, nous disposons d'un délai de quelques semaines ; comment ces études d'impact seront-elles faites ?

Nous sommes devant un projet d'éco-stadium dans un éco-quartier d'une éco-vallée et je ne vois pas très bien, à part la construction elle-même qui est, je le répète, économe en énergie dans son fonctionnement mais pas dans sa réalisation, où est l'innovation écologique.

Ensuite, il reste les accès du stade.

Le parking à lui seul hébergera 4 500 véhicules ; quel sera le coût carbone de chaque match dans ces conditions ?

La pénétrante de quatre voies qui acheminera ces véhicules, inclut une plate-forme centrale qui, dans un premier temps, sera dédiée à des autobus, le tramway viendra après. Donc, lorsque cette plate-forme toute neuve sera démolie, on sera en face d'un vrai gaspillage, comme celui de la place Gautier, on aura fait du bitume, puis on décaissera et on refera la plate-forme du tramway.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, financières, légales et environnementales, parce que ce projet ignore superbement la crise sociale que nous traversons, qu'il hypothèque lourdement le futur budget de la Ville, qu'il ne prend pas en compte la crise énergétique qui s'annonce, je voterai contre l'ensemble des délibérations concernant le stade.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, je vous remercie.

Nous en avons terminé avec l'ensemble des interventions des différents groupes de l'opposition. Je vais commencer par passer la parole à Monsieur Christian Tordo pour les parties qui le concernent, afin qu'il apporte quelques précisions.

**M. TORDO.**- Merci Monsieur le Maire.

Il est important, en effet, que le débat éclaire l'assemblée mais, au-delà, les Niçoises et les Niçois, et je regrette un petit peu que vous ayez choisi l'angle du catastrophisme en forçant la lecture des annexes et des chiffres pour justifier votre position, que par ailleurs je respecte parce qu'on peut ne pas être d'accord. Vous parlez de risque majeur en disant que c'est de la folie, que l'on s'engage pour des générations, vous parlez de déni de démocratie... Je crois qu'il faut que nous informions autant que possible nos concitoyens et, pour cela, il ne faut pas faire une lecture incomplète des annexes.

Monsieur Allemand, vous parlez de 4 % en le comparant à 3,77 %, ce n'est pas le cas ; on compare 4 %, et j'y reviendrai, à 0,5 % l'Euribor, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Vous ne faites même pas référence, en parlant de la redevance, à la délibération. Je peux comprendre que, sur 1 000 pages y compris les annexes, on ait des difficultés à tout lire, mais la délibération...

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Nous avons eu cinq jours !

**M. TORDO.**- Il y a quatre pages. Au moins lisez les quatre pages en détail.

Ensuite, vous faites un amalgame bien facile et sur lequel je vais encore insister, entre le coût de construction qui est le coût pour la société de projet Nice Eco Stadium et le coût pour la ville de Nice qui n'est pas la même chose.

Enfin je reviens sur ce déni de démocratie ; vous dites que vous avez eu cinq jours ; nous avons organisé, à la demande du Maire, deux réunions d'information de l'ensemble du Conseil municipal. Pas une, deux.

*[Protestations de Madame Hernandez-Nicaise]*

Laissez-moi finir. Je ne vous ai pas interrompue, laissez-moi finir.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

La première, après ou avant le débat sur l'évaluation préalable, nous n'avons eu personne. Personne. Ce n'était pas il y a cinq jours, c'était il y a un an [*Protestations de l'opposition*]. Ce sur quoi nous délibérons aujourd'hui est déjà ce que nous avons abordé à l'époque. Vous avez donc eu un an pour absorber et digérer tout ce que nous avons présenté.

Quant à la réunion organisée cette semaine...

**M. ALLEMAND.**- Avant-hier.

**M. TORDO.**- ... trois représentants de l'opposition sont venus, y compris le président de la commission des finances. Trois. Alors, « déni de démocratie », je trouve le mot excessif et ne reflétant pas la réalité et notre volonté sur ce dossier d'être aussi transparents et complets que possible.

Ceci étant, je reprends d'une manière globale un certain nombre de critiques légitimes qui ont été faites et je reviendrai ensuite intervenant par intervenant.

D'abord, nous dit-on, pourquoi un contrat de PPP ? Après tout, on aurait pu faire autrement. Madame Hernandez-Nicaise, dans votre intervention, vous nous avez donné exactement les éléments de réponse. Qu'est-ce qui fait la différence entre un contrat de PPP ou un contrat de concession et une régie ? C'est que dans le contrat de PPP, on a un seul interlocuteur pour les trois ou quatre phases d'un tel projet : la phase de conception, la phase de construction, la phase d'exploitation et les conséquences financières. À l'inverse, en régie, que se serait-il passé ? La Ville aurait dû d'abord contracter pour faire la conception, ensuite nous l'aurions fait construire et, par un coup de baguette magique, nous nous serions transformés en exploitant commercial pour générer les recettes afin d'équilibrer le budget. C'est très exactement la raison pour laquelle je constate en France que tous les projets de stade sont aujourd'hui soit sous forme de PPP, soit sous forme de DSP qui est une autre sorte de contrat de partenaire.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Où est le service public ?

**M. TORDO.**- Cela vous embête, je suis désolé, mais c'est la réalité.

Encore une fois, sur l'aspect construction contre la redevance à la Ville, je le dis, je le répète et je le répéterai, la construction concerne la société de projet ; ce qui est important pour la Ville, c'est la redevance que nous allons payer, et je vais la détailler non pas sur les 1 000 pages du dossier des annexes, mais simplement sur la page n° 4 de la délibération n° 7.25 qui vous a été fournie il y a une semaine. Néanmoins un point qui me paraît important là aussi, puisque vous nous dites « vous endettez la Ville, vous ne savez pas ce que vous faites », c'est l'essence même d'un contrat de PPP et je voudrais prendre simplement deux comparaisons pour bien souligner le point.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Quand la Ville contracte un bail en location pour occuper 1 000 m<sup>2</sup> dans un bâtiment, elle paye un loyer et elle s'engage sur un bail de cinq, dix ou quinze ans, dites-vous que la Ville s'est endettée pour un tel montant ?

Second exemple, et loin de moi l'idée bien sûr de comparer un stade à du personnel, mais quand nous recrutons un personnel administratif pour la Ville, nous allons nous engager à le payer pendant la durée de sa mission, c'est-à-dire trente ou trente-cinq ans ; dites-vous à ce moment-là que la dette de la Ville a augmenté ?

De quoi s'agit-il en l'occurrence ici ? Il s'agit de payer une redevance pour l'utilisation pendant trente ans d'un stade. Voilà de quoi il s'agit et voilà pourquoi, quoi que vous en pensiez, quoi que vous en disiez, nous répéterons toujours que ce projet de PPP n'est pas de nature à constituer un endettement à ce jour pour la Ville, à l'inverse d'une mise en régie, quel qu'en ait été le coût, parce que Monsieur Allemand, vous qui êtes si sensible, et je vous en remercie parce que je le suis autant que vous, à la maîtrise de l'endettement de la Ville, si nous avons construit un stade en régie et qu'il vaille 50 ou 80 millions tel que vous l'avez évoqué, c'est aujourd'hui 80 millions de dette pour le budget de la Ville que nous aurions à voter. Voilà la différence.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Mais sur la cession de créance, vous avez une inscription sur la dette.

**M. LE MAIRE.**- Madame Hernandez-Nicaise, je ne vous ai pas interrompue, je souhaiterais pour la clarté des débats que vous ne m'interrompiez pas. Je vous ai écoutée patiemment et, croyez-moi, j'ai eu envie plusieurs fois d'intervenir en face des inexactitudes que vous évoquiez. Je ne l'ai pas fait, je vous demande d'en faire autant.

Maintenant sur chacun des intervenants, Monsieur Injey, vous avez donné cinq raisons pour ne pas voter.

**M. INJEY.**- Quatre.

**M. TORDO.**- J'en ai ajouté une cinquième qui était le PPP. Il y avait le bien-fondé sportif, le coût global, le PIA et l'aspect fréquentation plaine du Var. Je ne m'exprimerai pas sur le bien-fondé sportif, Gilles Veissière y reviendra, c'est d'ailleurs un fil d'Ariane de toutes les interventions qui est important, effectivement.

Sur le coût global, je me suis expliqué. Là encore vous faites un amalgame, vous confondez ou vous voulez bien confondre HT et TTC. Je rappelle : 166 millions HT à l'évaluation préalable, 204 millions HT aujourd'hui, pour les raisons que j'ai évoquées, mais cela ne concerne pas la Ville et les finances de la Ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Quant au projet de PIA, je veux d'abord observer que, quand on dit que l'on fait un cadeau à Vinci, l'évaluation des Domaines qui avait été faite n'était pas de 25 millions mais de 3,8 millions d'euros. Cela a été évalué à 25 millions. Là, on nous dit que sur ces 29 000 m<sup>2</sup>, la Ville pourrait générer des recettes additionnelles. Je n'avais pas compris que dans les missions de la Ville il y avait l'exploitation commerciale et que nous avons les compétences et l'expertise pour trouver les gens pour valoriser cette surface. Ce n'est pas notre métier.

**M. INJEY.** - Notre métier c'est de payer !

**M. TORDO.** - C'est bien la raison pour laquelle, dans le cas qui nous concerne, un PPP qui est un partage des risques est la bonne formule.

**M. CUTURELLO.** - Un partage des risques, là vous avez raison !

**M. TORDO.** - Vous dites que tous les risques sont pour la Ville et pas pour le partenaire privé ; je ne suis bien évidemment pas d'accord avec ce que vous dites, d'abord parce que trouver aujourd'hui un partenaire privé, quel qu'il soit, qui s'engage sur trente ans, ce n'est pas évident vu l'incertitude dans laquelle nous sommes. Deuxième élément, là aussi page 4 de la délibération n° 7.25, recettes garanties par le groupement : 5,2 millions d'euros. Mais ce n'est pas pour un an, c'est pour la durée du contrat. De plus, dans le considérant suivant, on dit (c'est par rapport au projet de PIA) qu'il y aura un reversement de 50 à 60 % des recettes d'exploitation additionnelles liées aux recettes du PIA. Voilà le partage.

Dernier élément, et je suis obligé de revenir à la page 4 de la délibération, cela répondra aux autres questions, total annuel de 10,8 millions pour la Ville, on parle en effet de la redevance pour la Ville, c'est effectivement ce que l'on pourrait éviter, mais lisez, que dit la délibération ? Qu'y a-t-il dans ces 10,8 millions ? Il y a le gros entretien de renouvellement pour 1,5 million. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire tout simplement que c'est l'argent qui sera mis par le consortium pour que, dans trente ans, quand nous redeviendrons propriétaires, nous ayons un outil en état de fonctionnement parfait.

**M. INJEY.** - Comme à Jean Bouin !

**M. TORDO.** - Voilà la réalité des choses.

Deuxième élément dans cette redevance : fonctionnement (entretien et maintenance) 2 160 000 euros. Si nous l'avions fait sous une autre formule de financement, cela aurait disparu. Comme par enchantement, on n'aurait pas eu besoin de maintenance pour l'entretien et le fonctionnement.

Soyons un tout petit peu sérieux quand on parle de redevance, il convient de bien prendre en compte l'ensemble des éléments de cette redevance tel qu'il est précisé sur cette page 4 de la délibération n° 7.25.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je reviens sur cette redevance brute de 10,8 millions, on enlève la redevance de l'OGC Nice telle qu'elle a été évoquée et sur laquelle je sais que vous avez, légitimement d'ailleurs, des questions et des doutes, mais sur laquelle je suis persuadé que Gilles Veissière vous éclairera et vous convaincra. On enlève la redevance de la Ville et l'on arrive donc au chiffre de 7,8 millions d'euros qui, encore une fois, est inférieur à ce qui avait été annoncé il y a un an.

Et, puisque vous avez pris des comparaisons, très franchement, je parle à Monsieur Librati, démagogiques en disant qu'avec cela nous aurions pu faire des crèches, cela représente très exactement 1,2 % du budget global de la Ville. Eh bien, nous sommes peut-être irréalistes, mais je ne pense pas que nous ayons donné la preuve ces trois dernières années que c'était le cas, mais j'estime que nous pouvons effectivement consacrer, pour un outil comme celui-là qui sera un outil fondamental de repositionnement de l'ensemble de cet équipement dans le cœur de la Communauté urbaine et dans le cœur de la métropole, à peine 1,5 % du budget global de la Ville, cela ne me paraît pas excessif.

Je conclurai mes interventions concernant les questions de Monsieur Injey.

Monsieur Chauvet, vous avez conclu votre intervention en disant « il ne faut pas revenir en arrière ». Oui, revenons en arrière, parce que si l'on revient en arrière, Monsieur Chauvet, et je le dis en toute sympathie, étant nouvel élu et peut-être ayant encore un petit peu de candeur, j'aurais pensé que vous ne vous exprimeriez pas sur ce projet de stade compte tenu de ce que le passé et le retour en arrière que vous souhaitez ne pas faire, je le comprends, donnent comme résultat. Qu'avez-vous fait sur un projet comme cela, Monsieur Chauvet ? Que nous laissez-vous aujourd'hui ? Vous nous laissez un litige éventuel de 46 millions d'euros, avec un terrain qui est certes aplani mais qui est nu. Voilà le résultat de ce que vous avez fait ! La moindre des choses, la moindre des pudeurs aurait été, je pense, de ne pas intervenir sur cette délibération, Monsieur Chauvet. Ne pas intervenir, parce que très franchement, je crois malheureusement que sur ce sujet comme d'ailleurs tout à l'heure sur le sujet de la fiscalité, votre parole est dévalorisée.

Néanmoins comme j'ai bon fond [*Rires*], je reviens quand même sur ce vous avez évoqué, en deux mots.

L'endettement et le PPP, j'y ai répondu. Sur le surcoût du PPP, je crois y avoir répondu, y compris le PIA. Sur le dernier point qui concerne l'évolution générale du produit football, je me tourne vers notre adjoint aux sports Monsieur Veissière.

Monsieur Allemand, là encore je vais faire un peu de redite parce que, finalement, vous avez les uns et les autres dit à peu près les mêmes choses.

Dérive des coûts, je le répète, les coûts ne concernent pas la ville de Nice, cela concerne la société Eco Stadium qui est la société de projet. Ce qui est important pour la ville de Nice c'est ce que nous allons payer.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Voyez, je prends presque un ton prédicateur ! Ce qui est important pour la ville de Nice c'est la redevance nette que nous serons amenés à payer. À ce jour, la redevance nette est au maximum de 7,8 millions et au minimum de 6,8 millions ; et j'allais dire, Monsieur Allemand, mieux si affinité avec la Région. Mieux si affinité avec la Région parce que, pour l'instant, dans ce projet, nous avons zéro. Nous avons zéro de subvention de la Région, là où le Département a mis 20 millions. Nous avons zéro. Alors, puisque vous êtes si sensible comme nous à l'équilibre budgétaire de la Ville, faites un effort, il sera apprécié et vous en serez remercié.

Sur le projet de PPP, là aussi je pense m'être exprimé. Je rappelle quand même qu'un projet de ce type est toujours soumis à la Mission d'appui au partenariat public/privé et, comme je l'ai dit tout à l'heure, je constate qu'aujourd'hui tous les stades qui sont construits le sont sous cette forme, que ce soit à Nice, que ce soit à Lille, que ce soit à Marseille, quelle que soit la couleur politique de la majorité municipale.

Le PIA, j'y ai répondu.

Sur le financement, je suis peiné que vous ayez relevé cette page je ne sais plus combien de l'annexe 9 où vous faites l'amalgame entre le taux de financement de 4 % et le taux de 3,77 %. Si vous lisez en détail cette annexe, vous vous apercevrez que cette clause, qui existe en effet, est très particulière, elle est là pour adresser la situation d'insuffisance de disponibilité de liquidité à un moment donné pour continuer le projet. On ne compare donc pas au taux d'intérêt à long terme sur trente ans, mais au taux d'intérêt à court terme dont on aurait besoin. Que dit cette annexe ? Elle dit que si le taux d'intérêt à court terme atteignait 4 %, la Ville serait appelée. Mais vous oubliez de dire que ce n'est pas 4 % comparé à 3,77 % mais 4 % comparé au taux de l'Euribor qui est aujourd'hui, je vous laisse vérifier, de 0,5 %. Donc la marge pour arriver à 4 % certes n'est pas nulle, mais elle est quand même extrêmement limitée.

Monsieur Librati, je vous ai répondu, les crèches ou la petite enfance par rapport au projet, 1,5 % pour la redevance annuelle nette dans le budget de la Ville, nous faisons des choix, nous les assumons, Françoise Monier les a expliqués.

Je crois, Monsieur le Maire, avoir répondu à peu près à l'ensemble de ces interventions.

Je veux simplement conclure, si vous le permettez, en le redisant et je ne manquerai pas de le redire que, premièrement, ce projet ne constitue pas en soi un endettement majeur pour le budget de la Ville et, deuxièmement, au-delà de l'évolution des coûts de construction, ce qui est important pour le budget de la Ville c'est la redevance et, conformément à nos engagements et à votre demande, les redevances que nous serons amenés à payer sur ce projet sont en diminution par rapport à ce qui avait été annoncé en octobre 2009.

**M. LE MAIRE.**- Merci pour cet exposé et ces réponses qui sont incontestables.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur l'Adjoint aux sports, peut-être pourriez-vous nous apporter quelques éléments de réponse aussi sur la fréquentation.

**M. VEISSIERE.** - Merci Monsieur le Maire.

J'interviens avec grand plaisir parce que c'est un sujet qu'il est normal d'aborder. Tout d'abord, je suis très heureux de vos interventions à tous parce qu'elles sont inscrites, elles sont notées et l'on verra bien à un moment donné, quand nous nous retrouverons dans ce stade, qui avait raison et qui avait tort, nous aurons une réponse et ce sera formidable.

Je vais essayer tout simplement de vous dire pourquoi je crois que nous sommes plus enclins à avoir raison. Est-ce qu'on passera les 20 000 spectateurs de moyenne dans ce stade ? Je vais essayer de vous répondre et de vous dire pourquoi j'ai une certitude, certes basée un petit peu sur mon expérience, en toute modestie, mais aussi sur la manière dont on a travaillé.

Aujourd'hui, nous avons eu trois interventions et d'abord celle de Monsieur Injey. Je voudrais quand même rectifier quelques dires.

Quand vous nous parlez du centre de formation, Monsieur Injey, je vous rappellerai qu'il ne peut pas y avoir de centre de formation dans un grand stade quel qu'il soit, il y a un cahier des charges, un centre de formation doit être dans une norme environnementale différente de celle d'un grand stade.

**M. INJEY.** - C'était le projet.

**M. VEISSIERE.** - Le projet auparavant, mais vous étiez assez attristé de voir partir le centre de formation.

Vous avez jaugé à 15 000 alors que nous tablons sur une fréquentation de 20 000 à 24 000 ; je pense que vos 15 000 ne sont pas la réponse à laquelle nous allons donner quelques compléments.

Ensuite vous osez nous parler de Lyon, Marseille, Saint-Étienne et Lille, je ne me permettrai pas de me mettre à ce niveau-là, nous connaissons tous l'attractivité de ces clubs, leur histoire, et je vous demanderai de ne pas nous comparer à l'Olympique de Marseille en tant que produits dérivés, je vous rappelle que l'Olympique de Marseille est le cinquième club d'Europe en matière de vente de produits derrière Manchester United, le Barça, le Real. Je pense donc que l'OGC Nice n'a pas la prétention en matière de produits dérivés d'être au niveau de cet emblème qu'est l'Olympique de Marseille.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur Chauvet, je sais, Monsieur Chauvet, sans vouloir être désagréable vis-à-vis de votre personne, que vous avez le cœur bleu et blanc.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

À partir de là, je vois les choses un peu différemment. Vous êtes, sur votre intervention sportive, complètement hors sujet. Vous êtes en train de nous dire que les clubs vont passer à dix-huit, vous parlez de l'Europe du football, des violences, des états généraux, tout cela pour nous dire que le football va mal. Moi, je vous donnerai quelques chiffres. Le football va très bien, je suis assez bien placé à Canal pour savoir les audiences et tout ce qui se passe en matière de visibilité. Il y a quelques jours, pour le match Barça-Real, un milliard de téléspectateurs dans le monde ont regardé ce match. L'attractivité du football est donc vraiment présente. Le dimanche, plus de trois millions de téléspectateurs regardent Canal Football Club en clair. L'attractivité du football, on ne peut pas se poser la question, est là, elle est grandissante, elle est réelle.

À partir de ce constat, Monsieur Allemand, je ne retiendrai qu'une chose de votre intervention, c'est que vous n'êtes pas très supporter. Vous estimez que les performances sportives peuvent être aléatoires, vous avez raison, nous sommes tous tenus malheureusement par un ballon qui rentre ou qui ne rentre pas, mais il faudrait quand même relever le travail remarquable qu'ont fait Messieurs Stellardo, Governatori et, à un degré moindre, la section amateur de Monsieur Ferracci, pour voir que ce club va beaucoup mieux. Il ira aussi nettement mieux en mai et en juin puisque, vous ne le savez pas, il y aura huit départs de joueurs qui ne sont pas alignés à l'heure actuelle mais qui cannibalisent de manière très difficile les finances du club, et plusieurs millions d'euros seront donc économisés par le club et permettront le recrutement de beaucoup moins de joueurs mais de meilleure qualité, ce qui doit nous permettre, en croisant les doigts au moment où je vous parle, de pouvoir espérer nous maintenir plus facilement dans les deux saisons à venir. Le travail de réflexion qui est fait par le club et par les dirigeants est bien sûr axé sur ce maintien et sur la possibilité de livrer une équipe en Ligue 1 au niveau du futur stade que nous allons livrer.

Sur ces fameuses affluences, Monsieur Injey, nous ne sommes pas partis sur Lyon, Lille, Saint-Étienne et Marseille, nous avons essayé de travailler sur les derniers stades qui viennent d'être livrés. Nous avons beaucoup de chance parce que les stades livrés dernièrement au football français sont ceux de Sochaux, Nancy et Grenoble. C'est bien pourquoi ? Parce que vous allez voir que ces moyennes, nous sommes tous d'accord sur la moyenne niçoise, vous avez été un peu sévères entre la moyenne de 7 500 et celle de 12 000, mais je n'y reviendrai pas, nous avons officiellement (les chiffres sont de la Fédération et de la Ligue) une moyenne basse de 11 000 environ - ce sont les chiffres que vous avez annoncés la dernière fois, Monsieur Allemand, et j'étais tout à fait d'accord avec vous - et une moyenne haute d'environ 16 600 pour les plus grandes affluences, c'est la moyenne de la saison dernière. On va laisser un peu de crédit à nos joueurs pour essayer de la renouveler.

Nous allons nous appuyer sur le FC Sochaux de Montbéliard, pour nous apercevoir que ce stade qui a été réalisé voilà quelque temps, a été réalisé en Ligue 2, c'est-à-dire ce fameux phénomène de la Ligue 2, cette épée de Damoclès.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Eh bien, ce club du FC Sochaux a fait entre 12 000 et 19 000 : la fourchette basse est à 12 000 et la haute à 19 000. Toujours le club de Sochaux, je vous rappelle que la ville de Sochaux compte 4 495 habitants auxquels je vais rajouter Montbéliard bien sûr et ses 27 000 habitants, soit 30 000 habitants, ce club est passé de 16 000 à 21 000 depuis qu'il est en Ligue 1. Et je ne les compare pas à Saint-Étienne, Lille, Marseille ou Lyon, puisqu'ils sont comme nous plutôt dans la deuxième partie du classement. Je pense que là, on a vraiment une bonne transversalité avec ce club.

Prenons un deuxième exemple, celui de Nancy qui est le deuxième stade livré. Aujourd'hui, la moyenne de spectateurs est de 12 000 à 19 000 pour une Commune de 103 000 habitants. Là encore, on peut s'apercevoir que ce stade permet de réaliser une moyenne de spectateurs très pertinente. Dans ces deux cas de figure, une Ville de 30 000 habitants et une Ville de 100 000 habitants, on flirte avec une fréquentation de 20 000 spectateurs.

Troisième et dernier exemple, le dernier stade qui a été livré, c'est un exemple qui se rapproche encore plus de nous puisqu'il s'agit de la ville de Grenoble et ses 152 000 habitants. La ville de Grenoble, qui a eu malheureusement le triste record d'abord de descendre en Ligue 2 puis d'être dernier du classement de la première à la dernière journée avec un record de onze défaites consécutives, là on est sur le catastrophique que l'on veut nous vendre en matière de football, a quand même eu l'an dernier 20 000 spectateurs de moyenne, en étant dernier, dans un stade neuf.

Je ne vous ai pas interrompu, vous ne m'avez pas entendu pendant votre intervention, je vais finir si vous permettez.

On est dans une configuration d'une Ville de 152 000 habitants. On est passé de 30 000 à 100 000 puis à 152 000. Là, j'ai la prétention en tant que Niçois comme vous de parler d'une Ville de 343 000 habitants. Si, dans ces exemples que je vous ai donnés, on n'arrive pas à mettre plus de 20 000 personnes dans ce stade, je crois qu'on est à des années-lumière des chiffres que je viens de vous présenter, qui sont des chiffres officiels. 22 000 c'est une moyenne dans la fourchette basse, je suis très prétentieux.

Quels sont les atouts pour avoir ces 22 000 spectateurs de moyenne ? C'est là-dessus que je finirai. Je l'ai toujours dit, je le répète, vous l'avez dit en introduction, la qualité de l'infrastructure va nous amener plus de monde, je crois que sur ce point nous étions tous d'accord. Mais tout à l'heure vous parliez de spectacles, en disant qu'à Lens ils n'ont que cela à voir, c'est vrai qu'à Lens, ils sont 30 000, ils ont principalement cela à voir. À Nancy, ils ont des choses à voir, il ne faut pas croire que ce n'est pas une belle Ville et une belle région. Je pense qu'il y a la qualité du spectacle, et surtout pour la nouvelle génération, parce que nos pitchouns auront enfin un outil, ils iront au stade dans de bonnes conditions de sécurité, ils pourront y aller avec leurs grands-parents, voir un spectacle qui leur permettra d'y aller régulièrement. C'est ce que je me permettrai de dire : la qualité du spectacle et aussi du lieu.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je parlerai aussi de la configuration de sociaux. N'oubliez pas que nous serons dans une configuration de sociaux, vous pourrez avoir, vous et vos proches, une place de stade avec votre numéro, votre lieu, vous y arriverez quand vous voudrez, il n'y aura pas quelqu'un qui aura pris votre place, vous serez dans une configuration où, en ayant pris votre abonnement, vous serez « sociétaire » de votre participation à la vie du club rouge et noir.

Ensuite le troisième atout est l'attente des entreprises qui auront enfin une offre digne de ce nom pour acheter des loges, des places pour pouvoir en faire profiter l'ensemble des comités d'entreprise.

Je pense que nous avons des atouts qui nous permettent de dire que nous aurons *a minima* une fréquentation de 20 000 à 22 000.

Voilà ce que je voulais dire sur la fréquentation, Monsieur le Maire. Après tout, j'ai peut-être un grand défaut, je suis peut-être trop chauvin et trop « rouge et noir ». Merci.

**M. LE MAIRE.**- Non, nous ne le serons jamais assez, contrairement à d'autres, Monsieur l'arbitre, grand arbitre international de football Gilles Veissière.

Je vais maintenant demander à notre adjointe en charge de la recherche, de l'écologie et du développement durable, Véronique Paquis, d'apporter quelques éléments appuyant notre détermination à en faire un point phare aussi de l'équilibre d'Éco-vallée et à l'inscrire pleinement dans notre démarche pour Nice Ville verte de la Méditerranée.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

**Mme PAQUIS.**- Merci Monsieur le Maire, ce sera une réponse à Madame Hernandez-Nicaise.

Nous discutons souvent ensemble, Madame Hernandez-Nicaise, et c'est vrai que quand nous arrivons à discuter toutes les deux, nous avons des points de convergence très importants qui sont totalement différents de ceux que vous exprimez en Conseil municipal, et je trouve que c'est un peu dommage.

Je dirai simplement qu'il faut arrêter de faire croire aux Niçoises et aux Niçois que nous considérons la notion de développement durable comme un gadget. Quand on voit que dans ce stade on a 16 % de la note finale uniquement consacrée à des critères de développement durable, avec 20 % consacrés au budget, il faut arrêter de faire penser ce genre de chose.

Ma réponse sera en deux points, d'abord sur la conception de ce stade dont vous avez dit, et je suis entièrement d'accord avec vous, qu'il est très esthétique et qu'il s'intègre parfaitement bien, mais c'est surtout un stade qui est très bien pensé sur le plan de l'éco-construction.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vous dites qu'il n'y a rien d'innovant à utiliser du bois ; je suis entièrement d'accord avec vous, mais à partir du moment où il n'y a pas de matériau qui soit beaucoup plus écologique que le bois, si ça marche, pourquoi s'en priver ?

À l'inverse, vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de technologies innovantes, là aussi c'est totalement faux. Quand on regarde par exemple la technologie basée sur les murs soufflants, qui vise à récupérer les vents de la plaine du Var soit pour rafraîchir soit pour chauffer, avec des circulations d'eau qui se feront dans des faux-planchers et dans des contre-parois, c'est un brevet qui a été déposé, c'est quelque chose de totalement innovant.

Il y a la géothermie, il y a 16 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires.

C'est la convergence de « recettes » qui ont fait leurs preuves et de technologies totalement innovantes qui fera de ce stade quelque chose de vraiment extraordinaire.

Je voudrais dire que la conséquence de tout cela est que c'est un stade qui sera à énergie positive, et le prestataire qui a été pressenti est le seul à avoir pu proposer une solution à énergie positive non seulement pour les activités sportives, comme c'était stipulé dans le cahier des charges, mais aussi pour les activités extra-sportives, pour l'alimentation du musée du Sport et aussi pour tout ce qui concerne les loisirs, les activités et les surfaces commerciales.

Je pense donc que, dans ce cadre là, c'est vraiment un stade unique et qui sera unique sur le plan de l'écologie et de l'éco-construction.

Votre autre crainte concerne la nappe phréatique. Là aussi je vous rassure, d'abord en vous disant que des études sont faites par Nice Côte d'Azur, indépendamment du stade, pour cette nappe qui alimente, vous avez raison, 6 000 habitants de Nice à Antibes. Nice Côte d'Azur est en train de redéfinir les périmètres de protection de captage des Prairies et des Sagnes, des enquêtes publiques se terminent et, suite à des études hydrogéologiques réalisées par Nice Côte d'Azur, il a été montré que ces périmètres ne vont pas jusqu'au grand stade et qu'il n'y a pas d'impact sur les zones de captage.

Mais cela ne suffit pas puisque le projet de stade est soumis à deux enquêtes publiques : la première liée au code de l'environnement et qui analysera, comme vous l'avez demandé, tous les impacts et notamment ceux sur la nappe phréatique, cela nécessitera l'avis de la DREAL, et la seconde qui est soumise au code de l'urbanisme.

Et puis, comme cela ne suffit pas, une troisième enquête est diligentée par l'État, elle concerne la loi sur l'eau.

Je voudrais vous dire aussi que nous nous préoccupons de cette nappe phréatique non seulement de manière globale mais aussi de façon beaucoup plus précise.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

On parlait tout à l'heure des procédés innovants et notamment du procédé de géothermie, je vous rappellerai simplement, en termes d'innovation, que le captage dans la nappe phréatique se fera sous quelque chose de totalement innovant, breveté, qui sera étudié par l'enquête diligentée par l'État et qui consistera à avoir une boucle fermée empêchant de pouvoir déverser quelque polluant que ce soit dans la nappe phréatique.

Je pense que ce sont des réponses claires à vos interrogations, qui montrent que toutes les précautions ont été prises et, encore une fois, qu'il ne s'agit pas de jouer avec ce genre de sujet pour la construction d'un stade.

Dernier point sur lequel je voulais insister, parce qu'il n'a pas été diffusé dans le film, je vous rappelle, et nous sommes bien d'accord toutes les deux aussi dans ce cadre, que le développement durable ne concerne pas seulement l'environnement, c'est aussi très important sur le plan économique et social. Vous savez que les engagements sociaux qui ont été demandés au prestataire concernent à la fois la phase chantier et la phase exploitation, ils concernent des emplois d'insertion. Ainsi, il est prévu 90 équivalents temps plein d'insertion uniquement sur la phase chantier, ainsi que des heures de formation. C'est donc un stade assez unique sur le plan de l'environnement mais aussi sur le plan du social lié au développement durable.

**M. LE MAIRE.** - Merci Madame l'Adjointe.

Dans quelques instants, nous allons donc nous prononcer. Nous avons veillé à vous apporter le plus de réponses possible car après tout, dans chacune de vos interventions, depuis le début de cette procédure et surtout de manière ascendante, j'ai senti le début de notre activité municipale et notamment la première séance où nous avons débattu le 19 décembre 2008, où chacun cherchait ses repères, peut-être plus son positionnement par rapport à son opposition au Maire et à sa majorité que par rapport à l'exigence de faire un nouveau stade à Nice, et, petit à petit, on a vu monter en puissance les arguments ; chacun les affûtait à sa manière, essayait de diffuser son analyse ou son information ou sa désinformation. C'est de la politique bien évidemment et chacun a vocation à jouer son rôle politique comme il l'entend. Mais enfin, un rôle politique, on peut en jouer de plusieurs manière mais, à un moment, on peut essayer de se dire collectivement que l'on a une responsabilité à assumer parce que, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, il y a une réalité, je crois que c'est Monsieur Chauvet qui l'a rappelé tout à l'heure : stade du Ray 1927. Une autre réalité : nous avons aujourd'hui un sursis de la part de la Fédération et de la Ligue pour rester en Ligue 1, qui ne nous est accordé qu'à la condition que sous deux à trois ans, nous soyons en mesure d'apporter un stade qui soit aux normes, le stade du Ray n'étant plus aux normes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est aussi un choix. À un moment, on peut avoir des positions différentes sur le choix qui vous est proposé aujourd'hui, mais peut-on avoir des positions différentes sur le fait qu'il faille ou non apporter un nouveau stade à la Ville, quelle que soit la procédure, pour permettre à notre équipe de ne pas être rétrogradée par la Fédération? Nice a une histoire, Nice a un passé et, contrairement à ce qui a été dit par certains ici qui considéraient que Nice n'avait pas une grande vocation footballistique, sportive dans son histoire, dans sa culture, je crois bien au contraire que Nice a une sorte de patriotisme qui s'est toujours traduit et sans doute plus fortement encore à travers son équipe de football.

C'est moi, le Maire, qui suis à ce rendez-vous, c'est vous qui êtes chacun, ou dans la majorité ou dans l'opposition, à ce rendez-vous de l'histoire, membres de notre assemblée municipale. Que faisons-nous? Nous passons? Nous passons le bébé aux suivants, ou nous assumons pleinement notre responsabilité?

C'était encore une fois un débat lors de la dernière campagne municipale, vous avez vous-mêmes dit, Patrick Allemand, l'Entente Républicaine : si nous sommes élus, nous réaliserons un nouveau stade. Nous l'avons tous dit, tous, avec des voix différentes mais nous l'avons tous dit parce que je crois qu'unaniment nous sommes tout de même d'accord sur le fait que Nice a besoin d'un nouveau stade. Est-ce qu'un seul d'entre vous aujourd'hui est capable de me dire : on n'est pas d'accord avec votre projet, Monsieur le Maire, et on n'est pas d'accord avec le fait que Nice ait besoin d'un nouveau stade? Non. Vous pouvez me dire que vous n'êtes pas d'accord avec notre projet, mais je crois que vous direz tous que vous êtes d'accord avec le fait que Nice a besoin d'un nouveau stade. C'est ce que j'ai cru comprendre en tout cas dans chacun de vos propos.

Partant de là, parce que nous avons cette certitude en commun et parce que je sais que je n'ai pas le droit de me dérober face à ma responsabilité, que notre majorité ne peut pas se dérober, forcément c'est plus difficile pour nous que pour vous, c'est plus difficile quand on est en charge de trouver la voie où l'on préserve les équilibres budgétaires, où l'on n'endette pas la Ville, où l'on apporte l'infrastructure qui nous paraisse le mieux répondre. Celui qui, avec arrogance, dirait « j'ai toutes les certitudes que ce que nous faisons est à coup sûr le bon choix », moi je ne me sentirais pas d'affirmer les choses de cette manière. Je crois simplement que nous faisons les choix les plus justes par rapport à tous les éléments d'information qui m'ont été apportés. L'arbitrage que j'ai rendu pour le choix qui vous est proposé est celui qui me paraît le plus juste. Je serai jugé un jour peut-être, si ce que nous allons adopter tout à l'heure est un succès pour les générations futures, je serai sans doute, comme la plupart des élus de la République et c'est notre vocation après tout, nous ne sommes là que pour le temps de la démocratie qui nous est accordé, il y en a d'autres qui passent et nous finissons tous par tomber dans l'oubli, on n'a pas de raison de faire des crises d'ego sur ce sujet, ce stade ne portera jamais mon nom.

**M. LIBRATI**.- Quel dommage ! Il sera vide !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LE MAIRE**.- Et si c'est un échec, je sais que si j'échoue, dans dix ou quinze ans, alors là on ne m'oubliera pas parce qu'on dira « tiens, il y a eu quelqu'un de passage avant d'autres Maires qui s'est totalement trompé ».

Bon. C'est à cela que l'on s'expose. En faisant le choix que je vous propose aujourd'hui, en même temps en sachant que je ne me suis pas engagé dans la vie publique, il y a une vingtaine d'années, en ne sachant pas que cela représentait des risques et que, les risques, il fallait toujours les peser et les mesurer, je le mesure. Je vais vous dire, il y a eu deux tentatives précédemment, Monsieur Chauvet, Christian Tordo avec sa part de vérité vous a dit des choses, je ne ferai de procès à personne, c'est si difficile, si difficile, vous avez été victimes d'un directeur général des services, huit personnes ont été impliquées pour corruption, on sait comment la première affaire s'est terminée. Cela ne doit pas être très agréable, quand on est en charge, d'être confronté à cela et, devant tous les Niçois, de devoir reconnaître que le stade n'est toujours pas là.

Vous avez conduit un deuxième projet qui a fait l'objet d'un référé préfectoral en 2006.

**M. MARI**.- Pas de notre fait.

**M. LE MAIRE**.- Le Tribunal administratif a annulé le contrat entre la ville de Nice et la société Cari parce que le contrat ne précisait pas un certain nombre de choses et, depuis, la société Cari réclame à la ville de Nice, et il se pourrait donc que ce soit notre municipalité qui doit faire face à ce qui a été réclamé à la vôtre, près de 40 à 45 millions d'euros. Imaginez que la décision soit prise, et je ne le souhaite pas, en mobilisant tous nos avocats pour défendre la Ville, quelque part je vous défends par rapport aux décisions que vous aviez prises, Monsieur Chauvet.

C'est la raison pour laquelle il faut toujours faire preuve d'humilité, la République est comme cela, c'est une succession d'alternances et une continuité en même temps. Eh bien, sans rien reprocher, je vais vous dire une chose, j'aurais rêvé d'être aujourd'hui dans la situation d'un Maire en place avec un stade livré et réalisé par mon prédécesseur, parce que je ne serais pas confronté à cette exigence de devoir à mon tour aborder un tel dossier. Aujourd'hui, Nice jouerait dans de bonnes conditions. C'est sûr, à l'époque, la France n'était pas candidate à l'Euro 2016, il n'y avait pas de raison d'intégrer dans le projet des critères qui nous permettent par ailleurs, et j'y viendrai tout à l'heure, de bénéficier de subventions dont nous ne bénéficierions pas si nous n'étions pas candidats, et d'un stade qui nous coûterait plus cher si la France n'avait pas été qualifiée pour l'Euro 2016 comme elle l'a été.

Voilà pourquoi, Monsieur Chauvet, je n'ai pas envie d'aller plus loin en termes de polémique.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Simplement sur un point, il se trouve que l'emplacement où nous allons l'aménager est peu ou prou l'emplacement où vous aviez vous-même identifié le lieu qui vous paraissait le plus idéal, si ce n'est qu'entre-temps, j'ai souhaité moi-même obtenir que l'État classe 10 000 hectares à partir de l'aéroport international - cela répond en même temps à Madame Hernandez-Nicaise et cela complète les remarquables propos de Véronique Paquis - et nous accorde le bénéfice d'une opération d'intérêt national, jusqu'en amont du lit mineur du Var, au Bec de l'Estéron. Sur ces 10 000 hectares où il y a une DTA, où il y a un classement Natura 2000 dans le lit du Var, le président du Conseil général mon ami Éric Ciotti va créer au cœur d'une zone urbaine un parc départemental naturel. Si l'on ne retient vos propos que de manière isolée, on se dit qu'il y a là un volume assez terrifiant. Mais moi, je regarde ces 10 000 hectares de l'Éco-vallée où nous nous sommes engagés à ne pas dépasser 450 hectares d'aménagement, où une DTA régule les choses et que nous devons respecter, où l'on a un parc départemental naturel en cœur de Ville, ce qui n'existe quasiment nulle part ailleurs, avec une biodiversité extraordinaire entre la faune et la flore, où nous allons avoir un pôle multimodal dont nous avons présenté les articulations hier à la presse, qui sera le pôle le plus puissant au monde en termes d'échanges, de décloisonnement, de mutualisation, de développement économique. Je dis bien : le plus puissant au monde. Je n'exagère pas, car dites-moi où il y a une métropole au monde où l'on ait en cœur d'agglomération un aéroport international, le deuxième sur le plan national, une gare ferroviaire TGV et TER, un tramway, une gare routière, des milliers de places de stationnement nécessaires et près de 80 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition pour rentrer en concurrence avec Barcelone, Gênes et Milan.

Prenez le Grand Paris, aussi réussi soit-il dans les décennies qui viennent, pour aller à Villepinte ou à la porte de Versailles, où sont les aéroports, où sont les moyens de déplacement, où sont les moyens de transport ? Chez nous, tout se trouve là.

Dans le prolongement de cela, nous avons l'opération de rénovation urbaine que nous avons lancée samedi dernier, avec Dominique Estrosi-Sassone, au cœur des Moulins. C'est la plus grande opération de rénovation urbaine de France.

Au cœur de tout cela, un parc des sports dont nous allons donner une dimension encore plus forte ; un central park de près de 6 hectares aux Arboras et prolongement jusqu'aux portes du Nice Stadium ; et bien évidemment l'engagement sur Lingostière de ne pas aller au-delà de ce qui a été aménagé.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En même temps notre PLU, dont nous parlerons tout à l'heure, veille au respect de toutes les préconisations de la DTA, et même au-delà, en matière d'agriculture périurbaine, de bio-agriculture, de respect de l'environnement et de mixité dans les activités, puisque nous trouverons au cœur de tout cela avec les crédits du Campus prometteur, l'université du développement durable, la première de France, et tous les laboratoires de recherche pour lesquels déjà l'établissement public pour l'opération d'intérêt national a engagé un certain nombre de relations avec des investisseurs internationaux pour avoir les pôles de recherche et les laboratoires qui créeront cette dominante par îlots au cœur de la plaine du Var, au milieu de la bio-agriculture, au milieu des espaces verts, au milieu du parc départemental. On est dans un équilibre où l'on ne peut pas regarder le Nice Stadium comme un volume posé n'importe comment et sans aucun sens de l'équilibre.

Cela répond à la fois à Monsieur Chauvet et à Madame Hernandez-Nicaise. Vous savez, Monsieur Chauvet, quand je pense qu'il a été envisagé, et je m'y suis totalement opposé, que l'on implante la prison dans la plaine du Var, sincèrement, je préfère y mettre un stade qu'une prison. Il était envisagé de faire un stade ici et une prison plus haut, aux Combes exactement, si je dois faire une petite piqure pour mémoire. Je m'y suis opposé très clairement.

Dois-je ajouter que cela ne dérangeait personne, pendant des années, puisque j'ai été le premier à engager la lutte, que des casses automobiles se développent partout de manière illicite, puisque sans autorisation administrative de la DRIRE, avec des carters, des carburants, des batteries réparties à même le sol, sur des hectares et des hectares, quelquefois enfouis pour les camoufler ; cela ne porte-t-il pas atteinte à la nappe phréatique ? C'est un combat que j'ai ouvert, que j'ai mené, et l'on est en train d'épurer l'ensemble des casses automobiles qui portent atteinte à l'idée que nous nous faisons de l'Éco-vallée. Ce combat, personne ne s'y est attaqué avant nous. Nous, nous avons osé nous y attaquer contre un certain nombre de résistances, des résistances extrêmement lourdes, en utilisant tous les moyens de droit possibles.

J'estime donc qu'en lieu et place de la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous allons offrir à l'ensemble de nos concitoyens, globalement, un espace d'exception.

Je voulais vous dire tout cela en préalable.

Monsieur Injey, musée du Sport, 90 minutes de huitième de finale, si pour vous le débat se résume à cela, oui c'est une fierté pour Nice que l'on dise que le musée national n'est pas à Paris mais à Nice. Je serai fier de pouvoir y accueillir à la fois les souvenirs des grands cyclistes comme Anquetil, des grands skieurs comme Killy, des grands coureurs à pied comme Mimoun, des grands escrimeurs de notre histoire, etc., et que le monde entier ait envie de venir ici.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Quand le groupe Amaury, qui organise le tour de France cycliste et qui a son propre musée du tour de France, m'a dit « Monsieur le Maire, nous sommes prêts à mettre le musée du tour de France dans le musée national des Sports et de mettre à votre disposition l'histoire du tour de France cycliste », pour ceux qui ne croient pas que Nice soit une Ville de sports, moi j'y crois et je crois que ça fera la fierté de nombreux Niçois que d'avoir cette fortune, cette richesse du patrimoine de l'histoire de France qui a été écrite par tant de grands athlètes de notre pays.

Sur le nombre de spectateurs, Gilles Veissière a parfaitement répondu.

Monsieur Fetnan, vous parlez de matière d'information, vous dites qu'il y a eu simplement une réunion comme ceci, comme cela. Si chacun a répondu, Alain Philip sur les réunions de concertation, Christian Tordo sur le nombre de réunions, nous avons eu trois séances du Conseil municipal, le 18 décembre 2008, le 23 octobre 2009 et le 17 septembre 2010, où à chaque fois chacun était éclairé à travers les commissions, et nous avons eu des réunions spéciales auxquelles vous n'êtes pas venus, ainsi que les réunions de concertation publique où je ne vous ai pas vus. Au-delà de cela, quel mépris pour la presse, parce que s'il y a un sujet dont j'ai l'impression que les Niçois ont beaucoup parlé entre eux dans la rue, au bistrot, en famille, dans leurs associations, c'est bien celui-là parce que, grâce à l'ensemble de nos médias locaux et nationaux, il y a eu une couverture en termes d'information avec la part de prise de parole des uns et des autres, d'ailleurs de manière assez équitable, si bien que considérer que les Niçois ne seraient pas informés de ce qui est en train de se passer aujourd'hui au sein de ce Conseil municipal, sincèrement, ne serait pas objectif.

Alors, Monsieur Allemand, on a très peu parlé et même quasiment pas, ce matin, du stade du Ray.

**M. ALLEMAND.**- Ce n'est pas le sujet.

**M. LE MAIRE.**- Ce n'est pas le sujet, quand même un peu, parce que depuis le jour où le groupement pressenti a été retenu et où effectivement, grâce aux médias, il y a eu cette grande information auprès des Niçois, sur tout ce qu'a rappelé Alain Philip sur la consultation tout à l'heure, sur la concertation pour le stade de l'OGC Nice, pourtant, autant dire que parmi les supporters de l'OGC Nice il y avait de nombreux supporters pour que le stade reste au Ray, mais plus personne n'a parlé du Ray. Plus personne. Comme par un coup de baguette magique, même au Conseil municipal ce matin, plus personne n'y fait référence. Eh bien, sachez une chose, Monsieur Allemand, c'est que dans ma part d'expression, même si dans ma campagne municipale j'avais défendu l'idée de la plaine du Var et dans votre campagne municipale vous aviez défendu le principe que le stade se fasse au Ray, croyez-vous qu'une fois élu je me suis dit : puisque c'est l'engagement que j'ai pris, je ne veux même pas étudier la possibilité de le faire au Ray ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Au fond de moi-même, je me suis dit : on va quand même regarder. Je n'avais pas toutes les données, je n'avais pas l'administration, je n'avais pas les ingénieurs, je n'avais pas les données urbanistiques puisque tout était entre les mains de ceux qui administraient la Ville au préalable ; j'avais quelques conseils avisés autour de moi, on avait regardé les choses comme on pouvait, mais pas plus. Donc, disposant de tous les outils nécessaires, j'ai quand même voulu me poser la question et j'ai voulu aller jusqu'au fond des comparatifs possibles.

Détruire le stade du Ray, outre le fait que pendant deux années cela aurait signifié en termes de chantier qu'il faille trouver un accord de calendrier entre la Ligue, Marseille, Monaco pour permettre à notre équipe d'avoir une mise à disposition contre rétribution bien évidemment, consommation de la pelouse, etc., il fallait un accord éventuel pour permettre à l'OGC Nice de continuer à jouer en Ligue 1 et de se maintenir. C'était déjà un problème délicat, mais pourquoi pas.

Alors on a commencé à regarder. D'abord ne rentrait qu'une capacité de 25 000, on ne pouvait pas faire entrer plus de 25 000 personnes au stade du Ray. Effectivement, vous pouvez considérer, Monsieur Allemand, que de toute façon on ne mobilisera jamais plus. Je reviens quand même sur ce qu'a dit Gilles Veissière, parce que c'est important, ce sont des données que nous avons fait étudier par la Fédération française de football et qui nous sont communiquées. Vous dites dans le journal de l'OGC Nice (je suis très attentif) à propos de la rencontre Nice-Marseille : « L'Olympique de Marseille est un club à dimension nationale, voire internationale. Il compte de nombreux supporters dans le nord de la France comme en Afrique ». Et puis vous dites : « L'OGC Nice est le club d'une Ville d'un comté tout au plus ». C'est très local dites-vous.

Franchement, quand on est niçois et que l'on est animé d'un patriotisme niçois, je n'arrive pas à comprendre, Monsieur Allemand, que l'on ait autant de considération pour Marseille et aussi peu pour ce que représentent les victoires en coupe de France, les finales en coupe de France, les finales en coupe d'Europe, les grands souvenirs de Nuremberg et autres, au cœur du stade du Ray. Monsieur Allemand, vous savez pertinemment que l'OGC Nice n'est pas le club d'une Ville ou d'un comté. Il m'est arrivé, dans différentes responsabilités et même outre-mer, même à l'étranger, que l'on me parle des couleurs de l'OGC Nice et que l'on cite des noms de champions, des dates, des victoires, des finales en référence chez des fanatiques du foot dans le monde entier. Vous avez bien tort, Monsieur Allemand, de penser cela. Moi, je me rappelle cette finale, il y a quatre ans, de la Coupe de la Ligue au stade de France entre Nice et Nancy : 22 000 Niçois ont réservé une place pour aller à Paris, Monsieur Allemand, 22 000 Niçois ; pas 22 000 Niçois qui ont réservé une place pour aller au stade du Ray mais 22 000 Niçois qui se sont déplacés, qui ont pris un hôtel, des tickets, le coût d'une finale qui n'est pas rien au stade de France ; et ce n'est pas 22 000 Niçois mais 22 000 supporters niçois qui sans doute étaient venus de la France entière et peut-être de l'extérieur de nos frontières.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est vous dire pourquoi je crois, comme Gilles Veissière, aux chiffres qu'il a donnés tout à l'heure, ou la FIFA et la Ligue qui considèrent que la conception des nouveaux centres footballistiques, avec tout ce que cela prend en compte au sens large, permet quelquefois de voir tripler leur fréquentation. Personnellement j'y crois. J'ai fait faire une étude qui indique que sur les simulations OGC Nice - et si l'on prend Grenoble Ligue 2, Sochaux Ligue 2 et Ligue 1 ou Nancy qui sont les trois derniers stades de dernière génération, ils ont vu doubler voire tripler quelquefois leur fréquentation - par rapport à la saison 2008-2009, et ne minimisez pas les chiffres parce que vous savez que les billets vendus sont comptabilisés par la Ligue, l'actionnaire est obligé de tenir une comptabilité et de rendre compte des billets vendus et des cartes d'abonnement : 10 631 la saison dernière en moyenne, 16 000 en fréquentation maximum, ce qui sur les bases de l'année dernière pousserait à une fréquentation moyenne de 24 900 et en maximum plus que 35 000, on serait à 36 070. Si l'on fait une simulation depuis la saison 2002-2003 sur l'ensemble de la moyenne, on est sur une moyenne à 11 660, sur le maximum à 15 700, ce qui nous conduirait sur la moyenne de toutes ces années-là à 27 000 au minimum et à 34 000 au maximum. Simulation Fédération et Ligue, nous tenons ces documents à votre disposition.

Voilà pourquoi, en s'en tenant aux 25 000, nous aurions pu le faire, mais qu'aurions-nous eu pour 25 000 ? Un coût estimé - parce qu'on l'a estimé - à environ 150 millions d'euros TTC avec les surcoûts, parce qu'il y a toujours des dépassements entre le moment de l'estimation et le moment de la réalisation qui en moyenne sont de 10 à 15 %, avec un mauvais état des sols, dans tous ces coûts on intègre le mauvais état du sol qui a été expertisé, on intègre au moins les normes HQE et là, sur le stade, on est plus que HQE, mais au moins HQE, on est à ce coût.

Et, à ce coût, je vous précise, mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous n'aurions pas eu, puisque nous n'étions pas retenus pour l'organisation de l'Euro 2016, de subvention de l'État, nous n'aurions pas eu une contribution de même niveau du Conseil général parce que cela ne se justifiait pas, nous n'aurions pas de subvention de la Communauté urbaine qui va délibérer dans quelques jours. J'ai réuni le Conseil des Maires qui a considéré que ce stade avait une dimension communautaire, tout comme le Conseil général a considéré que ce stade avait une dimension au moins départementale et va donc se prononcer dans quelques jours pour 6 millions d'euros. N'ayant pas tout cela, je vous le dis très clairement, nous aurions eu pour 25 000 un stade plus cher que celui que nous vous proposons aujourd'hui dans la plaine du Var.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Que l'on prenne l'un ou l'autre, à l'arrivée, ce stade de 25 000 plus cher au Ray ou de 35 000 moins cher dans la plaine du Var, d'une manière ou d'une autre, si l'on retenait votre procédure, Monsieur Allemand, vous ne pouvez pas avoir tenu le propos que vous avez tenu tout à l'heure sur les orientations budgétaires et en même temps, comme vous n'avez cessé de le faire, demander que ce soit un financement purement municipal parce que, d'une manière ou d'une autre, alors que nous avons tous conscience et que personne ne le conteste, que notre devoir est de réaliser un nouveau stade, nous aurions pris la décision de ne pas réaliser de stade parce que la Ville n'avait pas la capacité financière de le réaliser. C'est-à-dire que décider de vouloir le faire sous maîtrise d'ouvrage municipale, c'était décider de ne pas faire de stade.

À partir du moment où nous voulons tous faire un stade et que la mairie ne peut pas financer de stade, la seule manière de pouvoir en réaliser un est de faire appel à un partenaire pour son financement.

Voilà pourquoi, n'ayant écarté aucune possibilité, il me restait à savoir si, devant l'histoire, je décidais de faire un stade ou de ne pas en faire. Et, parce que j'ai décidé que ma responsabilité était d'en faire un, eh bien j'ai arrêté le principe de le réaliser en partenariat public/privé. D'ailleurs la ville de Nice serait-elle la seule exception des Villes de France qui n'aurait pas de capacité à réaliser un stade sur ses fonds propres ? J'ai plutôt tendance à penser que toutes les villes de France sont dans la même situation que nous. En effet, lorsque je regarde tous les projets qui sont en cours, aucune d'entre elles n'a choisi un financement purement municipal. Cela veut dire qu'aucune ville de France aujourd'hui n'a les moyens de réaliser son stade.

Je prends l'exemple de Lyon : le choix de Lyon est un financement privé à 100 %. Je prends l'exemple de Lille, grande Ville de référence, je ne sais pas si les Lillois sont plus fouteux et ont plus de patriotisme sportif que les Niçois mais en tout cas, lorsque je vois que Madame Aubry choisit de faire un stade de 47 882 places pour un montant de 324 millions d'euros, je me dis qu'à 35 000 nous restons encore peut-être modestes. Le choix de la première secrétaire du Parti socialiste, ce qui démontre bien que ce n'est pas un démarche idéologique, est de faire la même procédure que celle de Nice, un partenariat public/privé, sans doute fait-elle courir les mêmes risques que ceux que vous avez dénoncés il y a quelques instants, Monsieur Allemand, donc dénoncez les risques que Madame Aubry fait prendre à la ville de Lille en même temps que vous dénoncez les risques que Monsieur Estrosi fait prendre à la ville de Nice.

Prenons l'exemple du stade de Bordeaux, c'est intéressant parce que tous ces Maires de grandes Villes, je me suis retrouvé avec eux autour du ministre des Sports et du président de la République pour que, ensemble, nous demandions l'aide de l'État sur des procédures que nous avons choisies en commun, que l'on soit UMP, socialiste ou autre, nous avons tous choisi les mêmes procédures parce que nous essayons d'être réalistes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Juppé à Bordeaux, sur un montant de stade équivalent au nôtre, enfin qu'il croyait équivalent au nôtre mais j'ai lu il y a quelques jours de cela qu'il était confronté lui aussi, dans l'ouverture des dossiers, à des dépassements importants, puisqu'il a évalué la capacité à 42 500 places, a choisi le partenariat public/privé.

À Marseille, stade vélodrome, 320 millions d'euros, partenariat public/privé.

Pour le stade de Lens, financement privé.

Pour le stade du Parc des Princes, partenariat public/privé.

Pour le stade de Saint-Étienne, partenariat public/privé.

Pour le stade de Nancy qui, après avoir réalisé un nouveau stade, se lance dans la réalisation d'un nouveau stade encore, en tout cas de l'amélioration de celui-là pour pouvoir être retenu comme organisateur de l'Euro 2016 parce que le stade qu'ils viennent de réaliser ne leur permet pas de rentrer dans les normes éligibles pour pouvoir organiser l'accueil de l'Euro 2016, Nancy aussi choisit la procédure de partenariat public/privé.

On voit donc bien que ce ne sont pas des choix idéologiques, on voit que ce sont des choix de pragmatisme et des choix réalistes, tout simplement.

Alors, il se trouve que pour essayer de diminuer la contribution de la ville de Nice, il nous faut trouver des partenaires.

L'État s'est positionné, c'était le cadre de la réunion que je rappelais tout à l'heure autour du président de la République et du ministre des Sports, au moment où nous avions la première évaluation à 192 millions d'euros. Il se trouve que le choix le plus performant - encore une fois, lorsqu'on parle de montant, ce n'est pas le montant apporté par la Ville, c'est le montant apporté par la Ville pour la part qui lui incombe, plus le montant apporté par le privé, il faut donc faire attention, il ne faut pas dire la ville de Nice se paye un stade pour tel montant, la ville de Marseille se paye un stade pour tel montant, non, ce n'est pas la Ville qui choisit de faire un stade de 243 millions d'euros, ce sont les groupements qui ont candidaté ; celui qui a candidaté pour le moins cher a candidaté pour un stade dont le coût sera de 243 millions d'euros, mais pas pour la Ville. C'est son choix parce qu'il souhaite avoir des équipements qui renforcent la multi fonctionnalité de ce qu'il aura à gérer, de ce qu'il aura aménagé, des activités qu'il voudra développer, c'est sa responsabilité de partenaire privé. J'avais dit très clairement qu'à partir du moment où, dès le rapport initial voté en octobre 2009, nous ne dépasserions pas le coût annoncé, pour nous toutes les offres pouvaient être retenues et que nous retiendrions la plus performante.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

La réalité est que, aujourd'hui, ce qui vous a été présenté par Christian Tordo ne fait pas monter la participation de la ville de Nice, tout simplement parce que nous avons une subvention de l'État de 18 millions d'euros, qui d'ailleurs sera plus élevée que cela ; le délégué interministériel à l'organisation des grands événements était dans mon bureau il y a trois jours, pour évoquer à la fois l'organisation des Jeux de la francophonie et l'organisation de l'Euro 2016 et, parce que j'ai fait une demande complémentaire à l'État, celui-ci s'est engagé à m'apporter rapidement une réponse pour compléter la première participation sur laquelle il s'était engagé. J'ai donc un engagement qui sera de 2, 3 ou 4 millions d'euros supplémentaires. J'attends la réponse. Je ne peux pas affirmer aujourd'hui que ce sera tel ou tel montant, mais la participation de l'État sera plus importante.

Le département des Alpes-Maritimes délibérera lundi pour un montant de 20 millions d'euros.

La Communauté urbaine délibérera aussi la semaine prochaine pour un montant de 6 millions d'euros.

À cela j'ajoute bien évidemment qu'il y a pour la déduction de nos propres loyers la participation de l'OGC Nice, donc si l'on est dans la fourchette basse ça sera 3 millions d'euros et, si l'on est dans la fourchette haute à laquelle je crois, on sera à 4 millions d'euros.

Cela signifie qu'aujourd'hui, et c'est important parce que je veux vraiment dire aux Niçoises et aux Niçois quel est le coût pour la Ville, nous avons annoncé 8,3 millions au maximum, j'ai dit que je ne dépasserais pas ce montant de 8,3 millions et j'annonce aujourd'hui que, deux ans après avoir lancé la procédure où je disais 8,3 millions et on ne bougera pas, ce que nous allons voter tout à l'heure non seulement ne dépasse pas les 8,3 millions, parce que c'est de ce chiffre et de ce chiffre seul qu'il faut parler, mais nous sommes déjà plus bas grâce aux apports complémentaires qui nous ont été annoncés notamment par la Communauté urbaine ; j'avais dit il y a deux ans 8,3 millions, nous sommes à 7,8 millions et, Monsieur Allemand, vous ne pouvez pas contester ce chiffre parce que, lors de la séance du Conseil municipal du 23 octobre 2009 où vous a été distribué le rapport de l'AMO sur lequel vous avez débattu, qui a été remis à la presse, je le dis en passant pour tous les journalistes qui sont au fond et qui disposent de ce document ou, s'ils l'ont perdu depuis, bien évidemment mes services le tiennent à leur disposition ; c'était lié au rapport du 23 octobre 2009 qui indique au bas de la page 67 « coût net pour la ville de Nice : 8,3 millions » ; aujourd'hui nous sommes à 7,8 millions, donc plus bas dans ce que nous votons aujourd'hui que dans ce que nous proposons ce jour-là.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Et dans vos propres propos, Monsieur Allemand, sur le procès-verbal que vous avez voté à l'unanimité quelques semaines plus tard, vous dites : « *Dans le compte des dépenses de fonctionnement que nous examinions tout à l'heure, compris entre 7,5 millions et 10 millions d'euros par an selon le scénario qui sera définitivement retenu* », en disant de 7,5 millions à 10 millions, Monsieur Allemand, vous-même reconnaissiez cette fourchette dont le rapport de l'AMO précisait qu'elle serait de 8,3 millions pour l'hypothèse la plus probable. Aujourd'hui, nous sommes sur une hypothèse plus basse et ce sont des documents validés. Vous parlez de surcoût alors que l'on est plus bas. Il faut toujours être prudent sur les surcoûts.

Prenons l'exemple de Marseille, on sait bien qu'il y a le stade de l'évaluation et puis après... bon. Marseille a pris sa première délibération en juillet 2009, elle était à 191 millions ; elle est aujourd'hui à 326 millions.

Nous, nous avons une première estimation à 192 millions et nous sommes à 243 millions. On voit bien que nos estimations étaient plus proches et qu'en même temps l'engagement de la Ville de ne pas dépasser son montant de loyer est respecté, et pas sur 30 ans, puisque vous faisiez référence à 30 ans, mais sur 27,5 ans, on n'est plus à 8,3 millions mais à 7,8 millions.

Toujours dans les surcoûts, c'est pourquoi cela doit vous inciter à la prudence, si je regarde ce que vous assumez vous-mêmes en matière de politique régionale, la ligne Marseille-Aubagne plus 125 %, vous êtes passés en 1999, quand vous étiez déjà en charge, à 166 millions d'euros pour finir en 2008 à 253 millions d'euros.

On n'est pas dans les mêmes proportions.

Le lycée de Drap, tiens, vous êtes déjà à plus 3 millions pour atteindre aujourd'hui un montant estimé à 34 millions, et je suis sûr que vous finirez plus haut. Sur la ligne Cannes-Grasse, vous êtes à plus 60 %. Sur la ligne Aix-Marseille, j'ai regardé, vous êtes à plus 45 millions.

Attention. Et ce n'est pas des reproches que je vous fais, on sait très bien que l'on est sur des investissements qu'il n'est pas facile de pouvoir tenir. Nous faisons voter aujourd'hui, en 2010, sur la base d'une estimation 2009 avec un chiffre arrêté sur le coût 2013, je dis bien le coût 2013, en partant de l'estimation 2009. Ce que nous votons aujourd'hui est un engagement, parce que c'était l'un des sept critères précisés par l'AMO, il faut que ce qui soit annoncé le soit en coût 2013. Nous sommes bien sur le coût 2013, et un coût 2013 où, je le rappelle, le loyer de la Ville sur lequel je m'étais engagé est plus bas aujourd'hui qu'en octobre 2009 : 8,3 millions initialement, 7,8 millions maintenant.

Simplement pour terminer, et j'ai essayé de n'être surtout pas dogmatique dans cette affaire, encore une fois nous nous engageons tous ou pas, mais enfin, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faille le faire et je n'ai pas trouvé d'autre solution.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mais, Monsieur Allemand, je lis aujourd'hui dans « *lequipe.fr* » :

« *La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a annoncé jeudi (c'est-à-dire hier) une enveloppe de 20 millions d'euros de participation à la réalisation du stade vélodrome, accordée en PPP au groupe Bouygues.* »

On peut reprocher tout ce que vous voulez à Vinci, vous pouvez avoir peut-être plus d'amitié pour Bouygues, je n'en sais rien, en tout cas cela ne vous gêne pas dogmatiquement de voter 20 millions d'euros en faveur d'une procédure PPP conduite par la ville de Marseille, considérant que faire l'Euro 2016 à Marseille c'est formidable, mais cela justifie peut-être d'ailleurs les propos que vous tenez dans le journal de l'OGC Nice : « Marseille grand club, Nice petit club, petite Ville ». Ou alors vous êtes juste et vous considérez qu'à Nice on a conduit la même procédure qu'à Marseille avec un coût moindre et qui mérite que la Région soit aussi solidaire à l'égard des Niçoises et des Niçois qu'elle l'est à l'égard des Marseillais, parce que vous partagez avec nous la même ambition pour Nice, sur une même procédure et sur des mêmes choix.

Je demande l'égalité sur une même procédure, sur des mêmes choix, sur des coûts qui ne sont pas très éloignés les uns des autres, la même participation pour la ville de Nice. Savez-vous ce que vous apporterez aux Niçois, Monsieur Allemand, si vous allez porter avec justice la même participation que celle que vous apportez aux Marseillais ? Vous nous permettrez alors de passer de 7,8 millions à 6 millions. C'est-à-dire que des 8,3 millions que je me suis engagé à ne pas dépasser en termes de loyer à l'égard des Niçois, nous sommes à 7,8 millions aujourd'hui, plus bas que l'engagement que j'avais pris, et si jamais, Monsieur Allemand, vous serviez votre Ville et les Niçois avec la dignité, le volontarisme et la détermination nécessaires, nous leur permettrions pendant 27,5 ans d'avoir un loyer réduit à 6 millions d'euros. En même temps, vous m'aideriez bien sûr à avoir plus d'autofinancement pour pouvoir réaliser pendant la durée de mon mandat l'ensemble des projets pour lesquels je me suis engagé pour la ville de Nice, mais peut-être ne voulez-vous pas me donner cette possibilité, pour pouvoir mieux affûter vos armes pour 2014. À vous d'assumer votre responsabilité.

En tout cas, mes chers collègues, dans quelques instants nous allons savoir à qui les supporters de l'OGC Nice, le patriotisme des Niçois et des Azuréens, et je dis bien des Azuréens parce que ce stade sera celui des Cannois, des Mentonnais, des Stéphanois de Saint-Étienne-de-Tinée, des Saint-Martinois ou des Pugétois, devront de pouvoir nourrir une grande ambition pour le sport azuréen et pour l'OGC Nice pour lequel ils partagent tant d'ambition.

Je vous remercie [*applaudissements de la majorité*].

Mes chers collègues, je vais mettre aux voix les rapports.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Soit certains groupes pensent qu'ils émettront des votes différenciés, auquel cas je les passe un par un, soit on considère que vous émettez le même vote sur l'ensemble de ces rapports, puisque c'est l'addition de ces rapports qui permettra à la Ville d'engager la procédure de signature du contrat et de réalisation du Nice Stadium.

Faites-vous globalement le même vote ?

**M. INJEY**.- Séparez la 13.1.

**M. LE MAIRE**.- Je sépare la 13.1.

Je mets donc aux voix les rapports 7.24, 7.25, 7.26, 7.27, 7.28, 7.29, 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4.

***Les délibérations n° 7.24, 7.25, 7.26, 7.27, 7.28, 7.29, 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4, mises aux voix, sont adoptées à la majorité absolue.***

**Votent contre** : - les élus du groupe *Changer d'Ère*  
- les élus du groupe *Communistes et Républicains*

**S'abstiennent** : - les élus du groupe *Entente Républicaine*

***La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**S'abstiennent** : - les élus du groupe *Changer d'Ère*  
- les élus du groupe *Communistes et Républicains*  
- les élus du groupe *Entente Républicaine*

**M. LE MAIRE**.- Il en est ainsi décidé, nous réaliserons dans ces conditions et nous signerons le contrat qui permettra la réalisation du Nice Stadium.

Mes chers collègues, il est 13 h 42, je suspends la séance. Je vous propose que nous la reprenions à 15 h 15.

◆◆◆

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

La séance, suspendue à 13 h 42,  
est reprise à 15 h 25

◆◆◆

**M. LE MAIRE.**- La séance est reprise.

Monsieur l'Adjoint aux finances, vous avez la parole pour la présentation des vingt-deux autres dossiers qu'il vous restait à présenter.

**7.2 OUVERTURE DE CREDITS PRECEDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

**M. TORDO.**- Merci Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter d'abord la délibération 7.2 qui concerne l'ouverture de crédits concernant le vote du budget primitif 2011, compte tenu du fait que ce budget sera voté...

**M. LE MAIRE.**- Attendez, je m'excuse, pour une bonne lisibilité, puisque les deux premiers rapports concernent une ouverture de crédits et le budget supplémentaire, puis des transferts de crédits au 7.4, je vous propose, puisqu'il y a une demande d'intervention du groupe Changer d'Ère, de faire toute la partie concernant le budget, pour garder la cohérence.

**M. TORDO.**- Bien sûr, c'est plus simple.

Il est question d'une ouverture de crédits précédant le vote du budget primitif 2011, sachant que le budget sera voté au début de l'année 2011. Entre-temps, il faut permettre la continuité de service public d'un certain nombre d'établissements publics.

La délibération consiste à approuver une avance sur subvention pour l'Office de tourisme à hauteur de 6 millions, pour le CCAS à hauteur de 6 millions aussi et pour la caisse des écoles à hauteur de 15 000 euros s'agissant du fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, de la même façon, compte tenu du code général des collectivités territoriales, nous avons la possibilité de faire une avance correspondant à 25 % des crédits ouverts en 2010, ce qui correspond à une avance de 8 millions d'euros.

Ce sera l'objectif de cette première délibération.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**7.3 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 DE LA REGIE  
AUTONOME DES COMPTOIRS DE VENTE DES MUSEES DE  
NICE**

**M. TORDO.**- Il s'agit de la prise en compte en particulier du résultat de l'exercice précédent : il faut noter un résultat excédentaire dû à la reprise d'un certain nombre d'écritures comptables, de stocks et à des opérations d'investissement qui n'ont pas abouti en 2009.

**7.4 TRANSFERTS DE CREDITS ET OUVERTURE DE CREDITS  
NOUVEAUX - EXERCICE 2010**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.4 concerne les dernières décisions modificatives au budget 2010 pour prendre en compte la régularisation de certains comptes budgétaires, en ouvrir de nouveaux si nécessaire, et les ajustements liés à la mutualisation. Cela se traduit par un réajustement à la baisse de nos emprunts à hauteur de 2,37 millions d'euros, conformément à la politique que nous avons indiquée concernant notre politique d'endettement, et ceci provient d'un prélèvement de 2,75 millions sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire de l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.

**7.5 RECUEIL DES TARIFS PUBLICS DE LA VILLE DE NICE.  
EXERCICE 2011**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.5 concerne le recueil des tarifs publics de la Ville pour l'année 2011. Il y a évidemment de nombreuses lignes, plus de 6 200 lignes de tarifs et, au global, nous proposons une augmentation sur l'exercice 2011 de 1 %, en particulier pour les tarifs des services gérés en régie directe, à hauteur de 1,02 %.

L'évolution de ces tarifs sur les dix dernières années montre qu'ils sont synchrones avec les taux d'augmentation des prix que l'on a pu constater sur cette période, il n'y a pas de changement de ce point de vue.

On peut s'arrêter là.

**M. LE MAIRE.**- Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Matringe, vous avez la parole.

**Mme MATRINGE.**- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais faire quelques remarques sur la régie des musées.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est un dossier qui a déjà été présenté au dernier conseil municipal mais qui a été retiré parce qu'il ne rentrait pas « dans les clous ». Je m'explique brièvement mais il y a quand même quelques remarques à faire.

À la réunion du 6 juillet qui avait été d'ailleurs demandée par monsieur Baudoux parce qu'il n'y avait pas eu de réunion depuis longtemps, il avait été fait état d'un rapport, d'un audit administratif et financier qui mettait l'accent sur un certain nombre de dysfonctionnements de cette régie des musées, en particulier le nombre de réunions statutaires n'était absolument pas respecté puisque la réunion précédente avait eu lieu plus d'un an auparavant et là, c'était la première de cette année ; il y en a eu une deuxième en 2010 au mois d'octobre. À ce moment-là, on avait à l'ordre du jour le budget supplémentaire mais, à la suite d'une violente diatribe de monsieur Baudoux contre la régisseuse des musées, on avait retiré cela de l'ordre du jour. Je note d'ailleurs que dans le PV il est marqué simplement qu'à la demande de madame Matringe on retire l'élément à l'ordre du jour, alors qu'il y avait eu une dispute assez sérieuse, je pense pour de bonnes raisons parce qu'il y avait un manque de sérieux dans ce qui était proposé.

Simplement pour dire que, c'est vrai, on m'a écouté la dernière fois puisque l'on a retiré la délibération, elle revient maintenant pour le budget supplémentaire des musées ; je ne souhaite qu'une chose c'est que les choses rentrent dans l'ordre. Il semblerait d'ailleurs que cela aille beaucoup mieux puisque monsieur Tassy, qui était le directeur, avait démissionné la veille de la réunion du 6 juillet, on a pris acte de sa démission, on a nommé maintenant une directrice. Il semblerait donc que tout aille beaucoup mieux et je ne souhaite qu'une chose, c'est que les choses continuent comme cela, tout en déplorant évidemment que ce budget supplémentaire vienne si tardivement puisqu'on est vraiment dans la fin de l'année.

Nous voterons ce budget mais je voulais dire qu'il y avait quand même un certain nombre de dysfonctionnements qui étaient passés un petit peu sous silence, me semble-t-il.

**M. LE MAIRE**.- Je vous remercie. Madame Grégoire-Concas.

**Mme GREGOIRE-CONCAS**.- Je souhaitais m'exprimer sur le recueil des tarifs publics de la ville de Nice pour l'exercice 2011 et vous faire une série de remarques, même si j'ai pris note des explications de mon collègue Tordo qui indique qu'il n'y a que très peu d'augmentation.

D'abord sur la forme, et je crois que ce n'est pas la première fois que je vous fais cette remarque, de mémoire je vous l'avais déjà faite au précédent conseil, il me semble qu'il serait utile que l'on ait le tarif de l'année précédente et le tarif de cette année, puisque cela rend quand même l'étude particulièrement compliquée ; particulièrement compliquée pour nous mais également pour vous. En effet, cela vous permettrait d'éviter certaines erreurs qui figurent dans le document que vous nous proposez.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je vous en souligne deux, même si j'avoue que la lecture que j'en ai faite est relativement rapide puisque nous avons eu le document très tardivement et des modifications en séance aujourd'hui, ce qui, sur plus de 6 000 lignes, vous en conviendrez, rend quand même le travail peu aisé.

Les deux erreurs que je vais vous demander de corriger sont les suivantes : d'abord sur la taxe de séjour, puisque nous allons voter tout à l'heure une délibération sur une augmentation de cette taxe de séjour, celle qui figure dans votre recueil est toujours l'ancienne ; mais également sur le stationnement gratuit pour les véhicules qui n'émettent pas de CO<sub>2</sub>, cela figurait dans le précédent recueil des tarifs et cela ne figure plus dans le recueil actuel alors même que l'on a une délibération en ce sens à ce conseil.

Voilà pour les deux erreurs qui me paraissent flagrantes. Il y en avait une autre dans le document de travail : on faisait état sur toute une série de délibérations d'un Conseil municipal du 13 décembre 2010, mais ce sont manifestement les aléas des changements d'agenda et cette erreur a été corrigée.

Si l'on avait les deux tarifs, cela permettrait également de se rendre compte des réelles augmentations. J'en note quelques-unes qui sont relativement importantes et qui portent des conséquences sur l'économie de la Ville, notamment en ce qui concerne les droits de terrasse qui augmentent d'environ 15 % pour la zone 1 et la zone 2, ce qui n'est pas une dépense complètement indolore pour ceux qui procèdent au règlement de ces droits de terrasse.

J'ai vu aussi - je ne l'explique pas - pourquoi le stationnement des véhicules de transport de fonds augmente de 20 %.

On note également une augmentation plus importante que celle que vous avez soulignée en ce qui concerne l'enlèvement des véhicules des particuliers : plus 11 %.

Par ailleurs, il va falloir me donner une explication, je veux bien l'entendre, je n'ai pas d'avis particulier sur la question, sur les mises à disposition, à la fois des piscines et de la patinoire, on est à des taux d'augmentation de plus de 50 %. Je suppose que vous avez une explication rationnelle sur ce point et je veux bien l'entendre.

Mais également, le fait de nous présenter les tarifs 2010 et les tarifs de l'année future permettrait de voir les nouvelles taxes que vous imposez. J'en ai noté quelques-unes.

Nous avons notamment une nouvelle taxe sur la tente des brocanteurs de nuit, maintenant ils vont payer le droit de surface mais également le droit des aires puisque, chaque fois qu'ils auront une tente, pour chaque journée, il faudra qu'ils payent 6 euros en plus.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je note également, et cela figure aussi dans les délibérations qui sont à l'ordre du jour, que la buvette du théâtre de Verdure n'étant plus concédée, elle sera louée aux entreprises qui voudront bien louer le théâtre de Verdure, mais je trouve que le tarif de location est particulièrement important : 700 euros la journée pour exploiter cette buvette. J'imagine que les bénéfices tirés d'une telle exploitation sont importants en fonction du public que l'on y reçoit, mais je sais que le théâtre de Verdure est notamment loué à des écoles et je trouve que 700 euros pour exploiter une buvette un soir, c'est un tarif particulièrement prohibitif.

J'ai noté également, et c'est l'essentiel de mon interrogation, que vous avez profondément modifié la réglementation en ce qui concerne les droits de voirie pour le carnaval. Jusqu'à l'année dernière, d'après ce que j'ai compris, il y avait un droit de voirie au mètre carré qui était payé par les entreprises qui vendent des confiseries ou des confettis. Aujourd'hui, c'est un forfait pour l'ensemble du carnaval, forfait relativement important mais, surtout, on a institué également une taxe pour les vendeurs de confettis et, ce que dit le tableau, c'est qu'il y a une taxe forfaitaire de 90 euros le panier de confettis. Je me pose la question, j'ai une mauvaise connaissance du cours du sac de confettis mais je trouve que 90 euros pour le panier de confettis, c'est quand même une taxe très importante et qui risque de tuer l'esprit du carnaval, parce que si l'on n'a même plus de vendeurs de confettis, je ne sais pas ce que va devenir le carnaval de Nice.

Enfin, je note également que des tarifications ont été modifiées, qui ne sont plus sur les mêmes bases et, du coup, il est très difficile de voir si cela a augmenté ou pas. C'est le cas notamment pour tout ce qui concerne les cimetières, je n'ai pas bien compris pourquoi il y avait une modification de la grille, comment cela s'appliquerait aux anciennes concessions par rapport aux nouvelles. J'attends vos explications sur ce point. Sur le câble également, je n'ai pas vu de délibération au conseil municipal, mais on n'est plus du tout sur les mêmes contrats, les mêmes propositions. Là aussi j'attends vos explications sur ce point.

Une dernière interrogation sur laquelle j'aimerais bien avoir un certain nombre de réponses : cela concerne l'ascenseur du Château. Je sais, pour l'avoir vu en commission de délégation de service public, que nous mettons fin à la délégation de service public sur l'ascenseur du Château. J'avais cru comprendre que c'était pour rendre ce mode de transport gratuit pour tout le monde ; or, je vois encore des tarifs. Peut-être le reprenons-nous en régie, et dans ce cas j'ai mal compris. Je suppose que vous allez pouvoir me répondre sur l'ensemble de ces points.

Je précise que les documents ayant été reçus postérieurement à la commission, nous n'avons pas pu faire toutes ces demandes en cours de commission.

**M. LE MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Gaziello.

**Mme GAZIELLO.** - Merci Monsieur le Maire.

Sur la délibération n° 7.5, je déplore avec vraiment grand fracas que nous n'ayons eu le recueil des tarifs des services publics de la Ville qu'hier après-midi, alors que les délibérations sont censées nous arriver cinq jours francs avant le conseil municipal. À quoi cela sert-il d'avoir une délibération qui nous dit que nous voterons les tarifs 2011 quand nous n'avons pas les tarifs sous les yeux ? Nous les avons eus hier après-midi.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Simplement, le doute que nous avons est celui-ci : que se passe-t-il dans les services, pourquoi les recueils n'ont-ils pas pu être tirés à temps ? Est-ce la suppression d'un fonctionnaire sur deux départs ? Je pose la question parce que je trouve cela totalement anormal, je me demande même si c'est légal parce que, finalement, la délibération n'est pas complète puisque l'on ne peut pas lire la délibération si l'on n'a pas l'annexe avec les tarifs. À mon avis, elle n'est pas légale, je pense que nous allons la déférer. Merci.

**M. LE MAIRE.** - Pas d'autre intervention ?

Monsieur l'Adjoint, d'abord je veux préciser que toutes ces questions n'ont pas été posées en commission.

**M. TORDO.** - En ce qui concerne les tarifs, ils ont été reçus trop tard.

**Mme GREGOIRE-CONCAS.** - Nous n'avons pas le dossier.

**Mme MATRINGE.** - Nous avons demandé le dossier en commission.

**Mme GAZIELLO.** - Nous l'avons reçu hier.

**M. LE MAIRE.** - Ce sur quoi nous sommes en mesure de répondre sans avoir besoin de précisions autres de l'administration, vous répondez, pour le reste nous ferons une réponse par écrit et nous la rendrons publique, bien évidemment, pour que chacun soit informé.

Vous avez la parole.

**M. TORDO.** - Merci Monsieur le Maire.

En réponse à l'intervention de madame Matringe sur la délibération n° 7.3 « régie autonome des musées », vous avez indiqué la raison pour laquelle on avait déféré la délibération. Dont acte. Nous la présentons.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vous avez aussi fait référence à un certain nombre de dysfonctionnements ; je peux vous confirmer que ces dysfonctionnements, d'ailleurs vous l'avez dit vous-même, ont depuis été corrigés, en particulier en ce qui concerne le nombre de réunions statutaires, quatre par an, ces réunions se déroulent normalement, comme prévu.

Sur la délibération n° 7.5, Madame Grégoire-Concas, d'abord vous avez raison, vous avez une bonne mémoire, vous aviez déjà indiqué l'année dernière...

**M. LE MAIRE.**- Attendez, Monsieur l'Adjoint, le directeur général des services vient de m'informer à l'instant que tout n'avait pas été porté à la connaissance des conseillers parce qu'il y a eu un problème informatique. Je comprends donc la réaction de certains. Je suis attaché à la transparence la plus totale, ce sont des sujets qui méritent d'être débattus sur le fond en commission, aussi je vous propose purement et simplement de retirer ce rapport et de le présenter à la séance de janvier. Je veux que chacun soit informé dans les délais.

Je prie chacun, au nom de ma municipalité et de l'administration, de m'en excuser. J'apprends que tout ce qui devait vous être transmis ne l'a pas été ; en réalité, cela a été mis sur informatique et le serveur général ne l'a pas dispatché, c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas eu l'information avant hier soir. Dans ce cas, c'est trop sérieux pour que l'on puisse en délibérer sans un débat au fond en commission, parce que je suis attaché à ce qu'il y ait d'abord le débat en commission des finances, je retire donc le dossier et nous le présenterons de nouveau au moment du vote du budget primitif, en janvier.

Il y avait une intervention sur un autre rapport, je crois. Non, c'était le seul ?

**M. TORDO.**- Non, madame Gaziello a fait référence à la réception tardive des documents, dont acte, vous aviez raison et l'on ne peut que s'en excuser.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Je mets aux voix.

***La délibération n° 7.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.5 est retirée.***

**M. LE MAIRE.**- Vous reprenez le débat au 7.6.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. TORDO.**- Sur le même modèle, Monsieur le Maire, je vais couvrir, si vous en êtes d'accord, les délibérations n° 7.6 à 7.10 qui sont du même groupe, sachant que la délibération n° 7.11 a été retirée ; il s'agit de la convention entre le ministère de l'Intérieur et la ville de Nice autorisant l'accès aux restaurants municipaux Corvésy, Riquier et Maulnier aux agents du Groupe d'intervention de la police nationale (GIPN). Nous pourrions ensuite avoir une autre série sur le logement social.

**7.6 MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES EN MATIERE DE TAXE DE SEJOUR**

**M. TORDO.**- Il s'agit de la modification des tarifs applicables en matière de taxe de séjour.

Le dernier ajustement date de mai 2003. En particulier depuis notre élection en 2008, beaucoup d'efforts à la fois humains et financiers ont porté sur l'amélioration de l'offre de la Ville qui se traduit d'ailleurs, comme cela a été souligné, par des taux d'occupation en hausse de nos hôtels. Quand nous avons pris en compte la situation présente et en particulier la comparaison avec des villes touristiques comparables, voire d'autres villes de France qui ne sont pas touristiques, il nous a paru nécessaire d'ajuster cette taxe de ce séjour. Cette taxe sera ajustée pour l'ensemble des catégories 5 et 4 étoiles, 3 étoiles et 2 étoiles, en précisant que la catégorie 1 étoile et « non classé » restera au même niveau. Nous en avons discuté avec les hôteliers et nous avons décidé, avec leur accord, de rendre cette modification effective au 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**7.7 FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2011  
- DEMANDES DE SUBVENTION AUX PARTENAIRES  
INSTITUTIONNELS**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.7 concerne le financement du programme d'investissement 2011 et les demandes de subvention aux partenaires institutionnels sur un certain nombre de projets listés : cela concerne le contrat de projet État-Région, les opérations de renouvellement urbain, les partenaires étant l'État, le Département et la Région.

**7.8 CONVENTION TRIPARTITE DE SERVICES COMPTABLES ET  
FINANCIERS ENTRE LA VILLE DE NICE, LA COMMUNAUTE  
URBAINE NICE COTE D'AZUR ET LA DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.8 concerne une convention tripartite des services comptables et financiers entre la Ville, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la direction départementale des finances publiques ; l'idée étant, dans le cadre de la mutualisation des services comptables et financiers, d'avoir une seule convention avec la direction départementale des finances publiques et les deux collectivités territoriales.

**7.9 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU FESTIVAL DU JAZZ SESSIONS 2011, 2012, 2013 - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECLARATION SANS SUITE - EDITIONS 2011 ET SUIVANTES DU FESTIVAL DE JAZZ**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.9 concerne la délégation de service public du festival de jazz pour les sessions 2011, 2012, 2013. Ce contrat arrive à échéance le 9 janvier 2011, il y a eu un appel d'offres et l'analyse des offres à la commission de délégation de service public a conclu à une seule offre valable sur les deux qui avaient été soumises. L'analyse ultérieure a montré que cette offre n'offrait pas toutes les garanties et tous les documents nécessaires pour la retenir. Il a donc été décidé de déclarer cet appel infructueux et de procéder à une reprise en régie en 2011, ceci pour assurer, ce qui est tout à fait fondamental, la continuité de la manifestation. Les modalités seront présentées au conseil municipal de janvier et, dans un deuxième temps, une procédure de DSP sera lancée pour la période 2012-2014.

**7.10 CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

**M. TORDO.**- La délibération n° 7.10 concerne, toujours dans le cadre de l'effort de mutualisation à la fois sur le plan des ressources humaines mais aussi sur le plan de la commande publique, la création d'un groupement de commandes entre la ville de Nice et la communauté urbaine Nice Côte d'Azur concernant les appareils et accessoires de levage, les machines et portes et portails automatiques et les échafaudages ; le service pilote étant l'Opéra de Nice, tout simplement parce que c'est le service qui en a la plus grande utilisation. L'appel d'offres du groupement sera de responsabilité de la ville de Nice.

La délibération n° 7.11 ayant été retirée, cela conclut cette série.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Quelles sont les interventions ?

Madame Grégoire-Concas, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme GREGOIRE-CONCAS.**- Je m'inquiète à propos de la délibération n° 7.9, Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit de déclarer sans suite le projet de délégation de service public du Nice Jazz Festival.

Je ne peux que souligner l'impréparation dans ce dossier où déjà, lorsque le projet de délégation de service public avait été examiné au mois de juin, on avait souligné le retard qui avait été pris et la possibilité de ne pas trouver de délégataire et, surtout, de ne pas trouver d'artistes, parce qu'en règle générale ils sont pris d'une année sur l'autre.

Je ne peux que me réjouir que l'on essaie quand même de le faire fonctionner sous forme de régie, et c'est la raison pour laquelle nous allons voter pour cette délibération, mais je trouve que c'est un peu dommage pour une ville qui voulait que le festival remonte en gamme, de partir aussi mal pour cette année de transition, cette première année où cela doit avoir lieu place Masséna, et que l'on soit sur une durée réduite.

Tous mes vœux de réussite, si j'ai un vœu à faire pour l'année 2011, c'est que le festival de jazz se déroule bien, mais j'ai l'impression que l'on a pris beaucoup de retard et que ce retard aurait pu être évité, d'abord si l'on avait mieux anticipé la fin de la première délégation et le lancement d'une nouvelle, ensuite si l'on ne traînait pas ce conseil municipal depuis un mois pour déclarer sans suite cette précédente procédure.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

**M. CHAUVET.**- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je reprends à mon compte, et je ne le répète donc pas, ce que vient de dire madame Grégoire-Concas, il y a une impréparation dans ce dossier, c'est évident, mais nous prenons acte de ce que nous sommes dans la difficulté, il faut le prendre en régie, c'est évident. Mais je voudrais que soit bien précisée une chose car il me semble, si j'ai bien compris, Monsieur l'Adjoint, que vous êtes allé dans votre propos un petit peu au-delà de la délibération et, précisément, c'est là-dessus que je voulais vous interroger.

Nous reprenons en régie en 2011, dont acte, souhaitons que ce soit une réussite au plan artistique et au plan financier ainsi qu'au plan juridique, mais la délibération est muette sur le festival 2012, 2013, 2014. Or, je crois avoir entendu monsieur Tordo dire à l'instant que vous alliez relancer une DSP pour les années 2012, 2013 et 2014. Je vous demande : ai-je bien compris, est-ce bien cela ? Auquel cas je m'en réjouirai, car il est clair qu'en matière de DSP, on ne part jamais trop tôt. Vous étiez partis trop tard, on vous l'avait fait observer au mois de juin dernier, il serait donc bon à mon avis, dès lors que vous prenez en régie pour 2011, dont acte, de ne pas tarder à relancer la DSP pour les trois exercices suivants.

Merci de me confirmer, Monsieur l'Adjoint, si j'ai bien compris votre propos.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Hernandez-Nicaise.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE**.- Je voudrais intervenir sur la délibération n° 7.10 à propos de ce groupement de commandes.

Je n'ai pas d'objection à cette délibération car les groupements de commandes tels qu'ils sont conçus dans cette mandature fonctionnent plutôt bien, les petits problèmes qu'il y a eu au début sur la distorsion des cahiers des charges entre les deux communautés s'étant effacés progressivement. Par contre, je voudrais insister sur le souci et la politique d'économie qui a été entreprise dans la Ville, pour laquelle je félicite d'ailleurs Philippe Pradal qui s'est vraiment investi dans cette mission, mais franchement, j'estime qu'il y a eu au départ, comment dire, une erreur d'aiguillage.

L'ancien DGS a postulé qu'il y avait une réserve d'économies potentielles dans les marchés à bons de commande de la Ville, c'est-à-dire dans nos achats de fongibles, les fournitures, les petits travaux de service, etc. À la suite de quoi il y a eu un audit d'une sélection arbitraire de ces marchés, que je n'ai connu qu'*a posteriori*, ce que je déplore, car je conteste fortement la pertinence de l'analyse qui a été faite par Factea Sourcing aux dépens du contribuable. Il en est résulté des préconisations qui ont abouti à l'annulation d'un nombre considérable de ces marchés de commandes qu'il a fallu relancer alors que les services étaient déjà sur les dents à cause du plan de relance, et les préconisations portent sur des chapitres et des fournitures tels qu'il est impossible que l'on puisse vraiment faire d'énormes économies.

Quand on nous recommande de limiter le choix des crayons et des stylos à bille des fournitures scolaires à un ou deux articles, vous comprenez bien que ce n'est pas avec cela que l'on va rattraper les finances de la Ville. Par contre, à côté de cela, je vois défiler d'autres marchés, qui émanent du cabinet d'ailleurs, sans maximum, comme les cocktails, cela fait très mauvais genre, comme la signalétique, avec des augmentations d'estimations considérables et là, l'audit ne semble pas du tout s'appliquer.

Mon point de vue est que les vraies économies sont à faire sur les marchés de travaux, les gros marchés, les marchés de maîtrise d'œuvre, et là aussi on est lourdement pénalisé par le dégraissage qui a été fait du service des bâtiments communaux où il manque des ingénieurs que l'on a perdus, qui n'ont pas été remplacés, et l'on assiste à une externalisation absolument totale des maîtrises d'œuvre, si bien que l'on aboutit à une série de grands travaux qui du point de vue de l'exécution technique sont vraiment un énorme progrès parce que l'on fait des bâtiments très haute qualité environnementale qui sont vraiment bien, comme par exemple Saint-Pancrace ou Saint-Charles, mais qui sont chers et sur lesquels on ne peut pas intervenir *a posteriori*. Je pense que 5 % d'un seul marché de travaux couvrirait la totalité des petites économies laborieusement exécutées sur les marchés à bons de commande. C'était le point de vue de la présidente de la CAO.

Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur l'Adjoint, si vous pouvez répondre sur ces points à madame Hernandez-Nicaise et je répondrai sur le festival du jazz.

**M. TORDO.**- Simplement, pour revenir sur le terme qui a été utilisé deux fois, d'impréparation, on ne peut pas parler d'impréparation puisque nous avons eu deux dossiers de candidature, il s'est avéré que l'un n'était pas recevable parce qu'il n'y avait pas tous les documents, et le second ne satisfaisait pas à toutes les conditions. À partir de là, le terme d'impréparation me paraît impropre. J'ai quand même noté, c'est dans la séance des vœux, que tout le monde souhaite plein succès à ce festival. Nous sommes donc tous sur la même longueur d'onde.

Monsieur Chauvet, sur la DSP, le maire répondra. Madame Hernandez-Nicaise, sur les marchés, je prends note de ce que vous dites. On peut toujours effectivement regarder comment on peut faire différemment, si l'on peut faire plus d'économies ou moins d'économies en commandant plusieurs catégories de stylos ou autres. La réalité, et je crois que ceci n'est pas contestable, c'est que budget après budget, nous montrons notre capacité à générer des économies, ce qui nous permet par exemple lors du DOB que nous avons présenté, d'avoir le même niveau d'autofinancement que l'année dernière.

S'agissant des économies sur les grands travaux, Madame Hernandez-Nicaise, c'est ce que j'ai essayé d'expliquer dans le cadre du DOB. Quand j'ai indiqué que nous avons un emprunt d'équilibre, cet emprunt d'équilibre, contrairement à ce que des commentaires et interventions de votre groupe laissaient croire, ne se traduira pas par une augmentation de la dette puisque justement, dans le cadre des autorisations de programme qui donneront des crédits de paiement cette année, nous tenons compte d'une baisse des prix qui sera effective et à laquelle nous serons attentifs, de telle façon que nous maintenions et que nous assurions cet impératif de maîtrise de la dette publique qui est un de nos socles en matière budgétaire.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, je vous remercie.

Je remercie les conseillers soucieux de la dimension que nous souhaitons donner au festival du jazz. Je considère qu'il n'y avait plus de festival du jazz à Nice. Permettez-moi de vous dire que pour moi, le jazz c'est du jazz, ce n'est pas l'addition de choses sur lesquelles des producteurs ont essayé de trouver une rentabilité (on a vu le grand festival du jazz de Nice qui, de 1974 à 1992, sous la houlette de George Wein, avait trouvé ses lettres de noblesse, c'est cela que j'ai envie de retrouver) pour être en compétition sur les mêmes créneaux avec Antibes, dans de mauvaises conditions, etc.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui, j'ai affiché une ambition et je crois pouvoir dire que, depuis le début de notre municipalité, en termes d'événementiel, toutes les initiatives que nous avons prises dans tant de domaines où nous cherchons en plus à rendre le citoyen acteur de nos événements, ont plutôt été saluées comme des réussites. Je vois notre conseiller municipal délégué aux seniors, cher Jean-Michel, la « Star Seniors » est devenue un événement national.

Mais, en même temps, regardons toutes les initiatives que nous avons prises au plan culturel et sportif, y compris celles que vous avez contestées, je pense à la Louis Vuitton Cup, je pense à l'Open de tennis, etc., je me régale quand je sais que vous votez contre toutes ces choses-là qui sont si populaires aux yeux des Niçois et que nous allons continuer à réaliser au plan sportif ou au plan culturel. Regardons ce 150<sup>e</sup> anniversaire du rattachement, nous avons sans doute été, première fois dans l'histoire de France, la première ville à produire une pièce de théâtre qui nous appartient, cher Raoul, sur le rattachement.

J'ai tant de talents dans la majorité du Conseil municipal, pour les événements culturels autour de Muriel Marland, pour le sport autour de Gilles Veissière et d'autres d'ailleurs qui s'impliquent, que je me dis : pourquoi continuer à faire quelque chose qui décline d'année en année, qui dégrade le parc de Cimiez, alors que l'on a sans doute mieux à proposer par rapport aux contraintes des finances publiques, et qui doit en même temps attirer, renforcer cette signature internationale de la ville de Nice qui est une réalité aujourd'hui.

J'ai donc décidé de le mettre dans un lieu plus logique, au moment où nous lançons le projet de la coulée verte, on restructure en même temps, on voit dans quelles conditions on fait le festival du livre aujourd'hui, par exemple, on a besoin de reprendre tout cela pour s'adapter à une organisation d'événementiels de plein air en cœur de ville.

Je suis désolé, le tramway ne monte pas à Cimiez, et si vous avez envie de m'interroger pour savoir si j'ai prévu pour la ligne 5 de faire monter le tramway à Cimiez, je vous dis tout de suite que je laisserai le soin sans doute à un certain nombre de mes successeurs de le réaliser.

Si l'on considère le stationnement, les nuisances, la dégradation en termes environnementaux du parc de Cimiez où je veux reprendre toute l'olivaie autour de la villa Matisse qui est un des musées les plus fréquentés de France (plus de 200 000 visiteurs par an), j'ai donc fait ce choix, je l'assume pleinement, de mettre le festival à proximité des hôtels, des restaurants, des commerces, des modes de transport, des parcs de stationnement. On va arriver au terme du lancement de la procédure sur la DSP Sulzer, etc.

Nous lançons notre DSP et il se trouve que l'analyse des offres par la commission de délégation de service public, sous le contrôle de madame la présidente, fait apparaître qu'aucune offre présentée n'est considérée comme recevable, aucune, et donc aucune n'est négociable.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme HERNANDEZ-NICAISE**.- C'est la délégation de service public, pas la commission d'appel d'offres.

**M. LE MAIRE**.- Vous avez raison, la commission de délégation de service public.

Aucune offre n'est recevable, donc aucune négociable. Est-ce un drame ? J'ai inversé le cours des choses parce que je considère qu'on est allé vers des dérives énormes en matière de délégation de service public, j'ai créé la mode des régies : régie pour le MIN, régie pour les cantines scolaires, régie pour la piscine Jean Bouin, etc. Et il se trouve que tout ce que nous prenons en régie marche plutôt mieux.

**Mme GREGOIRE-CONCAS**.- Nous en sommes convaincus.

**M. LE MAIRE**.- Alors pourquoi vous en plaindre ?

**Mme GREGOIRE-CONCAS**.- On ne s'en plaint pas.

**M. LE MAIRE**.- Si je prends le festival du jazz en régie...

**Mme GREGOIRE-CONCAS**.- Gardez-le en régie.

**M. LE MAIRE**.- Je vais le prendre en régie. Pourquoi dit-on que l'on ne s'interdit pas de relancer une DSP ? Par prudence et par modestie. Je le dis, je suis sûr que c'est la bonne formule, je suis sûr que nous allons réussir, je suis sûr que nous allons dans les années qui viennent remonter en régie et faire quelque chose de formidable qui réponde à notre aspiration. Je n'ai donc pas du tout l'intention de revenir à une DSP. Simplement, toujours parce que je considère qu'il ne faut jamais être enfermé dans des certitudes absolues, imaginons que ça ne soit pas la réussite que nous sommes en droit d'espérer et que les événements nous donnent tort, je ferai tout pour qu'ils nous donnent raison mais, dans ce cas, je ne veux pas être pris de court et je ne veux pas me retrouver dans un calendrier contraint qui fasse que je ne sois pas en mesure de lancer une DSP. Mais considérons à 99 % que nous resterons en régie, telle est ma volonté politique, et que nous allons tout mettre en œuvre, nous allons mettre toute notre énergie pour réussir cela.

Qui va se charger d'assumer la régie ? Ce sera directement la direction de la communication et de l'événementiel.

Comment sera-t-elle organisée ? Les modalités de la régie feront l'objet d'une délibération qui sera présentée au conseil municipal de janvier 2011.

Comment la régie sera-t-elle organisée ? Jardin Albert-1<sup>er</sup> du 8 au 12 juillet avec deux scènes : une scène d'eau à la place Masséna et le théâtre de Verdure, un village enfants, un village partenaires et le village public.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je veux faire de Nice la capitale européenne du jazz en créant un événement d'un type nouveau, avec une programmation thématifiée. C'est mon choix, mais je suis prêt à prendre d'autres propositions pour les années suivantes.

En tout cas c'est ce que j'ai demandé, nous avons eu des noms extraordinaires à Nice, encore une fois au plus profond de mes rêves et de mes souvenirs, ces rencontres avec Armstrong, Miles Davis, etc. À Cimiez, malheureusement, on n'a jamais retrouvé tout cela.

Prenons Miles Davis, je propose que la thématique de 2011 que nous allons organiser avec la direction de l'événementiel soit Miles Davis. Savez-vous le nombre de musiciens, le nombre de chanteurs, le nombre de personnes qui ont accompagné Miles Davis tout au long de sa carrière et que nous allons choisir de rassembler dans leur totalité à Nice pour pouvoir faire un festival de jazz sur la thématique Miles Davis ? Aucun endroit dans le monde entier n'a jamais pris ce type d'initiative, aucun.

Voilà pourquoi je veux redonner au festival du jazz de Nice toute sa dimension, sa vraie dimension. Nous allons donc dans cette direction et, comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, c'est bien pour cela que, si je veux obtenir de pouvoir mettre en œuvre, en musique en quelque sorte, la reconquête d'un vrai festival du jazz, c'est comme cela que je veux procéder.

Je relève que les producteurs sont avant tout soucieux de la rentabilité financière et que tout ce qu'a généré le festival du jazz quand il a été géré par un producteur ayant une DSP, s'est fossilisé. Dans le cadre d'une DSP, vous le savez, la Ville n'a aucune prise sur la programmation, aucune, on doit la subir. Le mélange jazz variétés rock a brouillé l'image du festival qui s'était construite avec George Wein. Je veux reconquérir les lettres de noblesse qui ont été les nôtres et c'est ce que nous allons faire.

Nous allons donc, pour cela, recruter un directeur artistique qui connaisse parfaitement, et de l'intérieur, le monde du jazz et qui ait de l'imagination. Il travaillera en liaison étroite avec le comité d'organisation et aura à justifier de sa programmation, ce qui offre beaucoup plus de garanties qu'une simple DSP. Et puis il y aura le festival Off qui sera gratuit pour tous, qui permettra aux Niçois d'écouter du jazz à proximité de leur habitation. Cela veut dire que pendant toute la durée du jazz, tous les soirs de 17 h à 20 h, il y aura un festival Off dans toute la ville, partout. La ville étant en mouvement avec le jazz durant une petite semaine, je crois que nous allons retrouver une nouvelle dimension : parades sur la Promenade, concerts apéritifs aux terrasses de cafés, dans les hôtels, expositions de photos, gospel dans les églises de la ville le dimanche matin, siestes musicales dans les jardins de la ville entre 14 h et 16 h, chaises longues et musique enregistrée, promenades jazzy au Château, etc.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il y en aura pour tous et pour tout le monde, et les visiteurs qui prendront un billet d'avion pour venir à Nice sauront qu'ils auront du jazz à se mettre « jusque-là » toute la journée et toute la soirée et que Nice aura retrouvé la place qui devait être la sienne et qui aurait dû rester la sienne dans le domaine du jazz.

Enfin un mot sur les tarifs. Pourquoi en grande partie la DSP que nous avons lancée n'a-t-elle pas donné le résultat que nous souhaitions ? Je veux démocratiser la culture.

Je n'ai pas fait la gratuité des musées, « C'est pas classique », etc., pour qu'à côté de cela, après ce que nous avons fait avec la 9<sup>e</sup> symphonie sur la place Masséna pour le 150<sup>e</sup> anniversaire, le rattachement, etc., on ait un événement qui soit disproportionné par rapport à cette ouverture et cette démocratisation de la culture. Les tarifs appliqués jusqu'à présent par le précédent délégataire pouvaient monter jusqu'à 51 euros en plein tarif, 40 euros pour les comités d'entreprise, 36 euros pour les étudiants, 11 euros pour les enfants. Le précédent délégataire avait même demandé que ces tarifs soient revus à la hausse pour l'édition 2010, ce que nous avons rejeté à l'unanimité, je vous le rappelle. Il est important que les tarifs applicables puissent permettre aux usagers d'avoir accès à la totalité de la manifestation, y compris les scènes du théâtre de Verdure et du jardin Albert-1<sup>er</sup>.

Ainsi, dans ce souci de rendre la culture accessible au plus grand nombre, la reprise en régie intégrera des tarifs réduits pour les enfants, tarifs gratuits pour les enfants de moins de 4 ans et réduits pour les enfants de 4 à 12 ans, les familles nombreuses deux adultes accompagnés de deux enfants, les étudiants, les personnes en recherche d'emploi, les titulaires d'une carte « seniors », les titulaires d'une carte d'invalidité. Ces tarifs sont en cours d'étude au sein des services et vous seront proposés lors de notre prochaine réunion du Conseil municipal, au tout début de l'année prochaine.

Nous aurons au mois de janvier un important rapport pour fixer toute l'organisation de la régie, y compris la tarification.

Voilà comment j'entends regarder les choses pour répondre à la curiosité qui était la vôtre.

Je vais donc mettre aux voix ces rapports.

***La délibération n° 7.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*La délibération n° 7.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 7.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**M. LE MAIRE.**- Le dossier 7.11 est retiré.

L'ensemble de ces rapports sont adoptés. Vous pouvez reprendre au 7.12.

**M. TORDO.**- Je vais vous présenter une nouvelle série qui concerne essentiellement le logement social, du 7.12 au 7.18.

- 7.12 SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM POSTE HABITAT PROVENCE : ACQUISITION-AMELIORATION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 41 RUE GOUNOD 06033 NICE CEDEX 01 - GARANTIE D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS-TRAVAUX) DE 636 458 EUROS, D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL (PLUS-FONCIER) DE 1 775 478 EUROS, D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI-TRAVAUX) DE 374 775 EUROS ET D'UN EMPRUNT PRET LOCATIF AIDE D'INSERTION (PLAI-FONCIER) DE 406 703 EUROS**
- 7.13 SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT LOGIREM POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX EN DIFFUS DANS LE CENTRE VILLE. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LOGIREM**
- 7.14 SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT POSTE HABITAT PROVENCE POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 35 LOGEMENTS SOCIAUX AU 41 RUE GOUNOD. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET POSTE HABITAT PROVENCE**
- 7.15 COTE D'AZUR HABITAT : REHABILITATION DE 340 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE SAINT-ROCH VIEUX, 76 BOULEVARD VIRGILE BAREL 06300 NICE - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 7.9 DU 26 MARS 2010 - GARANTIE D'UN PRET DE REHABILITATION DE 2 000 000 EUROS**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 7.16 COTE D'AZUR HABITAT : REHABILITATION DE 322 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE SAINT-ROCH EXTENSION, 43 AVENUE DENIS SEMERIA 06300 NICE - GARANTIE D'UN PRET DE REHABILITATION DE 3 000 000 EUROS**
- 7.17 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T2, REZ-DE-CHAUSSEE, 113 BOULEVARD DE LA MADELEINE 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION DE 58 086 EUROS**
- 7.18 SOHLAM : ACQUISITION AMELIORATION D'UN APPARTEMENT T2, 3<sup>e</sup> ETAGE, 77 BOULEVARD GAMBETTA 06000 NICE - GARANTIE D'UN EMPRUNT PLA-INTEGRATION DE 75 611 EUROS**

**M. LE MAIRE.**- Qui souhaite intervenir ?

*[Pas d'intervention]*

Je mets donc aux voix ces rapports.

***La délibération n° 7.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***Mme Estrosi-Sassone (SA Logirem) ne prend pas part au vote.***

***La délibération n° 7.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***M. Kandel, Mme Estrosi-Sassone, Mme Martinaux, M. Leonelli, M. Pradal, M. Cuturello (membres de Côte d'Azur Habitat) et Mme Ramos-Mari (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.***

***La délibération n° 7.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

***M. Kandel, Mme Estrosi-Sassone, Mme Martinaux, M. Leonelli, M. Pradal, M. Cuturello (membres de Côte d'Azur Habitat) et Mme Ramos-Mari (salariée de Côte d'Azur Habitat) ne prennent pas part au vote.***

***La délibération n° 7.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. LE MAIRE.**- Nous reprenons à la délibération 7.19.

**7.19 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES  
AU TITRE DE L'EXERCICE 2010**

**M. TORDO.**- Il s'agit d'une animation et de dotations pour des montants qui sont en général très faibles.

**7.20 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES  
ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2011**

**M. TORDO.**- Ce sont des acomptes sur le budget primitif qui sera voté en janvier.

**7.21 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES  
RAPPORTS ANNUELS FOURNIS PAR LES SOCIETES  
DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE DE NICE**

**M. TORDO.**- C'est l'information du Conseil municipal sur les rapports annuels fournis par les sociétés délégataires de service public de la ville de Nice. Cela concerne la restauration scolaire, les ascenseurs du Château, Acropolis, le casino Palais de la Méditerranée, le casino Ruhl, la Semiacs, la Semiacs gare routière, la fourrière, la Victorine, le crématorium et le centre équestre.

**7.22 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR  
L'APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**M. TORDO.**- Il s'agit de l'information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales sur les opérations qui ont été faites.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**7.23 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR POUR LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2009 AU 30 JUIN 2010 ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

**M. TORDO.**- Il s'agit de l'information du Conseil municipal sur le rapport d'activités de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et le compte administratif 2009.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Matringe.

**Mme MATRINGE.**- Monsieur le Maire, merci.

Sur la délibération n° 7.22, j'ai posé une question en commission, on ne m'a pas répondu. Il y a un document « X contre monsieur Peyrat ». Je ne sais pas qui est X, on va peut-être le savoir, mais c'est quand même une dépense assez importante, 6 190,89 euros, je pense que ce sont les avocats qui coûtent le plus cher, dans tout ce que j'ai regardé ici, il n'y en a aucun qui ait de tels honoraires. Il semblerait que ce soit des avocats de Paris, du cabinet de monsieur Perben, que ce soit maître Beauquier qui est intervenu et qui est le défenseur de madame Woerth. Je pense donc que monsieur X est un personnage important pour qu'on lui ait attribué cette défense.

Je voudrais savoir qui est monsieur X. Je n'ose penser que c'est monsieur Kandel qui, par ailleurs, d'après ce que j'ai vu dans la presse, avait eu affaire à monsieur Peyrat. Si c'est lui, qu'on me le dise, qu'on ne le cache pas.

Par ailleurs, quelques autres petites choses qui sont moins importantes mais qui quand même méritent qu'on les cite.

Je voudrais savoir quel est le conflit que nous avons eu avec Numéricable ; il y a une somme quand même assez importante. Je ne vais pas poser des questions sur tout, il y a beaucoup de choses que j'ai citées en commission, mais pour Numéricable on a une dépense de 7 235 euros, je ne sais pas quel est le conflit, et par ailleurs je note encore qu'il y a des annulations de recettes très importantes pour diverses sociétés, ce que je déplore.

Voilà les quelques questions que je voulais poser.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Chauvet.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. CHAUVET.**- Concernant le rapport sur la Communauté urbaine, la délibération n° 7.23, j'ai un point de vue un peu extérieur puisque je ne suis pas membre de la Communauté urbaine. J'observe simplement, Monsieur l'Adjoint, qu'en mai 2008 il est indiqué qu'il y avait 851 agents et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009 la Communauté urbaine compte 2 345 agents, ceci avant mutualisation des services et avant l'intégration des deux communes qui se sont récemment intégrées à la Communauté urbaine. Ma question est la suivante : ne redoutez-vous pas, de près ou de loin, que soit assez proche le moment où les élus de la Communauté urbaine se poseront la question, comme nous l'avons fait ce matin pour le débat d'orientations budgétaires, de savoir comment maîtriser les dépenses de fonctionnement pour une collectivité qui a été créée essentiellement pour l'investissement des communes membres ? Ne risque-t-on pas d'avoir un problème de maîtrise des dépenses de personnel à ce niveau-là ?

**M. LE MAIRE.**- Pas d'autre question. Monsieur l'Adjoint, je vous passe la parole.

**M. TORDO.**- Madame Matringe, concernant la demande que vous avez faite sur X contre monsieur Peyrat, vous avez donné une partie de la réponse, cela constitue la protection fonctionnelle qui est due à tout élu ; cette protection doit s'exercer de la manière la plus efficace pour défendre l'élu dans l'exercice de ses fonctions électives.

Concernant Numéricable, l'annulation de recettes, c'est vrai, vous le savez, nous avons eu l'occasion d'en discuter, nous avons un certain nombre de conflits avec Numéricable sur l'application du contrat. Il y a à la fois émission de titres de recette puis annulation pour des raisons de prudence, mais nous continuons à travailler pour résoudre ce problème dans des termes qui soient les plus favorables à la Ville.

Monsieur Chauvet, simplement deux remarques par rapport à votre souci que bien entendu nous partageons, et je pense que nous vous en avons donné la preuve dans le débat d'orientations budgétaires et dans les budgets que nous avons pu présenter depuis 2008. Nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution de toutes les dépenses de fonctionnement, bien sûr y compris celles qui sont liées aux dépenses de personnel. Simplement, les chiffres que vous indiquez concernent le transfert d'un certain nombre de responsabilités de la ville de Nice à la Communauté urbaine ; c'était dans le cadre des délibérations liées à la création de la communauté urbaine. Je pense en particulier, par exemple, à la voirie et au nettoyage. Il y a eu un transfert de compétences et donc un transfert de personnel.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Néanmoins, le deuxième commentaire que je peux faire et qui rejoint ce qui a déjà été dit tout à l'heure dans le débat d'orientations budgétaires, est que nous sommes extrêmement attentifs à la mutualisation des services et, comme j'ai eu l'occasion de le dire et je le redis, par exemple s'agissant des services de support, nous avons été capables d'absorber dans le budget que nous présenterons en janvier 2011 l'augmentation normale des frais de personnel liée au GVT, justement par les économies liées à cette mutualisation et donc la mise en commun des ressources à la fois de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur.

Vous avez raison d'exprimer ce souci, il est partagé et nous le traduisons budgétairement dans les budgets que nous avons présentés et dans ceux que nous présenterons.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de ces rapports.

***La délibération n° 7.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 7.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***M. Gaechter (membre associations sportives) ne prend pas part au vote.***

***Délibération n° 7.21 : le Conseil municipal prend acte.***

***Délibération n° 7.22 : le Conseil municipal prend acte.***

***Délibération n° 7.23 : le Conseil municipal prend acte.***

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Nous allons passer au dossier 5.5 sur le plan local d'urbanisme, puis nous enchaînerons sur le reste des dossiers.

Pour le dossier 5.5, je passe la parole à monsieur Alain Philip, adjoint en charge de l'urbanisme.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
ADJOINT AU MAIRE**

**5.5 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NICE -  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. PHILIP.** - Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'avis du Conseil municipal sur l'approbation de notre plan local d'urbanisme. Vous le savez, dès notre conseil municipal du 28 avril 2008, le maire avait souhaité immédiatement engager l'élaboration du plan local d'urbanisme de la ville de Nice, avec la volonté de disposer très rapidement d'un document d'urbanisme enfin actualisé qui prenne en compte les nouveaux défis en matière notamment d'environnement, de logement, de transport, de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

Deux grands objectifs :

1) Doter Nice, cinquième ville de France, d'un véritable document d'urbanisme qualitatif plus que quantitatif ; faire une règle partagée par tous. Je rappelle que la précédente municipalité avait engagé l'élaboration du PLU en 2002 et a abrogé le projet de PLU suite à l'enquête publique en février 2008, laissant ainsi la Ville avec le plan d'occupation des sols qui est un document relativement obsolète et qui avait subi beaucoup de modifications.

2) Faire de Nice un territoire de référence en matière de développement durable, je le disais tout à l'heure.

En moins de deux ans et demi, suite à la demande de monsieur le maire, nous avons pu élaborer ce document qui, à chaque phase de son élaboration, a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation. Je citerai rapidement, pour mémoire :

- quarante réunions de préparation sur les territoires ;
- quatre réunions publiques dont une, vous vous en souvenez, présidée par monsieur le maire qui présentait le projet de PLU à l'hôtel Plaza, là aussi avec une foule très nombreuse ; c'était au mois de mars 2010 ;
- trois expositions publiques qui se sont déroulées notamment au Forum de l'urbanisme, dont l'enquête publique où il y a eu 3 800 visiteurs ;
- des réunions avec les élus ;
- cinq réunions avec les personnes publiques associées ;
- des plaquettes d'information et, bien sûr, le site internet de la Ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

S'agissant des orientations générales, quatre thèmes fondateurs du projet :

- préserver et valoriser un paysage et un environnement exemplaires
- se loger et vivre ensemble
- mieux circuler et se déplacer autrement
- affirmer Nice comme métropole internationale

Ce projet de PLU a été arrêté en Conseil communautaire le 29 janvier dernier et en Conseil municipal le 26 mars 2010.

La chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, l'ensemble des services de l'État ainsi que le conseil général des Alpes-Maritimes, l'Institut national des appellations d'origine contrôlée ont émis des avis favorables à ce projet, assortis de certaines recommandations.

De même, le conseil de développement de Nice Côte d'Azur a analysé le projet de PLU avec la grille établie par le ministère de l'Environnement pour évaluer les données de développement durable de ce document. Il a remis au commissaire enquêteur un rapport très étayé qui conclut que le PLU répond tout à fait aux critères fondateurs du développement durable selon la grille établie par le ministère.

Le PLU a ensuite été soumis à enquête publique, sur la base de ces documents, du 10 mai au 18 juin 2010, au Forum de l'urbanisme et dans les locaux de Nice Côte d'Azur.

Je le disais, 3 800 personnes se sont rendues à l'enquête publique et 1 155 lettres ou observations écrites ont été formulées.

La commission d'enquête nommée par le président du Tribunal administratif, réunissant cinq enquêteurs, a remis son rapport et ses conclusions motivées le 9 août 2010.

Dans ce rapport, la commission d'enquête note des avancées significatives du projet de PLU par rapport au POS sur les points suivants :

- le logement et la mixité sociale des quartiers
- la mixité des fonctions urbaines
- les déplacements
- l'environnement avec notamment l'instauration de la trame verte et bleue
- le développement économique avec la plaine du Var et son projet d'Éco-vallée dans le cadre de l'opération d'intérêt national

La commission d'enquête a émis un avis favorable avec des recommandations qui ont été prises en compte et intégrées dans le document dont vous avez eu communication depuis quelques semaines et qui est soumis aujourd'hui à notre approbation.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les orientations fondamentales du projet d'aménagement et de développement durable et du projet de PLU sont ainsi maintenues et confirmées dans leurs grandes lignes et ce PLU va ainsi doter la cinquième ville de France d'un document enfin qualitatif qui sert de cadre à l'ensemble des projets et des débats que nous avons dans le cadre de notre Conseil municipal.

Voilà, mes chers collègues, la présentation que je souhaitais faire sur ce document dont vous avez eu l'ensemble des éléments.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** - Qui souhaite intervenir ?

Monsieur Chauvet.

**M. CHAUVET.** - Rapidement, Monsieur le Maire, cette délibération est une bonne délibération, nous nous réjouissons que le PLU soit enfin en voie d'approbation ; il est le résultat de plusieurs années de travail des services qu'il convient de complimenter, aussi bien ceux de la Ville que ceux évidemment de la Communauté urbaine.

Globalement ce projet nous satisfait. Il a pris en considération un certain nombre de remarques qui ont été faites par les riverains, par les propriétaires. Notamment nous approuvons la politique que vous préconisez concernant la protection et la valorisation des paysages et espaces naturels et la préservation de l'agriculture.

Les ajustements notamment concernant le périmètre du terrain du stade du Ray et les terrains alentour, il nous paraît effectivement opportun de conserver à ces terrains une vocation essentiellement publique, avec la présence d'équipements sportifs, d'espaces verts et d'équipements publics de proximité.

Nous voterons donc volontiers cette délibération.

**M. LE MAIRE.** - Je vous remercie.

Monsieur Cuturello.

**M. CUTURELLO.** - Merci Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à mon tour de saluer le travail des services qui effectivement ont travaillé depuis longtemps, puisque nous sommes au terme d'une procédure entamée il y a maintenant sept ans.

Malgré la longueur de la procédure, il n'a pas été possible cependant d'articuler le PLU aux différents documents qui auraient dû le précéder, car ce sont des documents qui du point de vue réglementaire lui sont supérieurs. Je veux parler du schéma de cohérence territoriale qu'aurait dû élaborer la Communauté d'agglomération puis la Communauté urbaine et, plus proche, l'opération d'intérêt national dont les orientations ont vocation à être supérieures au PLU et avec lesquelles il faudra qu'il soit en conformité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Or, le PLU doit être en conformité avec deux documents dont nous ne connaissons pas encore le contenu. C'est la raison pour laquelle on peut considérer, au regard de cette situation, que le PLU que nous votons aujourd'hui est un peu virtuel dans la mesure où, s'il y avait des évolutions importantes dans ces deux documents, il faudrait le modifier.

Mais, bien qu'il soit virtuel, c'est quand même un document décisif puisqu'il définit la destination des sols et donc dessine l'avenir de notre ville et la façon dont ces sols vont être utilisés. L'autre élément très important est que cette utilisation doit répondre, c'est l'enjeu essentiel, aux besoins des Niçois dans leur ville et particulièrement en matière de logement, j'y reviendrai.

Lors de l'enquête publique, dont vous avez parlé, il y a eu effectivement un peu plus de 1 500 requêtes qui ont été enregistrées par les commissaires enquêteurs et, dans leur rapport, c'est bien normal puisque bien souvent un certain nombre de particuliers tiennent à s'exprimer sur les évolutions concernant leurs biens, toutes ne sont pas prises en considération, il y a eu un certain nombre de modifications mineures qui ont été prises en considération dans le cadre de ce débat public, c'est tout à fait normal.

J'avais indiqué, lors du débat de présentation de ce projet soumis à enquête publique, notre accord sur un certain nombre de dispositions concernant la préservation des villas remarquables, des efforts faits également sur les espaces publics verts, etc.

Cependant, certaines modifications importantes qui ont été prises après cette enquête publique, ne vont pas tout à fait dans le bon sens.

La première concerne les servitudes de logements, l'une des dispositions concernant la mixité sociale, dont le seuil a été relevé, et j'y reviendrai, et ensuite il y a la question des terrains du stade du Ray sur lesquels je ne m'étendrai pas mais qui nous posent énormément de problèmes et sur lesquels notre collègue Mari-Luz Hernandez-Nicaise interviendra tout à l'heure.

Après cela, je voudrais indiquer un certain nombre d'enjeux et de désaccords que j'avais déjà signalés mais qui, au vu de ce qui s'est passé depuis le mois de mars, c'est-à-dire neuf mois après, confirment et confortent certaines inquiétudes que nous pouvions avoir.

D'abord sur l'enjeu essentiel qui est celui de la plaine du Var, où l'on nous dit qu'il y a l'opération d'intérêt national dont pour le moment on ne connaît pas encore le contenu, sauf à lire la presse et à recouper certaines indications parues dans la presse, mais ce ne sont pas des documents officiels, nous ne pouvons donc pas encore avoir des éléments importants, les seules indications dont nous disposons sont soit les premières décisions prises - et là ce sont des décisions, c'est donc vérifiable - concernant Nice Méridia, j'ai eu l'occasion de le dire, où l'on a augmenté (il y avait un COS de 1 sur ce secteur) les droits à bâtir de 70 % et autorisé, alors que les hauteurs d'immeubles étaient limitées à 17 mètres, des hauteurs d'immeubles à 55 mètres. C'est quand même une indication importante et pas très rassurante sur ce qui va être fait.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ensuite, si l'on y ajoute ce que l'on a appris ce matin dans le débat concernant le Grand Stade, que dans le secteur du stade il n'y avait pas de dispositions qui les limitaient, qu'également en matière de COS il n'y avait pas trop de contraintes ; ensuite si l'on sait qu'au sud de la plaine du Var vous envisagez, et cela peut se discuter, un parc des expositions de 70 000 à 80 000 m<sup>2</sup>, ce qui avec les parkings et tout ce qui va avec représente beaucoup d'espace consommé ; ensuite quand on regarde, et j'y reviendrai tout à l'heure, le document du PPRI où l'une des réserves émises par la ville de Nice est d'intégrer le secteur du palais Nikaïa dans le cadre du Grand Arénas qui permet une plus forte urbanisation ; or je regarde ce qui est autour du palais Nikaïa, il y a l'autoroute, de l'autre côté il y a les locaux du quotidien local, il y a un collège et une école primaire, et de l'autre côté il y a le stade Charles Ehrmann et tous les terrains qui vont avec ; alors comme on fait un grand stade au nord, peut-être pense-t-on déjà que celui-ci est tout à fait inutile et que ces terrains seraient mieux utilisés à des fins d'urbanisation, ce qui nous inquiète énormément.

Ensuite, en matière d'urbanisation de la plaine du Var, on nous a toujours annoncé qu'il y avait à peu près 450 hectares urbanisables sur les 10 000 ce qui, présenté de cette façon, peut paraître relativement faible. Or, c'est quand même, dans le seul espace qui reste, une part importante, et si l'on applique à cette surface de 4 500 000 m<sup>2</sup> le COS appliqué à Nice Méridia par vous, on arrive à quelque chose comme 7 500 000 m<sup>2</sup> SHON constructibles, ce qui est déjà consistant et, en mettant un tarif très bas, ce qui avait été fait à Saint-Isidore, de 3 000 euros/m<sup>2</sup> pour des bureaux et autres équipements, on arriverait à quelque chose comme des potentialités de marché de construction de l'ordre de 22 milliards d'euros, ce qui quand même est assez conséquent et montre les enjeux économiques et financiers qui sont attachés à ce document.

D'ailleurs ce n'est pas la visite des Chinois de Hong kong, venus voir le site il y a peu de temps, qui est de nature à nous rassurer, quand on connaît Hong kong, ce n'est pas tout à fait l'étalement, c'est plutôt la verticalité, la concentration et la surdensification. J'espère qu'ils ont été très déçus parce que ce n'est en tout cas pas le souhait que nous avons pour la plaine du Var.

Ensuite en ce qui concerne les terres agricoles, il y a quelques inquiétudes. La DTA, dans laquelle je me suis replongé, prévoit de fixer 200 hectares situés, dans les cartes toujours en vigueur, c'est un document toujours valable, au sud de Saint-Isidore.

Ensuite en matière d'agriculture, vous parlez de pôles horticoles à haute valeur ajoutée et certainement à très faible emprise foncière, ce qui est peut-être le mérite qu'ils auront.

Sur le Grand Stade, je n'y reviens pas, nous y avons passé la matinée.

Par contre en matière de transport, en ce qui concerne le tramway, j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur le calendrier. On nous a indiqué que les études de la ligne 2 démarreraient en 2013 et que le tramway arriverait à l'ouest de la ville en 2016. Ensuite remontera-t-il la vallée du Var ? Quand ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Et qu'en est-il de la ligne 3 ? Au mois de mars, elle devait être construite avant la ligne 2. Maintenant je crois que les choses ont changé un peu, cela a évolué. En matière de calendrier, nous aimerions être éclairés.

Ensuite, j'avais apprécié l'intérêt que portait le maire au logement des animaux au mois de mars, puisqu'il envisageait de faire un zoo dans la plaine du Var et, comme il devait, d'après la presse, ouvrir en 2012, nous sommes fin 2010, donc le temps presse, je voulais savoir si l'ouverture est toujours prévue en 2012 ; j'ai toujours particulièrement apprécié l'empressement à loger les animaux de la ville.

Abordons maintenant le principal enjeu de ce document, la principale tâche, allais-je dire, de ce document : la question du logement.

D'abord quelques rappels et ensuite je dirai que les modifications que vous avez apportées ont malheureusement aggravé un petit peu une situation déjà pas très reluisante dans ce domaine.

Je rappelle qu'il manque 16 000 logements sociaux sur la ville de Nice pour atteindre les 20 % fixés par la loi SRU.

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- Vous n'en avez pas marre de répéter toujours la même chose ?

**M. CUTURELLO.**- Je répéterai toujours la même chose tant que les 20 % ne seront pas atteints, Madame Estrosi-Sassone, donc je vais me répéter et souffrez que je me répète ; vous vous répétez souvent aussi, mais peut-être n'en avez-vous pas conscience.

**M. le MAIRE.**- Allez, on se discipline, de part et d'autre.

**M. CUTURELLO.**- Elle n'avait pas la parole, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- C'est bien pour cela que je dis « de part et d'autre ».

**M. CUTURELLO.**- Je fais comme si je n'avais pas entendu...

Si le PLU, le plan local d'urbanisme, est la traduction spatiale d'une volonté politique en matière de logement, celui-ci malheureusement ne correspond pas aux besoins de notre ville. Sur vos deux dispositions nouvelles qui étaient celles des servitudes de mixité sociale qui prévoient des emplacements réservés (51 dans le projet initial, il n'y en a plus que 49) et des secteurs à pourcentage de logements, j'avais signalé de graves insuffisances.

Je rappelle que les 49 emplacements réservés représentaient 3/1000<sup>ème</sup> du territoire de la commune, ce qui fait 4,5 % des 450 hectares urbanisables : c'est peu en matière de réserves foncières pour le logement.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ensuite, il faut que tout marche correctement, c'est-à-dire que les réserves foncières soient utilisées comme il faut, les emplacements réservés, et que les secteurs à logements donnent tous des logements ce qui n'est pas totalement acquis ni gagné puisque les propriétaires peuvent ne pas faire du logement, s'ils font du bureau ou du commerce ils ne sont pas assujettis à l'obligation de faire du logement social. Si tout marche, on arrive à 460 logements par an dont on peut maîtriser la production ce qui est moins de la moitié de l'objectif que vous vous êtes vous-mêmes fixés en matière de logements pour notre ville. Comme votre objectif était en-dessous de l'objectif qu'il fallait tenir pour espérer attendre l'objectif des 20 % de la loi SRU, eh bien nous sommes très loin de ce qu'il faudrait faire pour loger nos concitoyens.

Ce PLU entérine un double renoncement de ce point de vue : le renoncement à l'obligation de la loi SRU d'atteindre les 20 % de logements sociaux et le renoncement de votre propre objectif de production de logements tel que vous vous l'êtes fixé.

De plus, une des modifications qui sont apparues après l'enquête publique va aggraver la situation : vous avez relevé le seuil à partir duquel peut jouer l'obligation de faire des logements dans les secteurs à logements de 1 500 m<sup>2</sup> à 2 000 m<sup>2</sup> de SHON, ce qui va forcément –contrairement à ce qui est écrit dans le rapport– réduire les possibilités dans ce secteur.

Je regrette également, je le dis simplement à la commission, concernant l'emplacement de l'avenue Raoul Dufy, qu'elle est cédée aux pressions des riverains ; vous avez suivi la commission et je pense que c'est le seul moment où il ne fallait pas le faire.

D'après l'enquête publique telle que nous l'avons et suite à cette enquête publique, voilà la confirmation de votre renoncement à loger les Niçois à Nice, c'est de cela qu'il s'agit ; parce que si vous ne réservez pas suffisamment de logements, si vous ne réservez pas suffisamment d'emprises foncières, pas suffisamment d'emplacements réservés, il est clair qu'avec les prix du marché actuel nos concitoyens ne peuvent pas se loger dans la ville et vous le savez très bien.

Vous savez très bien que leur revenus ne sont pas considérables puisque, d'après les services fiscaux, 72 % de nos concitoyens qui habitent la ville de Nice sont éligibles à un logement social et donc n'ont absolument pas les moyens de satisfaire aux exigences du marché dans cette situation de pénurie de logements qui est, j'allais dire, d'une certaine façon organisée. Nos concitoyens modestes ne pourront pas se loger à Nice ; les enquêtes nationales se suivent et se ressemblent et nous sommes cités à chaque fois en mauvais élèves dans ce domaine.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Que va-t-il se passer ? Nos concitoyens seront obligés d'aller se loger ailleurs à la périphérie de la ville de Nice, dans le moyen pays et vous aurez donc par cette politique fabriqué une nouvelle catégorie de citoyens, les nouveaux banlieusards du moyen pays qui vont tous les jours faire les déplacements domicile/travail pour pouvoir aller travailler en ville mais remonter se reloger là où ils peuvent le faire parce que les prix ne sont pas, encore, hors de portée ; si cela continue, cela deviendra plus cher et il faudra aller encore plus loin.

Voilà l'essentiel des remarques que nous voulions faire. Vous communiquez beaucoup sur Nice, ville verte de la Méditerranée, sur cette vitrine verte de la Méditerranée mais malgré vos efforts considérables de mise en scène permanents, cela ne masquera pas la dure réalité...

*(Exclamations hors micro)*

**M. le MAIRE.**- Ecoutez, Monsieur Cuturello...

**M. CUTURELLO.**- Je termine !

**M. le MAIRE.**- Cela fait longtemps que vous terminez. Votre Groupe en est à 77 minutes d'interventions depuis ce matin. J'estime que le Conseil municipal est suffisamment éclairé, vous avez 30 secondes pour conclure.

**M. CUTURELLO.**- Il me manquait 30 secondes pour conclure si l'on ne m'avait pas interrompu ; donc je dis que nos concitoyens sont frappés à une dure réalité, que votre plan local d'urbanisme... Pardon ? J'ai été interrompu, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Madame Hernandez-Nicaise, vous avez la parole.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Je donne une minute de mon temps de parole à monsieur Cuturello.

**M. CUTURELLO.**- J'ai juste une phrase, Monsieur le Maire : votre plan local d'urbanisme est la traduction spatiale de votre renoncement à loger les Niçois à Nice, c'est clair et précis.

**M. le MAIRE.**- Merci. Quelle belle phrase et quelle belle conclusion. Madame Hernandez-Nicaise, vous avez la parole.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Merci, Monsieur le Maire.

En préalable, qu'il soit clair que j'apprécie à sa juste valeur la qualité et l'ampleur du travail accompli et que je félicite les services et les élus qui se sont impliqués. Même si je ne suis pas d'accord avec certaines orientations, nous disposons maintenant d'un corpus important et lisible pour aménager le territoire.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mais comme le savent un certain nombre de services, justement ... la 'P'tite Dame' jamais contente !

Lors de la présentation du projet du PLU au Conseil municipal nous avons exprimé notre désaccord sur plusieurs points fondamentaux et à l'enquête publique les élus écologistes ont déposé plusieurs requêtes concernant entre autres le mitage des territoires, la destruction irréversibles des terrains à vocation agricole, les surfaces de parkings insuffisantes pour les logements sociaux, les COS non modifiés des parcelles du Ray.

Si notre demande d'accroître les surfaces de parking pour les logements sociaux a été partiellement suivie ainsi que d'autres demandes qui avaient été faites lors de la présentation du PADD, force est de dire que nous avons été peu et mal entendus sur d'autres points. Je ne retiendrai que deux points pour la discussion d'aujourd'hui sur lesquels je tiens à revenir :

- Tout d'abord les terrains à vocation agricole. Nous continuons à assister à la destruction progressive des terres fertiles du Var qui s'inscrit dans le schéma plus global de l'OIN. D'après certaines maquettes dont j'ai eu connaissance, on sacrifie allègrement les terrains des horticulteurs fraisiers sur la rive droite du Var pour des barres et des tours. Or, dans une autre délibération (2.1) sur le PPRI de la ville de Nice, dans sa recommandation finale, la Ville demande -je cite- « que soit rectifiée la carte générale d'occupation des sols en y portant le tracé des zones urbanisées telle que correspondant à la réalité physique actuelle du territoire et en y supprimant la présentation d'une spatialisation des zones agricoles présentées à tort comme les zones identifiées par la DTA ». En clair, on avalise toutes les modifications successives opportunistes du POS contre la DTA, on ne revient pas sur la transformation illicite des terres agricoles en casses, hangars variés et autres scories urbaines durant des décennies de laisser faire. J'ai eu connaissance d'une étude réalisée par des géographes de l'université et le laisser faire a été tel que seulement 30% des terres classées agricoles sont actuellement cultivées. Et ironiquement, aujourd'hui, des personnes extraordinaires dans nos services de l'Education se demandent comment trouver des denrées fraîches et bio pour nos cantines scolaires. La réponse est là : conservez les terres fertiles !

- Deuxième point : en tant qu'habitante de Nice Nord et membre d'un conseil de quartier concerné, je vais insister sur un point qui a suscité des dizaines de remarques lors de l'enquête publique : le devenir des parcelles du site du stade du Ray.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ces parcelles sont classées en zone urbaine dense avec un COS de 2.2. Ce classement contraste fortement avec le désir unanimement exprimé par les conseils et les comités de quartier de Nice Nord : accueillir des équipements sportifs, certes, mais aussi faire de la surface disponible un poumon vert pour le quartier. Ce COS n'a pas bougé malgré nos demandes et le commissaire enquêteur, qui avait quand même été ébranlé par le nombre de demandes, a proposé une sorte de moratoire de cinq ans et créé un périmètre d'étude qui impose à la Ville de penser un projet d'ensemble pour ce périmètre soumis à une concertation.

Et, surprise, la Ville a lancé bien avant la fin de cette enquête (en juillet) un marché d'AMO pour la requalification du site du stade du Ray. Le dossier de consultation des entreprises était accompagné d'une lettre de cadrage de vous-même, Monsieur le Maire. Cette lettre stipulait très clairement que seuls 3 ha sur les 6 étaient concernés par des équipements publics sportifs et que sur les 6 ha du site, je cite : « L'objectif de la mairie est de réaliser une opération bénéficiaire, les dépenses étant compensées positivement par la cession des droits à bâtir et les éventuelles subventions ». Vous reliez cet impératif de faire des bénéfices avec le COS de 2.2 et vous comprendrez les inquiétudes légitimes qu'on peut nourrir.

J'ai passé ce marché ... de toute façon, quand ils sont correctement montés je les passe quels que soient mes sentiments, mais je me suis tournée vers les habitants du quartier avec une pétition très claire sur le devenir de ce site emblématique du quartier.

Cette pétition, Monsieur le Maire, je la tiens à votre disposition ; qu'un huissier veuille bien vous l'apporter. Elle a été signée par 1100 personnes qui représentent presque autant de foyers des quartiers concernés. Tous veulent un espace vert autour des équipements collectifs. Ce ne serait que justice pour un quartier pauvre en espaces verts adaptés à une population dense et malmenée.

**M. le MAIRE.**- D'autres interventions ? Madame Gaziello.

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes collègues ont dit des choses déjà fort pertinentes ; à titre d'exemple, je voudrais simplement rappeler que les servitudes de mixité sociale ont été alourdies justement aux endroits où déjà la population était dense : à Pasteur, vous êtes passés de 50 % à 80 % de logements sociaux au 38, avenue de l'arbre inférieur, rue Pierre Miricami vous avez alourdi aussi, îlot Costanzo vous avez maintenu, en revanche nous déplorons que la servitude de mixité sociale Raoul Dufy, comme l'a dit mon collègue, au prétexte du manque de transports en commun soit supprimé alors que nous avons là un quartier beaucoup moins dense. Les transports en commun, je le rappelle, se mettent là où l'on veut les mettre !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Et pour subir des pressions, il y en a d'autres comme par exemple l'emplacement réservé pour la crèche de la Joya –mais j'en reparlerai dans une autre délibération– a été très réduit.

Sur le relèvement des seuils, monsieur Cuturello en a déjà parlé.

Sur les terres agricoles, nous avons déjà dénoncé la disparition des 60 hectares de terres maraîchères dans ce PLU ; la façon dont est traitée la question de l'aménagement de la Plaine du Var pourrait prêter à sourire si ce n'était si dramatique pour le futur de nos populations : d'un côté, la Chambre d'agriculture –que l'on ne peut quand même pas taxer de dangereux gauchistes– lors de l'enquête publique s'inquiète de la pérennité des terres agricoles soumises à forte pression foncière sur la Plaine du Var et demande qu'elles soient protégées sur le long terme en instaurant des zones agricoles protégées (Article L.112-2 du code rural), véritables servitudes d'utilité publique qui, dit-elle, devraient se substituer au périmètre pré-ZAD (zone d'aménagement différé) lequel sera définitif en juin 2011.

Et donc, en application de ce principe, lors de la commission d'enquête la même Chambre d'agriculture à propos de la zone des terrains agricoles des Arboras qui est classée dans le présent PLU en zone à urbaniser AUf (urbanisée à terme lorsqu'elle sera mieux équipée en voies publiques, assainissement, etc.), la Chambre craint *« que l'absence de communication claire sur l'agriculture dans cette zone sème une confusion quant à la prise en compte de nos orientations dans le PLU. Nous nourrissons la crainte que nos demandes tels que les pôles agricoles ou encore le pôle d'excellence du végétal ne puissent voir le jour faute de foncier dédié »*. Elle demande donc : *« les moyens d'identifier les contours de ce projet, de le localiser plus clairement et un règlement spécifique sur cette zone qui précise le projet d'implantation de ces pôles »*.

Or, quels changements a-t-on apporté au règlement de zone ? Rien ou presque. Le nouveau rapport de présentation indique seulement *« que les constructions et installations nécessaires aux pôles d'excellence dédiés aux productions végétales méditerranéennes ou aux pôles horticoles pourront s'implanter à terme dans le secteur AUf »*. Et dans le règlement de zone, comme pour les autres zones AU (Lingostière, Combes), on indique qu'elles sont maintenues inconstructibles en attendant les études fondatrices de l'OIN qui permettront de faire évoluer ces secteurs ultérieurement. Autrement dit, pour ces zones le PLU abandonne la totale maîtrise foncière à l'EPA OIN –ce qui me semble logique dans l'esprit– mais comme l'OIN n'est soumise à aucun grand débat public sur ses orientations tout sera fait dans l'opacité la plus totale.

D'ailleurs, parenthèse sur le projet de transfert du MIN à la Baronne que vous portez dans les médias aujourd'hui pour montrer qu'il y a un pôle multimodal qui va être installé et un grand centre des congrès, le président de la Chambre d'agriculture –toujours– s'étonne (*Nice Matin* du 6 décembre) que *« l'OIN n'a rien de définitif à nous proposer en remplacement du MIN »*. C'est donc ce que vous nous annoncez à grand renfort de pub en enjolivant ce transfert mais l'OIN n'en a pas encore fini les études d'impact.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

De l'autre côté, vous avez l'EPA OIN qui objecte pour le secteur AUp (celui des Iscles du Var qui est au nord du stade Charles Ehrmann) lui aussi inscrit en zone à urbaniser avec une orientation particulière d'en faire un quartier dédié aux équipements sportifs, culturels, enseignement universitaire, quartier de 38 hectares sur les 57 que compte cette zone, où il y a encore d'ailleurs des terrains en friche et des terrains agricoles, eh bien l'EPA OIN objecte que *« cette destination monofonctionnelle et fortement consommatrice d'un espace rare ne s'inscrit pas dans les objectifs de mixité fonctionnelle et d'optimisation foncière qui, notamment, prévalent sur l'ensemble du territoire de l'éco-vallée, comme repris dans le PADD, et que c'est l'un des objectifs fondateurs de l'OIN qui est en effet de favoriser à la fois l'accueil d'activités et de logement en diversité et quantité suffisante pour améliorer l'équilibre emploi/habitat »*.

Et donc l'EPA OIN vous demande dans cette enquête publique que : *« Les dispositions réglementaires aujourd'hui ne permettent pas de prendre en considération la perspective de créer un pôle urbain inter-rives entre Nice et Saint-Laurent-du-Var qui pourrait être préfiguré dans ce secteur. »* Il propose donc par la voix de son préfigureur Thierry Bahougne nommé par monsieur Borloo (parti depuis) que *« ce secteur soit maintenu inconstructible en attendant le résultat des études de définition, etc. »* : exactement le parti qui est pris par votre PLU plus haut pour rejeter les demandes de la Chambre d'agriculture sur le secteur des Arboras ! Votre réponse à l'objection de l'OIN est *« de maintenir les dispositions du PLU dans ce secteur des Iscles du Var car la ville de Nice y a déjà procédé à des acquisitions significatives, etc. »*, ce qui ne répond pas au problème qui est posé par l'EPA OIN qui était la destination des zones à urbaniser dans ce secteur.

Voilà comment la messe est dite : d'un côté l'OIN est le prétexte pour ne pas préciser les contours des secteurs agricoles conservés, de l'autre l'OIN est renvoyée dans les cordes avec sa mixité et son équilibre emploi/habitat pour que vous puissiez urbaniser sans contrainte ces 38 hectares où il n'est pas fixé de COS.

Contrairement à ce qu'a dit mon collègue, il n'y aura pas d'inquiétude à se faire, il n'y aura pas de logement parce que ce sont uniquement des équipements publics dont il s'agit, effectivement, mais quand on parle de sport et de cité des sports, ne me dites pas que sur 38 hectares il ne va y avoir que des vestiaires et des stades, il peut très bien y avoir des résidences d'accueil et des bureaux qui ont trait au sport. Voilà comment on peut bétonner une zone où il y avait encore possibilité de laisser de la mixité avec l'agriculture.

Nous voterons contre ce PLU.

**M. le MAIRE.** - J'avais bien compris. Plus personne ne souhaite s'exprimer ? Je vais alors proposer, sur le volet du logement, à madame Estrosi-Sassone d'apporter une brève réponse à monsieur Cuturello puis nous laisserons ensuite le soin à monsieur l'Adjoint à l'urbanisme, Alain Philip, d'apporter une réponse globale.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- Je vais essayer d'être brève, en tous cas je le serai certainement plus que ne l'a été monsieur Cuturello dans ses propos.

Je soulignerai une fois de plus que monsieur Cuturello nous a ressassé, comme il le fait dans chacune de nos assemblées, qu'elles soient ici dans l'enceinte du Conseil municipal de la ville de Nice ou en Conseil communautaire, toujours les mêmes poncifs, toujours les mêmes propos incantatoires, toujours la même démagogie concernant la problématique du logement mais jamais, jamais dans vos propos, Monsieur Cuturello, vous ne faites une seule proposition. Il ne me semble pas avoir entendu beaucoup de propositions concrètes, réalistes, pragmatiques tout en étant ambitieuses pour nous dire comment vous, avec votre baguette magique, vous avez les moyens de faire que les objectifs que nous nous sommes fixés qui sont des objectifs, que vous le vouliez ou non, ambitieux mais réalistes, nous sommes responsables devant les Niçoises et les Niçois comme vous, Monsieur Cuturello, et parce que nous le sommes, les objectifs que nous avons fixés dans le cadre de notre Programme local de l'habitat, objectifs qui sont compatibles avec le PLU dont nous débattons aujourd'hui, eh bien ces objectifs nous sommes sûrs, Monsieur Cuturello, que nous les atteindrons !

Il ne servirait à rien de mettre en avant des chiffres assez importants, comme vous le soulignez, dont nous savons pertinemment que dans les années à venir, dans la mesure où jusqu'alors il n'a jamais été question d'une véritable politique foncière, d'une véritable stratégie foncière car vous savez pertinemment que ce qui fait défaut aujourd'hui c'est le fait que par le passé et depuis de nombreuses années, il n'y a jamais eu sur la ville de Nice –et à présent sur le territoire de la communauté urbaine– une stratégie foncière et une politique foncière ambitieuse.

Une politique foncière ambitieuse se construit dans le temps, Monsieur Cuturello, pas à deux ans car c'est impossible, elle se fait sur du moyen et sur du long terme. Aujourd'hui, avec le PLU que nous vous proposons, nous sommes en capacité de mettre en place cette politique foncière ambitieuse, seulement cette politique ne produira ses effets, ou en tout cas elle ne commencera à produire ses effets que sur du moyen terme à cinq ans (fin de notre deuxième PLH) et plus loin encore. Néanmoins les objectifs que nous nous sommes fixés depuis que Christian Estrosi est devenu maire de Nice et président de la communauté urbaine, depuis 2008, année après année ils ont été atteints et tenus, que ce soit sur la ville de Nice et sur le territoire de la communauté urbaine.

Je vous rappellerai ces chiffres puisque vous rentrez à chaque fois dans un débat de chiffres mais je m'inscris en faux quand vous dites que nous ne respectons pas les objectifs de la loi SRU.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je m'inscris en faux et je continuerai à m'inscrire en faux : on a été clair, l'objectif affiché dans le PLH et donc dans le PLU –puisque le PLU doit être compatible avec le PLH– et les PLU de l'ensemble des communes de la communauté urbaine qui sont, soit en cours d'élaboration soit déjà validés et qui doivent être compatibles avec le programme local de l'habitat que nous avons voté en septembre dernier à la communauté urbaine, ces objectifs sont tout à fait conformes à l'article 55 de la loi SRU.

Cet article 55 de la loi SRU donne pour objectif 763 logements sociaux par an pour la ville de Nice, par an au vu du nombre de résidences principales. Vous savez comment on le calcule cet objectif ? Le nombre de logements manquants est calculé par rapport au nombre de résidences principales. Aujourd'hui, nous sommes dans les clous, que cela vous déplaie ou pas, et nous les dépassons même puisqu'au titre de l'article 55 de la loi SRU nous sommes aujourd'hui avec un objectif de 780 logements sociaux par an plus 100 à 150 logements en accession sociale à la propriété.

Je sais que cela vous dérange que l'on parle d'accession à la propriété mais la chaîne du logement c'est un tout, c'est un parcours résidentiel pour nos concitoyens. On ne veut pas forcément qu'ils restent *ad vitam aeternam* dans du logement social, on veut que nos concitoyens puissent prendre l'ascenseur social et qu'ils puissent sortir du logement social à un moment donné. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait un produit qui est celui de l'accession sociale à la propriété.

Aujourd'hui, en 2010 et grâce au dispositif du pass foncier, à partir de 2011 grâce au nouveau PTZ mis en place par le Gouvernement, c'est important car ce sont autant de places qui seront libérées par des Niçoises et des Niçois qui pourront accéder à la propriété et qui laisseront des logements sociaux déjà existants pour d'autres personnes qui en ont plus besoin qu'eux parce qu'ils ont eu, dans leurs projets professionnels et personnels, une certaine ascension.

Nous avons donc tenu ces objectifs année après année, en tout cas depuis 2008 à la fois sur la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et sur la ville de Nice ; je vous rappellerai que ces objectifs sont jugés par le préfet de façon triennale et que, sur la période 2008-2010, nous avons produit sur le territoire de la communauté urbaine 2 810 logements locatifs sociaux, ce qui fait une moyenne d'environ 940 logements par an hors logements en accession sociale à la propriété. Pour la seule commune de Nice, depuis 2008, ce sont en moyenne 700 logements sociaux qui sont produits chaque année : par exemple 702 en 2008, 700 en 2009 et en 2010 ce seront 850 logements locatifs sociaux, ce qui fait que la ville de Nice ne paiera pas de pénalités en 2011 au titre de l'article 55 de la loi SRU. Voilà pour clore cette bataille de chiffres que vous livrez en permanence de façon récurrente.

Je voudrais vous dire également que ces objectifs, grâce à un PLU qui va être extrêmement opérationnel, on aura encore plus de possibilités de les dépasser et de pouvoir, lentement mais sûrement, peut-être pas encore les atteindre mais en tout cas de s'en rapprocher.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Attendez, je suis désolée mais 2020 c'est dans dix ans ; je ne sais pas si nous serons là pour en juger mais le bilan se fera en 2020 et, pour le PLH, le bilan se fera en 2015. D'ici là, on fait un bilan soit annuel soit un bilan au vu des objectifs triennaux, seuls objectifs que regarde le préfet des Alpes-Maritimes pour éventuellement corriger le tir et nous dire si nos objectifs ne sont pas à la hauteur des besoins identifiés sur le territoire.

Aujourd'hui, personne ne le conteste, Monsieur Cuturello, et je m'en fais régulièrement l'écho ; encore dans *Le Monde* si vous avez lu l'article en début de semaine je ne cache pas qu'il y a un retard dans le domaine du logement, qu'il y a une crise du logement ; je suis bien placée pour le savoir en ma qualité de présidente de Côte d'Azur Habitat le plus gros bailleur social du département et en ma qualité d'adjointe au logement, mais à quoi cela servirait-il de se lamenter et d'appeler à des incantations qui ne riment à rien ?

On se met en capacité d'arriver à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Pour cela, ce n'est pas forcément 20 % de logements sociaux, non ! C'est une diversité de logements, c'est une chaîne de logements qui va repartir et qui déjà commence à repartir, Monsieur Injey que vous le vouliez ou non, c'est une chaîne de logements qui commence à repartir mais je peux vous assurer que d'ici 2015, fin du programme local de l'habitat, et avec la mise en œuvre de l'ensemble des PLU sur la communauté urbaine, on arrivera à une bien meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements et on arrivera à répondre aux besoins de nos concitoyens et à leur attentes.

Enfin, n'oubliez pas que toutes les communes de la communauté urbaine se sont mises aujourd'hui en capacité de produire du logement social, de la plus petite commune à la plus importante qui est celle de la ville de Nice. Ce sont des objectifs territorialisés qui n'existaient pas par le passé et qui font que chacun va prendre sa part de solidarité dans le domaine du logement pour apporter, commune par commune, une réponse à une partie –la plus importante nous l'espérons– de nos concitoyens, quelle que soit la commune concernée puisque les maires sont des élus responsables ; ils ont bien conscience que l'une des premières demandes que leur formulent leurs concitoyens a trait à une problématique de logement et ils se mettent donc en capacité d'y répondre le mieux possible.

**M. le MAIRE**.- Je vous remercie et je vous félicite et je passe la parole à monsieur Alain Philip.

**M. PHILIP**.- Merci, Monsieur le Maire. Si vous me permettez, avant de rentrer dans les réponses spécifiques aux différentes interventions, deux mots : d'abord, évidemment je confirme ce qui vient d'être dit ; il faut arrêter d'essayer de tromper les gens sur les calculs que nous faisons sur le nombre de logements sociaux. On est pleinement dans l'application de la loi SRU sur les chiffres qui sont aujourd'hui à la fois dans le programme local de l'habitat et, Monsieur Cuturello, je suis à votre disposition pour que l'on refasse le calcul ensemble, il est très simple, et à la fois dans le PLU qui est au-dessus du PLH. Premier élément.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Deuxième élément, je voudrais que l'on dépassionne les débats sur ce sujet. On travaille bien sur un document d'intérêt général et qu'a-t-on fait dans ce document ? On a regardé les problématiques, on les a analysées et on a écouté les Niçoises et les Niçois ! On a fait des concertations, on a allé sur le terrain et on a essayé de répondre au mieux en ayant de la transversalité dans nos politiques. Vous allez me dire que ce n'est pas courant peut-être, que vous ne l'imaginez pas comme cela mais c'est comme cela que l'on travaille : entre la politique de l'habitat que mène Dominique Estrosi-Sassone, que nous a fixée le Maire, la politique des transports et la politique réglementaire, c'est-à-dire ce que l'on met en musique dans le PLU, on est pleinement cohérent. Je voulais le souligner parce que c'est important.

L'objectif encore une fois n'est pas de se faire plaisir, de faire des règles pour des règles ce qui n'aurait aucun sens mais c'est donner aux Niçoises et aux Niçois de faire en sorte qu'ils continuent à vivre pleinement sur ce territoire avec toutes les qualités de ce territoire en les préservant, créer de l'emploi, etc. : c'est bien l'objectif de ce plan local d'urbanisme, ne nous y trompons pas.

Ensuite, je vais me joindre à vous, Monsieur Chauvet et Madame Hernandez-Nicaise ; vous le reconnaissez, c'est un travail énorme et je me joins à vous pour féliciter le travail des services : deux ans et demi pour élaborer un document de ce type-là, c'est exceptionnel et à tel point qu'on y fait référence dans toutes les villes de France. Je reçois en permanence des délégations d'autres villes qui me demandent : « Comment avez-vous fait votre PLU ? », qui veulent regarder la méthode, etc. Je veux le souligner parce qu'encore une fois on revient au travail collectif qui a été fait.

Dans le détail, je suis un peu désolé car, Monsieur Cuturello, pourtant vous êtes universitaire mais à chaque débat sur le PLU vous nous ressortez la même chose. Vous avez les réponses et j'ai envie de vous renvoyer au mot à mot des réponses que l'on vous a faites ! Apparemment vous ne les lisez pas aussi je vous conseille de les lire parce que vous avez toutes les réponses aux questions que vous posez et qui sont fausses, forcément.

Sur l'articulation avec les autres documents, vous dites : « Le SCOT, l'OIN, le PLU doit être conforme » alors déjà une erreur de droit car ce n'est pas conforme c'est compatible et en termes d'urbanisme la différence est énorme. Vous savez très bien que le SCOT est en cours d'élaboration alors c'est peut-être une spécificité de notre territoire mais on travaille ensemble bien évidemment : il n'y a pas le SCOT dans un coin et les PLUs des communes. L'avantage de la communauté urbaine c'est bien cela : le SCOT est élaboré par la communauté urbaine et les PLU sont élaborés par la communauté urbaine ; cela tombe bien, c'est au même endroit ! Evidemment c'est fait ensemble et on est pleinement compatible et pas conforme, c'est important.

L'OIN, j'en dirai deux mots mais le président Christian Tordo pourra développer si vous le souhaitez. Les études sont en cours et, là aussi évidemment on travaille ensemble pleinement, il n'y a pas d'incompatibilité.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur la plaine du Var, arrêtez d'appeler au loup car il n'y a pas de raison ! Vous ressortez toujours Nice Méridia. Je précise que Nice Méridia est la seule opération aujourd'hui exemplaire qui rejoint ce que vous réclamez. Qu'est-ce que c'est ? C'est la collectivité qui achète des terrains, qui les maîtrise et qui dit aux opérateurs : « Pour faire vos opérations vous devrez réaliser des logements au maximum à tel plafond pour que les actifs puissent y accéder ». Ne venez pas nous le reprocher ! Après, vous faites peur en disant qu'on a monté les droits à 51 mètres mais, premièrement une précision : c'est absolument faux. Vous oubliez de dire que c'est sur 10 à 20 % de l'espace, c'est donc sur quelques éléments et non pas sur la totalité. Deuxièmement, vous ne pouvez pas d'un côté nous reprocher de ne pas produire du logement et puis, quand on a des capacités de les faire, nous dire : « Surtout pas, il ne faut pas parce que... » ; je le signale juste pour montrer toute l'incohérence de votre propos.

Sur l'agriculture, plusieurs questions ont été posées aussi et, là aussi, je voudrais corriger les éléments : la DTA dit bien 90 hectares sur le territoire de la ville de Nice dans la Plaine du Var dont 50 hectares au sud de Lingostière, et pas ce que vous avait annoncé.

Deuxième élément, Madame Hernandez-Nicaise, dans les débats je pense que vous avez lu l'avis intermédiaire de la Chambre d'agriculture mais, entre temps, il y en a eu un autre et je peux vous certifier qu'aujourd'hui la Chambre d'agriculture –qui d'ailleurs a émis un avis favorable– est pleinement en accord avec nous sur les dispositions qui sont prises dans le PLU et on continue de travailler avec elle notamment sur la mise en place de ces pôles horticoles et agricoles innovants ; je passe sur le MIN mais c'est un élément sur lequel on travaille aussi en parfaite liaison.

Le logement, je ne reviens pas sur les débats ; sur les emplacements réservés, sur les équipements, vous nous reprochez un certain nombre de choses ; je précise quand même que ce PLU inscrit 800 emplacements réservés pour équipements sur le territoire dont plus d'une centaine sur des équipements de proximité. Vous voyez bien la volonté du maire et de l'équipe de bien répondre aux attentes et d'avoir un PLU de proximité qui permette de répondre à l'ensemble des problématiques que rencontrent les Niçoises et les Niçois.

Sur le stade du Ray, attention, lisez jusqu'au bout : on a pris en compte –et ce n'est pas la première fois– car on fait des concertations et le maire souhaite que l'on pousse ces concertations au-delà d'ailleurs de ce que les textes nous imposent ; à la différence des pratiques peut-être que vous envisagez, on prend en compte les résultats de ces consultations. Sur le stade du Ray, n'ayant pas de projet on avait reproduit exactement la règle qui s'applique depuis des années, dans le POS de Nice c'était la même règle, on n'a rien changé justement puisque l'on n'avait pas de projet.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Des observations ont été faites lors de l'enquête publique en disant : « Attention, c'est un site stratégique, etc. » ; on a intégré ces observations, simplement ce que l'on a mis dans le PLU qui est à approuver aujourd'hui c'est de la sauvegarde : on a mis un périmètre d'étude sur ce site en disant : « Pour l'instant on ne sait pas donc on bloque et on a cinq ans pour définir, au travers de la concertation, ce qui sera faisable sur ce site et, à ce moment-là on écrira les règles ».

C'est la même chose qu'on a fait sur la plaine du Var : quand vous dites que sur l'OIN il n'y a pas de COS, etc., ce sont simplement des zones à urbaniser strictes sur lesquelles évidemment il n'y a pas de règle mais on préserve, on bloque de façon qu'il n'y ait pas des casses, des dépôts de voitures – comme cela c'est fait ces dernières années sur ce site– et dire que, lorsqu'on aura les études, notamment au travers de l'OIN, alors on écrira les règles intelligentes qui vont nous permettre de mettre en valeur les éléments sur ce site.

Je terminerai rapidement mais j'aimerais vous convaincre car c'est un travail, encore une fois c'est un document qui répond, excusez-moi mais jamais à Nice et je dirai même au-delà dans les Alpes-Maritimes, il n'y a eu un document qui avait autant d'avancées sur les différentes problématiques environnementales, transports, logements, patrimoine, économie sur ce site !

**M. le MAIRE.** - Je vous remercie.

Un mot de conclusion d'abord pour rendre hommage à mon tour à Alain Philip qui, depuis 2008, fait un travail considérable de manière transversale avec l'ensemble de mes adjoints ; je remercie à ses côtés Véronique Paquis pour la partie qui touche au développement durable en rappelant que nous sommes la seule ville en France à pouvoir revendiquer ce document qui intègre à la fois le Grenelle 1 de l'environnement et par anticipation toutes les données du Grenelle 2. En effet, lorsque nous avons franchi l'étape de mettre en concertation le document, le Grenelle 2 n'avait pas été voté et nous l'avons intégré par anticipation. Cela a donc été un travail considérable : politique du logement, merci à Madame l'Adjointe au logement ; je veux remercier Monsieur l'Adjoint aux sports, à la Culture, tout le monde y a pris sa part, et puis surtout les Niçoises et les Niçois, les comités de quartiers et les chambres consulaires.

Je remercie la Chambre d'agriculture et, Madame Hernandez-Nicaise, ce n'est pas bien de dire qu'elle n'est pas favorable. J'ai reçu dans mon bureau le président de la Chambre d'agriculture qui m'a remercié pour notre effort d'écoute et le fait que nous ayons intégré totalement toutes leurs recommandations et revendications. Aujourd'hui, nous avons dans la concertation publique un avis totalement favorable de la Chambre d'agriculture.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Il faut rétablir des vérités et, si vous pensez qu'il y a quelque chose à gagner à faire de la politique, à vous faire prendre la main dans le sac à dire des choses qui sont fausses, il n'y a rien à gagner à se comporter comme cela parce que, franchement, quand vos électeurs se rendent compte que vous les désinformez et que vous leur mentez ils se disent que vous n'avez aucune crédibilité.

*(Protestations de l'opposition)*

**Mme GAZIELLO.**- Ce sont des objections que l'on cite.

**M. le MAIRE.**- Simplement vous avez tort de vous enfermer dans ce schéma.

Madame Hernandez-Nicaise a fait référence à la Chambre d'agriculture, vous y avez fait référence.

*(Propos hors micro de l'opposition)*

Ecoutez, il me semble que vous avez fait campagne sur la même liste, il me semble que vous étiez d'accord, alors j'aimerais savoir si oui ou non vous êtes d'accord pour mars prochain parce que c'est important. Quand, dans la même assemblée, j'ai des conseillers qui se sont présentés devant les Niçoises et les Niçois en défendant le même projet et vous avez un monsieur Cuturello qui dit : « Je veux plus de logements », une madame Hernandez-Nicaise qui dit : « Surtout je ne veux pas de logement parce qu'il faut préserver des espaces comme sur le stade du Ray par exemple » et madame Gaziello d'un autre côté qui dit : « Surtout que de l'agriculture et pas de logement », il faudra que vous essayiez d'abord de vous réunir et de vous mettre d'accord entre vous parce que je ne vois pas comment l'on va faire plus de logements si vous voulez qu'on n'en fasse nulle part ? La réalité est là, c'est ce que vous venez d'expliquer à trois qui pourtant étiez réunis sur la même liste mais qui venez de dire trois choses totalement contradictoires. Voilà la réalité.

Je veux sincèrement remercier, parce qu'en 2008, que chacun le sache, vous le savez pertinemment mais les Niçois ne s'en rappellent peut-être plus, un mois avant mars 2008 s'est tenu un conseil municipal présidé par mon prédécesseur (ce n'est pas monsieur Chauvet qui me contredira ni certains d'entre vous au fond) en mars 2008, un mois avant donc en février 2008 un conseil municipal se réunit et annule toute la procédure du PLU qui avait été initiée quelques années auparavant ! C'est-à-dire que cette municipalité nous est livrée avec un PLU dont la procédure avait été annulée, la ville de Nice n'avait donc plus aucun document d'urbanisme à jour et nous avons dû redémarrer à zéro ! Voilà la réalité et donc, depuis mars 2008, nous nous sommes attaqués à ce travail de fond qui est un travail remarquable.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Quand je dis que je veux structurer cette ville et lui donner de la cohérence, permettez-moi de vous dire que dans une ville qui est née il y a plus de 2 000 ans bientôt à l'Est, comme la plupart des grandes cités au monde, là où le soleil se lève et au bord du fleuve et qui, d'un seul coup à partir de la fin du XIXe siècle et tout le XXe siècle, s'est développée de manière anarchique et désordonnée vers l'ouest parce que chaque fois qu'on voulait bâtir quelque chose, comme on n'avait pas envie de respecter la ligne de conduite fixée par le Conciglio d'Ornato...

**M. LIBRATI**.- Mais qui était au pouvoir ?

**Mme GAZIELLO**.- Mais c'est avant, avant !

**M. le MAIRE**.- Franchement, pourquoi êtes-vous si mal élevé et si incorrect ? Pourquoi ? Nous sommes dans un débat où je vous ai laissé tout le temps de parole. Connaissez-vous des assemblées où un président d'assemblée accorde autant de tolérance à ceux qui demandent autant de temps d'expression ? Ayez la correction de m'écouter ! Je peux parler de ma ville avec mon cœur telle que je la vois et tel que j'ai envie de lui donner le meilleur de moi-même pendant le temps où les Niçois m'ont donné cette responsabilité.

Je suis désolé, il y a presque un siècle de désordre, je ne le reproche à personne ! On n'avait peut-être pas les mêmes outils d'appréciation mais quand on passe en 1960 de Nice, bourgade de 28 000 habitants à presque 370 000 en 2010, permettez-moi de vous dire qu'en 150 ans passer de 28 000 à 370 000 habitants, forcément il n'y a pas que des choses faites de manière cohérente.

En 1867, on construit une ville à la campagne parce que les urbanistes de l'époque se disent : « Dans très longtemps la ville pourrait arriver au boulevard Thiers » alors on fait la gare SNCF au boulevard Thiers, et puis on fait le vrai premier pôle multimodal de Nice en faisant juste à côté de la gare Thiers la gare du sud, à la campagne aussi, en se disant : « Comme cela, on décloisonne tous les modes de transports, ceux qui amèneront à Digne, à Guillaumes, à Saint-Sauveur-sur-Tinée, à Saint-Martin-Vésubie, à Grasse » et on met juste à côté –parce que pour eux à l'époque c'était juste à côté– la gare du sud et la gare SNCF pour que ceux qui descendront de la gare du sud puissent aller vers l'est ou vers l'ouest, pour aller à Lyon, Paris ou Marseille ou de l'autre côté en direction de l'Italie et le tout à la campagne !

Alors que l'on pensait pour tout cela qu'il faudrait peut-être deux ou trois siècles pour que la ville rejoigne ce lieu qui était à la campagne, cette station multimodale des temps modernes en 1867, et en 1871 pour la gare du sud, on se rend compte qu'on est allé beaucoup plus vite. Les urbanistes de l'époque ont tout lâché vers le nord, on s'est mis à couper la ville en deux avec une voie rapide au-dessus de la voie SNCF que l'on pensait à la campagne à l'époque et qui s'est retrouvée très vite à couper la ville du nord et la ville du sud en deux et cela n'a pas été sans conséquence en matière économique et sociale.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En même temps, on est allé vers l'ouest, toujours plus vers l'ouest et vers les collines en même temps où, à chaque fois, on a donné des droits à bâtir sur les collines sans anticiper sur les dessertes ni sur la voirie. Je vois tous ceux qui me disent : « On n'en peut plus, Monsieur le Maire ! Comment fait-on à Crémat, à Saint-Roman-de-Bellet, à Saint-Pierre-de-Féric, à Saint-Pancrace pour se déplacer sur une telle voirie ? » et dites-moi comment je peux faire pour dédoubler la voirie sur un lieu où, pendant près d'un siècle, on a débloqué des droits à bâtir sans anticiper sur tous ces problèmes ? Voilà les réalités auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

On a laissé les désordres s'installer dans la Plaine du Var, les casses automobiles : personne n'a jamais rien dit sur ce sujet qui pourtant constitue un élément de pollution énorme en même temps qu'une base de trafic et de délinquance considérable dans la plaine du Var. On pourrait parler de tant d'autres choses : quand on a installé des cimenteries ou encore du concassage ou encore la fabrication du bitume et du goudron à la hauteur de ce qui est aujourd'hui presque les Moulins ou Saint-Augustin, Saint Isidore ! Franchement, est-ce que l'on anticipait sur tout cela ?

C'est à notre génération, c'est à nous aujourd'hui, c'est cette municipalité qui a le courage de remettre de l'ordre et de dire une chose fondamentale, en remerciant Alain Philip d'avoir parfaitement répondu à tous les problèmes : « On va protéger les espaces, on ne va plus à la conquête des espaces ». Monsieur Cuturello, les logements vont se faire au rythme qu'a rappelé Dominique Estrosi-Sassone et non pas en allant à la conquête des terrains ; on l'a très clairement dit avec le président de l'Opération d'Intérêt National, Christian Tordo : « 10 000 hectares rive droite rive gauche parce qu'on est d'abord en communauté urbaine ».

Je rappelle que le PLU ce n'est pas la commune, la commune est là pour donner son avis mais c'est la communauté urbaine qui l'adoptera définitivement puisque c'est de sa compétence aujourd'hui, c'est cela la réalité. On a dit qu'on ne dépassera pas les 450 hectares de ce que nous aménagerons sur les 10 000 hectares de la plaine du Var. Voilà la réalité que chacun doit comprendre et mesurer. Vous le savez pertinemment mais vous faites semblant de ne pas l'accepter.

Alors, comment va-t-on faire pour les logements et pour tenir le rythme ? Nous allons faire l'inverse de tous ceux qui nous ont précédés et qui, pendant près d'un siècle, sont toujours allés à la conquête de nouveaux territoires : nous allons progressivement reconstruire la ville sur la ville. Je suis désolé, quand on ne veut pas se donner la peine de réaménager la friche Spada, quand on ne veut pas se donner la peine de reconquérir le quartier Notre Dame avec les meublés et tous les îlots insalubres en se disant que la facilité c'est de toujours aller plus loin et de construire toujours sur des terrains qui sont vides et qui sont libres, eh bien nous choisissons au contraire de redonner de l'énergie à la ville, de la vitalité, de boucher les dents creuses, de reconquérir la cité là où elle s'est paupérisée dans son cœur historique, la ville nouvelle du XIXe siècle, entre le Paillon et la gare SNCF où nous allons redonner, grâce à l'opération de

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

renouvellement urbain, tout l'éclat qui doit être le sien, c'est le choix que nous avons fait.

Enfin, vous me parlez du stade du Ray, vous me dites : « On ne veut que des espaces verts » ; moi aussi je suis allé à la rencontre de l'ensemble des riverains avec un certain nombre de mes adjoints mais les riverains ne me disent pas cela du tout, ils me disent : « Monsieur le Maire, notre quartier est mort, notre quartier n'a plus d'activité, notre quartier s'est paupérisé, notre quartier avait de la vie place Fontaine du Temple avec un marché qui était actif, etc. » mais depuis la mise en service du tramway c'est comme cela : les habitudes font qu'au Rouret, à la Las Planas, sur l'ensemble du quartier Gorbella, on prend le tram et on va faire les courses en ville ! En même temps on voit les rideaux qui se ferment et l'on voit l'activité qui décline.

Je suis désolé mais je veux un équilibre et, pour moi, cet équilibre se situe avec ce qui fait la force de l'activité économique de la Ville entre Masséna, la Fayette, Nice-Etoile, Notre Dame, c'est l'équilibre de la gare SNCF que nous avons présentée aux représentants du président Pepy il y a quelques jours de cela et qui est le plus grand projet de réhabilitation d'une gare Haussmannienne qui démarre en 2011 avec une maîtrise d'ouvrage SNCF et donc un coût extrêmement faible pour les Niçoises et les Niçois.

Dans la liste des projets qui sont les nôtres, on pourrait prendre celui-là qui ne relèvera pas directement de notre maîtrise d'ouvrage ni de l'essentiel de nos financements mais au contraire de financements extérieurs : l'équilibre avec la gare du sud où nous allons réaliser, malgré toutes les entraves que certains essaient d'y mettre, le projet que vous savez car je veux faire de ce centre autour du stade du Ray un lieu qui rééquilibre l'activité. Les riverains me disent : « Bien sûr, il faut préserver la qualité environnementale mais en même temps apportez-nous de la vie et de l'activité ». On a besoin à la fois des équipements publics nécessaires (j'y souscris) mais on veut aussi de l'activité commerciale qui fasse qu'on ait envie, non pas simplement de rester chez nous parce qu'on a toujours du bonheur à aller dans les autres quartiers mais que ceux qui ont envie d'aller dans d'autres quartiers se disent qu'il se passe quelque chose là-haut qui donne envie d'y aller. On donnera beaucoup plus de sens à nos modes de transport en commun en donnant envie à quelqu'un de Saint-Roch d'aller passer un moment à la place Fontaine du Temple ou au stade du Ray et à quelqu'un du nord de Nice d'aller sur la nouvelle place Saint-Roch telle que nous allons la développer parce que les échanges à Nice, les équilibres à Nice, pour qu'il y en ait pour chacun et pour chaque quartier c'est cela et c'est bien pour cela que nous allons lancer une concertation très pointue, très approfondie où chacun se verra proposer une palette de possibilités énormes où l'on me fera des propositions et où nous regarderons cela et où nous mettrons tout le temps qu'il faut puisque l'on a près de deux ans pour y réfléchir. Tout ce que je veux c'est que le stade du Ray ne reste pas une friche car ce qu'il y aurait de pire en juin 2013, quand nous livrerons le Nice Stadium, c'est que l'on se retrouve avec le stade du Ray qui soit une friche qui générerait encore plus de paupérisation et d'insécurité parce que le quartier serait alors définitivement mort.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est simple : quand je pense que vous proposiez de faire un stade de 25 000 places, c'est-à-dire un volume plus important que celui que représente le stade du Ray aujourd'hui, vous proposiez vous, votre liste Madame Hernandez-Nicaise, de faire un volume plus important que celui d'aujourd'hui ; moi je propose moins que vous puisque je propose simplement que dans la mixité que nous proposerons et qui répondra à la demande des habitants des quartiers Nice-nord on s'en tienne strictement au volume que représente l'ensemble du stade du Ray aujourd'hui, ni plus ni moins. Je m'y engage : il n'y aura pas plus que le volume du stade.

Chacun peut déjà imaginer qu'entre les équipements publics, les commerces, le logement s'il doit y en avoir, les services publics et les loisirs que nous implanterons, nous ne dépasserons pas le volume du stade du Ray aujourd'hui, mais ne comptez pas sur moi pour ne pas veiller que les populations des quartiers nord de Nice ne bénéficient pas des mêmes équilibres, du même dynamisme, des mêmes possibilités de création d'activités et d'emplois que les autres quartiers de la cité et donc je serais très attentif que nous ayons cet équilibre pour le nord de la cité avec les autres quartiers et une parfaite connexion avec les autres quartiers grâce à nos modes de transport.

Voilà ce que je souhaitais rajouter qui me paraissait fondamental pour que les phantasmes ne circulent pas encore à la sortie de ce conseil municipal sur les intentions des uns et des autres : rien ne se fera sans la population du quartier du Ray, je m'y engage, mais en même temps ce ne sera rien que le volume mais tout le volume du stade du Ray, ainsi personne ne pourra le contester.

Je vous remercie et je mets aux voix le rapport n° 5.5. C'est un avis mais que l'on doit voter. On donne un avis au Conseil communautaire et, pour éclairer le Conseil communautaire, il faut savoir si le Conseil municipal est favorable ou non au PLU qui a été travaillé par le Conseil communautaire. Je remercie donc à la fois les services de la ville de Nice et les services du Conseil communautaire qui ont travaillé ensemble. Je le redis parce que si pour vous c'est une plaisanterie dans l'instance d'un conseil municipal il y a des hommes et des femmes de talent qui travaillent sur ce sujet depuis des années !

Avis opposé du groupe Communistes et de l'ensemble du groupe Changer d'Ere. Abstention ? Il n'y en a pas. Le rapport 5.5 est ainsi approuvé.

***La délibération n° 5.5, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains  
- les élus du groupe Changer d'Ere***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 5.6 INSTITUTION PAR NICE COTE D'AZUR D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**M. PHILIP.**- Il s'agit d'un avis du Conseil municipal.

- 5.7 INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE NICE D'UN BIEN VACANT SANS MAITRE, CADASTRE SECTION IY N° 87, SIS A NICE, RUE DE L'ABBE SALVETTI.**

- 5.8 INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA VILLE DE NICE D'UN BIEN VACANT SANS MAITRE, CADASTRE SECTION ML N° 275, SIS A NICE, 160, BOULEVARD DE LA MADELEINE.**

- 5.9 REQUISITION DE TRANSFERT DEFINITIF VERS LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR DE LA PROPRIETE DU BIEN SIS A NICE, 88, AVENUE SAINT LAMBERT, CADASTRE SECTION LO N° 88, APPARTENANT A L'ASSOCIATION DE L'ŒUVRE DES CRECHES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NICE, DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION EN VUE DE L'ELARGISSEMENT A 15 METRES DE L'AVENUE SAINT LAMBERT A NICE.**

**M. PHILIP.**- Je précise que c'est une procédure engagée depuis 2003.

- 5.10 VENTE DE BIENS COMMUNAUX : UN APPARTEMENT AU 4EME ETAGE ET UNE CAVE, SIS A NICE, 21, BOULEVARD JOSEPH GARNIER, LOTS N° 31 ET 51, A LA LOCATAIRE OCCUPANTE.**

- 5.11 VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE, SISE A SAINT ISIDORE, A LA S.C.I TIARE.**

- 5.12 VENTE D'UNE CAVE (LOT N° 8) DEPENDANT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 30, BOULEVARD RAIMBALDI AU LOCATAIRE OCCUPANT. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 5.21 DU 25 JUIN 2010.**

**M. PHILIP.**- C'est une délibération complémentaire à la délibération du 25 juin 2010 puisque la cave n'avait pas été mentionnée dans l'acte.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**5.13 VENTE DE BIENS COMMUNAUX : UN APPARTEMENT AVEC CAVE ET GARAGES SIS 7, CHEMIN DE LA MADONNETTE AU LOCATAIRE OCCUPANT. MODIFICATION DU NUMERO DE LOT DE CAVE, MENTIONNEE DANS LA DELIBERATION N° 5.19. DU 26 MARS 2010.**

**5.14 REAMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS A L'ANGLE DES RUES ALEXANDRE MARI ET ANGLE RUE RAOUL BOSIO. REALISATION DE COMMERCES AU REZ-DE-CHAUSSEE PARTIES SUD ET SUD-EST.**

**M. PHILIP.** - C'est le parking Corvésy.

**5.15 PROROGATION DU DELAI D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES POUR RESTAURATION DES FAÇADES ET GALERIES DE LA PLACE GARIBALDI.**

**5.16 ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS MUNICIPALES SPECIFIQUES ET NOMINATIVES POUR LES OPERATIONS PARTICULIERES DE LA PLACE MASSENA, DE LA PLACE GARIBALDI, DE L'AVENUE JEAN MEDECIN, LES OPERATIONS CLASSIQUES DANS LE PERIMETRE DEFINI PAR LA DELIBERATION N° 6.5 DU 20 DECEMBRE 2006 AINSI QU'AU TITRE DES CONSTRUCTIONS PROTEGEES AU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.**

**M. PHILIP.** - Ce sont toutes les opérations de remise en valeur du patrimoine ; je précise que c'est un effort fait par la collectivité en faveur de cette mise en valeur du patrimoine qui se monte à 1 161 900 €, ce qui n'est pas rien.

**5.17 REQUISITION DE TRANSFERT DEFINITIF VERS LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR DE LA PROPRIETE DES BIENS APPARTENANT A LA COMMUNE DE NICE, SUITE A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION MENEES EN VUE DE L'ELARGISSEMENT A 12 METRES DE L'AVENUE SAINTE MARGUERITE ET A 10 METRES DE L'AVENUE LOUIS CAPPATTI.**

**5.18 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES SOLS.**

**M. PHILIP.** - Vous avez la liste :

- Stade Méarelli – construction d'une salle polyvalente et d'un local pour le Clos bouliste en préfabriqué,

- La reprise de la partie basse de la façade de l'immeuble au 17 rue Assalit,

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Avenue de la République, ravalements de façades,
- idem au 4, avenue de l'Olivetto,
- Aménagement d'un relais d'assistantes maternelles au 12, rue Dominique Paez,
- Ravalement de la façade principale du CUM,
- Aménagement d'une porte et travaux de façade sous la sous-station EDF Lebon,
- enfin, c'est la construction d'un abri à jardin écologique d'une superficie brute de 18 m<sup>2</sup> sur le terrain communal de la Maison de l'Environnement.

**5.19 IMMEUBLE 50, BOULEVARD SAINT ROCH (EX PEUGEOT).  
MODIFICATION DE LA REPARTITION DES VOLUMES ENTRE  
LA VILLE DE NICE ET LE DEPARTEMENT DES ALPES-  
MARITIMES.**

**M. PHILIP.**- Sur l'immeuble Peugeot, avec le Conseil général, la Ville réalise des équipements de proximité de quartier. Il s'agit de la modification de la répartition des volumes entre la ville de Nice et le département des Alpes-Maritimes en sachant que la totalité du parking de toiture est aujourd'hui attribuée à la ville de Nice sans aucun changement de répartition financière entre le Conseil général et la Ville.

**5.20 PALAIS ACROPOLIS ET PALAIS DES EXPOSITIONS -  
TRAVAUX DE REPARATIONS - PROTOCOLE D'ACCORD  
TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE DIFRAL -  
FINANCEMENT.**

**M. PHILIP.**- Ce sont des travaux qui n'ont pas été engagés suite au nouveau plan de remise en valeur du Palais des expositions et du Palais Acropolis qui a été entrepris, dont une grosse partie a été réalisée mais les travaux envisagés dans le cadre de ce contrat bien sûr ne correspondaient plus avec l'ambition des travaux engagés.

Voilà, Monsieur le Maire, l'ensemble de mes délibérations.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?

**Mme GREGOIRE-CONCAS.**- Je voudrais intervenir sur deux délibérations, la 5.15 et la 5.14.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

S'agissant de la 5.15, la prorogation du délai d'attribution des subventions municipales pour la restauration des façades et galeries de la place Garibaldi, je voulais vous dire merci car c'est une proposition que j'avais faite au dernier conseil qui me semblait assez consensuelle et sur laquelle je m'étais prise une douche de votre part, où vous aviez été à la limite insultant en disant que je ne servais à rien. Je vois qu'aujourd'hui on fait droit à cette proposition et je m'en réjouis.

Sur le réaménagement de l'immeuble communal, sis à l'angle des rues Alexandre Mari et Raoul Bosio qui est en fait le parking Corvésy, où il est prévu de réaliser des commerces au rez-de-chaussée et donc de supprimer un certain nombre de places de stationnement, je me permets d'attirer votre attention sur la situation du stationnement dans ce secteur. C'est vrai que quand on roule avec un chauffeur on n'a pas nécessairement conscience de ce genre de difficultés, mais se garer à proximité de la vieille ville est devenu très compliqué et c'est très souvent que le parking Corvésy affiche complet, comme tous les autres parkings de la vieille ville.

Nous allons très prochainement, je suppose, supprimer le parking du Paillon pour faire cette fameuse coulée verte ; là encore, cela va supprimer des places de stationnement ; ce sont deux parkings (Corvésy et le Paillon) qui proposent également des tarifs pour les résidents et cela va donc créer des difficultés supplémentaires à la fois pour ceux qui veulent se rendre en vieille ville et pour ceux qui y vivent, donc je pense que ce n'est absolument pas le moment de faire cette suppression de places de parking pour y installer des commerces.

A terme, pourquoi pas, lorsque le parking Sulzer sera construit, peut-être, si effectivement un nombre de places suffisant est proposé. Mais pour l'instant, celles même qui étaient sur le parking Sulzer n'ont pas été remplacées, on est dans un véritable déficit, c'est une vraie difficulté pour les gens qui vivent et qui travaillent dans le vieux Nice, pour les gens qui veulent s'y rendre, pour les commerces qui exercent d'ores et déjà et c'est la raison pour laquelle, pour l'instant nous votons contre cette délibération qui paraît tout à fait prématurée.

**M. le MAIRE.** - Madame Gaziello.

**Mme GAZIELLO.** - Merci, Monsieur le Maire. J'interviendrai sur la 5.9, sur la 5.14 et la 5.19.

Pour la 5.9, il s'agit de l'expropriation de la crèche Saint-Lambert au 88, avenue Saint-Lambert. Comme l'a dit monsieur Alain Philip, c'est une très vieille expropriation qui date de dix ans mais vous n'étiez pas obligés de la concrétiser. Vous expropriez aujourd'hui une crèche qui appartient à l'Œuvre des crèches, très ancienne association que tous les Niçois connaissent, reconnue pour son professionnalisme et ses missions de service public, sans solution de relogement aujourd'hui, mais j'y reviendrai.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mais vous le faites quand même alors que l'étranglement entre l'église Jeanne d'Arc et le bâti classé en face ne permet pas de prolonger l'élargissement jusqu'à la liaison avec la rue de Grammont, donc vous élargissez à partir de la rue Cadéi en remontant jusqu'à la place du Doyen Lépine.

Cet élargissement, à mon sens mais vous me le confirmerez sans doute, sert à passer à trois voies de manière à faire une voie au milieu qui puisse faire un tourne-à-gauche dans la rue Cadéi. Aujourd'hui, on sait que le regroupement des services de l'Etat et des Finances à la rue Cadéi amène un flot très important de voitures –et non pas seulement d'agents parce qu'il y a une centaine d'agents en plus– puisqu'on a regroupé les trois trésoreries niçoises (celle de Thiers, celle de la plaine plus les services des impôts de l'Arenas), ce qui est une gabegie en termes d'aménagement du territoire mais aussi en termes d'écologie puisque cela fait rentrer dans la ville des voitures ; cet élargissement va servir donc à cela. Ce que réclament les riverains à grands cris, ce n'est pas l'élargissement de cette partie mais c'est la mise en sens unique de Saint-Lambert (montant ou descendant comme vous voulez) et de Valrose qui se jette dans Raymond Comboul avec un plan de circulation dans les traverses.

Maintenant, je voudrais répondre à madame Monier en ce qui concerne les crèches puisque nous sommes quand même sur la suppression de 60 places de crèche, ce qui correspond à 150 enfants par an.

**M. PHILIP.**- Ce n'est pas le sujet, si je peux me permettre.

**Mme GAZIELLO.**- Il y a la 18 après, ce n'est pas grave.

Nous voterons contre cette délibération et je vous appelle vraiment, Monsieur le Maire, à prendre cela en considération parce qu'il y avait un projet de l'ancienne municipalité pour reloger la crèche Saint-Lambert au 1, rue Guy de Maupassant ; or ce projet a été abandonné par votre municipalité au prétexte que c'est dans un lotissement et que vous avez consulté par lettre en juillet 2010 les habitants du lotissement qui auraient répondu négativement ; j'aimerais avoir la trace de cette réponse négative parce que ce projet était ficelé, il était financé, le terrain nous appartient, il a été acheté par la municipalité précédente 1 100 000 € aussi qu'allez-vous faire de ce terrain si ce n'est une crèche comme c'était prévu ? Merci.

**M. le MAIRE.**- D'autres interventions ? Monsieur Librati.

**Mme GAZIELLO.**- J'en avais encore une autre.

**M. LIBRATI.**- Je voudrais intervenir sur la 5.6 qui instaure un droit de préemption simple ou renforcé, notamment dans le cadre du PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens et dégradés). Nous sommes tout à fait favorables au principe de lutte contre l'habitat indigne et contre la vacance de logements mais je profite de cette occasion pour vous demander des précisions sur l'avancement du PNRQAD pour le cœur de ville.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

On nous avait annoncé une candidature portant sur un périmètre assez large allant de Joseph Garnier au nord à Clémenceau au sud et de Gorbella à l'ouest à des endroits à l'est ; nous nous retrouvons avec un périmètre plus restreint s'arrêtant à Vernier au nord et à Lespentès à l'est. On nous avait annoncé un budget de 145,3 M€ et madame Estrosi-Sassone nous avait parlé au conseil municipal ensuite d'un montant de 100 M€ ; on nous a annoncé un projet commençant en 2010 pour s'achever en 2017.

**M. le MAIRE.**- Mais où est-ce que vous avez inventé tout cela ? Vous devriez même dire qu'on l'avait prévu jusqu'au boulevard Paul Montel ! Si vous vous croyez autorisé à tout dire... Nous savons exactement quel dossier nous avons déposé au Ministère qui a retenu notre PNRQAD.

**M. LIBRATI.**- Je vous ferai parvenir tous les documents officiels. Donc on nous avait annoncé un budget de 145 M€ et maintenant on nous parle de 100 M€ ; on nous a annoncé un projet commençant en 2010 et s'achevant en 2017 mais concrètement on aimerait savoir ce qui a été fait en 2010 ?

On nous a annoncé un projet participatif où les habitants pourraient se rendre à la maison du projet et s'exprimer librement sur le sujet mais cette maison du projet qui est rue d'Italie est quasiment toujours fermée ou, quand elle est ouverte, une dame très aimable nous dit qu'elle n'a pas d'information sur le PNRQAD. Si vous pouviez donc nous éclairer un peu plus lors de ce conseil municipal, ce serait une bonne chose notamment pour les habitants du centre-ville.

**M. le MAIRE.**- Pas d'autres interventions ?

**Mme GAZIELLO.**- Excusez-moi mais je m'étais inscrite sur trois délibérations.

**M. le MAIRE.**- Non, ça y est. Monsieur Philip, vous répondez.

**M. PHILIP.**- Madame Grégoire-Concas, sur les subventions de Garibaldi...

**Mme GAZIELLO.**- Non, je n'ai pas fini !!! J'étais inscrite sur trois opérations !

**M. PHILIP.**- Sur les subventions de Garibaldi, il est important de rappeler que c'est une opération décidée par monsieur le maire et qui est suivie par Eric Ciotti.

**Mme GAZIELLO.**- Je vais monter sur la table ! (*Rires*)

**M. PHILIP.**- Je veux insister là-dessus puisqu'aujourd'hui grâce à cette opération l'ensemble des déclarations préalables de travaux ont été délivrées.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vous avez pu vous rendre compte que les travaux ont commencé sur une grosse partie de la place et vont s'enchaîner et je rappelle que la Ville, suite à la délibération que nous avons prise, octroie des subventions à hauteur de 60 % pour réaliser cet espace qui va être l'un des plus beaux espaces de place turinoise, cela va être exceptionnel, qui va retrouver sa qualité avec tous les décors d'époque qui vont être restitués ; c'est une volonté très forte de la Ville.

Pourquoi à l'époque avait-on fixé volontairement une date limite pour engager les travaux ? Simplement, vous le comprenez très aisément, pour que les copropriétés engagent leurs travaux. Aujourd'hui c'est fait, on a l'assurance que ces travaux vont commencer, donc tout à fait en accord avec les copropriétés on va leur laisser finir les travaux puisqu'elles ont montré leur volonté de faire, mais je rappelle qu'il faut rendre à César ce qui lui appartient.

5.14 et le parking Corvésy : je rappelle que nous avons un programme d'ensemble sur le centre-ville à la fois –et cela rejoint un peu ce qu'on disait sur Saint-Lambert– à la fois un schéma de déplacement, de voirie, de piste cyclable, de stationnement et cela ne vous a pas échappé que le dispositif mis en place pour les résidents notamment remporte un succès très important.

Sur cet espace-là, de quoi s'agit-il, parce que c'est cela l'essentiel ? C'est apporter là encore une valeur ajoutée à l'économie du centre-ville, la ville historique dont vous savez que c'est un élément d'attractivité économique et touristique extrêmement important. Aujourd'hui, on a un bâtiment avec une école très importante à l'intérieur, et bien sûr que l'on veut la conforter, mais l'aspect de cette façade qui est d'une autre époque n'est pas à la hauteur de cette vieille-ville baroque ; la volonté, c'est donc d'apporter de l'activité économique et de l'animation dans la rue Alexandre Mari. Vous avez pu voir ce que l'on a fait à côté sur la demande du maire sur le palais Bosio qui est vraiment somptueux, c'est donc finir cet élément pour donner une plus-value économique et d'animation du secteur et, en plus, compléter le patrimoine de cet espace.

Sur les places de parking, cela rentre dans le schéma global que le maire nous a demandé d'étudier et que l'on a mis en place sur le secteur qui est d'ailleurs lié avec la coulée verte puisque c'est un ensemble. On est sur la création d'un parking sous l'espace Sulzer (450 places qui vont être livrées) et les 28 places –parce que ce ne sont que 28 places– qui vont être supprimées sur l'espace, il faut savoir qu'entre le parking Saleya et le parking du Palais il y a une capacité résiduelle de 10 % au plus fort taux de remplissage : ce sont donc largement les 28 places qui seront compensées et vous voyez qu'il n'y a pas de problème sur cet espace.

Crèche Saint-Lambert : ma collègue Françoise Monier pourra vous répondre. Vous nous dites que vous êtes sur le terrain, pour allumer un peu des feux on le sait, mais sachez simplement que les élus de la majorité, notamment les adjoints de territoire, sont aussi très présents sur le terrain et parlent avec les Niçoises et les Niçois de façon quotidienne. On a des remontées et on sait ce que les habitants pensent et demandent.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

C'est une opération qui a été lancée en 2003, cela fait un certain temps et les procédures sont engagées. Dans le schéma de cohérence globale de déplacements du centre-ville, on ne peut pas raisonner par morceau, il y a le tramway, les pistes cyclables, les bus, c'est un ensemble et on ne peut pas raisonner par petits bouts et c'est ce qu'on essaye de faire à la différence de ce que vous nous dites. Sur les crèches, contrairement à ce que vous dites, Françoise Monier travaille avec l'Œuvre des crèches, j'ai moi-même reçu avec Françoise Monier à plusieurs reprises le président de l'Œuvre des Crèches et on travaille avec eux sur une relocalisation.

Sur Guy de Maupassant, le problème n'est pas celui que vous évoquez ; premièrement, l'Œuvre des crèches nous a fait savoir que l'espace n'était pas suffisant par rapport à leurs besoins, ensuite, le règlement de lotissement interdit de faire des crèches.

Monsieur Librati, vous êtes hors sujet par rapport à la délibération, je suis désolé, je ne vous réponds pas ! Vous avez parlé du PNRQAD, je vous parle du droit de préemption renforcé donc, excusez-moi, je ne vous réponds pas.

**M. le MAIRE.**- Madame Catherine Moreau, adjointe de territoire, a suivi cette histoire de très près en coordination avec Alain Philip et les choses sont très simples : ce n'est que du droit. Nous sommes sur un lotissement avec un cahier des charges qui interdit ce type d'équipement public sauf modification du cahier des charges. Sur 2 000 habitants il fallait 1 500 réponses positives ; nous en avons reçu 210 négatives et 190 positives. Il n'est donc pas possible de poursuivre le projet. Ce vote a été fait sous contrôle d'huissier et nous sommes confrontés à une position de l'ensemble de la population qui conformément à un cahier des charges de lotissement ne nous permet pas de le faire ; nous serions immédiatement déferrés et je crois même que le préfet rejettera notre rapport au contrôle de légalité. J'aime autant vous donner ces précisions.

**Mme GAZIELLO.**- D'accord, je ne les avais pas.

**M. PHILIP.**- Je veux insister car on continue à travailler, Françoise Monier notamment, avec l'Œuvre des crèches et l'on est à leur disposition pour trouver un autre lieu, que ce soit bien clair.

**M. le MAIRE.**- Madame Estrosi-Sassone, sur le PNRQAD pour recadrer les choses par rapport au délire de monsieur Librati sur le sujet, allez-y.

Monsieur Librati, madame Estrosi-Sassone a la parole et elle seule, Monsieur, et on ne vous laissera pas diffuser de fausses informations ; ce sont des mensonges. Madame l'Adjointe, vous avez la parole et vous seule.

**Mme ESTROSI-SASSONE.**- Merci.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Librati, pour en revenir à cet ambitieux projet de requalification des quartiers anciens dégradés, la délimitation du périmètre a toujours été très claire : dans le premier dossier, c'est vrai que le périmètre était un peu plus large mais il ne montait aucunement jusqu'au boulevard Gorbella, je ne sais pas où vous avez vu cela. Nous avons, conformément à ce qu'avait souhaité nous dire le secrétaire d'Etat au Logement, Benoît Apparu, revu le périmètre qui rentre pleinement dans les objectifs de ce programme PNRQAD et qui est aujourd'hui très clair : au nord, il est délimité par la rue Vernier et par l'avenue Mirabeau, au sud par la rue Paul Déroulède et le boulevard Dubouchage, à l'est par le boulevard Gambetta et l'avenue Durante et à l'ouest par la rue Lespentes. Voilà le périmètre du projet de requalification des quartiers anciens dégradés pour le centre-ville de Nice. Ce périmètre a été arrêté et validé et nous travaillons dessus.

Par rapport au calendrier, puisque vous vous doutez bien que dans un projet comme celui-ci qui s'apparente aux projets de renouvellement urbain même si c'est un projet atypique par rapport aux projets ANRU que nous menons sur les trois quartiers de la ville de Nice (Pasteur, Ariane et les Moulins), nous sommes rentrés dans une phase d'étude qui va nous conduire d'ici à la fin du mois de mars 2011 à la mise en œuvre d'une convention-mère ou de ce qu'on appelle un protocole de configuration un peu à l'identique de ce que l'on a fait sur les Moulins ; on avait d'abord passé avec l'Etat et avec l'ANRU un protocole de préfiguration qui était intégré dans le projet de renouvellement urbain et qui nous permettait déjà d'attaquer certaines opérations le temps d'arriver à boucler l'ensemble des financements ; en effet, c'est un financement croisé en partenariat avec des organismes et des collectivités.

Ce protocole de préfiguration restera assez généraliste (c'est l'esprit même d'un protocole de préfiguration) et il fixera les véritables objectifs du projet ; je vous rappelle que l'objectif essentiel du projet est le volet habitat avec la reconquête de l'habitat privé car c'est principalement de l'habitat privé qui se trouve être dans ce périmètre, en aide aux propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants, avec la reconquête des hôtels meublés et, à côté de cela, avec la création de logements sociaux.

Après on trouve un volet « espace et équipement public » et un volet « commerce » mais le gros du projet portera sur le volet habitat et c'est pour cela que nous avons été retenus au titre du PNRQAD. Les objectifs, les axes et les thématiques de ce projet seront clairement établis dans ce protocole de préfiguration que nous ferons remonter auprès de l'ANRU fin mars 2011 (parce que c'est comme cela que le calendrier a été établi) et nous ferons également remonter les engagements financiers par famille d'opérations des différents partenaires.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Nous avons tenu en compagnie de l'adjoint à l'urbanisme, Alain Philip, et de l'adjoint au cœur de ville, Auguste Vérola, un comité de pilotage la semaine dernière pour mettre en place ce calendrier et commencer à faire le tour de table de l'ensemble des partenaires financiers que nous devons mobiliser sur un projet de ce type. Le projet aujourd'hui (mais il peut faire encore l'objet d'ajustements), l'enveloppe globale du projet devrait avoisiner les 81 M€ avec grosso modo l'ANRU en tant que telle qui va mobiliser environ 6 M€ de crédits exceptionnels auxquels vont s'ajouter des crédits de droit commun de l'Etat également (je parle de l'ANAH, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat avec 7 M€ à destination du parc privé essentiellement) et je pense aussi à des crédits de droit commun de la DREAL sur 3,5 M€ de subvention de droit commun auxquels on ajoutera 11,2 M€ d'aides indirectes. C'est globalement la part consentie par l'Etat sur ce projet.

Là-dessus, la Communauté urbaine et la ville de Nice réfléchissent ; on n'a pas encore voté nos budgets mais c'est un projet qui va être lissé dans le temps, il ne sera pas effectif en 2011, aussi la part qui pourrait être celle de la ville de Nice et de la communauté urbaine n'est pas encore été actée, de même pour le tour de table que l'on va faire auprès du conseil général des Alpes-Maritimes mais ce dernier a déjà donné par l'intermédiaire du représentant d'Eric Ciotti, Auguste Vérola, sur l'engagement du Conseil général aux côtés de la ville de Nice, de la Communauté urbaine et de l'Etat sur ce projet ; et puis nous espérons que le Conseil régional nous accompagnera dans ce projet ambitieux. Je suis moi-même intervenue la semaine dernière en séance plénière à Marseille pour demander officiellement au président Vauzelle de prendre en considération l'importance de ce projet qui rentre pleinement dans la nouvelle délibération que le président du Conseil régional a fait voter la semaine dernière sur l'habitat et sur tout ce qui touche à l'habitat durable en termes d'économies d'énergie et d'économies de charge pour les locataires et les propriétaires.

J'ai donc rappelé au président Vauzelle qu'à deux reprises déjà le maire de Nice et président de la communauté urbaine lui avait écrit pour demander que le Conseil régional de Provence Alpes Côte-d'Azur puisse être partenaire à une hauteur conséquente –comme le Conseil régional intervient sur des projets qui ont pu être similaires sur la ville de Marseille où il y a eu beaucoup d'opérations de ce type. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse aux courriers et c'est pourquoi la semaine dernière en séance plénière nous avons fait état à nouveau de notre souhait que le Conseil régional PACA nous accompagne dans cet ambitieux projet. La semaine dernière, malheureusement, au comité de pilotage le Conseil régional n'était pas représenté ni par son vice-président ni par un quelconque conseiller régional ni même par un technicien ; nous le déplorons mais j'espère que ce ne sera qu'une fois et qu'au prochain comité de pilotage, vraisemblablement en mai 2011, nous aurons à la fois la présence d'un élu et d'un technicien du Conseil régional qui nous apporteront, je l'espère, de bonnes nouvelles quant à l'engagement financier du Conseil régional.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

A partir du mois de mai 2011, avec la présentation et la validation du protocole de préfiguration, nous le soumettrons au comité local d'engagement ; là, c'est un peu plus souple que pour des projets de renouvellement urbain parce que ce comité se tient ici, localement, au niveau de la direction départementale des territoires et de la mer, l'ancienne DDE ; on n'est pas obligé de remonter jusqu'à l'ANRU au niveau national. Cela veut dire qu'à partir de mai 2011, nous serons donc en capacité d'engager des opérations ou en tout cas certaines études qui nous font encore défaut pour avancer sur ce projet, en particulier le périmètre d'une OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain), les études au niveau des commerces et au niveau des aménagements et espaces publics.

Ensuite, il faudra déterminer les maîtres d'ouvrages, déterminer les outils et les modes opératoires pour une mise en œuvre opérationnelle de tous ces objectifs déjà listés dans le PNRQA et puis, au fil de l'eau puisque c'est un programme sur cinq ans, le coût précis des interventions, la valeur du foncier, le coût des îlots dégradés, le relogement ; si nous tombons sur des immeubles occupés, il faudra reloger provisoirement les occupants, le curetage par rapport à des îlots extrêmement dégradés, la reconstitution de l'offre et la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale comme nous avons l'habitude de le faire sur ces projets de renouvellement urbain.

Voilà où nous en sommes ; néanmoins beaucoup de choses sont déjà engagées dans le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en centre-ville : le Maire a inauguré la basilique Notre-Dame dimanche dernier, c'est déjà une première opération qui s'inscrit pleinement dans ce programme ambitieux.

Côte d'Azur Habitat a déjà totalement réhabilité en acquisition-amélioration et donné à la livraison des immeubles situés rue Villeneuve, rue des Combattants d'Afrique du nord et rue Miolis. Ce sont autant d'offres nouvelles de logements à destination des Niçoises et des Niçois qui, quand on écoute monsieur Cuturello, n'ont pas de quoi se loger. Je vous assure que lorsqu'on offre dans un quartier comme celui-là d'emblée près de 100 logements supplémentaires c'est déjà appréciable et ces opérations s'inscrivent pleinement déjà dans ce programme. Il y a le parking et des projets structurants que suit Alain Philip comme la modernisation de la gare SNCF, toutes ces études qui sont mises en place, qui s'inscrivent dans les grands projets structurants à côté des volets habitat, commerces, aménagements et équipements publics qui rentrent plus pleinement dans le cadre de ce programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

**M. le MAIRE.**- Monsieur Verola voulait rajouter quelque chose ?

**Mme GAZIELLO.**- Mais je n'avais pas fini, Monsieur le Maire !

**M. le MAIRE.**- Monsieur Verola, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. VEROLA.**- Comme l'a dit madame Estrosi-Sassone, nous avons déjà fait à côté du PNRQAD, bien qu'il ne soit pas encore totalement défini, la clôture du square Jean-Pierre, le ravalement de l'église Notre-Dame, le parking, l'aménagement de la rue Galléan, le parking Honoré D'Urfé, les premières démolitions de Comboul, réhabilitation des immeubles Raimbaldi et Pertinax, en deux ans on a réalisé toutes ces opérations ! Depuis 15 ans que je suis là, je n'avais jamais vu un tel déploiement de force et d'argent et d'énergie dans le centre-ville et on n'est que dans le périmètre du PNRQAD !

**M. LIBRATI.**- J'ai simplement posé une question.

**M. le MAIRE.**- C'était finalement une très bonne question qui nous a permis de démontrer que ce que d'autres n'avaient pas fait nous l'avons fait et nous l'avons lancé.

**Mme GAZIELLO.**- J'ai laissé la parole à monsieur Librati mais j'avais demandé la parole sur la 5.19 !

**M. le MAIRE.**- Mais c'est vous qui avez arrêté ! Madame Gaziello, dans ma grande générosité je vais vous accorder deux minutes mais, franchement, je n'avais pas à vous redonner la parole et pourtant je vous la donne. Allez-y, deux minutes : ce que d'autres n'accordent pas, je vous l'accorde.

**Mme GAZIELLO.**- Non, là ce n'est pas de la générosité, j'étais inscrite lors de la conférence des présidents !

Je laisse tomber la 5.14 puisque ma collègue en a parlé.

Sur la 5.19 et le parking Saint-Roch : vous l'avez inauguré en grandes pompes, très grandes même, vous y avez mis les moyens. Je vous signale que j'y étais, contrairement à ce que vous avez dit ce matin et que la population y était très présente pour venir entendre avec attention ce qui allait se faire dans cet immeuble.

**M. le MAIRE.**- Vous, vous y étiez, la seule, et je vous félicite et vous m'avez même aidé à couper le ruban.

**Mme GAZIELLO.**- Voilà ! Ce que je voulais dire, c'est que dans de votre grand discours très emphatique vous avez oublié de préciser des choses très pragmatiques comme par exemple la Maison des associations, le nombre de places pour les résidents, le prix et aussi ce qu'allaient devenir les parkings de la toiture.

En effet, il se trouve que le Conseil général avait promis au principal du collège Jean Giono que la moitié des parkings sur toiture serait réservée aux enseignants du collège ; des documents étaient même sortis en ce sens. Aujourd'hui, le Principal du collège vous a écrit, il s'en est inquiété auprès de vous, il n'a pas reçu de réponse mais moi j'en ai une de monsieur Philip qui me précise « *que ces enseignants ne disposeront pas de place de stationnement affecté* ».

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Pourtant, cela avait été promis. Alors, je vous le dit : s'il faut s'opposer à cette délibération nous le ferons, sinon précisez-nous votre volonté quant à ces parkings qui reviennent à la ville de Nice maintenant.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie. Il n'y a pas de réponse à apporter et d'ailleurs monsieur Alain Philip vous a parfaitement répondu par écrit.

Je me réjouis que madame Grégoire-Concas salue les formidables initiatives d'embellissements de la place Garibaldi que nous avons lancées, les efforts qui sont ceux de notre municipalité pour redonner tout cet éclat et notre solidarité en même temps aux propriétaires parce que nous savons pertinemment que, face aux difficultés d'un patrimoine ancien, sans l'intervention de la Ville les propriétaires n'auraient jamais pu être coordonnés et encore moins engager des travaux de cette ampleur ; nous allons redonner à la Place Royale de Nice sa facture initiale et ce sera un des endroits les plus remarquables de la ville pour lequel d'ailleurs nous pouvons peut-être envisager, cher Raoul Mille, cher Jean-Marc Giaume, un classement au patrimoine mondial. Quand je vois ce qu'a obtenu la ville de Bordeaux, je crois que nous détenons là un joyau. Si l'on additionne la place elle-même avec ce qu'il y a sous la place, cela peut nous permettre au terme de ce chantier d'engager une démarche pour cette reconnaissance.

Sur le parc de stationnement que nous appelons plus communément « Corvésy », on a réfléchi à tous les problèmes de stationnement : 450 places à Sulzer et d'un autre côté le Conseil général lance toutes les études et procédures pour réaliser plusieurs centaines de places de stationnement et donc nous allons multiplier le nombre de places de stationnement dans l'ensemble du périmètre.

Je rappelle par ailleurs qu'avec toutes les politiques de transport que nous conduisons, on ne peut pas financer des transports modernes pour réduire les coûts de stationnements et donc les flux de circulation et, en même temps, encourager par des places de stationnement nouveau de grossir les flux de circulation dans la cité. Notre grand quotidien régional livrait une étude il y a quelques jours indiquant que la fréquentation des véhicules légers dans la ville était en baisse : nous sommes à près de 20 % de circulation en moins, c'est la réalité, et cela veut dire que notre politique attractive de transport porte ses fruits ! Quand je vois que l'exploitant de Nice-Etoile m'indique que son chiffre d'affaires est en hausse et que la fréquentation de son parking est en baisse de 20 %, cela signifie bien que non seulement nous avons dynamisé la vie dans le centre-ville et qu'en même temps nous réussissons progressivement avec les abonnements de vélos en libre-service (5 800 en un an). A partir du mois de mars, nous continuerons avec la Communauté urbaine qui vient d'avoir le 1<sup>er</sup> prix de l'éco-mobilité au congrès des maires à Paris pour l'auto-partage ; six mois avant Paris, nous livrerons l'auto-partage électrique et un abonné en auto-partage ce sont quatre à huit véhicules de moins dans la ville ! Eh bien, nous allons poursuivre cette politique qui fait que l'on ne va pas dépenser des fortunes pour réaliser des places de stationnement alors qu'il y aura de moins en moins de demandes.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Concernant Corvésy où quelques places seront supprimées mais largement compensées par ailleurs, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre un terme à quelque chose qui aujourd'hui ne se ferait pas : comment a-t-on pu construire la gare routière, le parking Shell, le parking Corvésy, le Méridien qui sont pour moi des gestes architecturaux honteux à côté d'un patrimoine remarquable et magnifique ? Dites-vous une chose, c'est que ce que d'autres ont fait, aujourd'hui l'architecte des Bâtiments de France ne l'accepterait pas pour nos municipalités. Malheureusement, on était à l'époque où l'on faisait le « tout bagnole », le « tout béton », le « tout jetable » et je ne m'inscris pas dans ce schéma. Alors qu'est-ce que je fais ? Je démolis ? Franchement, avoir collé cette horreur immonde en face des façades niçoises de la ville baroque, je veux y mettre un terme !

Nous n'avons pas les moyens de démolir et de réaliser autre chose donc nous avons réfléchi et j'ai demandé qu'une étude soit conduite pour voir si nous pouvions habiller le parking Corvésy en façade niçoise ancienne ; en même temps, et pour que cela ait un sens parce que vous voyez bien quand on emprunte cette rue qu'il y a des commerces sur le côté droit de la rue en allant vers la place du Palais de justice mais à gauche il n'y a rien et donc c'est une rue qui n'a pas la vie qu'elle devrait avoir au cœur de la vieille ville, c'est là que je me suis dit qu'en mettant des commerces au rez-de-chaussée ainsi nous aurions un parallélisme de deux façades niçoises de chaque côté et une vie dans la cité.

Vous avez pu voir en sortant de l'Hôtel de ville à la fin de la séance de la matinée que l'on commence à livrer depuis aujourd'hui les nouvelles superficies de l'avenue Saint-François-de-Paul, franchement dans cette avenue c'est remarquable ; nous avons complètement métamorphosé la rue ! Au moment où j'ai engagé le chantier de la place Pierre Gautier, où je viens de terminer celui de la place Rossetti, où l'on a refait la façade du CCAS, où l'on a fait la façade de la Miséricorde, où l'on lance celle du Saint-Suaire, etc., où l'on lancera celle de la place Saint-François, petit à petit on va grignoter toutes les ruelles anciennes. Quand je vois ce palais magnifique Lascaris... Mais quand il faut envoyer des visiteurs de la ville de Nice au Palais Lascaris c'est une honte l'état dans lequel on a laissé se délabrer notre vieille ville, la ville historique, ce qui fait le berceau de notre identité et de notre culture ! Je suis parti à la reconquête de tout cela.

Dans ce prolongement, je donne l'ordre des choses : c'est la rue Raoul Bosio où l'on a donné les couleurs de 1767 : personne, aucun niçois n'avait jamais vu la couleur originelle de la mairie annexe ! J'ai réussi avec les urbanistes et avec les historiens de permettre à la génération de 2010 de voir ce que les regards de 1767 ont pu voir à l'époque, c'est exactement ce que vous voyez aujourd'hui, et je vais laisser la rue Raoul Bosio dans cet état ? Cette rue Raoul Bosio sera exactement comme je suis en train de réaliser la rue Saint-François-de-Paul, exactement pareille. Et nous allons faire de même avec Corvésy et l'ensemble de la rue avec l'harmonie la plus totale, avec Corvésy qui va rejoindre la mairie annexe, qui aura une façade niçoise et qui sera méconnaissable.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

On aura vraiment le sentiment d'avoir la poursuite de la mairie annexe et nous allons financer cela grâce à la commercialisation des commerces du bas (on nous demande toujours comment on cherche les équilibres), commerces qui donneront de la vie à cette rue. En même temps que nous vendrons ces commerces, le fruit que nous en recueillerons permettra de financer les trompe-l'œil que nous aménagerons sur cette façade hideuse et honteuse. Voilà ce que cela donnera, je vais faire circuler le dessin dans la salle et vous verrez ce que sera le parking Corvésy d'ici deux ans et ceux qui seront dans l'école, bien évidemment y gagneront.

En voyant circuler la maquette, vous comprendrez pourquoi ce rapport 5.14 a un sens et je suis particulièrement fier, avec l'aide d'Alain Philip et de l'ensemble des services qui m'ont aidé, de pouvoir réaliser cela, de même que nous allons maquiller les pignons qui sont sur Sulzer en façade niçoise, en trompe-l'œil de la même manière ; ainsi, nous aurons réussi à reconstituer dans l'ensemble de ce périmètre ce que sans doute beaucoup de Niçois et de visiteurs de la ville de Nice attendaient que nous redonnions comme éclat à l'ensemble de notre vieille ville.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme précisions et je vous propose maintenant de passer au vote de l'ensemble de ces rapports.

**M. ALLEMAND.**- Juste deux secondes : sur ce dossier, nous avons annoncé un vote contre mais vous nous avez convaincus partiellement sur Corvésy ; néanmoins, je répète ce qu'a dit tout à l'heure Frédérique Grégoire-Concas : notre interrogation vient surtout du fait que cela arrive prématurément mais le fond de l'opération on l'a bien compris et on y souscrit et donc on s'abstiendra sur ce dossier.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie, Monsieur Allemand.

***La délibération n° 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.9, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains**

***La délibération n° 5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

***La délibération n° 5.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrage exprimés.***

**S'abstiennent :** - les élus du groupe Communistes et Républicains  
- les élus du groupe Changer d'Ere

***La délibération n° 5.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 5.19, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Votent contre :** - les élus du groupe Communistes et Républicains  
**S'abstiennent :** - les élus du groupe Changer d'Ere

***La délibération n° 5.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Mes chers collègues, je vous remercie.

Avant de passer la parole à monsieur le premier adjoint pour la présentation de ses sept dossiers, je veux vous faire part d'une triste nouvelle puisque je viens d'apprendre la disparition d'un grand historien, premier enseignant de Nissart dans les années cinquante, il s'agit d'André Compan. Je veux rendre hommage à sa mémoire et nous aurons l'occasion, je pense ensemble, de décider de dédier un lieu de notre ville à son nom.

André Compan était pour un certain nombre d'entre nous notre professeur, il a été le mien personnellement et en sa mémoire, je vous propose que nous fassions une minute de silence.

*(Minute de silence)*

Merci. Monsieur le premier Adjoint, vous avez la parole.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR BENOIT KANDEL,  
ADJOINT AU MAIRE**

**1.1 DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE VISHAY SFERNICE EN VUE D'ETRE AUTORISEE A EXPLOITER DES INSTALLATIONS CLASSEES DANS SON ETABLISSEMENT SITUE 199, BOULEVARD DE LA MADELEINE A NICE : AVIS DE LA VILLE DE NICE.**

**M. KANDEL.**- Il s'agit pour notre assemblée de donner son avis avant décision du préfet pour autoriser la société Vishay à exploiter des installations classées dans son établissement qu'elle utilise au 199, boulevard de la Madeleine.

**1.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DIX CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTORISANT L'EXPLOITATION DE SEPT COURTS DE TENNIS DANS LES CENTRES D'ANIMATION ET DES LOISIRS, D'UN SNACK BUFFET BUVETTE AU COMPLEXE DES ARBORAS , D'UN SNACK BUFFET BUVETTE AU JARDIN GARIN DE COCONATTO AU PARC DES ARENES DE CIMIEZ , D'UN SNACK BUFFET BUVETTE AVEC TERRASSE DANS LA SERRE DU PARC PHOENIX .**

**1.3 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU 4 JUILLET 2007 AUTORISANT L'EXPLOITATION DU MAGASIN DE SPORT AU CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS DES COMBES - EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A LA SOCIETE NUMBER-ONE POUR LES MOIS D'AOUT A NOVEMBRE 2010 DU FAIT DE L'ARRET DE L'EXPLOITATION.**

**1.4 INDEMNISATION DE LA S.A.R.L "STELLA" POUR PERTE D'EXPLOITATION DE LA CAFETERIA DU CENTRE D'ANIMATION ET LOISIRS DE GORBELLA EN RAISON DE TRAVAUX ENTREPRIS PAR LA VILLE DE NICE.**

**1.5 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES ALPES-MARITIMES.**

**M. KANDEL.**- Pour un montant de 2 000 €.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1.6 GRATUITE DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES PROPRES -ZERO EMISSION DE CO2- DES VEHICULES ELECTRIQUES, PNEUMATIQUES ET AUTRES SUR LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PAYANT DE LA VOIRIE.**

**M. KANDEL.**- C'était une disposition votée par notre assemblée en 2009 pour une seule année et il convient donc de la renouveler pour trois ans. C'est une délibération importante puisque la ville, comme vous le savez, va bientôt avoir des véhicules électriques en partage.

**1.7 ACTUALISATION DU ZONAGE DES TARIFS DES DROITS DE VOIRIE RELATIFS AUX TERRASSES ET EVENTAIRES, RUE SAINT FRANÇOIS DE PAULE.**

**M. KANDEL.**- J'en ai terminé avec mes rapports, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie. Madame Gaziello.

**Mme GAZIELLO.**- Je suis désolée, c'est encore moi !

**M. le MAIRE.**- Mais cela nous fait plaisir.

**Mme GAZIELLO.**- Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne la SFER, ce n'est pas facile comme décision : cette usine que je connais depuis longtemps pour y avoir travaillé quand j'étais étudiante est située dans un quartier populaire aujourd'hui en pleine densification. Effectivement, ce n'est pas une petite affaire d'autoriser ces installations classées en plein milieu des habitations, seulement il y a aussi 400 emplois à la clef et donc je pense que cela mérite de faire un effort pour garder de l'activité en ville.

Mais, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, alors pourquoi dans ce quartier de 20 000 habitants destiné à en recevoir encore avec le PLU, autorisez-vous sans état d'âme que la seule poste du quartier réduise sensiblement ses horaires d'ouverture ? C'est énorme : ce sont deux après-midi. Non, je ne suis pas hors sujet, nous sommes absolument dans la vie du quartier, que ce soit la SFER ou la Poste ou le commissariat, ce sont des services qui participent à la vie économique du quartier et les habitants ne s'y trompent pas qui, hier matin, étaient 160 (je peux vous déposer la pétition sur votre bureau, Monsieur le Maire) 160 à demander à rencontrer le directeur de la poste. Cette réduction est énorme pour eux car cela veut dire qu'à chaque fois qu'ils vont se rendre à ce bureau de poste ils ne sauront pas si c'est ouvert ou pas ; cela change tout. Cette suppression tombe le mercredi après-midi quand les mamans pouvaient y aller alors que le samedi matin je vous signale qu'il y a la queue jusque sur le trottoir, j'y passe souvent.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vous avez répondu favorablement à la demande puisque j'ai un courrier où vous dites que vous êtes favorables à cette réduction, aussi je vous demande, Monsieur le Maire, de prendre position parce que vraiment c'est très important pour les habitants du quartier. Merci.

**M. LIBRATI.**- Monsieur l'Adjoint, deux interventions : une première intervention qui a un rapport avec la délibération 1.6. Je profite de cette proposition de stationnement gratuit pour les véhicules propres que j'approuve pour proposer à mon tour un autre cas de gratuité de stationnement.

Notre ville est régulièrement sujette à des pics d'ozone en été ; on demande alors aux automobilistes de laisser leur voiture et de prendre les transports en commun afin de limiter au maximum la circulation automobile, or si l'on veut réellement que les Niçois limitent leurs déplacements en voiture lors des pics d'ozone il faut leur en donner les moyens. Je propose donc que lorsqu'un pic d'ozone est déclaré, les transports publics et le stationnement soient gratuits afin que les automobilistes puissent laisser leur voiture et prendre les transports en commun sans coût supplémentaire et sans avoir à chercher un ticket ou un abonnement.

L'idée est simple : lors des pics d'ozone, la ville de Nice doit rendre l'utilisation des transports en commun plus facile et moins chère que la voiture. Ce sont quelques jours dans l'année mais cela veut dire, Monsieur l'Adjoint, que ces jours-là on mettrait toutes les chances de notre côté pour que l'automobile ne soit plus une source de pollution dans la ville. C'est une première proposition. Je précise que, tout comme on l'a fait sur le parking résident, on peut mettre en place ce genre de dispositif sur un périmètre restreint –cela se fait dans d'autres villes– pour voir comment cela fonctionne et, si cela donne des résultats satisfaisants, après peut-être l'étendre à toute la ville.

Enfin, Monsieur l'Adjoint, une question plus générale que je me permets de vous poser en fin de vos interventions : vous avez suivi, j'imagine, récemment l'actualité qui concerne le principe de l'utilisation du taser dans la ville.

*(Protestations dans la salle)*

Non, j'ai précisé que j'avais attendu la fin des interventions et je pose une question à monsieur l'adjoint.

Depuis deux ans, je vous alerte sur l'utilisation du taser, sur les dangers potentiels liés à cette utilisation principalement pour les personnes fragiles (les femmes enceintes, les personnes âgées ou ayant une faiblesse cardiaque). Le but de mon intervention n'est pas de créer une polémique mais de vous alerter sur ce que je pense nécessaire à appliquer, savoir le principe de précaution.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je ne comprends pas, alors qu'on applique ce principe de précaution pour la vache folle, pour la grippe A, pour le nuage de cendres islandais, qu'on applique ce principe pour la protection des enfants dans les écoles face aux antennes de téléphones portables, pourquoi alors même qu'un syndicat de police dit : « Attention ! Il y a danger », pourquoi ne pas appliquer ce principe dans la ville ?

Je ne dis pas que je suis pour ou contre le taser, ce n'est pas le débat que je veux poser avec vous aujourd'hui, Monsieur l'Adjoint, je dis que nous n'avons pas la possibilité aujourd'hui de savoir avec certitude si cette arme est létale ou non. Bien sûr, vous allez me dire qu'un 357 Magnum est beaucoup plus létal qu'un taser, c'est une évidence, mais je pense que nous devons aux policiers municipaux qui utilisent cette arme de leur dire s'il y a un danger ou non lorsqu'elle va être utilisée. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas leur dire et donc cette information est importante parce qu'elle doit les informer.

**M. le MAIRE.**- Cela ne relève pas de la compétence du Conseil municipal. A partir du moment où le ministre de l'Intérieur a pris des dispositions qui autorisent les polices municipales à s'équiper de tasers sous des conditions de formation et parfaitement encadrées, je veux donner le meilleur à ma police municipale.

Vous avez raison, continuez à être du côté des voyous, nous, nous sommes du côté des honnêtes citoyens et nous donnons les moyens à notre police municipale de protéger nos concitoyens.

**M. LIBRATI.**- Ce que vous dites est scandaleux, ce n'est pas du tout mon propos.

**M. le MAIRE.**- S'il n'y a pas d'autres interventions que celle décalée, une fois de plus, de monsieur Librati ? Madame Hernandez-Nicaise.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Je voulais intervenir très brièvement sur la 1.6 à propos des véhicules électriques ; dans un précédent conseil, nous avons eu une délibération pour électrifier au maximum la flotte de véhicules techniques de la ville et je suis pour sans réserve parce que ces véhicules ont une circulation intense (les bennes à ordures), toutes sortes de véhicules qui réveillent les gens, qui dégagent pas mal de particules. Ce sont souvent des diesels qui devraient être électriques, à la rigueur au GPL encore que maintenant l'on ait des réserves dessus ; mais alors, rendre gratuit le stationnement de véhicules particuliers qui sont au maximum des véhicules d'une autonomie de 150 kilomètres donc qui ne peuvent servir qu'à des petites dames pour se promener en ville et impliquent qu'il y a au moins un autre véhicule dans le foyer, je suis contre la gratuité de ce stationnement.

Je voterai contre, c'est pour la diversité dans le Groupe.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie, si ce n'est que c'est être bien mal informé dans le domaine du véhicule électrique de considérer que c'est fait pour les petites dames qui se promènent en ville. Permettez-moi de vous le dire quand la France présente au Mondial de l'automobile les gammes les plus innovantes dans le domaine du véhicule décarboné et que la France investit dans le domaine de la recherche auprès du Centre à l'Energie Atomique avec la plateforme STEEVE sur le pôle de compétitivité de Grenoble ce qui permettra progressivement de passer avec la batterie lithium-ion ou lithium-polymère à une autonomie qui, aujourd'hui, pour certains véhicules est à 190 kilomètres et pour d'autres à 150. En effet, l'autonomie relève aussi du poids, de l'aérodynamisme, de beaucoup de choses et pas que de la capacité : plus un véhicule est léger et plus il se profile dans l'air et plus la batterie a de l'autonomie.

Nous sommes sur des nouvelles générations de véhicules où les batteries auront une vie plus longue que les véhicules eux-mêmes puisqu'on rentre dans des cycles de constructions/déconstructions qui amènent désormais les constructeurs automobiles –comme pour la future Zoé sur la plateforme de Flins– à construire, à réaliser, à faire la batterie lithium-ion à côté et, au terme du cycle de vie du véhicule, à déconstruire sur place le véhicule. Ce sont donc les nouveaux métiers de l'écotechnologie, des éco-industries, de la croissance verte où les batteries auront des vies plus longues que les véhicules et où elles auront encore beaucoup d'autonomie à la fois pour des usages industriels, des usages familiaux et ménagers. Nous rentrons dans un changement fondamental de l'utilisation de ce type d'énergie avec des nouveaux véhicules qui auront des systèmes de recharge rapide et lente, lente la nuit à domicile par exemple et rapide sur les bornes de recharge qui permettront en moins de trois heures de refaire le plein ou la moitié d'un plein en une heure et demie.

Savez-vous, Madame Hernandez-Nicaise, combien chaque français fait en moyenne par jour avec son véhicule en France ? Il fait 25 kilomètres par jour ! Quand vous dites qu'un véhicule fait 150 kilomètres avant de se recharger, 150 kilomètres pour les petites dames qui se promènent en ville, permettez-moi de vous dire que je souhaite qu'elles se promènent avec des véhicules électriques ou avec d'autres modes d'usage –et personnellement j'ai beaucoup de respect pour elles– mais vous verrez l'usage du véhicule électrique : selon les constructeurs, d'ici 2020 on sera à 10 % du parc en Europe de véhicules qui seront des véhicules 100 % décarbonés, sans compter les hybrides diesels de nouvelles générations qui arrivent sur le marché, rechargeables en roulant avec la récupération d'énergie, l'échauffement des freinages, etc., mais aussi sur des prises et qui ne consommeront pas plus de 3,6 litres au kilomètre ; ce sont par exemple la 3008 ou la 508 qui ont été présentées au salon du Mondial de l'automobile à Paris.

Là aussi, je veux que la ville de Nice réponde à tout et plus nous inciterons, puisque vous aimez les rues sans bruit... Je regardais cette exposition de Sauvaigo à la Tour Bellanda l'autre jour qui est tout à fait extraordinaire, et que voit-on à la fin du XIXe siècle sur cette exposition ?

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

On voit qu'à Nice, là où aujourd'hui on a plutôt tradition de mettre des oliviers, etc., la réalité de Nice était une réalité faite d'orangers, rien que d'orangers ; d'ailleurs tous les écrivains qui ont écrit à cette époque, Jules Romain et bien d'autres, font référence à ce parfum d'orangers qu'il y avait à Nice (cher Raoul Mille), que ce soit au moment de la floraison, au moment où mûrit le fruit, où le fruit devient mûr, au moment du ramassage du fruit, etc. : Nice était embaumée de ce parfum d'orangers.

Aujourd'hui, il n'y a plus de parfum dans la cité, il y a la pollution, du bruit, etc. Eh bien, pour permettre à ma ville progressivement d'aller vers une dimension où le côté olfactif ressurgisse, j'ai l'intention, j'ai demandé aux services des Espaces Verts, à Véronique Paquis, à Bernard Baudin, de me proposer comment renouer avec cette tradition de l'oranger dans l'aménagement de nos espaces. Par exemple sur la coulée verte où vous avez des orangers devant l'église du Vœu, sur la partie que nous allons démolir nous allons poursuivre avec un champ d'orangers jusque de l'autre côté du Paillon.

Et donc, au moment où je veux que l'on renoue avec toutes ces traditions, y compris olfactives, simplement favoriser que dans notre cité entre l'autopartage, entre le tramway, le vélo en libre-service, entre l'incitation pour nos concitoyens à se doter de véhicules décarbonés quand ils remplaceront leurs véhicules, c'est notre choix. Maintenant, vous avez tort de considérer que ce ne sera destiné qu'à ce marché que vous avez qualifié comme vous voulez mais personnellement je n'oserai pas utiliser les mêmes qualificatifs. Je voulais le préciser car vous allez voir à quelle vitesse nous allons changer complètement de monde, et sur les deux-roues il en sera de même : nous allons vers une génération de deux-roues décarbonés et vous verrez à quelle vitesse cela va changer ; je réfléchis d'ailleurs à faire des propositions au prochain conseil communautaire ou en janvier pour accompagner l'acquisition de deux-roues électriques, que ce soit des vélos ou des scooters, pour progressivement résorber les nuisances que nous connaissons dans la cité. La Ville d'ailleurs s'est dotée de scooters électriques pour une partie de ses services au moment où je vous parle.

Monsieur l'Adjoint, avez-vous des réponses à faire ?

**M. KANDEL.**- Sur le stationnement et les pics d'ozone, je voudrais simplement rappeler que les dispositions qui existent prévoient déjà qu'à partir de 180 microgrammes d'ozone il y a un dispositif d'information des populations, et à partir de 300 microgrammes un dispositif existe qui impose la gratuité des transports, du transport mais pas du stationnement.

On n'a jamais eu à Nice ce niveau d'alerte, fort heureusement. En 2009, nous avons eu deux fois le niveau 180 mais je vous demande simplement de réfléchir à une chose : vous demandez la gratuité du stationnement des véhicules particuliers sur la voirie en cas de pics d'ozone, mais précisément ce qui dissuade les voitures de venir en cœur de ville c'est le fait que le stationnement soit payant ; si vous assurez la gratuité du stationnement le jour des pics d'ozone, vous allez nécessairement attirer davantage de véhicules sur le cœur de ville !

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ne confondez pas gratuité des transports avec la gratuité du stationnement ; la gratuité du stationnement, très prosaïquement, a un effet totalement contraire à celui que vous recherchez.

Pour finir sur ce point, je rappelle qu'on a un ticket de transport toute l'année à un euro qui est donc un encouragement quotidien à l'utilisation des transports en commun, étant précisé que de l'autre côté, à la demande du maire, on a complètement déployé sur la ville de Nice le stationnement résident. Aujourd'hui, nous avons plus de 4 000 abonnés, des familles niçoises qui peuvent stationner leur véhicule à côté de leur domicile pour 1,50 € par jour.

Sur le pistolet à impulsion électrique je vais être très rapide : à la fin des années 1980 vous avez eu une prise d'otage dans une école maternelle, tout le monde s'en souvient. Il y avait un preneur d'otage, il a été neutralisé par la police qui l'a abattu. Il y a quelques jours seulement à Besançon, vous avez eu une autre prise d'otage dans une école ; il y avait un preneur d'otage, la police l'a neutralisé avec un pistolet à impulsion électrique. Le résultat, c'est que dans la première affaire on n'a jamais pu présenter le délinquant aux magistrats alors que dans la deuxième affaire qui nous intéresse, grâce au pistolet à impulsion électrique, non seulement la sécurité des enfants a pu être préservée fort heureusement mais en plus, et c'est le travail fondamental de la police, l'auteur des faits va pouvoir être présenté aux magistrats pour être jugé. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Il est beaucoup moins mort que dans la première affaire. *(Rires)*

Sur le stationnement des véhicules électriques, Madame Hernandez-Nicaise, notre délibération sur la gratuité des véhicules électriques prévoit expressément de limiter la durée à 2 heures ; je vous renvoie à la lecture de la délibération.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie. Je mets aux voix les rapports.

***La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 1.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 1.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 1.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 1.6, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**DOCUMENT PROVISoire EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vote contre : - Madame Hernandez-Nicaise**

**Messieurs Kandel, Icart, Pradal, Alberti, Mme Gaziello (Conseil d'Administration SEMIACS) et M. Dejeandile (Assemblée générale SEMIACS) ne prennent pas part au vote.**

**La délibération n° 1.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME VERONIQUE PAQUIS,  
ADJOINT AU MAIRE**

**2.1 AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA BASSE-VALLEE DU VAR.**

**Mme PAQUIS.**- Je vous rappelle simplement que le précédent PPRI qui date de juillet 2002 et sur lequel avait été émis un avis favorable constatait une exposition très forte de la basse plaine du Var par rapport aux risques d'inondation, et notamment le CADAM, le MIN, l'aéroport et l'Arénas ; tous ces quartiers étaient menacés par des débordements du Var en cas de crues centennales, ils avaient donc été classés en zone rouge, c'est-à-dire inconstructibles.

Suite à ce PPRI, les collectivités territoriales, et en premier lieu le Conseil général, avaient demandé à l'Etat la réalisation d'un programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) à hauteur de 23 M€ qui a été signé en juillet 2009 ; un an après, la moitié des travaux ayant déjà été réalisée en termes de sécurisation, cela a permis au préfet de proposer un nouveau porter à connaissance sur lequel il vous est demandé de donner un avis.

Sur ce nouveau porter à connaissance, la modification principale consiste en une modification des zones rouges en zones bleues au niveau du CADAM, du MIN, de l'aéroport et de l'Arénas. Ces zones ne sont plus soumises aux risques d'inondations centennales, c'est juste en cas de crue centenaire qu'il pourrait y avoir inondation. Il est donc demandé d'émettre un avis favorable sur ce nouveau porter à connaissance.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2.2 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE  
ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE  
PEDESTRE DES ALPES-MARITIMES.**

**Mme PAQUIS.**- Cette convention vise à baliser les huit boucles de découverte qui ont été réalisées par la ville de Nice ; simplement, le matériel nécessaire au balisage devra être fourni à hauteur de 500 €.

**2.3 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE NICE AU  
FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES PAILLONS.**

**Mme PAQUIS.**- Pour l'année 2010, le budget d'investissement est de 128 124 € et le budget de fonctionnement de 45 938 €.

**2.4 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU  
COMITE DOYEN JEAN LEPINE.**

**Mme PAQUIS.**- Il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre du Comité doyen Jean Lépine à hauteur de 39 700 € en ce qui concerne les projets déposés par différents laboratoires de l'université de Nice Sophia-Antipolis et cette délibération concerne également l'attribution de deux prix de la ville de Nice, l'un pour un artiste et l'autre pour un scientifique dont la carrière contribue à mettre en valeur l'excellence de la production culturelle et scientifique de Nice.

Cette année, les deux lauréates sont deux lauréates, ce qui est plutôt bien ; sur le plan culturel, la candidature retenue est celle de Marie-Pierre Langlamet sur proposition du Professeur Darcourt : c'est une harpiste, vous le savez, qui a effectué la totalité de ses études musicales au Conservatoire de Nice auprès d'Elisabeth Fontan, qui a suivi les masters classes de Jacqueline Borot et de Lily Laskine ; à 17 ans, elle a obtenu le poste de harpiste solo à l'Orchestre de Nice mais elle a décidé de partir aux Etats-Unis, notamment au Curtis Institute of Music de Philadelphie. Elle a remporté de nombreux prix internationaux, le prix du concours Louise Charpentier, le concours international de Genève, le concert artistique de New York et le concours international de harpe d'Israël qui est reconnu comme l'un des plus importants pour cet instrument. Elle est harpe solo depuis 1993 de l'orchestre philharmonique de Berlin et elle a occupé le même poste précédemment au Métropolitain de New York. Elle poursuit sa carrière de soliste et elle est invitée régulièrement pour donner des masters classes, notamment elle participe à ceux de Nice de l'Académie d'été.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

La deuxième lauréate sur le plan scientifique par une demande déposée par le professeur Lazdunski concerne le Docteur Minoo Rassoulzadegan qui est d'origine iranienne. Arrivée à Nice à l'âge de 19 ans alors qu'elle ne parlait pas un mot de français, elle a suivi toutes ses études supérieures à l'université de Nice Sophia-Antipolis et à l'Institut Pasteur à Paris. Elle est biologiste moléculaire, a travaillé dans le laboratoire du professeur François Cuzin qui est académicien à Nice et elle a travaillé initialement sur des problèmes de cancérologie ; ensuite, elle a passé plusieurs mois au prestigieux laboratoire de Cold Spring Harbor à côté de New York. A la suite de ce stage, elle est devenue une référence internationale sur les techniques de transgénèse qui permettent de modifier le patrimoine générique des souris, d'introduire des nouveaux gènes chez ces souris et de créer des modèles animaux de maladies humaines ; c'est ce type de travail qui a permis de poser les bases des nouvelles techniques de thérapie génique dont on a eu des succès récents. Elle est reconnue sur le plan international pour cette compétence, elle a publié de nombreuses fois dans des journaux tels que *Research*. Actuellement, elle est directeur de recherche au CNRS et elle dirige une unité INSERM.

Je crois que ces deux lauréates permettent de mettre en évidence le niveau d'excellence que l'on peut trouver à Nice à la fois sur le plan culturel et scientifique.

**M. le MAIRE.**- Merci et Magnifique !

**M. CUTURELLO.**- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, à propos de la 2.1 qui concerne le Plan de prévention des risques d'inondation, ce document est très attendu : dans votre délibération, vous en refaites un peu l'historique depuis le 1<sup>er</sup> arrêté préfectoral datant de décembre 1999, du porter à connaissance du 17 juillet 2008 et normalement nous aurions dû délibérer sur ce PPRI de la vallée du Var en septembre mais cela a été reporté pour quelques ajustements nécessaires qui ont dû être effectués, semble-t-il. Nous en sommes maintenant à son adoption et nous devons émettre un avis.

La question posée par ce genre de document est qu'il s'agit de la protection des populations dans les différents secteurs de la basse vallée du Var où, sans rappeler les inondations récentes, c'est un fleuve qui est capricieux et tumultueux, je crois que c'est celui qui a la pente la plus forte en Europe, il est donc nécessaire de veiller à la protection des populations. La question qui se pose à chaque fois, c'est celle du développement économique et de la sécurité des populations ; pour préserver le développement économique il ne faut pas en général entamer la sécurité des populations.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Dans l'avis que vous émettez concernant le projet de plan de prévention, nous y sommes favorables et nous émettons également un avis favorable ; en revanche, vous développez des réserves que nous ne partageons pas : en particulier, vous dites dans les considérants (j'en ai déjà parlé à propos du PLU) concernant le règlement qui appelle des observations sur le secteur autour du palais Nikaïa et vous dites que « *c'est un secteur urbain et dense inscrit dans le territoire à enjeux forts de la basse vallée du Var* » ; néanmoins il n'est pas inclus dans la zone du grand Arénas indiqué sur le secteur ouest de Nice ni dans la zone urbanisée, et donc vous déclarez que « *...compte tenu du règlement de la zone bleu afférente, cela ne permettra pas de réaliser un urbanisme cohérent en regard des objectifs fixés par la Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes et objectifs des opérations d'intérêt national d'Ecovallée* ». On est en plein dans la question de l'équilibre entre la sécurité des populations et développement économique et nous trouvons que le curseur, dans cette réserve que vous formulez, va plutôt du côté du développement économique au détriment de la sécurité des populations et nous ne pouvons pas le partager.

L'autre réserve qui ne nous convient pas, c'est la question des zones agricoles (dernière page 4) où vous souhaitez « *que soit rectifiée et complétée la carte générale d'occupation des sols, en particulier la présentation d'une spatialisation des zones agricoles présentées à tort comme des zones identifiées par la DTA* ». C'est un peu confus et nous ne partageons pas votre réserve sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle, bien que nous soyons très favorables à ce projet de plan de prévention des risques d'inondation qui, enfin, va devenir réellement opérationnel, nous nous abstenons parce que nous ne partageons pas deux des réserves que vous avez formulées dans votre avis.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE**.- Très brièvement et pour une fois, je serai très gentille : je voulais juste féliciter Madame Paquis pour la façon dont se déroulent les réunions du Comité Lépine ; c'est un lieu totalement neutre où s'exprime toute la communauté scientifique, universitaire, littéraire, où tout le monde se rencontre en bonne compagnie, je dirais, et avec beaucoup de bonne volonté et je veux dire publiquement à quel point je suis absolument ravie par le prix scientifique.

**M. le MAIRE**.- Merci Madame. Madame l'Adjointe ?

**Mme PAQUIS**.- Je voulais remercier aussi Madame Hernandez-Nicaise car cela me fait plaisir.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Concernant le PPRI, je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Cuturello, la priorité de ce PPRI c'est d'abord un problème de protection des personnes et des biens. Je vous rappelle notamment que les travaux de sécurisation qui ont été faits dans le cadre du PAPI ont permis de sécuriser 25 000 emplois et 10 000 habitants : c'est vraiment une priorité à la fois pour l'Etat bien sûr mais aussi pour les collectivités territoriales.

C'est aussi un dossier qui est éminemment technique. En ce qui concerne les réserves que vous formulez, ce ne sont pas vraiment des réserves, ce sont des remarques qui vont remonter au niveau des services de l'Etat. En ce qui concerne le palais Nikaïa, ce n'est pas du tout pour urbaniser à tous crins, ce n'est pas du tout le problème mais, si l'on regarde la zone, vous serez d'accord avec moi que les Moulins qui sont hors PPRI, que le CADAM qui est dans cette zone forment un tout et c'est mieux d'avoir une vision globale. Par ailleurs, il faut savoir que ce secteur du Palais Nikaïa est de toute manière protégé de toute densité urbaine importante car il est positionné dans le périmètre des nuisances de l'autoroute et donc, dans ce secteur, au niveau urbanisation soyez rassurés le but encore une fois n'est pas une urbanisation à tous crins.

Concernant les zones agricoles, Alain Philip vous a déjà répondu tout à l'heure, c'est la même réponse dans le cadre du PLU : la DTA a fixé des orientations stratégiques et des surfaces minimum à protéger ; je confirme les chiffres d'Alain Philip : on est bien sur 90 hectares et pas 200 dont vous parliez. Le PLU va s'adapter, il va être complémentaire de ces directives et donc le nombre d'hectares sera nettement supérieur puisque le PLU de Nice prévoit 145 hectares de zones agricoles. Là aussi, soyez rassurés, il n'y a pas de problématique. La DTA fixe une surface minimum mais ne localise pas précisément les espaces. Il faut une complémentarité avec les PLU et donc les remarques concernent juste le fait que ces espaces doivent être intégrés dans le cadre du PLU.

**M. le MAIRE.** - Je vous remercie. Sur la base de ces explications, je mets aux voix les rapports.

***La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains  
- les élus du groupe Changer d'Ère***

***La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

***Messieurs Leonelli, Baudin et Mesdames Khaldi,  
Alziari-Nègre ne prennent pas part au vote (Syndicat  
intercommunal des Paillons)***

***La délibération n° 2.4, mise aux voix, est adoptée à  
l'unanimité.***

**M. le MAIRE**.- Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Rudy Salles pour la présentation de ses trois rapports.

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MONSIEUR RUDY SALLES,  
ADJOINT AU MAIRE**

**3.1 OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES : NOUVELLES DESIGNATIONS.**

**M. SALLES**.- Il s'agit de nouvelles désignations au sein du comité de direction de l'Office du tourisme.

**3.2 DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE NICE EN STATION CLASSEE DE TOURISME.**

**M. SALLES**.- Vous aviez déjà voté il y a quelque temps une première délibération pour que nous obtenions le classement de « commune touristique » ; nous l'avons obtenu et maintenant nous demandons le classement dans la catégorie « station classée de tourisme ». Ceci découle des nouvelles lois de 2006 et 2009 qui ont mis un terme à la loi précédente de 1918 qui nous avait classé en station climatique ; aujourd'hui, toutes ces catégories sont regroupées en une seule qui est la station classée de tourisme et nous vous proposons donc de bien vouloir autoriser monsieur le maire à déposer ce dossier afin d'obtenir cette classification.

**3.3 LABEL - FAMILLE PLUS - : SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES.**

**M. SALLES**.- Il s'agit de la signature du cahier des charges pour avoir la possibilité de proposer désormais le label « Famille Plus ». Nous avons été reconnus par l'association nationale des maires des stations classées des communes touristiques comme étant une des villes qui proposait une politique familiale de façon à pouvoir proposer également aux professionnels du tourisme de la ville de Nice des actions particulières à destination des familles. C'est dans ce cadre que nous proposons cette délibération afin de pouvoir signer ce cahier des charges.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE.**- Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Dorejo, vous avez la parole.

**Mme DOREJO.**- Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Je souhaite intervenir sur la 3.2, demande de classement de la ville de Nice en station classée de tourisme.

Si je reprends la délibération qui faite suite déjà depuis un an à un certain nombre de délibérations, si vous voulez bien je vais prendre cinq minutes là-dessus sachant que nous avons une application pure et simple dans cette délibération de l'application de la loi Mallié.

**M. SALLES.**- Non, pas du tout, cela n'a rien à voir.

**Mme DOREJO.**- C'est faux. Je continue. Il est bien évident que c'est l'application des dispositions prises par Mallié.

Le seul objectif de l'application, c'est bien le démantèlement du droit du travail. Alors vous êtes très habile parce que la dernière fois nous avons déposé un vœu et vous m'aviez dit que ce n'était absolument pas cela, etc. Qu'avons-nous fait ? Nous avons vérifié un certain nombre de choses pour voir comment cela allait se passer dans les commerces ; les grandes surfaces c'est autre chose, vous savez que Nice n'est pas une PUCE (Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel) comme Paris, Marseille ou Lille. Je fais comme d'autres, j'écoute puis je vais vérifier, or l'on rentre tout à fait là-dedans. Vous êtes habiles parce que la loi vous y autorise et vous êtes tout à fait dans la légalité et habilités à le faire si ce n'est que pour nous, dans le cadre du groupe Changer d'Ere, on ne pourra pas accepter que la déréglementation dans le cadre du droit du travail permette, autorise et, pour certaines populations, oblige à travailler le dimanche.

Pourquoi et comment ? Parce que dans le cadre de ce que dit la loi du 10 août 2009 –je suis allée chercher parce que je me suis dit : « Quand même, il ne doit pas dire n'importe quoi monsieur Salles– la loi *« étend effectivement à tous les commerces de détails situés dans les zones touristiques, thermales exceptés commerces alimentaires, droit d'ouvrir les dimanches de l'année, d'accorder le repos hebdomadaire à leurs salariés par roulement, périmètre de ces zones touristiques fixé par arrêté préfectoral selon les mêmes critères qu'actuellement sur proposition du maire après avis des organisations syndicales et patronales ainsi que le comité départemental du tourisme et des communautés de commune »*.

Le texte n'oblige en rien à négocier des contreparties pour les salariés mais exprime une simple demande aux partenaires sociaux : là où des accords existent, ils ne sont pas remis en cause. La loi crée également les PUCE, si ce n'est que nous ne sommes pas une PUCE. A partir de là, on n'est pas dans le même cas de configuration et, vous l'avez bien joué j'allais dire, Monsieur Salles, c'est tout à fait réglementaire puisque l'on est parti de Nice, station climatique en 1918 qui allait jusqu'en 2013, transitoire en commune touristique et maintenant en station classée de tourisme.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

La contrepartie que l'on peut avoir dans le cadre des PUCE et que l'on n'a pas ici à Nice sera un problème pour nous au niveau des salariés et, dans la mesure où il n'y a pas d'obligation à négocier avec les partenaires syndicaux, nous nous opposerons à cette délibération. Comme je n'aurai pas un droit de réponse derrière ce que vous allez me dire, je vous laisse parler Monsieur Salles, mais le groupe Changer d'Ere votera contre cette délibération.

**M. SALLES.**- Effectivement, nous n'avons pas de PUCE à Nice et nous nous en réjouissons ; nous ne sommes pas Plan-de-Campagne, nous ne boxons pas dans la même catégorie ! Ceci étant, nous sommes une ville touristique, je crois que c'est clair. Nous étions sous l'emprise de la loi de 1918 station climatique ; il se trouve que la loi a changé, que les stations climatiques disparaissent au profit de nouvelles classifications que nous revendiquons bien évidemment car sinon nous ne sommes plus une ville touristique. Si vous préférez que nous ne soyons plus du tout classés ville touristique, effectivement il faut voter contre mais il faudra aller vous en expliquer auprès de tous les professionnels et auprès de tous les Niçois puisque 50 % des Niçois travaillent du tourisme.

Je voudrais que vous compreniez une bonne fois pour toutes, Madame Doréjo, mais vous n'êtes pas obligée, qu'il n'y a pas de lien entre ce que nous votons aujourd'hui et l'ouverture des magasins le dimanche. Parce que nous sommes une ville touristique, monsieur le maire a été autorisé à demander à monsieur le préfet que nous puissions ouvrir le dimanche dans une zone déterminée ; le préfet a autorisé la ville de Nice à ouvrir les magasins le dimanche après consultation, comme vous l'avez très justement rappelé, de tous les acteurs et je peux vous dire qu'en particulier pour les grands magasins qui ouvrent le dimanche il y a eu de longues négociations avec les syndicats et, d'après les échos que j'en ai eus, c'est de très bonne grâce que tout le monde a accepté l'ouverture le dimanche car tout le monde y trouvait son compte.

Madame Doréjo, je vous ai laissé parler, soyez gentille d'écouter au moins la réponse parce que je pense qu'elle vous intéresse. Depuis la fin du mois d'août, les magasins ont pu ouvrir le dimanche avec une fréquentation importante et une clientèle composée à 65 % d'étrangers ; cela correspond bien à une demande d'une clientèle touristique. Nous sommes une ville touristique, c'est un choix politique que le maire et notre équipe assumons parce que nous voulons que la ville de Nice soit attractive. Il existe aussi un tourisme de shopping qui travaille le lundi mais aussi le dimanche. Il faudrait que vous le compreniez, il faudrait que vous alliez voir dans les grandes villes touristiques du monde : c'est comme cela aujourd'hui et si nous voulons être compétitifs nous devons répondre à cette demande.

C'était simplement pour répondre à votre interrogation qui n'a strictement rien à voir avec le dossier d'aujourd'hui. Si nous ne faisons pas cette démarche, la ville de Nice ne sera plus tout simplement classée comme une station touristique et je vous en laisse mesurer les conséquences.

*(Brouhaha)*

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE.** - Je mets aux voix les rapports de monsieur Rudy Salles. Chacun vote en son âme et conscience et, comme le dit Rudy Salles, si vous avez envie de mettre en difficulté, ils le sauront, à la fois les professionnels du tourisme et ceux qui trouvent un emploi à Nice grâce au fait que nous soyons le deuxième pôle touristique de France, nous le revendiquons et nous souhaitons garder cette place.

Concernant la délibération 3.1, il s'agit de procéder aux nouvelles désignations qui vous ont été soumises par Rudy Salles pour siéger au conseil d'administration de l'Office du tourisme et donc, forcément, ceux qui y siègent ne peuvent pas participer au vote ainsi que leurs suppléants. Je mets aux voix ce rapport : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc ainsi adopté.

***La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***M. Estrosi (président), M. Salles (vice-président), M. Kandel, M. Tordo, Mme Fabre, M. Soussi, Mme Esteve-Bazzini, Mlle Vecchioni, M. Librati, Mme Matringe, M. Azinheirinha, Mme Ouakinine,***

***Suppléants : Mme Marland-Militello, M. Veissiere, M. Benchimol, Mme Monier, Mme Alziari-Negre, Mme Amesland, Mme Levi, M. Giaume, M. Gaechter, M. Injey, M. Alberti, Mlle Brenier, Mme Moreau (Office de tourisme et des congrès de Nice) ne prennent pas part au vote.***

***La délibération n° 3.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Votent contre :** - les élus du groupe *Changer d'Ère*

**S'abstiennent :** - les élus du groupe *Communistes et Républicains*

***La délibération n° 3.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME MURIEL MARLAND-  
MILITELLO  
ADJOINT AU MAIRE**

**4.1 CNRR - ADHESION A DES ASSOCIATIONS - PARTENARIAT VILLE DE NICE ET MUSEES NATIONAUX DU XXEME SIECLE DES ALPES- MARITIMES. DENOMINATION DE LA DISCOTHEQUE DE LA BIBLIOTHEQUE.**

**Mme MARLAND-MILITELLO.**- Cette délibération concerne le CNRR, le renouvellement de son adhésion à la fédération française d'enseignement musical, à l'association européenne des conservatoires, son partenariat avec le musée Chagall pour cinq concerts et l'attribution du nom de « Discothèque Docteur Guy Pougeon » pour la discothèque de la bibliothèque.

**4.2 CNRR- LEGS KOSMA- ATTRIBUTION DES BOURSES DE SCOLARITE.**

**Mme MARLAND-MILITELLO.**- Il s'agit du reliquat du legs Cosma.

**4.3 MUSIQUES ACTUELLES - SEPT CONTRATS DE CO-PRODUCTION ENTRE LA VILLE DE NICE, L'ASSOCIATION PANDA 06, L'ASSOCIATION IMAGO, L'ASSOCIATION IVOIRE MUSIC ET LA SOCIETE VO-MUSIC.**

**Mme MARLAND-MILITELLO.**- Dans le cadre des Musiques Actuelles, il s'agit de sept contrats avec la salle Grappelli et les associations Panda 06, Imago et Ivoire Music.

**4.4 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'EXPLOITATION ENTRE LE THEATRE NATIONAL DE NICE (TNN) ET LA VILLE DE NICE.**

**Mme MARLAND-MILITELLO.**- C'est le renouvellement de cette convention.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**4.5 THEATRE LINO VENTURA : CONTRATS DE COPRODUCTION DU THEATRE. ONZE CONTRATS DE COPRODUCTIONS ENTRE LA VILLE ET PANDA 06, DIRECTO DIFFUSION, IVOIRE MUSIC ET IMAGO.**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit également de Musiques Actuelles avec le théâtre Lino Ventura ; onze concerts avec des coproductions avec les associations Panda 06, Directo Diffusion, Ivoire Music et Imago.

**4.6 MUSEE INTERNATIONAL D'ART NAÏF ANATOLE JAKOVSKY. ACQUISITION D'UNE ŒUVRE PICTURALE DE GASTON CHAISSAC A MONSIEUR JEAN-CLAUDE ROUYER.**

**4.7 ACTIONS CULTURELLES PUBLICS SCOLAIRES ET EVENEMENTS CULTURELS GRAND PUBLIC.**

Mme MARLAND-MILITELLO.- Il s'agit des actions qu'entreprind la ville de Nice pour l'éducation artistique en milieu scolaire, le renouvellement de la convention cadre avec l'Education nationale qui bénéficie à 76 000 élèves, également la participation de la ville de Nice à des événements culturels grand public comme le Printemps des Poètes, Tous à l'opéra, Nuit européenne des musées, Fête de la musique et Printemps des arts.

**4.8 MAMAC - ACQUISITIONS D'ŒUVRES ET CONTRATS DE DEPOT D'ŒUVRES.**

**4.9 ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE NICE AU TITRE DE L'ANNEE 2010 CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES DROITS D'INSCRIPTION PAYES PAR LES FAMILLES NIÇOISES.**

M. le MAIRE.- Je vous remercie pour cette présentation extrêmement précise et synthétique de vos dossiers. Je n'ai pas de demande d'intervention, je les donc mets aux voix.

*La délibération n°4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n°4.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n°4.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

***La délibération n°4.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°4.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°4.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°4.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°4.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°4.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME DOMINIQUE  
ESTROSI-SASSONE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**6.1 MODIFICATIONS DES POINTS 2 DES DISPOSITIFS DES DELIBERATIONS N° 6.6 DU 26 MARS 2010 ET N° 6.2 DU 25 JUIIN 2010 RELATIFS AUX MODALITES DE PAIEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES A LA SOHLAM.**

**6.2 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE (A.L.T) ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE NICE.**

***La délibération n° 6.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 6.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,  
ADJOINT AU MAIRE**

**9.1 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. MISE A DISPOSITION D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SOS DROGUE INTERNATIONAL.**

**M. BENCHIMOL.**- Il s'agit du renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public afin de permettre à l'association SOS Drogue International de poursuivre l'exploitation d'un distributeur de seringues stériles et récupérateur de seringues usagées afin de réduire le risque de maladies infectieuses et transmissibles, en particulière le VIH.

**9.2 TRAVAUX POUR LE COMPTE D'UN TIERS VISANT A SUPPRIMER LES INSALUBRITES SUR LA PROPRIETE MONI SISE A NICE, 217 ROUTE DE GRENOBLE.**

**M. BENCHIMOL.**- Il s'agit d'autoriser la ville de Nice à intervenir et à faire des travaux pour supprimer les insalubrités sur une propriété située route de Grenoble et de récupérer les frais engagés par ces travaux sur la succession de l'héritage Moni auprès du trésorier payeur général.

**Mme HERNANDEZ-NICAISE.**- Je voulais juste demander un éclaircissement à monsieur Benchimol : dans le texte de la délibération, il est bien écrit qu'en juillet 1997 le Conseil municipal a décidé l'implantation d'un échangeur distributeur de seringues, or ensuite il n'est plus question que d'automate récupérateur. Comme il est vraiment primordial que l'échange gratuit de seringues s'effectue car c'est un moyen des plus efficaces de prévenir la transmission du VIH et du VHC, je vous demande de bien vouloir préciser dans la dernière partie de la délibération qu'il s'agit bien d'un échangeur récupérateur.

**M. BENCHIMOL.**- Vous avez parfaitement raison ; en fait, les utilisateurs de cet automate ont plusieurs possibilités : ils peuvent aller directement à l'association pour avoir un jeton, sinon ils mettent la seringue usagée dans le récupérateur qui leur permet la délivrance par l'automate d'un jeton et c'est avec ce jeton et dans la même machine (il y a trois boîtes) qu'ils peuvent avoir une seringue stérile. C'est effectivement un récupérateur distributeur de seringues et gratuit bien sûr.

**M. le MAIRE.** - Je vous remercie et je mets aux voix.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*La délibération n° 9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 9.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**11.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM DE NICE - APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE RECHERCHE D'UN DELEGATAIRE.**

**11.2 GESTION DELEGUEE DES TOILETTES PUBLIQUES DU CHATEAU - APPROBATION DU CONTRAT - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE.**

**11.3 CONTRAT DE SOUS-LICENCE DE MODELE ENREGISTRE RELATIF AUX "CHAISES BLEUES" PASSE ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR.**

**M. VEROLA.**- Il s'agit du transfert des droits d'auteur en somme.

**11.4 ACTUALISATION DES INDEMNITES PROPOSEES AUX PERSONNES DESIGNES PAR LE MAIRE POUR PARTICIPER A LA TENUE D'UN BUREAU DE VOTE ET A L'ORGANISATION DES SCRUTINS.**

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention mais je vous donne la parole, Monsieur Librati.

**M. LIBRATI.**- Surtout que je fais une intervention en temps que président de la commission des finances où je vous rapporte une proposition qui, de mémoire, a été acceptée à l'unanimité. La proposition est simple : que la mairie donne des plateaux repas à tous les assesseurs de bureau, qu'ils soient employés de mairie ou envoyés par différents partis politiques en sachant que c'est une journée où les citoyens participent à faire en sorte que la démocratie se déroule dans les meilleures conditions et il me semble important que la mairie puisse donner des plateaux repas. Que l'on soit UMP, PS ou quoi que ce soit ce n'est pas cela qui compte, c'est que ce jour-là la démocratie puisse respirer.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

J'en profite aussi, Monsieur le Maire, pour attirer votre attention, mais il me semble que je vous l'avais déjà dit : je pense important que dans la ville il puisse y avoir des lieux où les partis politiques puissent se réunir sans payer des centaines d'euros en allant dans des hôtels. Dans d'autres villes, cela se passe ainsi. Monsieur Peyrat ne voulait pas en entendre parler car, pour lui, la politique c'était sale. Pour moi c'est quelque chose de noble et il me semble important que les partis politiques puissent se réunir dans des salles et que la municipalité garantisse l'expression démocratique de quelque forme qu'elle soit.

Voilà deux propositions dont, pour la première, en commission des finances tout le monde semblait d'accord sauf si monsieur Vérola a changé d'avis entre temps ; et pour la deuxième proposition, je n'en ai pas discuté en commission des finances mais il me semble que c'est important.

**M. VEROLA.**- Premièrement, madame Bailet me dit que ce n'est pas légal, ce que je ne savais pas, et deuxièmement cela obligeait à faire 1 200 repas. Cela était fait avant, ça été supprimé et les indemnités sont passées de 90 € à 180 €. Cela faisait des mécontents parce que les repas ne sont pas donnés à des horaires choisis par les personnes, quand les repas arrivent les gens sont partis, ensuite ce sont des repas froids et au mois de mars beaucoup préfèrent manger chaud. Nous nous efforçons toujours aux élections de rapprocher les gens de leur domicile pour qu'ils puissent prendre une heure afin de rentrer chez eux. Même actuellement, avec les simples repas apportés par les partis politiques, on voit le nombre de plateaux qui restent le soir : c'est du gaspillage. L'idée est peut-être séduisante mais cela coûterait beaucoup trop cher et, de toute façon, l'on me dit que ce n'est pas légal, ce que je ne savais pas.

**M. le MAIRE.**- Et puis quand on décide de donner du temps à la démocratie, c'est comme cela. Vous avez peut-être du mal à trouver des militants, nous on n'a pas de mal, cela ne nous pose pas de problème. Quand je regarde le nombre de ceux qui s'inscrivent comme assesseurs dans chaque bureau de vote dans les familles qui nous sont proches et dans la vôtre, cela me fait plaisir de voir que vous ne pouvez pas réclamer ce que nous revendiquons et que nous avons beaucoup de bénévoles engagés chez nous contrairement à ceux que vous pouvez revendiquer. Le militantisme c'est du bénévolat d'abord et cela se respecte à ce titre et c'est un honneur.

Quant aux salles pour les partis politiques vous en avez sans problème, il vous suffit de demander un lieu public de la ville pour y tenir une réunion publique ; on accorde des gymnases, des salles de réunion à condition qu'il n'y ait pas au même moment où vous demandez un créneau une association ou un club. Vous comprendrez qu'il n'appartient pas à un parti politique de prendre la place d'une association qui joue un rôle de service public important mais, dès qu'il y a un créneau libre et si vous le demandez, nous serons en mesure de vous le prêter, mais, là aussi vous savez, c'est difficile de remplir un gymnase, Monsieur Librati. Si vous voulez qu'on regarde la concurrence entre vous et nous il n'y a aucun problème, quand vous voulez. Une phrase célèbre dit : « Quand je m'ausculte je m'inquiète, quand je me compare je me rassure » en l'occurrence j'aimerais bien que l'on puisse se comparer dans un gymnase

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*La délibération n° 11.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 11.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 11.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 11.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**13.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU NICE STADIUM A L'OGC NICE COTE D'AZUR.**

**M. VEISSEIRE.**- Monsieur le Maire, j'aurais souhaité en cette fin d'année rappeler, puisqu'on a parlé beaucoup aujourd'hui des mises en régies, j'aurais souhaité dire à l'assemblée et notamment à mes collègues du Conseil municipal que nous finissons notre deuxième année de régie à Jean Bouin. Quand nous sommes arrivés il y a deux ans, il y avait 85 000 entrées avec la DSP, l'an dernier nous avons fait 131 000 entrées et cette année nous allons dépasser les 180 000 entrées dans le site de Jean Bouin, c'est-à-dire qu'en deux ans nous avons doublé la population ; je voulais remercier le service des sports et les 33 employés qui travaillent d'arrache-pied là-bas parce que c'est un beau résultat.

**13.2 CONVENTION D'UTILISATION RECIPROQUE ET GRACIEUSE DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES SUR LA COMMUNE DE NICE.**

**13.3 CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES.**

**13.4 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN DE BEACH-VOLLEY AU PROFIT DE L'ASPTT NICE VOLLEY-BALL.**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**13.5 PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES EN VUE DE FAVORISER LES ACTIVITES AQUATIQUES ORGANISEES DANS LES PISCINES MUNICIPALES AU PROFIT DES FEMMES ENCEINTES ET DE LA PETITE ENFANCE.**

**13.6 MODIFICATION DES TARIFS DE LA DIRECTION DES SPORTS.**

**M. VEISSEIRE**.- J'avais une demande d'intervention de monsieur Rémi Gaechter mais il n'est pas là.

***La délibération n° 13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***S'abstiennent :*** - les élus du groupe Communistes et Républicains  
- les élus du groupe Changer d'Ere  
- les élus du groupe Entente Républicaine

***La délibération n°13.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 13.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***M. Remi Gaechter ne prend pas part au vote.***

***La délibération n° 13.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

***M. Gilles Veissière ne prend pas part au vote (ASPTT).***

***La délibération n°13.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°13.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MADAME SANDRINE FILIPPINI,  
ADJOINT AU MAIRE**

**14.1 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA  
COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR POUR  
AUTORISER LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR  
L'ACCESSIBILITE A DRESSER LE CONSTAT DE L'ETAT  
D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI COMMUNAL EXISTANT.**

**Mme FILIPPINI.**- Si vous me le permettez, je vais vous faire un petit rappel de cette délibération pour mieux la comprendre.

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les communes qui ont plus de 5 000 habitants et les EPCI doivent se doter soit d'une commission communale pour l'accessibilité ou d'une commission intercommunale pour l'accessibilité avec les missions suivantes : dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des transports, de la voirie, des espaces publics et du logement, faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et élaborer un système de recensement de l'offre du logement accessible pour les personnes handicapées.

La ville de Nice n'a pas souhaité créer sa commission communale pour l'accessibilité pour les raisons suivantes : l'esprit de la loi du 11 février 2005 se doit de favoriser et de traiter la chaîne du déplacement ; aujourd'hui, la Communauté urbaine a plusieurs compétences, à savoir le transport, le logement, la voirie et les espaces publics. Le cadre bâti n'a pas encore été transféré, c'est pourquoi si l'on crée une commission communale pour l'accessibilité elle n'aurait qu'un seul objet : dresser le constat du cadre bâti et on ne respecterait ni la cohérence ni la pertinence du traitement de l'accessibilité. Individualiser et isoler le cadre bâti dans cette commission représenterait une rupture dans la chaîne du déplacement.

Cependant, la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur depuis le 18 octobre dernier a mis en place la commission intercommunale pour l'accessibilité pour les personnes handicapées dont le président, Christian Estrosi, m'a confié la délégation. Comme je l'ai dit précédemment dans mes propos, la commission intercommunale pour l'accessibilité a exactement les mêmes missions que la commission communale pour l'accessibilité. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer une convention par laquelle la ville de Nice autoriserait la Communauté urbaine via sa commission intercommunale pour l'accessibilité de dresser le cadre bâti existant de son patrimoine communal de la ville de Nice. Merci pour votre attention.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE.**- Bravo, Madame l'Adjointe. Qui souhaite intervenir ?

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, je m'étais inscrite pour essayer de mieux comprendre si cette commission allait éloigner la décision des citoyens, or vos explications sont très claires et donc je me désinscris, merci, Monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.**- Tout le monde dit : « Bravo Sandrine ! ». En tout cas, merci à Sandrine Filippini pour ses efforts qui nous permettent progressivement de rattraper les immenses retards qui étaient ceux de la ville en matière d'accessibilité aux côtés de l'ensemble des adjoints qui ont à développer des équipements publics et auprès de tous nos délégataires de services publics. Je crois que la ville de Nice regagne aujourd'hui petit à petit, mais il y a encore du chemin important à faire, de la dignité dans un domaine qui malheureusement avait été trop longtemps abandonné.

Je mets aux voix le rapport 14.1. Opposition ? Abstention ? Il est adopté et je vous remercie pour votre unanimité.

***La délibération n°14.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MONSIEUR BERNARD ASSO,  
ADJOINT AU MAIRE**

**15.1 ORGANISATION DES CINQUIEMES ENTRETIENS AUTOUR DE L'IDENTITE EUROPEENNE LES 17 ET 18 JANVIER 2011.**

**M. ASSO.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de l'organisation des 5<sup>ème</sup> entretiens autour de l'identité européenne qui auront lieu les 17 et 18 janvier 2011 et il s'agit d'autoriser l'engagement des frais.

***La délibération n°15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME JOËLLE MARTINAUX,  
ADJOINT AU MAIRE**

**16.1 SECOURS EXCEPTIONNELS LEGS MENGOLA.**

**Mme MARTINAUX.**- Secours exceptionnels legs Mengola, comme chaque année.

**16.2 CONVENTION VILLE DE NICE/ ETAT / DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE RELATIVE  
AU FONCTIONNEMENT DU POINT D'ACCUEIL ET  
D'ECOUTE JEUNES.**

**16.3 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS RELEVANT DU  
DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE, SUBVENTIONS A  
PLUSIEURS ASSOCIATIONS DONT QUATRE SOUS  
CONVENTION D'OBJECTIFS.**

**Mme MARTINAUX.**- L'attribution, grâce à votre grande bienveillance, de subventions supplémentaires à quatre associations qui jouent un très grand rôle dans l'accompagnement de nos plus précaires.

**16.4 CONVENTION AGENCE POUR LA COHESION SOCIALE ET  
L'EGALITE DES CHANCES (ACSE) / VILLE DE NICE  
RELATIVE A L'ATELIER SANTE VILLE.**

**M. le MAIRE.**- Je n'ai pas de demande, je mets aux voix.

***La délibération n°16.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°16.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°16.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°16.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR LAURIANO  
AZINHEIRINHA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**17.1 INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT ALLOUEE  
AU PERSONNEL ENSEIGNANT - MODIFICATION DE LA  
PART COMMUNALE.**

**M. AZINHEIRINHA.**- Il s'agit de fixer pour l'année 2010 l'IRL, l'indemnité représentative de logement qui, je vous le rappelle, est attribuée à tous les enseignants de notre ville qui sont encore sur le grade d'instituteur des écoles et qui ne sont pas logés par la Ville.

**17.2 PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SEJOUR DES  
ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES EN CLASSE  
D'ENVIRONNEMENT SUR LES STRUCTURES DU CONSEIL  
GENERAL DES ALPES-MARITIMES ET REGULARISATION  
DE LA PARTICIPATION 2010.**

**M. AZINHEIRINHA.**- Cela concerne une cinquantaine de classes actuellement qui sont concernées par ce dispositif.

**17.3 DESAFFECTATION DES LOGEMENTS DE FONCTION  
D'ENSEIGNANTS DES ECOLES MATERNELLES SAINT  
PIERRE DE FERIC, 173 ROUTE DE SAINT PIERRE DE FERIC  
- 06000 NICE ET SAINT SYLVESTRE, 3 CHEMIN DE LA  
PASSERELLE - 06100 NICE.**

**M. AZINHEIRINHA.**- Je vous propose de procéder à la désaffectation de plusieurs logements d'enseignants dans des écoles ; il s'agit des écoles maternelles Saint-Pierre-de-Féric où nous aurons vraisemblablement à prévoir une ouverture de classe et l'on est bien content d'avoir des locaux qui nous permettront de faire ces ouvertures ; également à l'école Saint-Sylvestre où nous avons pu, avec mes collègues Daniel Benchimol et Catherine Moreau, constater une hausse croissante des effectifs de demi-pensionnaires ce qui va nous obliger à agrandir le réfectoire. Je vous propose donc de désaffecter ces logements pour pouvoir faire ces opérations d'extension de réfectoire l'année prochaine.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**17.4 PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX  
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES  
NIÇOISES - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011.**

**M. AZINHEIRINHA.**- Si vous me le permettez en quelques mots, puisque les 28 000 enfants scolarisés dans nos écoles sont en vacances depuis quelques heures, contrairement à nous, je voudrais en votre nom à tous leur souhaiter de belles fêtes de Noël. Merci.

**M. le MAIRE.**- Nous n'aurons pas de mal à nous associer à vos vœux pour tous les enfants scolarisé dans notre ville bien évidemment.

Pas d'intervention ? Je mets les quatre rapports aux voix.

***La délibération n°17.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°17.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°17.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°17.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME FRANÇOISE MONIER,  
ADJOINT AU MAIRE**

**18.1 DEUXIEME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - PERIODE  
2010/2013 : SIGNATURE DE LA CONVENTION VILLE DE  
NICE/CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-  
MARITIMES.**

**Mme MONIER.**- Cette délibération concerne le deuxième contrat Enfance Jeunesse ; comme j'ai déjà eu l'occasion de le spécifier ce matin, c'est un contrat Enfance d'une ampleur assez exceptionnelle dans la mesure où il va engager la ville pour les quatre ans à venir, de 2010 à fin 2013, à la création de 730 nouvelles places.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je rappelle que le contrat Enfance est un contrat de développement et de cofinancement signé pour quatre ans entre une commune et la caisse d'allocations familiales. Je voudrais signaler que ce contrat Enfance résulte d'un travail important qui a été mené : quand, Monsieur le Maire, nous avons été élus, un diagnostic a été fait sur les besoins dans chacun des quartiers et je voudrais remercier tous mes collègues, qu'ils soient adjoint de territoire, qu'ils travaillent comme Alain Philip à l'urbanisme ou Dominique Estrosi-Sassone au niveau des quartiers dit sensibles parce que c'est une véritable concertation qui a été menée pour trouver au mieux et au plus juste des solutions dans tous les quartiers et permettre à la population d'avoir des lieux d'accueil au cœur des quartiers. C'est un contrat Enfance d'une grande ampleur et la CAF nous soutient dans cette belle action.

**18.2 DEUXIEME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION L'ŒUVRE DES CRECHES DE NICE - AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2011.**

**Mme MONIER.**- Il s'agit de l'avance sur subvention puisque l'Œuvre des crèches travaille depuis fort longtemps aux côtés de la Ville pour l'accueil de nos petits.

**18.3 DEUXIEME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : MISE A DISPOSITION DE PLACES D'ACCUEIL DANS LA CRECHE HOSPITALIERE DE L'ARCHET - CONVENTION VILLE DE NICE/CHU.**

**18.4 RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARTIMES, RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE 0-4 ANS ET DE 4-6 ANS.**

**18.5 INFORMATION SUR LE CHOIX DES OPERATEURS DE CRECHES PRESSENTIS DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS MUNICIPAUX SOUS FORME DE BAIL A CONSTRUCTION EN VUE DE LA CREATION D'ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.**

**Mme MONIER.**- Ce sont deux terrains municipaux qui sont au cœur du quartier ouest où, suivant le diagnostic qui a été fait, il apparaissait un déficit fort important de structures d'accueil petite enfance ; le principe de la mise à disposition sous forme de bail à construction de terrains engagera la Ville pendant 35 ans et les sociétés qui ont été retenues à construire ; au bout de 35 ans, le terrain reviendra à la Ville ainsi que l'intégralité des locaux construits sur le site.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Plusieurs propositions ont été faites puisqu'on a fait un appel à projet afin de permettre le plus d'originalité possible et le plus de propositions différentes. Les projets ont été reçus et analysés par tous les services concernés, à savoir la petite enfance, les permis de construire, les bâtiments communaux, la circulation, le foncier, le juridique et le financier ainsi que l'architecte conseil de la ville de Nice afin de répondre le plus près possible et que l'implantation corresponde réellement aux besoins.

Le jury s'est réuni le 29 septembre et a retenu deux opérateurs sur ces deux terrains. Je précise qu'en 2009 le jury avait été choisi, il y avait des membres de l'opposition et tout avait été fait en transparence afin que les opérateurs choisis correspondent à toutes les attentes. Il y a donc deux terrains.

- Concernant le projet Caucade, c'est le projet de Crèche de France qui a été apprécié pour sa qualité architecturale, sa fonctionnalité, le respect des règles d'urbanisme et sa proposition financière.

- Concernant le projet Carlone, c'est le projet Babilou qui a été apprécié pour son originalité architecturale, sa fonctionnalité, le respect des règles d'urbanisme et sa proposition innovante (puisque'il s'agit d'un multi accueil de 45 places et d'un jardin d'éveil de 25 places) et sa proposition financière en adéquation avec l'offre de service proposé.

Je précise que ce projet est implanté en face d'une université et que l'objectif était aussi de répondre à la population des jeunes qui fréquentent l'Université et qui auraient des besoins de modes d'accueil plus particuliers.

La procédure doit être poursuivie, il y aura une saisine de France Domaines pour établir la redevance de chaque bail à construction et les baux seront ensuite rédigés et validés par le Conseil municipal.

**M. AZINHEIRINHA**.- Pour compléter ce que vient de dire ma collègue sur le contrat Enfance Jeunesse, il y a un volet dont on parlait peu dans cette ville mais ce n'est plus le cas depuis que nous avons signé ce nouveau contrat, c'est le volet Jeunesse dont je voudrais dire quelques mots puisqu'il représente quand même un montant important du contrat, 6 millions d'euros.

Je voudrais insister sur trois points majeurs sur ce volet 2010-2013 : d'abord une augmentation de nos capacités de centres de loisirs ; je crois que personne ici ne peut nier les difficultés qu'avaient les familles niçoises à inscrire leurs enfants dans les centres de loisirs, c'est une augmentation considérable du nombre de journée enfants que l'on a mis en place depuis 2009 et, au terme de ce contrat, ce seront pratiquement 400 000 journées d'animation qui seront proposées.

Deuxième axe prioritaire sur ce contrat Enfance Jeunesse, ce sont les adolescents puisque nous allons travailler sur le prochain volet sur l'accroissement des actions en faveur des adolescents de 13 à 17 ans.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Enfin, la troisième priorité qui est importante c'est de travailler en cohésion avec l'ensemble du tissu associatif qui œuvre dans ce contrat ; ils sont très nombreux dans cette ville et ils sont donc partenaires de ce contrat Enfance Jeunesse, je veux les en remercier.

**Mme GAZIELLO.**- Madame Monier, Monsieur le Maire, vous vous félicitez, vous vous auto-félicitez, vous vous remerciez entre vous, c'est très bien. Je voudrais rappeler que dans un article du 14 septembre, Madame Monier, vous disiez que le foncier était très cher et que cela était très difficile aujourd'hui de pouvoir mettre en place des crèches publiques ; c'était une réponse aux questions des usagers qui réclamaient des crèches publiques. Vous disiez par la même occasion que 164 places avaient été créées en 2010.

J'ai demandé des précisions et, en réalité, quand on regarde l'égalité d'accès au service public ce sont 84 places parce que sur les 164 qui sont uniquement des places en crèches mixte ville/entreprise seules 84 places sont réservées aux enfants des quartiers, les autres places étant réservées à des entreprises. Quand on est dans un service public, la première des conditions c'est l'égalité d'accès au service public de tous ; à mon sens, ce ne sont donc pas 164 places ouvertes mais 84 en 2010, même s'il y a des entreprises qui réservent des places pour leurs salariés dans ces crèches.

Vous dites que le foncier est trop cher mais vous donnez en bail à construction à deux opérateurs privés deux terrains assez importants pour une durée de 35 ans ; à l'origine, le prétexte était la rapidité de l'investissement privé, vous disiez : « Il y a urgence, il faut créer des places » et donc il y a un an à la même date, le 11 décembre 2009, nous nous étions abstenus sur cette délibération parce que nous pensions effectivement qu'il y avait urgence. Je vois que cela a pris un an pour choisir l'opérateur, aujourd'hui rien n'est commencé mais certainement les travaux vont commencer. Je ne vois donc pas en quoi cela a été plus rapide en prenant de l'investissement privé qu'en ayant fait faire les études par nos services et en ayant investi nous-mêmes dans un service public de la petite enfance.

Je rappelle aussi qu'au mois de juin vous m'avez dit, Monsieur le Maire, que 45 places seraient créées ainsi qu'une crèche publique, la Joïa avenue Borriglione rue Béatrix ; or j'ai vu dans le PLU que l'emplacement réservé à cet effet était passé à 2 500 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup> ; cela me semble un peu petit pour créer une crèche de 45 places avec un jardin, etc. Apparemment les services ont répondu à cette question en disant que c'était suffisant, vous avez donc réduit l'espace réservé.

Je rappelle à tous les concitoyens qu'en 2008 nous avons huit crèches municipales, en 2010 nous en sommes toujours à huit et les deux qui ont été inaugurées sont des centres multi-accueil c'est-à-dire bien plus petits : Victor Hugo et la Madeleine –qui date de la précédente municipalité–, donc en réalisations de la Ville nous avons le centre Victor Hugo de 30 places. Je vous remercie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme MONIER.**- Vous avez parlé du centre-ville ; il faut savoir qu'il y avait une interpellation d'un comité de quartier du centre-ville qui se demandait pourquoi on ne créait pas de crèche dans le centre-ville. C'est vrai que le prix de l'immobilier est élevé, ensuite je pense que vous ignorez que pour ouvrir une structure et pour créer quelque chose il faut un espace extérieur, il faut une cour ou un jardin ; cela veut dire qu'en centre-ville il faut trouver une maison ou un rez-de-chaussée d'immeuble avec un extérieur, il faut 10 m<sup>2</sup> par enfant en intérieur plus un extérieur.

Ce que vous avez occulté c'est le non-désir –et on l'a vu tout à l'heure pour Guy de Maupassant– de nos concitoyens qui ne souhaitent pas avoir de structure d'accueil dans leur immeuble ou dans leur copropriété.

Il y a donc deux choses à gérer : premièrement, il faut trouver pour le centre-ville des locaux qui soient adaptés avec des extérieurs, et deuxièmement faire accepter par les copropriétaires ou par les riverains le fait d'avoir une structure. Tous les prétextes sont bons pour dire que cela fait du bruit, c'est de la nuisance, on va créer un afflux de voitures, cet été je l'ai vécu encore et je le vis régulièrement à chaque ouverture de projet car je dois défendre auprès des comités de quartier, auprès des associations libres, j'en passe et des meilleures pour expliquer qu'il n'est pas nuisible d'accepter des enfants dans une crèche. C'est la réalité de notre ville et du centre-ville. Maintenant, si vous me proposez des locaux adaptés à des prix raisonnables pour ouvrir une structure... Je peux vous assurer que l'on en a visité beaucoup !

Ensuite, vous me parlez de la Joïa ; je pense que vous ne connaissez pas le projet parce qu'à côté se trouve une maison qui est louée à l'heure actuelle par un ancien fonctionnaire de la ville de Nice qui est à la retraite et qui a un bail qui coure jusqu'en 2013. On essaye de dénoncer le bail, on est en litige et maintenant en juridique avec cette personne pour essayer de récupérer le bien plus tôt. La superficie est équivalente à celle de la Joïa, elle permettra de doubler la capacité d'accueil de la Joïa et de créer en plus une cuisine et un appendice qui permettra d'avoir tous les services techniques : la superficie est suffisamment adaptée. Le projet suit son cours, on a déjà travaillé en technique, il suffit simplement que le locataire soit parti pour que l'on puisse démarrer.

Enfin, vous me parlez de ce que l'on a créé mais, ce qui m'interpelle, c'est que vous mettez en conflit le nombre de places ; jusqu'à présent, quand nous avons pris la municipalité, il y avait 674 places qui étaient soit subventionnées soit associatives, par exemple avec l'Œuvre des crèches. Là, cela ne posait de problème à personne. On n'en est pas réellement propriétaire, ce n'est pas municipal, c'est associatif et on subventionne mais n'empêche que ce sont des places et que ces places-là entrent dans les capacités d'accueil de la commune à l'heure actuelle.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le fait d'avoir un autre partenaire supplémentaire en plus de l'associatif, parce qu'il ne vous a pas échappé quand même que dans le contrat Enfance qui est ambitieux, sur la période 2010 à 2013 ce sont 730 places qui sont créées : 482 pour la ville de Nice (parce que je ne sais pas si vous avez regardé la globalité), 482 places exclusivement municipales, 15 associatives et dans toute la durée du contrat 233 places exclusivement pour les employés des entreprises de Nice. Je ne vois pas pourquoi on devrait mettre en litige et en conflit et savoir si les employés de Nice ne sont pas des Niçois qui ont aussi droit à un accès à une structure, sachant que pour ouvrir ces structures mixtes la CAF nous demande d'investir pour inciter les entreprises à jouer leur rôle.

Vous n'avez qu'à aller voir toutes ces structures avec les enfants qui sont accueillis et les Niçois qui ont leurs enfants dans ces structures, les entreprises niçoises c'est aussi les bâtonniers, les avocats qui sont des niçois, allez voir : toutes les places sont réservées et c'est valable pour tous les Niçois avec le même tarif et cela ne fait absolument aucune différence. Je ne vois pas pourquoi vous mettez en conflit une solution qui marche. Comment pouvez-vous trouver anormal que 700 enfants supplémentaires aient été accueillis jusqu'à présent et que d'ici la fin du mandat plus un ne soit sur le carreau et pas un qui ne paye un centime de plus que nécessaire !

**M. le MAIRE.** - Je félicite franchement Françoise Monier. Je l'ai dit ce matin, je le redis : vous pouvez essayer de créer tous les écrans de fumée, il y a une réalité c'est qu'il y a 300 places de crèches de plus.

**Mme MONIER.** - Et 350 personnes supplémentaires qui ont un emploi parce qu'en parallèle de ces ouvertures de structures on a créé du travail.

**M. le MAIRE.** - On a créé des emplois et, quand quelqu'un se donne autant de mal sur un sujet –comme c'est le cas de mes adjoints d'ailleurs–, nous sommes très soucieux aujourd'hui d'une politique familiale, sociale à destination des familles, des mamans, des enfants ; pour nous, c'est une préoccupation de tous les jours. Vous pouvez jouer sur tous les airs de musique que vous voudrez mais nous ne nous laisserons pas voler aux yeux des Niçois une politique extrêmement offensive dans ce domaine.

Ce qui a été réalisé l'a été à un rythme formidable et qui plus est, Françoise, il faut rappeler que nous accordons une allocation de 200 euros par mois aux mamans auxquelles malheureusement on n'est pas encore capable d'apporter une réponse, et tant qu'on ne sera pas capable d'apporter 100 % de réponses on continuera à les accompagner afin qu'elles puissent être aidées dans les gardes qu'elles doivent organiser à domicile, et en même temps cela soutient l'emploi et l'activité. Sur ce dossier, nous devons revendiquer et défendre une politique qui fait honneur à notre municipalité et à la ville de Nice.

Je mets aux voix l'ensemble des rapports que vient de présenter madame l'Adjointe.

***La délibération n°18.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

***La délibération n°18.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°18.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n°18.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***Sur la délibération n° 18.5, le Conseil municipal prend acte.***

Les quatre rapports qui devaient faire l'objet d'un vote ont donc été adoptés à l'unanimité, quant à l'information c'était une très bonne information et je vous félicite.

Je passe maintenant la parole à madame Janine Gilletta pour le dossier 20.1.

**DOSSIER PRESENTE PAR  
MADAME JANINE GILLETTA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**20.1 SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT, CONCERNANT LE MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES D'EXPERT COMPTABLE, ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR.**

**Mme GILLETTA.**- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, compte tenu de la mutualisation des services, je vous propose d'approuver la création d'un groupement de commandes relatif au marché de prestations d'experts-comptables entre la Ville et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et donc la signature d'une convention constitutive en ce sens avec la ville de Nice pour coordinateur ainsi que la désignation de la commission d'appel d'offres de la ville de Nice pour ce groupement de commandes.

***La délibération n°20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR RAOUL MILLE,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**28.1 BMVR - RENOUELEMENT D'ADHESIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ŒUVRE DES CRECHES DE NICE ET AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES (CAF).**

**M. MILLE**. - C'est un renouvellement d'une tradition.

**28.2 DIRECTION DU CINEMA - LEÇON DE SCENARIO PAR LE SCENARISTE AMERICAIN JOHN TRUBY.**

**M. MILLE**. - Cette délibération est une initiative de la direction du cinéma et concerne une leçon d'écriture de scénario donné par le scénariste américain John Truby, auteur de *Nuit blanche à Seattle* et de *Star Wars*. Cette formation est réservée à des professionnels et semi-professionnels et se tiendra dans le 1<sup>er</sup> semestre 2011 à la cinémathèque. On demande à cette occasion une participation financière de 100 € à ceux qui seront retenus pour la formation qui durera deux jours, et je crois que cette initiative se place tout à fait dans la politique cinématographique que vous avez initiée vous-même, Monsieur le Maire, en 2008.

***La délibération n° 28.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 28.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MONSIEUR JEAN-MICHEL GALY,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**29.1 PROGRAMME SENIORS EN VACANCES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV).**

**M. GALY.**- Ce premier dossier a trait au programme Seniors en vacances. Parmi la multiplicité des actions mises en place en faveur des seniors, il manquait un volet qui était l'établissement d'un programme touchant aux seniors qui sont non imposables sur le revenu. Les associations avaient fait, dans ce cadre un galop d'essai qui s'est révélé fructueux et à partir d'aujourd'hui, désormais c'est à la municipalité de prendre le relais. Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat avec l'association nationale pour les chèques vacances qui permet justement aux seniors non-imposables de voyager à des tarifs très modiques.

**29.2 RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE.**

**M. GALY.**- Ce dossier porte sur une subvention attribuée à l'association Entraide et Partage ; l'année dernière l'on avait permis aux seniors de Nice de chanter et ils ont tellement bien chanté que cela a été un écho à travers toute la France. En deux ans, nous avons réussi à bâtir un programme qui est de taille nationale et qui a donné lieu à de multiples passages sur les chaînes de télévision et au travers de la presse (il y a eu TF1, la 2, la 3, la 5 et la 6). Ceux qui ont quelques loisirs et qui ont regardé récemment des émissions portant sur les seniors dynamiques ont pu voir que la « Star Seniors » avait tenue le haut du pavé dans ces émissions. La cinquième ville de France a désormais le Festival de chant seniors de France !

**M. le MAIRE.**- Je vous félicite pour toutes les initiatives que vous prenez en faveur de nos seniors et la grande réussite de la dernière édition de la Star Seniors notamment, je le rappelais ce matin.

***La délibération n° 29.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 29.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIERS PRESENTES PAR  
MADAME NADIA LEVI,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**38.1 GESTION UNIFIEE. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SPECIFIQUE RELATIVE A LA GESTION UNIFIEE DE LA DIRECTION FONCIERE ET PATRIMONIALE.**

**Mme LEVI.**- Il s'agit d'organiser la gestion locative des locaux des services Ressources unifiées de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur, une gestion qui sera confiée à Nice Côte d'Azur en signant un avenant à la convention spécifique de la direction foncière et patrimoniale unifiée.

**38.2 EXTENSION DE LA GESTION UNIFIEE A LA DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE NICE AU SEIN DU COMITE D'EVALUATION DE LA GESTION UNIFIEE DES DIRECTIONS RESSOURCES.**

**38.3 REGIME INDEMNITAIRE DES CADRES SUPERIEURS.**

**Mme LEVI.**- Il s'agit d'attribuer aux cadres municipaux, plus particulièrement les administrateurs territoriaux, un nouveau régime indemnitaire qui, conformément à une réglementation en vigueur de 2008, se décompose en une part liée aux fonctions et une part liée aux résultats.

**38.4 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA MAIRIE DE NICE ET L'ASSOCIATION COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE, D'ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE NICE COTE D'AZUR (CESAN).**

**Mme LEVI.**- Il s'agit de la signature d'une convention d'objectifs entre la mairie de Nice et l'association comité d'entraide sociale, d'actions culturelles et de loisirs de Nice Côte d'Azur (CESAN) afin de lui confier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 la gestion d'une partie de son action sociale.

**38.5 GESTION DE L'ACTION SOCIALE CONFIEE PAR LA MAIRIE DE NICE AU COMITE D'ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE NICE (CASCL) ET AU COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE, D'ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE NICE COTE D'AZUR (CESAN).**

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme LEVI.**- Il s'agit de réaliser les formalités administratives et financières résultant de la dissolution de l'association CASCL avec laquelle la mairie de Nice avait signé une convention relative à la mise en œuvre d'actions sociales au profit des agents municipaux en précisant que le versement du solde de la liquidation de l'association soit versé à la nouvelle association, le CESAN, et en soulignant que monsieur le Maire a accepté la dernière proposition du CASCL d'offrir un bon d'achat de 35 euros à tous les bénéficiaires pour les fêtes de fin d'année.

**38.6 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 5.19 DU 23 MAI 2003 AFFERENTE A UN EMPLOI A LA DIRECTION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DE L'ANIMATION.**

**Mme LEVI.**- Cet emploi s'est vu évoluer avec notamment des fonctions de direction ; on rattache cet emploi au cadre d'emploi des attachés.

**38.7 FRAIS DE DEPLACEMENTS, DE SEJOUR ET DE MISSION DES ELUS DANS LE CADRE DE LEUR DELEGATION.**

**Mme LEVI.**- Il s'agit d'assurer les frais de déplacements des membres du conseil municipal dans le cadre de leurs délégations.

**38.8 OPERA : MODIFICATIONS DU REGLEMENT PORTANT STATUT DU BALLET NICE MEDITERRANEE - CREATION DE HUIT POSTES DE DANSEURS SOLISTES - CONDITIONS D'ENGAGEMENT.**

**38.9 THEATRE DE VERDURE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DU REGLEMENT INTERIEUR.**

**Mme LEVI.**- Compte tenu de la décision de ne pas renouveler la concession de la buvette et d'en laisser l'exploitation aux organisateurs des spectacles, il nous faut donc modifier certaines règles sur le règlement intérieur.

**38.10 CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR SUR LA CREATION D'UN VISUEL DE MEDAILLE.**

**Mme LEVI.**- Il s'agit d'un contrat de cession de droits d'auteur sur la création d'un visuel de médaille entre la ville de Nice et la société FIA.

**38.11 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA FETE DE LA SAINTE FLEUR POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION.**

**Mme LEVI.**- Le montant de la subvention s'élève à 5 000 €.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE.**- Madame la Conseillère, je vous remercie. Ces rapports sont extrêmement importants puisqu'ils sont tournés vers notre personnel et vers l'attention que nous voulons leur porter : régimes indemnitaires, gestion unifiée, la mutualisation de certaines fonctions entre la Ville et la Communauté urbaine, et je veux vous remercier pour le travail que vous avez fait ainsi que l'ensemble des services de la DRH qui vous ont accompagnée, sachant que ce sont des rapports qui relèvent directement de ma compétence et de mon autorité et que je vous ai donné pleine et entière délégation sur ces dossiers.

Vous m'en rendez compte régulièrement, c'est ensemble que nous faisons avancer les réformes entre la Ville et la Communauté urbaine en essayant d'être le plus au contact possible et je sais le travail de proximité que vous faites, l'écoute, le dialogue que vous avez avec l'ensemble de nos partenaires sociaux dans cette maison et de nos personnels. C'est dans ce cadre que nous avançons et que nous sommes de plus en plus une collectivité de référence qui est très visitée par d'autres grandes collectivités en France pour voir la référence que nous représentons aujourd'hui et comment s'inspirer de la modernisation de notre direction des ressources humaines.

J'ai une demande de parole de madame Gaziello.

**Mme GAZIELLO.**- Et j'entends les gloussements déjà...

**M. le MAIRE.**- Vous entendez des bruits parce que, franchement, il n'y en a aucun. Vous savez, dites-vous une chose : j'ai beaucoup de respect pour vous. Je sais le travail de fond que vous faites sur vos dossiers, je le respecte car l'on voit bien que vous allez au bout des choses avec vos convictions et cela mérite beaucoup de respect. Chacune de vos interventions, même si parfois elles sont très engagées, ont le mérite de défendre vos idées ; pour autant, vous n'êtes peut-être pas obligée d'aller si loin dans des choses auxquelles je suis convaincu que vous ne croyez pas vous-même quelquefois.

**Mme GAZIELLO.**- Alors ça non, Monsieur le Maire, vous êtes mal convaincu, mais je vous convaincrai !

**M. le MAIRE.**- En tout cas j'ai beaucoup de respect à votre égard, sachez-le, Madame la Conseillère.

**Mme GAZIELLO.**- Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant de la prime de fonction et de résultats, c'est une loi qui va s'étendre à toutes les catégories de fonctionnaires d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; elle a pour objectif de remplacer l'ensemble des autres primes. Elle comporte deux parts : une qui est liée à la fonction occupée qui représente 60 % de son montant et une autre part qui peut aller jusqu'à 40 % qui sera modulée suivant le mérite et les résultats obtenus.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ce dispositif devrait s'appliquer –ce sont les cadres aujourd'hui– progressivement à l'ensemble des administrations et de tous les fonctionnaires d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Un tel système pour nous est basé sur la compétition entre les individus et n'a pas sa place dans un service public digne de ce nom ; en effet, la partie variable pourra aller de 0 à 6 et sera liée au dispositif d'évaluation qui s'est mis en place depuis 2007 qui est issu d'un entretien annuel avec fixation d'objectifs individuels à chaque agent ! C'est un peu comme cela qu'on s'est rendu compte que des entreprises publiques (comme France Télécom, etc.) ont souvent mené leurs agents et leurs travailleurs à des limites comme le suicide. Les fixations d'objectifs individuels, ce n'est pas du tout comme cela que l'on doit travailler dans une administration, surtout dans un service public.

C'est donc la mise en concurrence des agents, pourquoi ? Il y a une enveloppe budgétaire qui est fixée mais tout le monde ne pourra pas recevoir cette part variable, donc forcément il y a une mise en concurrence et une mise sous le joug du pouvoir hiérarchique. Ce n'est pas du tout comme cela que les services publics français ont été conçus au départ, nous voterons donc contre cette délibération.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je passe la parole à Madame Nadia Levi pour vous apporter les éléments de réponse et vous rassurer.

**Mme LEVI.**- Oui, Monsieur le Maire. Cette délibération procède plutôt d'une volonté de simplification et de clarification parce que la part variable existe depuis de nombreuses années dans la Ville ; il n'y a aucune nouveauté ni mise en concurrence des agents et, en aucun cas, on ne peut arriver à ces drames qui pourraient subvenir dans le cadre du travail des agents, au contraire.

**M. le MAIRE.**- C'est exactement ce qu'il fallait préciser et je ne comprends pas cette intervention aujourd'hui, alors que cette part variable est une réalité dans notre administration depuis des années, depuis 19 ans cela existe partout dans toutes les collectivités.

**Mme GAZIELLO.**- Alors pourquoi introduisez-vous ces quotas de 0 à 6 ? C'est nouveau ? C'est dans la loi ?

**M. le MAIRE.**- Absolument. Nous nous adaptons à l'évolution de la loi en restant sur la part variable qui a toujours été instaurée et nous ne faisons qu'appliquer la loi, on transpose la loi dans les règles de notre collectivité, on a eu ce débat avec nos partenaires mais cela existait déjà.

***La délibération n° 38.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**S'abstiennent :** - les élus du groupe *Changer d'Ere*  
- les élus du groupe *Communistes et Républicains*

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE**.- Pour la 38.2, extension de la gestion unifiée à la direction des relations publiques : il s'agit là de désigner des représentants au comité d'évaluation de la gestion unifiée et je vous propose de procéder à la désignation des trois membres suivant :

Mme Nadia Levi, M. Benoît Kandel et M. Philippe Pradal.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**M. ALLEMAND**.- On ne prend pas part au vote.

**M. le MAIRE**.- Il s'agit du comité d'évaluation de la gestion unifiée, instance réglementaire là aussi. Vous ne prenez pas part au vote ? C'est cela ? Ne rendez pas la tâche de nos sténotypistes plus compliquée.

Je précise bien que, sur le rapport 38.2 et la proposition de voir madame Nadia Levi, monsieur Benoît Kandel et monsieur Philippe Pradal siéger au comité d'évaluation de la gestion unifiée, il y a un refus de participation au vote du groupe Changer d'Ere.

Le groupe Communistes ?

**Mme GAZIELLO**.- Je participe au vote.

**M. le MAIRE**.- C'est une simple désignation et je vous remercie de faire confiance à nos collègues pour siéger dans ce comité.

***Sont élus au comité d'évaluation de la gestion unifiée :  
Mme Nadia LEVI, M. Benoît KANDEL et M. Philippe PRADAL.***

***La délibération n° 38.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**S'abstiennent** : - les élus du groupe Communistes et Républicains  
Le groupe Changer d'Ere ne prend pas part au vote.

***La délibération n° 38.3, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

**Votent contre** : - les élus du groupe Changer d'Ere  
- les élus du groupe Communistes et Républicains

***La délibération n° 38.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE.**- Concernant la délibération n° 38.5 : je rappelle que lors du conseil municipal du 17 septembre 2010 nous avons entériné le principe de la gestion unifiée de l'action sociale ; en effet, depuis plus de deux ans, l'équipe municipale travaille à l'harmonisation des procédures.

Je veux profiter de ce rapport puisqu'avec cette unification de nos comités d'actions sociales et en créant le CESAN nous allons accompagner près de 12 000 de nos salariés tant de la municipalité que de la communauté urbaine et je veux, à cette occasion, saluer la présence dans la salle d'ailleurs de Madame Elodie Roux qui est la présidente du CESAN ; je la remercie ainsi que l'ensemble de son conseil d'administration pour les initiatives qu'elle prend et qu'elle nous propose afin que nous puissions apporter des réponses familiales, des réponses personnelles, des réponses sociales, en matière de culture, de sport, de voyage à l'ensemble de nos personnels : merci, Madame, pour le dialogue qui existe entre vous et nous afin que nous puissions avancer dans ce domaine.

***La délibération n° 38.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 38.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 38.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 38.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 38.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 38.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***La délibération n° 38.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie, Madame la Conseillère, chère collègue.

Comme je vous l'ai indiqué en début de séance, trois vœux ont été déposés par les élus du groupe Changer d'Ere.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le premier vœu présenté par monsieur Cuturello porte sur la circulation au débouché de la voie Mathis. Je tiens à rappeler que ce dossier relève de la compétence de la Communauté urbaine et que par délibération en date du 10 septembre 2010, les élus communautaires ont approuvé le principe de lancement d'une étude pour déterminer les modalités de liaison entre la sortie de la voie Mathis, l'ensemble du pôle multimodal de Saint-Augustin et l'autoroute A8. Compte tenu de ces éléments, la motion n'est pas recevable.

J'insiste tout de même sur l'absurdité des écrits sur ce dossier portés à ma connaissance : ces derniers jours, pas plus tard qu'hier, j'ai présenté avec le président de l'Opération d'intérêt national, Christian Tordo, le projet global d'implantation d'un pôle multimodal à Saint-Augustin et cet aménagement prioritaire intègre bien évidemment la sortie de la voie Mathis. A la différence des pistes que certains ont relayées, celle-ci s'appuie sur des études sérieuses et, pour couper court à la polémique, j'annonce que j'organiserai une vraie consultation publique avec de vrais commissaires enquêteurs qui nous permettront de poursuivre les procédures. D'ailleurs je précise que le vote intervenu le 10 septembre 2010 au conseil communautaire l'a d'ailleurs été à l'unanimité, donc nous sommes hors sujet au conseil municipal. Nous aurons à nous prononcer à nouveau sur le suivi de la procédure au conseil communautaire.

Le deuxième vœu présenté par Christine Doréjo porte sur l'hébergement des demandeurs d'asile. Je voudrais d'abord exprimer tout mon étonnement sur la façon dont les choses se passent dans ce dossier ; je rappelle que la prise en charge des demandeurs d'asile est une responsabilité de l'Etat et non du maire. Ce vœu n'est donc pas recevable devant le Conseil municipal mais, puisque vous m'interpellez sur ce thème, permettez-moi de vous dire ma position : je condamne fermement la manipulation dont sont victimes les personnes en situation fragile ; certains les poussent à l'illégalité et, dans un Etat de droit, je ne peux accepter cela, c'est pourquoi j'ai salué le terme de l'occupation illégale de l'immeuble situé en centre-ville.

Mais la question n'est pas de stigmatiser une population, les demandeurs d'asile, mais bien de prendre en charge les publics en difficulté. En ce domaine, je vous rappelle, Madame Gaziello, que le CCAS a des structures dédiées à ce type d'accueil...

**Mme GAZIELLO.**- Ce n'est pas moi qui ai déposé la motion.

**M. le MAIRE.**- Pardon, c'est madame Doréjo. Vous avez raison, d'ailleurs vous n'auriez jamais été capable de déposer une motion pareille.

Et je vous rappelle que vous vous êtes d'ailleurs abstenus le 25 juin dernier lorsque nous avons soumis au Conseil des solutions qui répondent en partie à votre inquiétude d'aujourd'hui. Ces structures s'avèrent pourtant indispensables pour ces personnes fragilisées par les épreuves de la vie.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je remercie le CCAS et sa présidente déléguée ainsi que Jean-Michel Galy pour l'action qu'ils conduisent en mon nom en direction de ces personnes ainsi que toute l'équipe et le personnel du CCAS.

**Mme DOREJO.**- Mon vœu n'est pas recevable ?

**M. le MAIRE.**- Non, il n'est pas recevable parce que vous évoquez un domaine qui relève de l'Etat, ce n'est pas de notre compétence, on n'a pas à proposer. On ne se prononce en matière de vœu que sur les compétences propres car, si le vœu est adopté, cela veut dire qu'à partir de son adoption il doit se transformer en acte de la part du Conseil municipal et non pas en une demande à quelqu'un qui ne relève pas de notre compétence.

Le troisième vœu est présenté par Patrick Allemand et sollicite la gratuité pour l'accès au cyberspace de Nice. Je vous le dis, Patrick Allemand, je trouve cette demande un peu surprenante ; je rappelle que la cotisation de 10 € à l'année ne me semble pas être exagérée en contrepartie d'un service d'accès internet sur cinq sites différents qui, à domicile, revient en moyenne à 30 € par mois. On est à 10 € par an sur cinq sites et vous demandez, là où cela revient à 30 € par mois chez soi, que l'on donne la gratuité. Cette cotisation est d'ailleurs bien inférieure aux 15 € pratiqués à Toulouse ou aux 12 € à Toulon.

Puisque vous insistez sur les demandeurs d'emploi, je vous rappelle que l'accès au Forum pour l'emploi est d'ores et déjà gratuit et organisé plusieurs fois par mois au cyberspace Klein. Compte tenu de ces éléments, Monsieur Allemand, votre demande ne me paraît pas fondée. Si vous maintenez ce vœu, je serais obligé de demander au Conseil municipal de se prononcer contre parce qu'effectivement celui-ci relève de la compétence directe du Conseil municipal.

**M. ALLEMAND.**- Je maintiens le vœu.

**M. le MAIRE.**- Je propose au Conseil municipal de s'y opposer. Qui vote contre ? Qui est opposé à ce vœu ?

***Le vœu pour la gratuité à l'espace cyber de Nice, présenté par M. Patrick Allemand, est rejeté par la majorité des suffrages.***

Au moment où nous arrivons au terme de notre conseil municipal, je vous rappelle que 117 dossiers ont été débattus aujourd'hui (il est 20 h 20) : 79 d'entre eux ont été votés à l'unanimité, 17 à la majorité absolue, 14 à l'unanimité des suffrages exprimés, 5 rapports présentés pour information et 2 rapports retirés.

**DOCUMENT PROVISOIRE EN ATTENTE D'APPROBATION  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par ailleurs, sincèrement j'ai souhaité alors que vous avez de temps en temps un peu exagéré, je voudrais rappeler que l'Entente républicaine –qui d'ailleurs n'est plus là depuis longtemps– se sera exprimée pendant 26 minutes et 10 secondes, les Communistes et Républicains se seront exprimés 50 minutes et 27 secondes (vous vous rendez compte, Madame Gaziello, à vous seule ce que vous avez fait ? C'est incroyable !) et le groupe Changer d'Ere 102 minutes et 10 secondes. Si après cela, vous ne reconnaissez pas la volonté d'expression de la démocratie dans notre assemblée communale, franchement j'en serai très malheureux mais, comme je suis convaincu en cette fin d'année que tel n'est pas votre état d'esprit, en même temps je veux vous souhaiter dans votre unanimité à chacune et à chacun d'entre vous de passer les plus belles et les meilleures fêtes de fin d'année : tous mes vœux de réussite pour vos fêtes de Noël et je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

☆☆☆

La séance est levée à 20 h 25

☆☆☆